



Procès-verbaux  
de la Commission administrative  
du Musée royal de Peinture et de Sculpture  
de Belgique.

Séance du 1<sup>er</sup> Février 1861 (2 heures)

Sont présents M. M. Navez, Président, Le Comte  
de Robiano; Doucet et Van Brées,  
Membres; W. Stienen, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des  
2 et 10 Décembre sont lus et adoptés.

Il est donné lecture d'une lettre en date du 3  
Janvier, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur  
autorise la Commission à négocier l'achat du tableau  
d'Herriens (l'Éducation des Enfants) au prix de  
4000 francs. M. le Président fait connaître que M.  
Van Peteghem lui a écrit le 12 Janvier suivant qu'il  
se pourrait céder ce tableau pour la somme de 4000 francs.  
La Commission pensant qu'il serait regrettable, à  
cause d'une différence de 1000 francs, de laisser échapper  
l'occasion qui permet de faire figurer dans la Collection  
de l'État, un ouvrage cité comme le chef-d'œuvre d'Her-  
riens, demandera à M. le Ministre d'être autorisé à  
conclure l'achat de cette toile au prix demandé en  
premier lieu par son propriétaire.

La Commission est informée que les  
démarches faites auprès de l'Administration  
Communale de Verviers pour l'engager à acquies-  
cer le portrait de Frédéric de Maerselaer, ancien  
Bourgmestre de cette ville, n'ont pas abouti. En  
conséquence de la résolution prise dans la réunion  
du 14 Novembre, ce portrait est définitivement acquis  
pour la Galerie historique au prix de 500 francs  
demandé par M. Van Zeebrouck, d'Amers.

Par sa lettre du 16 Janvier dernier, M. le  
Ministre consulte la Commission sur le mérite et  
la valeur d'un tableau de feu M. Geinart, intitulé:  
Une Consultation d'aveugle. L'Assemblée pense

que cette œuvre offre du mérite et qu'elle tiendra  
honorablement sa place dans la galerie moderne.  
Le prix de 2500 francs que M<sup>me</sup> Geismart en  
demande, ne paraît pas trop élevé.

M. Etienne Leroy met sous les yeux  
de la Commission, les quatre volets gothiques  
provenant de l'Eglise du Sablon et dont la  
restoration lui a été confiée. L'Assemblée  
exprime sa satisfaction pour la manière habile  
avec laquelle ces ouvrages ont été remis en état.

M. le Président appelle l'attention  
de la Commission sur la vente de la Galerie des  
tableaux de feu M. Vandereschrick, qui doit  
avoir lieu à Louvain, le 8 Avril prochain.

Mal l'importance de cette Collection, l'Assemblée  
prie M. de Navez et de Robiano de vouloir  
bien se rendre à Louvain, afin de préparer le  
choix des œuvres à acquérir pour le Musée et  
à voir ensuite M. le Ministre de l'Intérieur, à  
l'effet de connaître ses intentions sur le chiffre  
de crédit dont la Commission pourra disposer en  
cette circonstance extraordinaire.

Par sa lettre du 6 Février 1860, M.  
le Ministre de l'Intérieur appelle l'attention  
de la Commission sur l'utilité de compléter  
la Galerie des plâtres du Musée et communique  
à cette occasion les renseignements recueillis par  
le Département des Affaires Etrangères sur les  
Collections de ce genre qui existent en Allemagne  
et en Italie. M. le Ministre fait connaître  
que, le cas échéant, une certaine somme à  
prélever sur le fonds-général des Beaux-Arts  
pourrait être mise à la disposition du Musée  
pour ses acquisitions à faire. — M. le  
Président informe l'Assemblée qu'après  
s'être entendu avec M. Eugène Simonet,  
au sujet de la présente communication, il a fait  
connaître à M. le Ministre que l'insuffisance  
des locaux a été l'un des principaux motifs  
qui ont empêché, depuis 1855, de continuer

les achats destinés à la Collection des plâtres,  
dont la Commission apprécie toute l'utilité et  
l'importance au point de vue des études des  
nos artistes. En attirant l'attention du Gouver-  
nement sur les obstacles qui ont entravé le  
développement de la Galerie plâtrée, M. le  
Président a eu pourvu exprimer au nom de la  
Commission, le désir de pouvoir disposer d'un  
crédit extraordinaire de 25,000 francs destiné aux  
acquisitions que la Commission serait en mesure  
de faire aujourd'hui si elle pouvait jouir d'un  
local plus étendu. L'Assemblée donne  
son entière approbation à la lettre qui a été  
adressée au Gouvernement à cette occasion.

M. Brabbe soumet un petit portrait  
de la Sœur de Christian IV de Danemark, peint  
par Karol Van Mandier et dont il demande 850  
francs. La Commission reconnaît que ce  
portrait a été repeint en plusieurs endroits et  
qu'il n'offre du reste, par suffisamment d'intérêt,  
ni de mérite pour en faire l'acquisition.

M. le Président informe son Collègue  
que d'après les recherches faites à la Bibliothèque  
royale, il est permis de douter que le Portrait  
attribué à Roger Vander Weyden et dont il a  
été question dans la dernière séance, représente  
réellement Charles-le-Géméraire. Il a été  
proposé, en conséquence, au Gouvernement de ne  
pas donner suite à l'achat de cet ouvrage.

La Commission s'occupe de la  
formation du Budget du Musée, pour l'exercice  
1861 et fixe comme suit, la répartition d'un  
crédit de 31,640 francs, voté par la Législature:

1 <sup>o</sup> Personnel . . . . .	F. 8240.-
2 <sup>o</sup> Frais d'administration & matériel . . . . .	6900.-
3 <sup>o</sup> Achats	
A. Ouvrages anciens . . . . .	F. 13000
B. " destinés à la Galerie historique . . . . .	1500, 16500.-
C. Plâtres moulés sur l'antique . . . . .	2000
Total francs 31,640.-	

Il est communiqué à l'Assemblée un état d'après lequel le produit de la vente du Catalogue du cabinet, pendant l'exercice 1860, s'est élevé à 900 francs, somme qui a été versée au Trésor, ainsi que le constate la quittance de versement délivrée le 31 Mars 1860, par le Receveur des produits divers. Le nombre des Catalogues non vendus à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1861, s'élevait à 303. Cet état ainsi qu'un double de la quittance de versement ont été transmis à M. le Ministre de l'Intérieur le 8 Janvier suivant, qui en a reçu la réception le 18 du même mois.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.  
F. Ravez

Le Secrétaire,  
V. Stiemann

Séance du 18 Mars 1861 (2<sup>ème</sup> séance)

Présents: M. M. Navay, Président; Doucet, Le Comte de Robiano, Madaon, Simonin, et Vandrée, absents; V. Stiemann, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> Février est lu et adopté.

Par sa lettre du 4 Mars M. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a approuvé le projet de Budget qu'elle lui a soumis pour le service du Musée royal de Peinture et de Sculpture pendant l'exercice 1861, à savoir:

Personnel	F. 8240.-
Frais d'Administration et matériel	.. 6400.-
Acquisitionnel	.. 16500.-
Total	F. 31,640.-

Par une seconde lettre datée du 20 février,

M. le Ministre autorise la Commission à acquiescer pour la Galerie de l'Etat, au prix convenu de 5000 francs, le tableau d'Hervey (l'Adoration des mages) qui appartient à M. Van Peltghem, à Courmayeur. M. le Président fait connaître que par suite de cette acquisition, il a prié M. Van Peltghem d'envoyer ce tableau à Bruxelles et que celui-ci se trouve actuellement exposé dans la Salle du Musée.

M. Heris soumet un Paysage peint par Huyssmans, de Malin, qu'il propose de céder au Musée pour la somme de 2000 fr. L'Assemblée considère cet ouvrage comme l'une des belles compositions de Huyssmans mais elle constate avec regret que cette toile a beaucoup souffert et que dans son état actuel, il n'est plus permis de l'acquiescer pour le Musée. M. Levy et Thys dans un rapport de ce jour, exprime le même avis au sujet de l'état de conservation de ce tableau, estimé par eux à 1500 francs.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

1<sup>o</sup> Du Sr Stevend, qui présente deux portraits anciens et un tableau attribué à Cornille Schut.

2<sup>o</sup> Du Sr Janssens, qui soumet pour la Galerie Historique, le Portrait de Sylvius et 3<sup>o</sup> Du Sr Thys qui envoie au nom de M. De Bieffe, un portrait représentant, dit-il, Louis de Nassau, attribué à Mirevelt.

Ces divers ouvrages étant d'ouvrages de mérite ou d'intérêt, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de les acquiescer.

Par sa lettre du 25 février dernier, M. le Ministre de l'Intérieur exprime l'avis qu'on attendant que le transfert des

L'ensemble des œuvres modernes au Palais Ducal recevoir une solution, si on n'empêcherait, selon lui, de transporter dans maintenant dans les Salles du Palais les objets formant la Galerie de Sculpture, dont l'établissement actuel provoque de réclamations de toute espèce. Récemment, M<sup>me</sup> Veuve Kiesel et est adressé au Gouvernement pour se plaindre que les œuvres de son mari fussent placées d'une manière si défavorable et exposées à de graves dommages. M<sup>le</sup> le Ministre prie, en conséquence, la Commission, si elle partage sa manière de voir, de déléguer un ou deux de ses membres pour procéder à l'installation de la Section de Sculpture dans les Salles du Palais Ducal qui pourraient être affectés à cet usage. L'Assemblée n'a pas d'objection à présenter contre ce déplacement et elle demandera même à M<sup>le</sup> le Ministre de transporter également au Palais Ducal la Collection des plâtres moulés sur l'antique. — Elle prie ensuite M<sup>le</sup> le Ministre de vouloir bien prêter son concours pour le transport dont il s'agit.

M<sup>le</sup> le Ministre fait connaître par sa lettre du 5 février qu'en vertu d'une convention passée avec M<sup>le</sup> Weyden, le Département de l'Intérieur a acquis au nom de l'Etat, pour la Collection du Musée royal de Peinture, les œuvres d'art suivantes ci-après, dont l'authenticité est garantie par le vendeur, à savoir :

1<sup>o</sup> Deux tableaux peints par Chi'eruy Sturbout, représentant des Episodes de la Légende de la femme de l'Empereur Othou III.

2<sup>o</sup> Un portrait d'homme par Roger Vander Weyden.

Cette transaction a été conclue

moyennant la somme de 31,000 francs. L'Intendant D. et le Ministre est de demander un crédit spécial pour le paiement de ces objets, mais il a été entendu avec M<sup>le</sup> Weyden que si dans un délai de quatre mois, ce paiement ne pouvait s'effectuer régulièrement et en totalité par suite de circonstances indépendantes de la volonté du Gouvernement, il lui serait fait, dans tous les cas, en deux termes, une avance de 10,000 francs à supporter par le Budget du Musée royal de Peinture. La Commission décide d'ajourner à l'une de ses prochaines séances la réponse à adresser à ce sujet à M<sup>le</sup> le Ministre.

M<sup>le</sup> le Ministre et de Robiano rendent compte de l'examen qu'ils ont fait des tableaux composant la Galerie Vander Schrick à Louvain. Conformément au vœu de leurs Collègues, ils ont fait choisir pour être compris dans les œuvres suivantes :

- 1<sup>o</sup> 3. Berchem - Animaux au pâturage.
- 8 Both (D) Paysage.
- 13 Cuyp (Ath) Chèvre au repos.
- 24 et 30 Vander Heyden - Vue de la Hollande - Vue de Leyden.
- 53 Mieris (T<sup>cor</sup>) Cabre et sa belle fille.
- 54 Mieris (G<sup>me</sup>) Intérieur de cuisine.
- 56 Muncheven et Vande Velde Paysage d'Italie.
- 63 Vander Meer (Ath) Effet de nuit.
- 69 Vander Meer (Egloo) Jeune femme à sa toilette.
- 73 Van Oskade (A<sup>br</sup>) Le mangeur de haricots.
- 93 Ruyssdael Le torrent.
- 95 Ruyssdael & Vande Velde Paysage - Vue prise en Holl.
106. Stein. J. La fête des Rives.
- 114 Teniers (D). Le médecin de village.
- 125 Vande Velde, etc. Fête de Village.
- 129 Le même Paysage et animaux.
- 130 Vande Velde (W.) L'année par un temps calme.
- 131 Le même Bois cabane.
- 143 Wouvenmaet (H.) La plage de Scheveningen.
- 144 " " Huitième de Cavalier.
- 146 " " Deuxième de la Hollande.

N<sup>o</sup> 149 Wynants & Lingelbuck Les deux Cabanes  
 150 Wynants & Van de Velde Paysage et animaux  
 La Commission décide qu'elle se rendra  
 à Louvain, demain mardi, afin d'examiner les  
 tableaux et de former ensuite une liste des ouvrages  
 dont il conviendrait de proposer l'acquisition  
 au Gouvernement.

Il est donné lecture d'une lettre en  
 date du 4 courant, par laquelle M<sup>le</sup> le Ministre  
 de l'Intérieur transmet une expédition d'un  
 arrêté royal du 23 février, portant qu'il sera  
 publié par les soins du Département de l'Intérieur,  
 un Bulletin de Commission<sup>royale</sup> d'Art et d'Arché-  
 ologie. — M<sup>le</sup> le Ministre, en informant les  
 Commissaires qu'elle est appelée à prendre part  
 à cette publication, la prie de désigner, en ce  
 qui la concerne, les Membres du Comité de  
 rédaction mentionné à l'art. 1<sup>er</sup> du dit arrêté.  
 La Commission apprécie l'utilité et l'intérêt  
 que cette publication offrira au point de vue  
 des travaux de la Commission royale des Monuments,  
 mais elle pense que cette mesure ne peut être  
 appliquée à la Commission du Musée de  
 Peinture et de Sculpture dont les délibérations  
 ont presque toujours un caractère confidentiel  
 et que dès lors, il serait impossible, de publier  
 dans le Bulletin projeté, une analyse sommaire  
 des séances sans donner lieu à de graves inconve-  
 nients. La Commission présente ses  
 observations à cet égard à M<sup>le</sup> le Ministre  
 en lui faisant connaître qu'elle n'a pas cru,  
 en conséquence, devoir nommer les deux Membres  
 appelés à faire partie du Comité de rédaction  
 de ce Bulletin.

La séance est levée à 4 1/2 heures.  
 Le Président.  
 Le Secrétaire.  
 N. Stierum F. Navez

Séance Du 20 Mars 1861 (2 heures)

Sont présents M<sup>llo</sup>. Navez, Président; Dumet,  
 Madon, Lemoine et Van Bée, Membres;  
 N. Stierum, Secrétaire.

M<sup>le</sup> le Directeur-général Des Beaux-Arts  
 assiste à la séance.

La Commission s'étant rendue hier à  
 Louvain afin d'examiner les tableaux composant  
 la Galerie de feu M<sup>le</sup> Van der Schuerck, entend les  
 observations présentées par chacun des Membres  
 sur les œuvres qu'il conviendrait d'acquieser  
 pour le Musée de l'Etat. Elle dresse ensuite  
 une liste provisoire des quinze tableaux sui-  
 vants sur le mérite des quels les Experts Des  
 Musées seront consultés:

- N<sup>o</sup> 13. Cuyf. Cheval au repos.
- 24 Van der Heyden. Vue intérieure de la Hollande.
- 29 Hemling. Portrait d'homme.
- 30 " " Portrait de femme.
- 37 Moctju. La cuisinière hollandaise.
- 63 Van der Meer. Effet de nuit.
- 66 " " Paysage - Effet de Clair de lune.
- 71 Van Orly. Portrait d'homme.
- 73. Van Ostade etc. Le mougeur de harengs.
- 95 Ruydael & Van de Velde - Paysage - Vue prise en Hollande.
- 106 Speen. J. La fille du Rivier.
- 100 Geniew (D). Le médecin de Village.
- 125 Van de Velde (ite). Fête de Village.
- 131 Van de Velde (G<sup>m</sup>). Bois calme.
- 146 Wouwermans (Ph). Vue Des Dunes de la Hollande.

La séance est levée à 3 1/2 heures.  
 Le Secrétaire. Le Président.  
 N. Stierum F. Navez



Séance du 2 Avril 1861 (2 heures)

Présents: Mlle. Navez, Président; le Comte de Robiano; Doucet; Madou; et Van der Meer, Membres; V. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 18 Mars est lu et approuvé.

Il est donné lecture du rapport que M. M. Le Roy et Thys adressent à la Commission au sujet des tableaux qu'il s'agit d'acquérir à la vente de la Galerie Vander Schuerck, ainsi que d'un rapport que M. Héris, retenu en ce moment à Paris, fait parvenir pour le même objet.

L'Assemblée ayant discuté le mérite et l'utilité des ouvrages désignés provisoirement, ainsi que le prix maximum auquel ils pourraient être acquis, elle décide qu'il sera formé deux catégories, dont la première comprendra les œuvres auxquelles le comité doit attacher le plus d'importance, à savoir:

- 1° N° 29. Vander Heyden et Van de Velde. - Vue intérieure de la Hollande. - Les trois Experts du comité sont d'accord pour évaluer ce tableau à 25,000 fr. C'est également la somme que la Commission propose.
- 2° N° 73. Van Ostade (Adrien). - Le mangeur de haricots. - Ce petit panneau que l'on peut citer comme étant de la première qualité du maître, est estimé par les Experts de 6000 à 6500 fr. La Commission croit pouvoir en porter la valeur à 8000 francs.
- 3° N° 95. Ruysdael et Van de Velde. Paysage; vue prise en Hollande. - Bien que le Comité possède déjà une œuvre capitale de ce maître, la Commission n'hésite pas à proposer l'achat de ce charmant tableau au prix de 12,000 francs. L'évaluation des Experts fut de 10,000 francs.
- 4° Genies (David) N° 110 - Le médecin de village.

Sous tous les rapports, production irréprochable, d'un ton argentin et du plus beau faire de maître peintre flamand. . . . . Fr. 10,000.-

Mlle. Le Roy et Thys évaluent ce tableau à 9000 fr.; c'est sans doute par erreur que M. Héris cite le chiffre de 3000 francs.

5° N° 131. Van de Velde (Guillem) - Mer Calme. - Tableau de plus remarquables dans ce genre et réunissant toutes les qualités que l'on peut désirer de ce maître. Les Experts en fixent la valeur à 12,000 fr. - La Commission pense qu'il serait désirable de l'acquérir jusqu'à 18,000.

L'Assemblée place ensuite dans la seconde catégorie les ouvrages suivants:

- 6° N° 13. Cuyp (Abt.) Cherbourg en ruine. - Production estimée à 9000 francs par M. M. Thys et Le Roy, tandis que M. Héris, en constatant que ce tableau a souffert, ne lui attribue qu'une valeur de 4000 fr. - La Commission croit devoir consacrer le chiffre posé par les deux premiers Experts.
- 7° N° 49 et 50. Deux portraits peints par Hemling. La valeur de chacun paraît pouvoir être fixée à 2000 francs. M. M. Le Roy et Thys les estiment à 3000 fr. chacun et M. Héris, à 2000 francs.
- 8° N° 59. Effet de nuit par Vander Meer. L'une des meilleures productions de ce peintre, de son plus beau faire et dont le prix d'après l'évaluation des Experts peut être porté à Fr. 6000.-
- 9° N° 71. Portrait peint par B. Van Orley. - Bien peint et offrant également de l'intérêt à cause du personnage qu'il représente. Estimé à 800 francs.
- 10° N° 106. Jean Steen. - La fête du soir. Quoique peu important, ce tableau est recommandé par sa belle qualité. La Commission pense qu'il serait désirable de l'acquérir et en fixe le prix à 2000 fr.

N<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 125. Van der Velde (c. 18.) Fide De Village -  
 Belle composition de la bonne époque du maître  
 et valant d'après les Experts F. 4000. - M. M.  
 Le Roy et Thys font remarquer que dans certains  
 parties de ce tableau, la couleur a poussé un  
 vert, et qu'il en résulte pour le paysage un  
 aspect peu agréable.

La Commission soumettra immé-  
 diatement la liste de ces tableaux à l'approu-  
 bation de M<sup>l</sup> le Ministre de l'Intérieur, et elle  
 charge son Secrétaire de son d'acquiescer les  
 œuvres dont il s'agit.

M<sup>l</sup> le Président communique une  
 lettre par laquelle M<sup>r</sup> Rubbe sollicite l'au-  
 torisation de faire quelques retouches à son  
 tableau exposé dans la Galerie moderne, sous  
 le titre d'Animaux au pâturage. L'architecte  
 fait valoir que cette toile a subi de graves médi-  
 fication de tonne par suite de l'emploi d'une  
 couleur dont il a pu depuis constater le peu de  
 solidité. Les motifs que M<sup>r</sup> Rubbe fait valoir  
 dans le but d'améliorer son œuvre paraissent  
 dignes d'attention et d'un bienveillant accueil.

La Commission estime qu'il y a lieu de  
 transmettre la demande dont il s'agit à  
 M<sup>l</sup> le Ministre de l'Intérieur, en l'appuyant  
 d'un avis favorable.

M<sup>r</sup> Speeltdoorn demande que la  
 Commission lui permette de venir travailler au  
 Musée de 7 à 9 1/2 heures du matin, la seule  
 partie de la journée dont il peut disposer.

La Commission ne se dissimule point les circon-  
 stances qui pourraient résulter de cette permission  
 qu'on ne pourrait accorder à M<sup>r</sup> Speeltdoorn, sans  
 donner ouverture à plusieurs demandes du même genre  
 et qu'il faudrait accueillir également. Elle  
 regrette donc de ne pouvoir accueillir favorablement  
 la demande formulée par M<sup>r</sup> Speeltdoorn.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire. Le Président.  
 P. Simon  
 J. J. Ley

Séance Du 6 Avril 1861 (2<sup>ts</sup>)

Présents: M<sup>l</sup> M. Nevez, Président; Simonis  
 et Van Bree, Membres; P. Simon, Secrétaire.

M<sup>r</sup> Etalou s'excuse par écrit de ne  
 pouvoir assister à la séance de ce jour. Il croit  
 néanmoins devoir émettre l'opinion que le Musée  
 devrait choisir trois tableaux de la Galerie Vander-  
 Schrieck, qui devraient être acquis à tout prix,  
 soit parmi ceux qui paraissent les plus complets  
 soit parmi ceux qui sembleraient par lacunes  
 dans la Galerie de l'Etat. Il appelle sur  
 ce point toute l'attention de la Commission  
 à laquelle il laisse le soin de prendre une  
 décision à cet égard.

La Commission convoquée d'urgence  
 reçoit communication d'une lettre en date du 5  
 de ce mois, par laquelle M<sup>l</sup> le Ministre de l'Inté-  
 rieur donne son approbation aux propositions  
 qui lui ont été soumises pour les achats à  
 faire à la vente de la Galerie Vander Schrieck.  
 Il fait connaître les motifs pour lesquels il  
 croit devoir excepter de cette approbation l'ac-  
 quisition des tableaux de Vander Heyden (N<sup>o</sup> 29)  
 et d'Albert Cuyp (N<sup>o</sup> 13). Il pense que les  
 toiles que le Musée doit particulièrement  
 tenir à posséder sont les tableaux de  
 Ruysdael et Van der Velde (N<sup>o</sup> 95) et de David Teniers  
 (N<sup>o</sup> 110). On pourrait donc d'après de 1000 à  
 2000 francs le prix indiqué pour chacune de  
 ces œuvres. Les deux portraits par  
 Hemling et celui par Van Oley pourraient  
 également être augmentés de 600 à 800 frs.  
 Enfin, M<sup>l</sup> le Ministre recommande au  
 l'attention de la Commission les tableaux  
 d'Isaac Van Ostade, dans la Galerie Vander-  
 Schrieck, plusieurs toiles importantes  
 qui permettraient de remplir une lacune  
 existant au Musée.

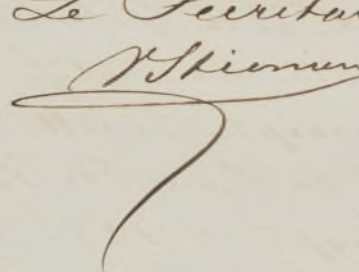
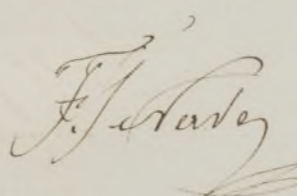
Lap

La Commission, par suite des intentions exprimées par le Gouvernement, modifie de la manière suivante la liste des achats à faire à Louvain.

- 1<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 59 Vander Meer (A) . . . . . F<sup>s</sup> 6000.-
- 2<sup>o</sup> " 73 Van Ostade (Ad.) . . . . . " 8000.-
- 3<sup>o</sup> " 131 Van de Velde (Gme) . . . . . " 13000.-
- 4<sup>o</sup> " 95 Pays d'art et Van de Veld. etc) . . . . . " 14,000.-
- 5<sup>o</sup> " 49 Hemling . . . . . " 2,800.-
- 6<sup>o</sup> " 50 Le même . . . . . " 2,800.-
- 7<sup>o</sup> " 71 Van Orley (B.) . . . . . " 1,400.-
- 8<sup>o</sup> " 110 Geniers (D.) . . . . . " 12,000.-
- 9<sup>o</sup> " 125 Van de Velde (Ad.) . . . . . " 4000.-
- 10<sup>o</sup> " 106 Steen (J.) . . . . . " 2000.-
- et 11<sup>o</sup> " 77 Van Ostade (Isaac) . . . . . " 11,000.-

M<sup>rs</sup> Eug. Simonis ne croit pas pouvoir partager l'avis de ses Collègues quant à l'utilité d'acquiescer ce dernier Tableau.

La somme est levée à 4/4 heures.

Le Secrétaire. Le Président.  
 

Séance du 19 Juin 1861 (2 heures).

Sont présents M<sup>rs</sup> Navez, Président; le Comte de Robiano; Madou; Simonis et Van Brée; Membres; U. Stienen, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 20 Mars 2 et 6 Avril derniers sont lus et adoptés.

M<sup>rs</sup> le Président fait connaître que d'après les intentions de la Commission, les tableaux suivants ont été acquis pour le Musée de l'Etat à la vente de la Galerie Wanderschrick, à Louvain:

- 1<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 59 du Cat. A. Vander Meer. Effet de nuit . . . . . F<sup>s</sup> 4000.-
- 2<sup>o</sup> " 73 " Ad. Van Ostade Le mangeur de harings " 6200.-
- 3<sup>o</sup> " 49 et 50. Hemling. Deux portraits " 4500.-

- 4<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 100. M. Schorn. Le Christ aux roseaux F<sup>s</sup> 2050.-
- 5<sup>o</sup> " 71 B. Van Orley. Portrait . . . . . " 500.-
- 6<sup>o</sup> " 77 Isaac Van Ostade - Halle de Voyageur " 7500.-
- 7<sup>o</sup> " 110. D. Geniers. Le milieu d. Village " 14,000.-
- 8<sup>o</sup> " 106. J. Steen. La fête du Poire . . . . . " 2650.-

Ensemble F<sup>s</sup> 40,500.-

La Commission, tout en regrettant qu'il n'ait pas été possible d'acquiescer la marine de Van de Velde (N<sup>o</sup> 131) et le Paysage de Pays d'art (N<sup>o</sup> 95), a cru que pour élever un quelcun ouvrage ont été sacrifiés, pense qu'il y a lieu, néanmoins, de se féliciter du résultat de la vente.

M<sup>rs</sup> le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 24 Avril qu'il a acquis pour le Musée de l'Etat, les deux panneaux représentant: Adam et Eve, qui ont fait partie de la grande composition de l'Agneau paschal, peinte par les frères Van Eyck pour la Cathédrale de St-Baron, à Gand. M<sup>rs</sup> le Ministre prie la Commission d'examiner les moyens les plus convenables de placer ces tableaux dans les salles du Musée. L'Assemblée reçoit avec la plus vive plaisir communication de cette dépêche et décide de remercier M<sup>rs</sup> le Ministre de l'Intérieur pour l'achat de ces précieuses peintures, ainsi que pour les mesures qu'il a bien voulu prendre afin d'obtenir de l'Assemblée des députés et de décider de remercier M<sup>rs</sup> le Ministre de l'Intérieur pour l'achat de ces précieuses peintures, ainsi que pour les mesures qu'il a bien voulu prendre afin d'obtenir de l'Assemblée des députés.

Le Comité de fabrique de l'Eglise de N. D. de Victoire, au Sablon, demande que le Musée achète deux vitres attribués à Van Helmont qui décorent les portails de l'Eglise et dont le prix servirait à couvrir les frais de construction de nouveaux portails mieux en rapport avec le style de l'édifice. La Commission ne juge pas à propos d'acquiescer les peintures dont il s'agit, mais elle pense

qu'il serait désirable qu'elles fussent restaurées pour être replacés ensuite convenablement dans l'Eglise du Sablon. Elle proposera, en conséquence, au Gouvernement de venir en aide en cette circonstance au Conseil de fabrique et elle charge le bureau d'écrire dans ce sens à M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur.

Par sa lettre du 14 Avril, M<sup>le</sup> Monriot, à Paris, offre de céder au Musée plusieurs tableaux parmi lesquels se trouvent, dit-il, des ouvrages de Teniers, Berghem, Rembrandt, Wandelaar, Guerchin, Nicolas Poussin, Greuze, &c. M<sup>le</sup> Heris, qui se trouve en ce moment à Paris, ayant été consulté sur la valeur artistique de cette Collection, a fait connaître que tous les tableaux signalés par M<sup>le</sup> Monriot sont des plus médiocres et ne méritent aucun examen de la part de la Commission du Musée. Il est décidé, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette proposition.

M<sup>le</sup> Vignolle, à Paris, offre de céder au Musée une Sainte Famille de Sébastien del Piombo et demande de faire examiner cette composition par un délégué de la Commission. Celle-ci ne pouvant accéder à ce désir, invitera M<sup>le</sup> Vignolle à envoyer son tableau à Bruxelles, afin que chacun des Membres puisse en apprécier le mérite et se prononcer sur la convenance de l'acquies. Il est entendu que cet envoi se fera aux frais et aux risques et périls de M<sup>le</sup> Vignolle.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur autorise M<sup>le</sup> Louis Robbe à retoucher son tableau qui figure dans la Galerie moderne sous le N<sup>o</sup> 158. Communication de cette dépêche a été donnée immédiatement à M<sup>le</sup> Robbe qui s'est empressé de commencer son travail.

L'Assemblée prend lecture d'une lettre

par laquelle M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur transmet une mission de M<sup>le</sup> Van Parys relative à l'acquisition d'une Collection de Dessins dont l'acquisition a fait l'objet d'une proposition en 1853. M<sup>le</sup> le Ministre croit devoir prévenir que les recherches pour trouver les traces de cette négociation dans les archives de la Direction-générale des Beaux-arts sont demeurées infructueuses et il espère que les pièces se trouveront parmi les documents du Musée. Quoiqu'il en soit, ce Haut fonctionnaire prie la Commission de lui donner son avis sur la proposition qui lui est soumise et dont il conviendrait peut-être de profiter afin de posséder le noyau d'une Collection de Dessins qui jusqu'ici manque au Musée.

M<sup>le</sup> le Président fait connaître qu'en 1853, M<sup>le</sup> Van Brée, alors et lui ont consacré plusieurs séances à une inspection rapide de la nombreuse Collection de M<sup>le</sup> Van Parys, mais que le long espace de temps qu'il s'est écoulé depuis, doit faire désirer qu'il soit procédé à un nouvel examen. Les archives du Musée ne conservent aucune trace des communications officielles relatives aux démarches qui ont eu lieu à cette époque. De plus, il croit se rappeler qu'en 1853 et 1854, il eut avec M<sup>le</sup> le Directeur des Beaux-arts plusieurs entretiens dont il est résulté que le Gouvernement paraissait peu disposé, à cause de motifs pécuniaires, à acquiescer alors la Collection de Dessins que M<sup>le</sup> Van Parys proposait de céder pour la somme de 15,000 fr.

La Commission apprécie l'utilité de posséder au Musée une Collection de Dessins de maître anciens, et elle pense que l'occasion qui se présente aujourd'hui pourrait être favorable à la réalisation de ce projet, mais elle ne doit pas se dissimuler cependant que la Collection de M<sup>le</sup> Van Parys sera bien

incomplète et que pour combler les principales lacunes, le Musée devra s'imposer des sacrifices qui nécessiteront l'allo-  
cation d'un crédit spécial, car il ne peut être question ici de prélever cette nouvelle somme sur les ressources ordinaires du Musée.  
La Commission décide qu'il sera procédé préalablement à un nouvel examen de la Collection de M<sup>rs</sup> Van Parys et elle prie, en conséquence, M<sup>lle</sup>. Navez, de Robiano et M<sup>l</sup>l<sup>ds</sup> de vouloir bien se charger de ce soin et de lui faire connaître leur avis sur la suite qu'il convient de donner à la proposition de M<sup>rs</sup> Van Parys.

M<sup>l</sup>. Cremers, à Bruxelles, soumet à l'examen de la Commission les deux tableaux suivants qu'il offre de céder au Musée pour la somme de 500 francs chacun :

- 1<sup>o</sup> L'Éclipse du Christ, par Martin Van Heemstede.
- 2<sup>o</sup> Le retour de la chasse, par J. Bakker.

Après délibération, la Commission décide que ces deux ouvrages n'offrent pas assez d'importance pour être acquis par le Musée.

Par sa lettre du 31 Mai, M<sup>l</sup> le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'on lui a signalé les bons services que le S<sup>r</sup> De Cauwer, peintre restaurateur, à Bruxelles, pourrait rendre au Musée, tant sous le rapport de la restauration que pour l'expertise des objets d'art, et M<sup>l</sup> le Ministre prie la Commission de prendre des renseignements précis à ce sujet, et de lui en référant, d'utiliser le concours de M<sup>l</sup>. De Cauwer.

M<sup>l</sup>l<sup>ds</sup> les Membres se chargeront de recueillir chacun les renseignements nécessaires pour s'assurer de la capacité de ce restaurateur.

Une apostille ministérielle du 10 Mai, renvoi à la Commission, en la recommandant,

à la bienveillance, une requête par laquelle le S<sup>r</sup> Huyette sollicite du Bureau des restaurations. Il sera tenu note de cette demande, afin qu'au besoin les services de cet artiste puissent être utilisés.

La séance est levée à 4 3/4 heures.

Le Président.  
Le Secrétaire.  
V. Stimon  
F. Navez

Séance du 22 Juillet 1861 (Séance)

Sont présents M<sup>lle</sup> Navez, Président; le Comte de Robiano; Dorcet; Fétis; M<sup>l</sup>l<sup>ds</sup> de Robiano et Simonis, Membres; V. Stimon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 19 Juin est lu et adopté.

La Commission apprend avec une vive douleur la perte qu'elle a faite dans la personne de M<sup>l</sup>. Snyts, entré aux arts, le 11 de ce mois.

La Commission perd dans cet éminent artiste un collègue dont l'aménité de caractère et l'esprit conciliant ne se démentirent jamais dans leurs réunions. — L'Assemblée décide qu'il sera adressé une lettre de condoléance à M<sup>l</sup>. Léon Snyts.

Il est donné lecture d'une lettre inédite du 1<sup>er</sup> Juillet par laquelle M<sup>l</sup> le Ministre de l'Intérieur adresse une expédition de l'arrêté royal ci-après, portant à neuf le nombre des Membres de la Commission et Administratif du Musée et complétant celle-ci par la nomination de M<sup>l</sup>l<sup>ds</sup>. Portuets, peintre d'histoire, Membre de l'Académie royale de Belgique; Fétis (Ed<sup>o</sup>) Homme de Lettres, Membre des

12  
L'Académie royale de Belgique et De Rongé,  
Conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles.

Le « Léopold »

Roi des Belges,

« A tous présents et à venir, Salut. »

Reçu l'article 3 de notre arrêté du 31  
Mars 1846, fixant le nombre des Membres dont se  
compose la Commission administrative du Musée  
royal de Peinture et de Sculpture;

Reçu également notre arrêté du même jour,  
portant nomination des Membres de la dite Commission;

Sur la proposition de notre Ministre de  
l'Intérieur:

Nous avons arrêté et arrêté:

Art. 1<sup>er</sup> Le nombre des Membres de la Com-  
mission administrative du Musée royal de Peinture  
et de Sculpture, est porté à neuf, outre le Président.

Art. 2. Sont nommés Membres de la dite Commission:

M. Portaels, peintre d'histoire, Membre de  
l'Académie royale de Belgique.

Ed. Fétis, Homme de lettres, Membre de  
l'Académie royale de Belgique.

De Rongé, Conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles.

Art. 3. Notre Ministre de l'Intérieur est  
chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 4 Juillet 1861.

(Signé) Léopold.

Par le Roi:

Le Ministre de l'Intérieur (Signé) Ch. Rogier.

La Commission se félicite de voir ces  
nouveaux Collègues prendre part à ses travaux  
et elle a la conviction que leur concours sera  
des plus utiles au Musée.

M. De Rongé écrit à M. le Président  
pour s'excuser de ce que ses fonctions de  
Membre du Jury d'examen pour la candida-  
ture en droit, l'empêchent de se rendre à la  
séance de ce jour.

M. Portaels ne peut également, à cause  
d'absence, assister à la réunion.

Par sa lettre du 30 Avril 61, M. le Min-  
istre de l'Intérieur insiste pour que la Commission  
donne suite à la nomination des deux Membres appelés  
à faire partie du Comité de réduction du Bulletin  
des Arts et des Monuments. M. le Ministre fait  
remarque que ce recueil n'est pas uniquement  
destiné à reproduire les Séances de Commission  
des Musées royaux, mais ce encore pour l'ut  
de donner de la publicité aux documents et faits  
de toute nature qui intéressent l'art. Quand  
au compte-rendu des Séances, il est bien entendu,  
dit-il, qu'on ne livrera point à la publicité  
les communications d'une nature confidentielle.  
Par suite de ces observations et de l'assurance  
donnée à la Commission que le Bulletin ne repro-  
duira aucun fait qui puisse compromettre les  
intérêts des Démarches qui ont pour objet l'achat  
d'ouvrages destinés au Musée, la Commission  
désigne M. M. Portaels et Fétis pour faire  
partie du Comité de réduction du Bulletin des  
Commissions royales d'art et d'Archéologie.

M. Herry de Coqueau, second à l'examen  
de la Commission un portrait de Moïse, qu'il  
attribue à Rubens et dont il demande 3500 frs.

La Commission, sans contester le mérite  
de cette peinture, est d'avis, cependant, qu'elle  
n'offre pas suffisamment d'importance pour  
figurer dans la Collection du Musée de l'Etat.

Une révolution semblable est prise  
à l'égard d'un tableau de Gerard de Lairesse,  
représentant: La Continence de Scipion, offert,  
en vente par M. Gorijsen, à Bruxelles, pour  
la somme de 3000 francs. La Commission  
désire acquiescer une œuvre qui porte même  
le cachet de ce peintre, qui se trouve, du reste,  
représenté déjà, dans la Galerie du Musée  
par le tableau exposé sous le N<sup>o</sup> 127 (Le  
mort de Pyrrhus)

M. Farver, de Londres, offre de céder  
au Musée, une marine de Backhuysen,

dont il fixa le prix à 10,000 francs. Après un examen attentif de ce tableau, la Commission estima qu'il n'y a pas lieu d'en faire l'acquisition. Le tableau dont il s'agit paraît avoir souffert par suite de son entoilage et ne peut être considéré d'ailleurs comme l'œuvre de meilleur producteur de Backhuysen.

M<sup>me</sup> Veuve Halliard, à Rotterdam, propose de céder au Musée un tableau peint par M<sup>r</sup> Mutyn, peintre Belge, mort en 1846. La Commission, en remerciant cette Dame de la communication qu'elle veut bien faire, lui fera connaître que la situation financière du Musée ne permet pas en ce moment, de songer à l'acquisition d'ouvrages modernes.

M<sup>r</sup> Eug. Simonis rappelle à la Commission que le Sieur Van den Broek, attaché au Musée, depuis 1849, en qualité de Surveillant-monteur, a rempli également les fonctions de Surveillant en Chef aux Expositions générales qui ont eu lieu à Bruxelles d. puis 1850, ainsi qu'aux Expositions universelles de Londres, de Dublin et de Paris, et qu'on a toujours été satisfait de la manière dont il s'est acquitté de ses devoirs. Il pense que dans l'intérêt du Service il serait désirable que le titre de Surveillant en Chef du Musée de Sculpture fut attribué au S<sup>r</sup> Van den Broek.

La Commission après avoir délibéré sur la proposition qui lui est soumise par M<sup>r</sup> Simonis, est d'avis qu'il y a lieu de demander à M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur de nommer le Sieur Van den Broek, aux fonctions de Surveillant en Chef du Musée de Sculpture.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire. *E. Simonis*  
Le Président. *H. Navez*

Séance Du 30 Juillet 1861 (3<sup>e</sup> heure)

Présents M<sup>lle</sup> Navez, Présidente; le Comte de Robiano; De Ronse; Fétis; et Van Brel, Membres; D. Simonis, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 22 Juillet est lu et adopté.

M<sup>r</sup> Van der Kalk soumet un portrait peint par Van Stingelandt, qu'il offre de céder pour la somme de 2000 francs. L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer et ouvrages qui ne lui semble pas de nature à représenter avantageusement ce musée dans la Collection du Musée.

M<sup>r</sup> L'Avocat Kermis d'Anvers, fait parvenir à la Commission, par l'entremise de M<sup>r</sup> Etienne Luy, deux tableaux anciens représentant: Philippe-le-Bon et Jeanne-la-Folle, qu'il désire céder pour la Galerie historique du Musée. La Commission ayant déjà statué négativement sur l'acquisition de ces peintures, dans la séance du 27 Mars 1856 et le 20 février 1860, décide, après nouvel examen, qu'il n'y a pas lieu d'adresser des propositions d'achat à M<sup>r</sup> Kermis.

M<sup>lle</sup> Sur le nombre se rendent ensuite chez M<sup>r</sup> Etienne Luy, pour voir un tableau de Meitzner, qu'il est chargé de présenter au Musée et dont le propriétaire demande 14,000 francs. La Commission après un examen attentif de ce tableau qui lui paraît parfaitement conservé et qui réunit toutes les belles qualités qui distinguent les œuvres du plus estimé de ce peintre célèbre, est unanimement d'avis qu'il conviendrait de l'acquiescer pour le Musée. Mais la Commission pense que le prix demandé pour ce tableau est trop élevé et qu'il conviendrait que le propriétaire le réduisît à 12,000 francs. Elle charge en conséquence, son Secrétaire de faire

Est proposée dans ce sens à M<sup>rs</sup> Etienne Le Roy.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

Etienne F. Navez

Séance Du 28 Août 1861 (2 heures)

Sont présents M<sup>rs</sup>. Navez, Président; le Comte de Robiano; Doucet; Fétis et Van Bree, Membres; P. Sténen, Secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 30 Juillet est lu et adopté.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle M<sup>rs</sup> Etienne Le Roy fait connaître que le tableau de Gabriel Metzger, intitulé: la Collation, dont il a réservé la préférence au Musée de l'Etat, a fait partie de plusieurs collections célèbres, que son authenticité est incontestable et que son état de conservation est parfait. M<sup>rs</sup> le Président donne lecture d'une note de M<sup>rs</sup> Portaut, dans laquelle ce membre s'excuse de ce qu'une absence l'empêche d'assister à la réunion de ce jour et fait connaître en même temps qu'il donne bénévolement sa voix à l'acquisition du tableau de Metzger, qu'il considère comme très pur et de la meilleure qualité du maître.

Le Secrétaire informe ensuite l'assemblée qu'il résulte des démarches qu'il a faites auprès de M<sup>rs</sup> Etienne Le Roy, que celui-ci n'a pu consentir à vendre le tableau dont il s'agit au prix de 12,000 francs, offert par la Commission, mais qu'il le céderait pour 13,000 francs, sous l'espoir que la liquidation

de cette somme pourrait avoir lieu dans un bref délai. - La Commission après délibération sur la nouvelle proposition de M<sup>rs</sup> Le Roy, décide à l'unanimité d'acquiescer définitivement pour la somme de 13,000 francs, imputables sur 9251.25<sup>fr</sup> sur le crédit resté disponible au budget de 1859 et pour le restant, sur les fonds de l'exercice courant. - Il sera immédiatement rendu compte de cette acquisition à M<sup>rs</sup> le Ministre de l'Intérieur.

Par sa lettre du 20 août, ce Haut Fonctionnaire fait connaître que, sur l'urgence, il a autorisé directement le Ministre de Belgique, à Londres, à faire l'acquisition de deux toiles d'Isaie Van de Velde, représentant: l'un, le Siège d'Ostende, et l'autre, le Siège de Wachtendonck, sujets qui avaient pour objet de l'intérêt pour la Galerie historique.

La Commission témoigne sa satisfaction pour l'achat de ces deux tableaux payés à Londres 54 livres et 8 Schellings, et vote des remerciements à M<sup>rs</sup> Van Dillwyer pour les soins obligeants qu'il a donnés à cette affaire.

M<sup>rs</sup> E. De Ryck, à Brüssel, propose de céder au Musée, pour la somme de 15,000 francs, deux tableaux peints, dit-il, par Lucas Krauss et représentant: St. Jérôme et St. Ursule. Ces peintures qui portent les traces de retouches assez importantes, n'offrent rien de saillant et sont sans doute pour l'étude. En outre, leur authenticité paraît très douteuse. La Commission décide en conséquence qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition soumise par M<sup>rs</sup> De Ryck.

Par lettre du 21 août M<sup>rs</sup> le Ministre de l'Intérieur adresse à la Commission une expédition de son arrêté du 3 du même mois par lequel M<sup>rs</sup>: Chalon, Doumy, Jules Degriolle, Ed. Fétis, Piot, Portaut et



Théod. Juste, sont nommés Membres du Comité de rédaction du Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. M<sup>r</sup> St. Van Soud, Commissaire de 1<sup>re</sup> Classe, au Département de l'Intérieur, est attaché comme Secrétaire au Comité de rédaction de ce bulletin.

M<sup>r</sup> le Ministre soumet à l'avis de la Commission une requête de S<sup>r</sup> Maed, photographe, qui sollicite l'autorisation de reproduire par la photographie, quelques tableaux destinés à figurer dans une publication intitulée: Les Chefs-d'œuvre des Musées de Bruxelles. Afin de faciliter son travail, ce photographe demande que quelques ouvrages puissent être déplacés. M<sup>r</sup> Comte Leclercq, auteur du texte de cette publication s'adresse également à la Commission pour le même objet, mais il désire que des tableaux trop mal éclairés pour être photographiés sur place soient descendus, pour quelques instants, dans la Cour du Musée. La Commission délibérant sur ces deux demandes est d'avis que dans l'intérêt de la conservation des œuvres importantes qu'il s'agit de reproduire, elle ne peut répondre favorablement au désir qui lui est exprimé par M<sup>r</sup> Leclercq. Cependant, pour ne pas entraver les opérations de M<sup>r</sup> Maed, la Commission veut bien consentir à ce que les tableaux de moyenne dimension soient photographiés dans la salle de ses réunions. Il sera répondu dans ce sens aux lettres de M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur et de M<sup>r</sup> Leclercq.

En dernier lieu, il est donné lecture d'une dépêche en date du 18 Juillet d', par laquelle M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur fait remarquer qu'il existe dans la Galerie historique, de nombreuses lacunes, à ne considérer même que les portraits des per-

sonnages les plus importants et les plus éminents de notre histoire. Il suggère donc l'idée de faire exécuter des copies de bons portraits originaux qui se trouvent dans les Collections publiques et particulières de la Belgique et de l'étranger. M<sup>r</sup> le Ministre prise en considération la Commission de lui désigner quels sont dans les Musées, les Bibliothèques et autres établissements publics, ainsi que dans les Collections particulières de la Belgique (pour commencer par le pays) les portraits qu'il conviendrait de faire copier pour atteindre le but proposé. Afin de ne pas y employer trop long temps l'exécution de ces travaux, la Commission est invitée à adresser au Gouvernement des propositions particulières. L'Assemblée approuve l'idée émise par M<sup>r</sup> le Ministre et accepte avec empressement l'offre que veut bien lui faire M<sup>r</sup> Ed. Fétis, de préparer pour la prochaine séance, les éléments de la réponse à adresser au Département de l'Intérieur.

La séance est levée à 4<sup>h</sup> 1/4 heures.

Le Secrétaire. Le Président.  
N. Stierman F. J. Warez

Séance du 19 Octobre 1861 (2<sup>e</sup> séance)

Présents: M<sup>r</sup> Warez, Président; Le Comte de Robiano; Doucet; De Rongé; Ed. Fétis; Simonin et Van Brie, membres; N. Stierman, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 août est lu et adopté.

M<sup>r</sup> Etienne Le Roy transmet une lettre qui lui est adressée par M<sup>r</sup> Van Cuyck

à Paris, par laquelle celui-ci offre de céder au Musée de l'Etat, un paysage de Hobbeema, dont il fixe irrévocablement le prix à 55,000 francs. M. Van Cuyck croit devoir faire remarquer qu'il serait inutile de lui faire aucune offre en dessous de ce chiffre, car il se verrait dans l'impossibilité de l'accepter. L'Assemblée apprécie l'importance et les qualités réelles de ce beau tableau, dont l'authenticité ne peut être mise en doute, mais elle regrette que quelques parties du ciel aient été retouchées. Les conditions posées par M. Van Cuyck pour la cession de cet ouvrage ne permettant pas à la Commission d'indiquer une proposition, il est décidé qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de donner suite à l'acquisition de ce tableau qui sera néanmoins soumis à l'avis des Commissaires Experts.

Par sa lettre du 15 de ce mois, M. le Ministre prie la Commission de ne pas tarder plus longtemps à lui faire connaître son opinion sur le sujet de l'achat de la Collection de Dessins de M. Van Parys. M. le Ministre prie aussi d'examiner individuellement cette Collection, afin de pouvoir prendre une résolution sur la prochaine séance.

M. Van Gengelen, à Anvers, soumet un tableau représentant: le Jeu de piquet, qu'il attribue à Gaspard Netscher et dont le prix est de 6000 francs. Il a accompagné ce tableau d'une gravure exécutée par Leprieux. L'authenticité de cette œuvre paraissant douteuse, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'accepter la proposition soumise par M. Van Gengelen.

L'Assemblée prend la même résolution à l'égard de trois tableaux anciens qui lui sont présentés par M. Walravens.

M. le Ministre de l'Intérieur renvoie à l'avis de la Commission une lettre par laquelle M. Cousin-Baugnot offre de céder au Musée, pour la somme de 700 francs, un bas-relief de Laurent Delvaux, représentant: le Christ au tombeau. Cet ouvrage n'est qu'une simple esquisse en terre-cuite dont la composition ne présente rien de remarquable. L'Assemblée vote en conséquence, le rejet de la proposition de M. Cousin-Baugnot.

M. Kuhn, de Berlin, fait parvenir à la Commission un tableau de Pierre De Hooghe, représentant: Une partie de musique. L'Assemblée considère cette peinture comme étant faussement attribuée à Pierre De Hooghe et décide donc qu'elle ne peut en faire l'acquisition. Dans un rapport confirmant l'avis émis par la Commission, les trois Experts du Musée font connaître que le tableau dont il s'agit n'est qu'une médiocre production de Samuel Van Hoogstraeten, imitateur du maître auquel il est attribué et dont la valeur ne peut dépasser 1200 francs.

Il est donné lecture, pour information, de deux lettres ministérielles ci-après:

Par la première, portant la date du 6 Septembre, M. le Ministre de l'Intérieur approuve entièrement les considérations émises par la Commission relativement à la demande de M. Maer, tendante à pouvoir reproduire par la photographie quelques tableaux du Musée.

Par la seconde, datée du 26 Septembre, M. le Ministre informe la Commission qu'il considère comme avantageux aux intérêts du Musée, l'achat conclu par la Commission, du tableau de Gabriel Meetsu, intitulé: la Collation.

Par la troisième, datée du 15 Octobre, M. le Ministre présente la Commission que les œuvres d'art ci-après ont été acquises pour la Collection du Musée moderne, à savoir:

Tableaux:

1. La Vue de Jueguer Van der Weide, pour

Ferdinand Pauwels

- 2<sup>e</sup> Junius prêchant la réforme, par De Groux.
- 3<sup>e</sup> Le caveau de Diomède, ou le Dernier jour de Pompéï, par Stallaert.
- 4<sup>e</sup> Site de la Campone, par Fourmair.
- 5<sup>e</sup> Une consultation d'avocat, par Girnaert.
- 6<sup>e</sup> Un marché aux chiens, par J<sup>e</sup> Stevens.

Sculptures :

- 7<sup>e</sup> Jeune napolitaine jouant à la Rungliaf, Statue en marbre par Soperse.
- 8<sup>e</sup> L'Attente, groupe en marbre, par De Bruckeleer.

En dernier lieu, la Commission s'occupe de la formation du budget de l'année pour l'exercice 1862 et répartit de la manière suivante le crédit de 31640 francs, voté annuellement, par la Législature :

- 1<sup>o</sup> Personnel . . . . . F 8240. =
- 2<sup>o</sup> Frais d'administration et matériel . . . 6900. =

L'assemblée pense qu'il conviendrait par suite de l'augmentation du nombre des membres de la Commission, de porter de 900 francs à 1200 francs, le crédit nécessaire pour les jetons de présence et les frais de voyage des membres de la Commission.

- 3<sup>o</sup> Achats . . . . . 16500. =
- Total francs 31640. =

Ce projet de Budget, tel qu'il vient d'être arrêté sera soumis à l'approbation de M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire. Le Président.

J. Stevens

J. Navez

Séance Du 4 Novembre 1861 (2ème)

Présents M<sup>lles</sup> Navez, Président; Le Comte Des Robiano; De Rongé; Doersel; Félix; Etadon; Portachs et Van Brée, Membres; V. Steenon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 19 Octobre est lu et adopté.

M<sup>lre</sup> Portachs rendant compte de la mission que M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur l'avait chargée de remplir à Rome, fait connaître que les Collections Valentini et Simonetti, signalées au Gouvernement comme pouvant être acquises pour le Musée de l'Etat, ne comprennent en général que des œuvres d'un mérite ordinaire, sauf quelques tableaux hors ligne que les propriétaires n'ont point voulu céder de l'ensemble de leur collection. Il fallait en outre, dit-il, à toute négociation pour l'achat de ces Galeries. M<sup>lre</sup> Portachs cite ensuite plusieurs autres œuvres de mérite qu'il a remises dans la Collection du Mont-de-Piété, notamment un Valentini, un Bellini, mais il lui a semblé désirable de procéder à un nouvel examen de la Collection avant de soumettre une proposition pour l'achat de ces peintures.

Profitant de son séjour à Rome, il a recherché chez les marchands et les particuliers les tableaux qui pourraient convenir au Musée, et il s'est imposé d'acquiescer les quatre ouvrages suivants à cause de leur qualité ou de l'intérêt qu'ils présentent et dont les prix sont réellement très avantageux :

- 1<sup>o</sup> Un épisode de la Peste, par le Guide; tableau parfaitement conservé, acquis pour 1200 francs.
- 2<sup>o</sup> La femme adultère, par Manfredi, cédé pour la somme de 700 francs.
- 3<sup>o</sup> Une madone en pierre, par Scarsillone Des Ferrare; tableau acheté pour la modique somme de 100 francs.
- 4<sup>o</sup> Un portrait d'homme, par Gasterman, obtenu au prix de 200 francs.

Lu

La Commission apprend avec plaisir le résultat de ces négociations.

M. Portacho signale ensuite d'acheter un ouvrage que ses investigations l'ont amené à découvrir, mais dont il n'a pas eu depuis conclure l'achat, à cause de leur importance. Il cite en premier lieu, une Madone avec l'Enfant Jésus, par le Pérugin, peinture d'un très bel aspect, placée dans un cadre de Luca della Robbia. Le propriétaire en demande 13,000 francs. Quelque retouches maladroites sur l'une des figures de la Vierge devant être relevées avec soin; les autres parties qui ont souffert seront, faciles à restaurer. Il exprime l'avis que si la Commission se décidait à donner suite à l'achat de ce tableau il conviendrait que la restauration en fût confiée à l'un des plus habiles restaurateurs de Rome, avec lequel il s'est déjà mis en rapport à ce sujet. Il indique ensuite deux panneaux de au pinseau de Carlo Crivelli, représentant l'un: La Vierge et l'Enfant Jésus, l'autre St. François. Ces peintures, en parfait état de conservation et exécutées sur fond d'or se distinguent par leur beau style et leur belle expression. Ces deux ouvrages sont offerts au prix de 10,000 francs. Il pense qu'il serait très intéressant pour le Musée de posséder un aussi bon spécimen de peinture qui ont rendu célèbre le fondateur de l'École Vénitienne.

M. Portacho en engageant la Commission à acquiescer en faveur de l'achat, croit devoir faire remarquer que malgré le prix relativement peu élevé, que l'on en demande, il ne désespère pas de les obtenir pour 18 à 20,000 francs.

La Commission qui a toute confiance dans la connaissance de M. Portacho, décide d'après le rapport qui vient de lui être fait,

qu'il y a lieu de proposer à M. le Ministre de l'Intérieur de continuer les recherches faites pour l'achat du Pérugin et des deux Crivelli. L'Assemblée est également d'avis que la Convention du premier de ces ouvrages soit exécutée à Rome sous la direction de son Collègue qui compte retourner bientôt en Italie.

Un rapport dans le sens des résolutions prises par la Commission sera incessamment adressé à M. le Ministre de l'Intérieur. La séance est levée à 4 heures.

Le Président,

Le Secrétaire,

V. Stievenon

J. Navez

Séance Du 26 Novembre 1861 (2ème)

Sont présents: M. le Navez, Président; De Ronchi; Fetes; Madaou; Portacho; Simonis et Van Brée, Membres; V. Stievenon, Secrétaire.

Par sa lettre du 13 Novembre, M. le Ministre de l'Intérieur invite la Commission à charger un ou plusieurs membres d'aller examiner à Cervern quatre tableaux de Van Loon et de De Crayer déposés dans la Chapelle du Château, afin de s'assurer s'il ne conviendrait pas de transporter au Musée royal de peinture ces quatre ouvrages qui, d'après l'avis de la Commission royale des Monuments sont exposés à de graves dommages à cause de l'humidité de la Chapelle. M. le Président s'étant occupé, sur l'urgence, de s'adresser à son Collègue de l'accompagner à Cervern, mais les membres désignés s'étant trouvés empêchés, il s'est rendu seul à Cervern et son avis, les tableaux dont il s'agit ne

sont peu dignes de qualité, mais elles  
 ne lui ont point paru présenter assez de  
 mérite pour des lieux qui elles soient placées  
 au dessus de ce qui possède déjà des œuvres plus  
 remarquables de Van Loon et de De Croyer.  
 En concluant au maintien de ces tableaux  
 dans la Chapelle du Château de Cerveran,  
 sauf à les éloigner des murs pour les préser-  
 ver de l'humidité, il insiste afin que quelques  
 Membres venant s'assurer sur les lieux  
 de l'état réel des choses. Il est convenu que  
 M. le Portier, Fétis, Madam et Van Breda  
 et Simonis se rendent à Cerveran samedi  
 prochain.

Par sa lettre du 20 Novembre M. le  
 Ministre demande à la Commission si elle  
 ne voit point inconvénient à ce que le Dis-  
 coute de Kessche qui appartient au Musée,  
 soit acheté en bronze. Cet ouvrage destiné  
 à figurer à l'Exposition universelle de Londres  
 serait placé ensuite dans le jardin du Palais  
 National. L'Assemblée ne peut qu'approuver  
 ce projet, mais elle pense qu'afin de ne pas  
 compromettre la conservation de ce modèle,  
 il serait prudent de le faire mouler préalablement.

M. le Ministre et l'Intérieur fait  
 connaître qu'on vient d'une convention con-  
 clue entre son Prédecessor et M. Bossuet,  
 celui-ci doit rentrer en possession de la table  
 que possède de lui le Musée et un échange  
 de laquelle est artiste aura à livrer une  
 production nouvelle représentant: la Procession  
 des Deux patrons à Seville. La Com-  
 mission propose la réponse à faire à cette  
 communication jusqu'à l'époque où  
 l'échange aura été opéré.

Il est donné lecture d'une lettre en  
 date du 15 Novembre, par laquelle M. le  
 Ministre et l'Intérieur approuve l'achat  
 fait à Rome par M. le Portier, de quatre  
 tableaux suivants:

- 1<sup>o</sup> Episode de la peste, par le Guide.
- 2<sup>o</sup> La femme adultère, par Alfonsi.
- 3<sup>o</sup> Madame en prière, par Scurella.
- 4<sup>o</sup> Portrait d'homme, par Surteman.

Il prie ensuite le Ministre de vouloir intervenir  
 en son nom le Demarcher qu'il a fait pour  
 l'acquisition de Perugin et de Van Crivelli,  
 en s'efforçant autant que possible d'obtenir  
 une réduction des prix demandés. M. le Ministre  
 croit devoir faire remarquer à cette occasion  
 qu'il a été entendu par le Gouvernement et la  
 Législature que le crédit extraordinaire de  
 250,000 francs, voté par la Chambre, serait  
 particulièrement employé à remplir les lacunes  
 de la Collection des maîtres Flamands. Il espère  
 donc que la Commission, sans négliger cette  
 occasion favorable qui s'offre d'acquiescer  
 à l'achat d'œuvres remarquables de écoles  
 étrangères, voudra bien se préoccuper sur-  
 tout de combler les vides après lesquels  
 existent parmi les tableaux de notre ancienne  
 Ecole. M. le Ministre ajoute que si une  
 occasion tout-à-fait spéciale d'acquiescer  
 une série de tableaux étrangers d'un mérite  
 exceptionnel, il examinerait avec intérêt les  
 moyens de donner ce précieux complément au  
 Musée. Par suite de cette communication  
 M. le Portier promet de poursuivre activement  
 les négociations entamées pour l'achat de  
 deux tableaux susmentionnés.

M. le Ministre du Conseil de fabrique  
 de l'Eglise de N. D. des Victimes, au Sublime  
 à Bruxelles se fonde sur le défaut d'empla-  
 cement dans l'église, propose de céder  
 au Musée les quatre tableaux suivants qui sont  
 déposés chez M. E. Le Roy. 1<sup>o</sup> Un triptyque de Michel Cassé  
 dont le panneau central représente la mort de la Vierge. 2<sup>o</sup>  
 Deux tableaux, l'un de De Croyer, l'autre de De Klucht, repri-  
 sentant deux des portraits de Membres de la Compagnie  
 des Artistes de 3<sup>o</sup> Un tableau de Ronselot Blondel.

La Commission décide qu'il sera statué sur cette proposition  
 après l'examen des tableaux dont il s'agit.

M. De Vigne présente un tableau de Brabant, représentant: Une fête d'enfants, qui est proposé de céder pour la somme de 24,000 francs. Ce tableau provient de la Collection Van der Meulen et a figuré d'abord dans la Galerie de M. le Chevalier De Courville, à Gand. M. l'Expert Le Roy sera prié d'adresser à la Commission un rapport sur le mérite, l'authenticité, l'état de conservation et la valeur de cette toile.

La Séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Secrétaire.

V. Stieumont

Le Président.

J. F. de Selys

Séance Du 27 Décembre 1861 (1 heure)

Sont présents M. de Naves, Président;  
Le Comte de Robiano; Doucet; Ed. Fédier;  
Madame Portails; Sannon et Vanbée,  
Membres; V. Stieumont, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances  
des 4 et 26 Novembre sont lus et adoptés.

Sur la proposition de M. Ed. Fédier,  
la Commission décide au sujet de la convention  
passée entre le Gouvernement et M. Bossuet,  
d'attirer l'attention de M. le Ministre de  
l'Intérieur sur les inconvénients graves  
qui pourraient résulter de l'adoption de  
semblables moules et de prier le Haut  
Fonctionnaire d'admettre en principe que  
les ouvrages figurant dans le Musée moderne  
ne pourront être échangés ou retirés des  
Galeries, à moins que par leur défaut d'im-  
portance ou leur imperfection bien constatée,  
il y ait convenance à ce que les exposés.

La Commission s'occupe ensuite de la  
résolution à prendre à l'égard d'un tableau  
d'Albert Cuyp, que M. Nicuvenburgs offre de  
céder au Musée pour la somme de 24,000 francs.  
Il résulte du rapport adressé par les trois  
Experts du Musée que ce tableau est original  
de maître, mais qu'il ne date pas de sa belle  
époque. Indépendamment du défaut d'im-  
-probable de la composition, plusieurs parties  
principales du sujet laissent à désirer. Ils  
font remarquer quant à l'état de conservation  
de l'ouvrage que de nombreuses craquelures  
représentées dans toute la surface de la pein-  
-ture diminuent la valeur de ce tableau estimé  
par M. Le Roy et Thyss, à 13,000 francs  
et par M. Heux, de 12 à 15,000 francs.  
M. de Robiano, M. de Naves et M. de Selys  
sont d'avis que M. Nicuvenburgs pour cau-  
-tenir cette toile s'accorderait généralement  
à reconnaître que la composition n'en est pas  
très heureuse et que l'état de conservation  
ne paraît pas complètement satisfaisant.  
D'un autre côté, le prix élevé que l'art  
demande pour ce tableau étant si peu en  
rapport avec la somme que le Musée pour-  
-rait offrir, que la Commission est unani-  
-mement d'avis qu'il n'y a pas lieu de  
donner suite à la proposition de M. Nicuvenburgs.

Il est donné lecture d'une lettre par  
laquelle M. le Ministre de l'Intérieur trans-  
-met un rapport de la Commission royale des  
Monuments faisant connaître que les deux  
tableaux de Van Helmand, appartenant à  
l'Eglise de St. D. de Veerkerk, à Brumel, se  
trouvent à une telle élévation qu'il est impos-  
-sible de constater leur état de conservation  
avant qu'ils ne soient déplacés. La Com-  
-mission des Monuments propose en consé-  
-quence, l'ajournement de toute décision  
jusqu'à un moment où l'on pourra se rendre à la

à la restauration de la partie de l'Église qui occupent ces deux grands toits. L'Assemblée partage complètement l'opinion de la Commission des Monuments.

Se référant à l'avis que son Président a émis dans la séance précédente, relative-ment aux tableaux de Van Loon et de De Cuyers déposés dans la Chapelle du Château de Germignies, la Commission décide de répondre à M. le Ministre de l'Intérieur qu'il ne semble pas désirable de faire transporter ces ouvrages, une fois classés.

Il est donné lecture d'un rapport que M. Etienne Le Roy adresse à la Commission au sujet d'un tableau de Bruckenburg, représentant: Une fête d'enfants, que M. De Vigne offre de céder pour 2500 francs. Cette peinture lui a paru bien authentique, mais le ton brun qui y domine, nuit beaucoup à l'effet du tableau dont l'état de conservation est irréprochable. Il fixe à 1800 francs la plus grande valeur de cet ouvrage. La Commission considérant l'importance de la composition et le mérite d'exécution du tableau qui lui est soumis, pense qu'il convient de proposer à M. De Vigne, de le céder au Musée pour la somme de 1500 francs.

La Commission statuant sur une demande d'avis que M. le Ministre de l'Intérieur lui transmet au sujet d'une Collection de tableaux modernes qu'un amateur de Trieste propose de vendre, informera M. le Ministre que l'auteur de cette question étant étranger à son attribution, elle regrette de ne pouvoir s'en occuper. Elle fera remarquer qu'elle ne dispose, du reste, d'aucun crédit pour l'achat de cette nature.

Il est donné lecture, pour notification, d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'à la

suite d'une demande officielle adressée à M. de Begas, à Berlin, ce Statuaire a consenti à céder au Musée, pour la somme de 800 francs, imputable sur les fonds de cet établissement, un groupe en plâtre, représentant: Pan consolant Psyché. Cet ouvrage provenant du Dessin Salon de Bruxelles a été jugé par les artistes comme un spécimen distingué de l'état de la Statuaire classifiée en Allemagne.

M. le Ministre de l'Intérieur approuvant l'avis émis par la Commission dans son rapport du 30 novembre d<sup>r</sup>, prie celle-ci de prendre les mesures nécessaires à l'effet de faire monter dans le plus bref délai la Statue de Rubens (le David) destinée à être coulé en bronze pour l'Exposition universelle de Londres. — M. Simonin annonce que des dispositions ont été prises pour la prompte exécution de ce travail.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

1<sup>o</sup> de M. Héris, qui envoie une copie du Combat de Amazons de Rubens, exécuté par Balthazar Besschy.

2<sup>o</sup> de M. Janssens qui présente un tableau indûment attribué à Marillo et représentant S. Jean Baptiste dans le Désert.

3<sup>o</sup> de M. Van Remmel qui soumet vingt médiocres tableaux qu'il attribue à Rubens, Otto-Vosius, Gensior, Ostade, Craubcke, Braunsor, Braughel de Velours, &c &c.

M. Fehs communique une première partie du travail dont il a bien voulu se charger afin de mettre la Commission à même de répondre aux renseignements demandés par M. le Ministre de l'Intérieur au sujet des portraits dont il conviendrait de faire recueillir des copies pour la Galerie historique du Musée. M. Fehs envoie

La liste suivante comprenant les noms des  
personnes dont les portraits existent  
dans la Galerie d'Armburg, les Messieurs  
d'Armer, de Brugge et de Sand et  
l'hospital St Jean à Brugge, et annonce  
l'intention de compléter ce travail, en  
soumettant successivement à sa Collègue  
le résultat de ses recherches :

- Maximilien 1<sup>er</sup> d'Autriche
- François Louvier
- Nicolas Rockox
- P. Martenasiel
- J. Chesquiere.
- J. De Buis
- G. J. Hermyer.
- Louis de Benardier. . . . . } Buis
- Comte de Montrey. . . . . }
- Maximilien-Emanuel de Bavière
- J. B. Erregout
- J. B. Tuvie.
- L. Archiduc Leopold.
- Olivier de Wée.

La Commission approuve cette liste  
qui sera transmise à M<sup>le</sup> le Ministre.  
En dernier lieu, M<sup>le</sup> Porteur donna  
lecture d'une lettre de M<sup>le</sup> Carolus, Ministre  
de Belgique, à Rome, qui l'informe que le  
propriétaire du Perugin et des deux Crivelli,  
que le Musée est autorisé à acquérir, consent  
à céder ces trois tableaux pour le prix de 3000  
écus romains, soit environ 16,000 francs,  
à la condition que cette somme soit payée  
au plus tard vers la fin du mois de Janvier  
prochain. La Commission reçut cette  
communication avec plaisir; elle en  
donna immédiatement communication à M<sup>le</sup>  
le Ministre de l'Intérieur en le priant  
de vouloir prendre les mesures nécessaires  
afin que le paiement de la somme sus-indiquée  
puisse avoir lieu en temps utile. M<sup>le</sup>

Portails fait connaître qu'il compte partir  
sous peu pour l'Italie et qu'il profitera de  
son séjour à Rome pour surveiller la restau-  
ration du Perugin.

La séance est levée à 4 1/4 heures.  
Le Président.

Le Secrétaire.  
V. Stieven  
F. Navez

Séance Du 21 Janvier 1862 (2 heures)

Sont présents: M<sup>le</sup> Navez, Président; Doucet;  
De Rungé; Fétis; Cladon & Simonis, Ambour;  
V. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 27 Décembre  
dernier est lu & adopté.

M<sup>le</sup> Van Bree écrit d'Armer pour faire  
connaître qu'il sera indisponible & empêché d'assister  
à la réunion de ce jour.

Par sa lettre Du 10 Janvier, M<sup>le</sup> le Ministre  
exprime l'avis qu'il ne saurait donner au Palais  
Ducal une nouvelle destination qu'on le consacrerait  
entièrement, sauf la grande Salle Du Centre,  
au Musée moderne de peinture & de sculpture.  
Il reconnaît que ce local laisse à désirer pour  
l'exposition de tableaux, mais il lui semble que  
que les ouvrages modernes y aient un jour  
meilleur & plus d'espace que dans les Salles  
qu'ils occupent actuellement au Musée. - M<sup>le</sup>  
le Ministre espère que la Commission n'aura  
rien d'objection sérieuse à présenter contre  
l'adoption de cette mesure qui permettra  
également de placer convenablement la Collection  
des médailles modernes sur l'antique. La  
Commission est donc invitée à prendre le plus tôt  
possible, les mesures nécessaires à l'exécution  
de ce transfert et à examiner si l'on ne



pourrait concéder ses dispositions avec les  
 ministres, au moins provisoire, de l'Exposition  
 permanente organisée par une société d'artistes.  
 Il sera répondu à M. le Ministre que la  
 Commission n'a point d'objection à présenter  
 contre le déplacement de l' Musée moderne dans  
 les conditions énoncées dans sa Dépêche, mais  
 qu'elle regrette que des motifs empêchent de  
 procéder d'une manière définitive à l'installa-  
 tion du Collectionneur. Elle signale d'abord  
 l'absence d'une salle assez grande pour  
 recevoir les tableaux qui, à cause de leurs dimen-  
 sions n'ont pu jusqu'ici figurer dans les  
 galeries modernes et qu'on n'a guère l'espoir  
 d'exposer convenablement au Palais Ducal.  
 D'un autre côté, le mode d'éclairage ne  
 répond pas aux exigences d'une galerie de  
 tableaux. La Commission se plaindra éga-  
 lement de ce qu'on ait disposé de deux  
 meilleurs pièces pour y établir des loges  
 d'un effet très désagréable et auxquelles on  
 ne peut se rendre sans passer par les  
 salles du Musée. La Commission se  
 signale au Gouvernement les inconvénients  
 qui doivent faire considérer comme provisoire  
 la nouvelle destination donnée au Palais  
 Ducal, ne point s'empêcher néanmoins de  
 reconnaître que ce local offre relativement  
 à celui que le Musée moderne occupe main-  
 tenant, des avantages dont il faut tenir  
 compte. Quant aux salles mises à la  
 disposition d'une société d'artistes pour  
 l'organisation d'une Exposition permanente  
 la Commission regrette de ne pouvoir aider  
 cette association dans son utile entreprise  
 et elle insistera auprès de M. le Ministre,  
 afin qu'elle ait la libre jouissance de ces  
 salles dès qu'il s'agira d'organiser la  
 nouvelle Musée moderne.

M. Hannoter, à Louvain, offre de céder  
 au Musée un tableau représentant le Christ en  
 tumbonne qu'il attribue à Van Dyck et pour  
 lequel il demande 600 francs. L'Assemblée  
 est généralement d'avis qu'il n'y a pas lieu  
 d'acquiescer à cet ouvrage.  
 Après délibération, la Commission décide  
 qu'elle proposera à M. le Ministre de l'Intérieur  
 de nommer le Sieur Henri Flax, surveillant  
 au Musée royal de Pontonne & de Sculpture,  
 en remplacement de son père, délégué de ce musée.  
 Plusieurs Membres se trouvant em-  
 pêchés d'examiner la Collection de Dessins de M.  
 Van Parys, ont however un elle peut être visitée,  
 manifestent le désir de voir cette collection  
 transportée au Musée où il leur serait facile de  
 se rendre dans telle partie de la journée qui  
 serait la mieux à leur convenance. M. Van Parys  
 sera, en conséquence, invité si possible à venir  
 satisfaire à ce vœu.  
 La Commission s'occupant de la  
 proposition soumise par le Conseil de fabrique  
 de l'Eglise de St. D. de Sablon, décide qu'elle se  
 rendra chez M. Etienne Le Roy, samedi prochain,  
 à l'effet d'examiner les tableaux que'il s'agit  
 de céder au Musée.  
 Il résulte d'un état communiqué à  
 l'Assemblée que le produit de la vente des  
 Catalogues du Musée, pendant l'année 1861,  
 s'est élevé à la somme de 824 francs qui a  
 été versée au Trésor, comme le constate la  
 quittance de versement délivrée le 31 Décembre  
 par le Receveur des produits divers. Les  
 Catalogues restant à vendre à cette date  
 s'élèvent à 1054 Exemplaires. Par sa lettre  
 du 11 Janvier, M. le Ministre de l'Intérieur  
 accuse la réception de l'état et de la quittance  
 de versement susmentionnée qui lui ont été  
 transmis le 5 Du même mois.

M. Achille De Vigne fait connaître par sa lettre du 3 Janvier qu'il regrette de ne pouvoir accepter l'offre de 1500 francs qui lui a été proposée par la Commission pour le tableau de Bratkenburg, représentant: Une fête d'enfants, mais qu'ayant le plus grand désir de voir cet ouvrage figurer au Salon, il consent à le céder pour la somme de 1800 frs. La Commission est d'avis qu'il y a lieu de conclure l'achat de ce tableau au prix proposé en dernier lieu par M. De Vigne; elle soumettra en conséquence cette acquisition à l'approbation du Gouvernement.

La séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Secrétaire.

V. Stieven

Le Président.

J. Navez

Séance Du 7 Mars 1862 (1<sup>ère</sup> séance)

Sont présents M. M. Navez, Président; le Comte de Robiano; Doucet; De Stouge; Fétis; Madou; J. Semovir, Membre; V. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 21 Janvier est lu & adopté.

Par sa dépêche du 4 courant, M. le Ministre de l'Intérieur communique une lettre par laquelle la Commission Belge de l'Exposition universelle de Londres demande que le Gouvernement autorise l'envoi à la dite Exposition d'un certain nombre de tableaux & d'ouvrages de Sculpture appartenant au Salon de l'Etat. M. le Ministre fait remarquer que la démarche de la Commission Belge lui paraît digne d'un accueil favorable & qu'en conséquence, la Commission de lui dire si, d'une opinion, il conviendrait de faire assurer les œuvres

d'art dont il s'agit et pour l'affirmative d'indiquer la valeur de chacune d'elles. L'Assemblée prenant en considération les motifs d'intérêt général qui lui sont en faveur de cette demande s'empresse de mettre en avant la disposition de la Commission Belge. Elle ne peut que s'engager le Gouvernement à faire assurer ces- ci contre les risques de mer et les autres dommages auxquels ils peuvent être exposés. Quelque nombre puissent qu'il suffirait de prendre pour base de l'estimation le prix d'achat payé par l'Etat, mais en objectant que plusieurs de ces ouvrages ont vraisemblablement acquis aujourd'hui une plus grande valeur dont il importe de tenir compte. Cette dernière opinion ayant prévalu, l'Assemblée proposera à M. le Ministre de confier à des Experts le soin de déterminer la valeur actuelle des ouvrages qui seront envoyés à Londres, en recommandant que pour tous les cas aucune évaluation soit inférieure au prix d'achat.

Par une autre lettre datée du 24 février, M. le Ministre fait part du désir exprimé par M. Kuytbroeker, d'exposer à Londres, dans le compartiment hollandais, le tableau que le client possède de cet artiste, et que le cas échéant, il s'engage à garantir de tous les accidents qui pourraient l'atteindre. La Commission est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande de M. Kuytbroeker.

M. le Président fait connaître qu'il a jugé utile aux intérêts du Salon d'acquiescer au prix de 1800 francs, un portrait peint par F. Bol, représentant la première femme de Rembrandt, tableau qui lui avait été signalé par M. le Directeur-général Desbœufs. M. le Président aurait désiré pouvoir soumettre ce tableau à l'appréciation de ses Collègues, mais M. W. Burger, possesseur de l'ouvrage, se trouvait par suite d'engagements

de l'impossibilité de consentir à aucun  
 délai pour la solution de cette affaire.  
 Il résulte d'un rapport de M<sup>r</sup>. Elys, Expert,  
 du Musée, que le portrait est bien authentique  
 de F. Bol, mais que la partie gauche de la  
 figure a été trop nettoyée, puis repeinte.  
 Il en a fixé la valeur de 1500 à 2000 francs.  
 La Commission ratifie cette acquisition qui  
 est également approuvée par M<sup>r</sup>. le Ministre  
 suivant sa lettre du 25 février.

M<sup>r</sup>. Heris offre de céder pour la somme  
 de 1550 francs, un tableau de J. Fyt, dont  
 il garantit l'authenticité. Et après examen,  
 la Commission estime que ce tableau se offre  
 pour suffisamment de mérite et qu'il n'y  
 a point lieu, en conséquence, d'en proposer  
 l'acquisition.

Il est donné lecture, pour notification  
 des lettres ministérielles ci-après :

1<sup>o</sup> Lettre en date du 7 février, par laquelle  
 M<sup>r</sup>. le Ministre de l'Intérieur autorise l'acqui-  
 sition du tableau de Brakenbury (une tête  
 d'enfant) cédé par M<sup>r</sup>. Etchelle de Vigne, pour  
 la somme de 1800 francs.

2<sup>o</sup> Lettre datée du 17 février, transmettant  
 une expédition de l'arrêté ci-après, nommant  
 Le Sieur Menue Surveillant au Musée royal  
 de Peinture & de Sculpture, en remplacement  
 du S<sup>r</sup> Jean Flav, décédé.

« Le Ministre de l'Intérieur  
 « Vu l'article 17 de l'arrêté royal du 31  
 « Mars 1846, organique du Musée royal  
 « de Peinture & de Sculpture. »

« Arrêté :  
 « Art. 1<sup>er</sup> Le Sieur Menue, actuellement  
 « Surveillant au Musée royal d'histoire naturelle  
 « est nommé en la même qualité au Musée  
 « royal de Peinture et de Sculpture, en rem-  
 « placement du Sieur Jean Flav, décédé. »  
 « Il jouira du même traitement que

« son prédécesseur (neuf cent soixante francs,  
 « 960 fr.) »

Art. 2. La Commission admettra toute  
 « œuvre ayant de Peinture & de Sculpture et  
 « chargé de l'exécution du présent arrêté.  
 « Bruxelles, le 31 Janvier 1862 »

« Signé. M<sup>r</sup>. Van den Peereboom.  
 3<sup>o</sup> Lettre du 20 février, par laquelle M<sup>r</sup>. le  
 Ministre fait connaître que la Commission belge  
 de l'Exposition universelle de Londres devra  
 confier à M<sup>r</sup>. Van den Broeck, directeur du Musée  
 les fonctions d'Inspecteur à cette Exposition  
 et Demande, en conséquence, que cet Employé  
 soit mis à la disposition de la Commission belge  
 à partir du 15 Mars jusqu'à la clôture de  
 l'Exposition.

4<sup>o</sup> Lettre datée du 4 février par laquelle M<sup>r</sup>. le Ministre  
 de l'Intérieur fait parvenir pour les Collections du  
 Musée un exemplaire de la gravure exécutée par M<sup>r</sup>.  
 Bal, d'après le tableau de M<sup>r</sup>. Gallait, intitulé :  
 Jeanne-la-folle, ainsi que deux exemplaires de  
 gravures et de lithographies désignées ci-après :

- Delbecq : La Sclamite, gravure d'après M<sup>r</sup>. Portuoch
- Demanneg : Le Brigand, gravure d'après M<sup>r</sup>. Weyer.
- Desvachez : Le Compromis de Nobles, d'après M<sup>r</sup>. De Broefue.
- Franck : S. A. R. le Comte de Flandre, grav. d'après M<sup>r</sup>. De Witte
- Le même : Paul & Virginie, gravure d'après Van derieren.
- Mecunier : Louis XVI au temple, gravure d'après M<sup>r</sup>. W. Apper
- Le même : L'arquebuser, gravure d'après M<sup>r</sup>. Madou.
- Van der Syper : Lucien Sianorelli, gravure d'après M<sup>r</sup>. Robert
- Wildiers : Episode de l'histoire de Innocent, grav. d'après M<sup>r</sup>. De Keyser.
- Baunders : Portrait de Léopold 1<sup>er</sup>. Roi des Belges; lithographie
- Bollwin : Louis d'Orléans, Prince des Belges - Port. lithographie
- Gerlier : Inauguration du monument élevé en l'honneur

du Congrès National & de la Constitution; lithographie.  
 Des remerciements seront adressés à M<sup>r</sup>. le  
 Ministre pour cet envoi.

M<sup>r</sup>. De Rougé fait connaître que M<sup>r</sup>.  
 Van Pays l'a prié de prier la Commission  
 de motifs qui l'empêchent d'invoyer sur

Collection de Dessins au Musée, mais qui s'est consenti  
bon volontiers à se tenir à la disposition de  
M. M. les Membres, le jour qui il leur conviendrait  
de se rendre chez lui pour examiner ces Dessins.

Préablement à toute décision, l'Assemblée  
change le bureau de s'informer auprès de M.  
Van Ruyck du chiffre auquel il serait disposé à  
céder la Collection.

Par sa lettre du 18 février, M. Verhaeghen,  
à Londres, propose de céder au Musée, un  
tableau de Rubens. Semblable demande est  
soumise par M. Heinekeradel, de Lengbunz,  
(Suisse) au sujet d'un tableau de Palme-la-Vierge.

La Commission, en pouvant statuer sur ces  
deux demandes sans avoir vu les tableaux en  
question, invitera les intéressés à envoyer les  
ouvrages à Bruxelles, à leurs risques & périls.

M. le Président fait connaître que la  
Classe a acquis pour 60 francs, à la vente de  
objets provenant de la faillite de M. Vassalli,  
un tableau de Bant & Baudry, représentant  
une Vue de la grande Place de Bruxelles. La  
Commission ratifie cette acquisition.

M. Etienne Le Roy informe la  
Commission que le bureau du Marguillier de  
l'Eglise de N. D. du Sablon, à Bruxelles, l'a autorisé  
à céder au Musée, pour la somme de 300 francs  
les tableaux suivants provenant de la dite Eglise:

- 1<sup>o</sup> Michel Coxie - La mort de la Vierge - Tableau  
à deux volants représentant: l'un, la  
descente du S. Esprit sur les Apôtres, et  
l'autre: l'Assomption de la Vierge.  
Sur le revers de ces volants, sont peints  
deux portraits en pied, représentant  
les Doyens de la Confrérie des Arbalétriers.
- 2<sup>o</sup> Deux tableaux représentant des Portraits  
de Membres de la même confrérie, peints  
par De Crayer & De Klerck.
- 3<sup>o</sup> Deux grands tableaux de Van Helmond.  
M. M. De Rouge, Douce, & Fétin qui

se sont rendus le 27 Janvier dernier, chez M. Et.  
Le Roy, ont examiné ces peintures avec beaucoup  
d'intérêt, notamment le Michel Coxie qui leur a  
paru présenter de grandes qualités qui le rendent digne  
de prendre place dans la Galerie du Musée; mais  
mais ils ont constaté avec un vif regret que ce bel  
ouvrage a beaucoup souffert et qu'il se trouve  
aujourd'hui dans un déplorable état de conserva-  
-tion. Les portraits de Membres de la Confrérie  
des Arbalétriers peints par De Crayer & De Klerck  
sont également remarquables et offrent d'inté-  
-rêt sous le rapport historique.

Conformément au désir qui lui a été  
exprimé, M. Le Roy communique une copie de  
deux qui lui a été demandée par la Commission  
Royale des Monuments pour la restauration de  
deux tableaux dont les frais s'élevaient <sup>à 5100 francs</sup>, non compris  
les tableaux de De Klerck et de Van Helmond.  
Quelques Membres manifestant l'intention  
d'examiner ces peintures, la Commission agissant  
à la prochaine séance, la résolution a été prise  
au sujet de la proposition de vente qui lui est soumise.

M. W. Burger offre de céder les deux  
tableaux suivants dont il a voulu indiquer les prix:  
1<sup>o</sup> Le portrait d'Abraham Grapsham, élève  
de la Gilde de St. Luc, à Anvers, peint par Jordaens.  
2<sup>o</sup> Un tableau de Van Hoes, intitulé: le Plat d'huîtres.  
Le premier de ces ouvrages paraît seul offrir  
de l'intérêt pour le Musée. La Commission  
serait disposée à l'acquiescer dans le cas où  
son prix ne dépasserait pas la somme  
de 300 francs.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire, Le Président.  
Steinmann Fétin

Séance Du 19 Mars 1862 (2 heures)

Sont présents: M. Navez, Président; Le Comte de Robiano; De Rongel; Fehér; Madou; Portails & Simonin, Membres; W. Steiner, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 7 Mars est lu & approuvé.

M. Portails donne lecture d'un rapport énumérant les Démarches et les recherches auxquelles il s'est livré pendant le second voyage qu'il vient de faire en Italie. L'Assemblée apprend avec plaisir que le Perugin & les deux Crivelli ont été cédés pour la somme de 15860 francs, soit une nouvelle réduction de 1140 francs sur le prix autorisé par la Commission. D'après le désir de son Collègue, M. Portails a surveillé la restauration du Perugin, dont il a fallu enlever d'anciens repeints. Quant aux deux Crivelli, on s'est borné à redorer les fonds et à retoucher certains ornements d'architecture. Ces travaux ont été exécutés avec beaucoup de soin par M. Genari, l'un des plus habiles restaurateurs de Rome. Le tableau de Manfredi a également été remis en état, par le soins du restaurateur Florini.

M. Portails fait connaître qu'il a trouvé au Mont-de-Piété, un Portrait peint par Raphaël Menges, qui lui a paru intéressant à acheter pour le Musée, à cause de la célébrité dont cet artiste a joui au siècle dernier. Ce portrait coûte la modique somme de 518 frs.

Il a également acquis pour 54 francs, une petite Vierge florentine, intéressante comme peinture primitive, ainsi qu'un tableau de fruits par David De Heem, qui a été payé 2150 francs. Il signale ensuite un tableau gothique de l'École allemande qui lui a paru fort remarquable et dont le propriétaire, M. Spilthorn demande 8000 francs. Le nom de l'auteur est inconnu, mais il pense que l'ouvrage

est original. Il engage la Commission avant de prendre une décision à cet égard, à attendre la communication des renseignements qu'il a demandés à M. Breton. - Un beau dessin de Jules Romain lui a été proposé au prix de 325 francs, mais on l'abandonne d'une collection de dessins au Musée, il a hésité à l'acquiescer. Les ouvrages de ce maître étant très rares, la Commission pense qu'il serait avantageux de posséder le dessin dont il s'agit et prie en conséquence M. Portails de faire les démarches nécessaires afin qu'il soit acquis pour le Musée.

M. Portails est ensuite confidentiellement informé par son tableau de premier ordre qui se trouvent dans l'œuvre de Galvier le plus célèbre de l'Italie et que l'on a quelque espoir de pouvoir acquiescer, mais il craint que le chiffre élevé que l'on demandera de ces œuvres ne soit un obstacle à leur achat.

En terminant, M. Portails fait ressortir combien est délicate la mission qui lui a été confiée, et il croit devoir insister sur l'utilité qu'il y aurait à être assisté de l'un des experts du Musée, si la Commission jugeait à propos de le charger de nouvelles négociations pour l'achat d'ouvrages en Italie.

Par sa lettre du 12 Mars, M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a l'intention d'acquiescer une Collection de 50 dessins originaux composant l'Album anatomique de Jean Jacobs, qui a été gravé pour l'enseignement de l'Académie des Beaux-Arts de Brémelès mais il désire savoir préalablement si cet recueil doit être déposé à la Bibliothèque royale ou au Musée royal de Peinture. M. le Ministre saisit cette occasion pour rappeler à la Commission la demande d'avis qui lui a été soumise au sujet de la Collection de dessins offerte en vente par M. Van Parys. L'Assemblée est d'avis que les planches de l'Album anatomique de Jacobs ne peuvent, pour leur

nature et les sujets qu'elle représentent être considérées comme des Dessins de maître destinés à figurer dans la Collection dont on projette la création au Musée, et qu'il serait plus convenable d'en effectuer le dépôt à la Bibliothèque royale pour y être conservés comme le manuscrit d'un ouvrage qui a été publié.

L'Assemblée s'occupe ensuite de la résolution à prendre au sujet de la Collection de Dessins que M. Van Parys a offert de céder à l'Etat. Répondant au désir qui lui a été exprimé par la Commission, M. Van Parys fait suivre par sa lettre du de ce mois, que le prix qu'il demandait de sa Collection en 1854 et qu'il demande encore aujourd'hui, est de 25,000 francs.

L'Assemblée est unanimement d'avis qu'il y a lieu de décider la création au Musée d'une Collection de Dessins originaux de maître, et elle pense que l'on pourroit trouver dans la Collection de M. Van Parys un certain nombre de Dessins qui formeraient les premiers éléments de ce nouveau dépôt, car on ne pourroit songer à acheter la collection entière composée d'environ 3000 Dessins, dont un tiers seulement seroit bon au plus digne de figurer dans le Musée de l'Etat, tandis que le restant est dépourvu de tout intérêt. D'un autre côté, les prétentions élevées de M. Van Parys ne semblent pas pouvoir être accueillies. M. M. les Membres partageant d'autant plus cette manière <sup>de voir</sup> que d'après des renseignements qui lui ont été donnés, M. Van Parys avoit l'intention d'exposer sa Collection en vente publique, si le Gouvernement venoit à l'acquiescer. - Cette circonstance détermine la Commission à engager M. l'illustre à ne pas donner suite à l'offre soumise par M. Van Parys et à lui proposer d'acquiescer ultérieurement sous les Dessins qui conviendroient à la Collection du Musée et dont la dépense seroit dans tous les cas, bien inférieure à celle que nécessiteroit l'achat de la Collection entière.

L'Assemblée est informée que prochainement doit avoir lieu la vente de tableaux ayant appartenu à M. M. Nieuwenbryns père à Bruxelles et Baillie - Bosschaert, à Anvers. Il est convenu que M. M. les Membres visiteront ces deux Collections où qu'elles leur seront accessibles.

La Commission se rend ensuite chez M. Etienne Le Roy pour examiner les tableaux de Michel Coxie, de De Cruyter, de De Klerck, de, que le Conseil de fabrique de l'Eglise Du Sablon consent à céder au Musée pour la somme de 3000 francs. - La Commission, après un examen attentif de ces peintures, estime qu'elles offrent un mérite réel et sont, en outre, intéressantes sous le rapport historique; les tableaux à deux volants de Michel Coxie est surtout remarquable; malheureusement cet ouvrage se trouve très dégradé par suite du défaut de soin apporté à sa conservation et se trouve couvert de quelques araignées repêtrées qu'il faudra faire disparaître. - M. Le Roy fait remarquer qu'aucune partie essentielle du tableau n'est altérée et bien que sa restauration nécessite un travail long & difficile, il est permis d'espérer qu'il pourra être remis en bon état de conservation. La Commission décide qu'il y a lieu d'acquiescer au prix de 3000 francs, les tableaux offerts par l'Eglise Du Sablon; elle propose, en conséquence, le Conseil de fabrique de faire auprès du Département de la Justice, les démarches nécessaires afin d'être autorisé à combler la dépense dont il s'agit.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire.

V. Stieven

Le Président.

F. J. Stieven

Séance Du 30 Mars 1862.

M. M. Navez, Président; le Comte de Robiano; Doucet; Madou & Portails, Membres; et V. Steiner, Secrétaire, réunis au domicile de feu M<sup>r</sup> Nicuumbryx, père, le Dimanche, 30 Mars 1862, à midi, délégués après un examen des œuvres d'art exposées en vente que la seule acquisition qu'il semble désirable de faire pour le Musée, est un tableau de Bijet, représentant: les portraits des membres de la Confédération des Artistes d'Anvers, cité comme l'ouvrage le plus remarquable de ce maître. Indépendamment de son mérite d'exécution, cette toile offre également beaucoup d'intérêt à cause des personnages qui y sont représentés. - Après avoir consulté M<sup>r</sup> Le Roy, qui déclare que cette peinture est authentique de Bijet, en parfait état de conservation et que sa valeur est de 6 à 7000 francs, la Commission chargée est expert d'assister à la vente et de surenchérir les tableaux jusqu'à concurrence d'une somme de 6500 francs. - M. M. les membres se séparent à 1/2 heure.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Steiner

J. Navez

Séance Du 12 Avril 1862. (11 heures)

Sont présents: M. M. Navez, Président; le Comte de Robiano; Le Roy; Fichet; Madou; Portails et Eug. Simonin, Membres; V. Steiner, Secrétaire.

La Commission se rend à Anvers afin d'examiner les tableaux composant la Collection de feu M<sup>r</sup> Baillie-Boschaert, dont la vente publique est fixée au 22 de ce mois.

Il

Il est d'abord formé une liste provisoire des ouvrages signalés par chacun de M. M. les Membres. Elle comprend les tableaux suivants:

N <sup>o</sup> 24	Du Catalogue - Claude Lorrain
" 36	" - " - " - " - "
" 53	" - " - " - " - "
" 31	" - " - " - " - "
" 75	" - " - " - " - "
" 23	" - " - " - " - "
" 1	" - " - " - " - "
" 27	" - " - " - " - "
" 4	" - " - " - " - "
" 41	" - " - " - " - "
" 49	" - " - " - " - "
" 52	" - " - " - " - "
" 30	" - " - " - " - "
" 55	" - " - " - " - "
" 64	" - " - " - " - "

Ces tableaux ayant été successivement soumis à un scrutin de vote, il est décidé qu'il n'y a lieu de maintenir que les cinq ouvrages ci-après:

N<sup>o</sup> 24. Claude Lorrain.

" 31. Hogenboom

" 75. Weenix.

" 41. Van Der Meer

" 49. Pynaert (par 4 voix contre 3) ainsi que le tableau de P. Inghels, destiné à la Galerie Historique.

M. M. les Experts du Musée furent invités à faire connaître leur avis sur le mérite, l'authenticité, la valeur et l'état de conservation de ces six tableaux; il est convenu que la Commission se réunira prochainement afin d'arrêter la liste définitive des acquisitions à faire et de fixer les prix qu'il conviendra d'attribuer à chacun de ces ouvrages.

La séance est levée à 1 heure.

Le Secrétaire.

V. Steiner

Le Président.

J. Navez

Séance du 16 Avril 1862 (une heure)

Sont présents : M. M. Navet, Président ;  
De Rongé ; Fétis ; Portuets & Simonio  
Alcumbres ; V. Sténon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des  
19 et 30 Mars et 12 Avril sont lus et adoptés.

L'Assemblée apprend avec un bon  
plaisir que le tableau de Biget, provenant de  
son M<sup>r</sup> Niesensbourg, père, dont la vente publique  
a eu lieu le 3 Avril a été adjugé au Musée de  
l'Etat pour la somme de 1571 francs  
24<sup>q</sup>, y compris les frais.

M<sup>r</sup> Portuets annonce que par suite du  
désir manifesté par son Collègue, il a acquis  
à Rome, pour la somme de 250 francs, le dessin  
de Jules Romain qu'il avait signalé à la Commission.

L'Assemblée reçoit comme un casum du  
rapport demandé aux Experts sur le mérite  
l'authenticité, la valeur, l'état de conserva-  
tion du tableau à acquérir à la vente Baillie,  
à Anvers et dont une liste provisoire a été  
formée dans la séance du 12 de ce mois. Il  
résulte de l'avis des Experts que :

1<sup>o</sup> Le tableau de L. Baekhuizen (N<sup>o</sup> 1 du Catalogue)  
est une œuvre capitale, mais sa conservation  
laisse à désirer dans certaines parties. - Valeur  
à 8000 francs.

2<sup>o</sup> Paysage par Nicolas Berghem (N<sup>o</sup> 4) tableau  
dont l'authenticité est douteuse ; par ce motif  
les Experts ont dû s'abstenir de l'évaluer.

3<sup>o</sup> Paysage par M<sup>r</sup> Van Everdingen (N<sup>o</sup> 23),  
tableau bien authentique, bien conservé, dont la  
valeur est de 2000 francs.

4<sup>o</sup> Claude Gellée dit Le Lorrain (N<sup>o</sup> 24) pro-  
duction capitale, digne d'être enrichie au Musée, d'une  
authenticité incontestable, de bonne facture du maître  
et dans un bon état de conservation. Estimé à 30000 fr.

5<sup>o</sup> Paysage de Hackert (N<sup>o</sup> 27) Bon tableau enrichi  
de figures d'été par Van de Velde, bien conservé &

d'une valeur de 4000 francs.

6<sup>o</sup> Paysage aquatique par Hondius (N<sup>o</sup> 30)  
bon tableau bien conservé, estimé à 1000 francs.

7<sup>o</sup> Paysage de C. Heysmans de Malin  
(N<sup>o</sup> 31) production capitale du maître, mais  
travé dans un genre un peu décoratif ; valeur  
2000 à 2500 francs.

8<sup>o</sup> Fleurs, par Mignon (N<sup>o</sup> 36) œuvre  
authentique, d'une exécution soignée et  
d'une conservation parfaite ; estimé à 2000 francs.

9<sup>o</sup> Paysage par A. Vander Neer (N<sup>o</sup> 43 du  
Catalogue) tableau de la bonne qualité du maître  
et dans un état satisfaisant de conservation.  
Valeur à 500 fr.

10<sup>o</sup> Paysage d'été. Pynaert (N<sup>o</sup> 49) ; belle  
production digne de figurer dans une Galerie,  
répondant tout le rapport de l'exécution,  
toutes les qualités du maître ; parfaitement  
conservée et valant 7000 francs.

11<sup>o</sup> Paysage de Jacques Ruysdael (N<sup>o</sup> 52) ; ce  
tableau qui a un peu souffert au mois, offre de  
l'importance et se trouve dans un bon état  
de conservation. Valeur 7000 francs.

12<sup>o</sup> Intérieur, par David Ryckholt (N<sup>o</sup> 53)  
œuvre capitale de cet artiste, l'un des anciens  
Directeurs de l'Académie d'Anvers ; belle  
exécution et parfait état de conservation ;  
estimé à 1200 fr.

13<sup>o</sup> Bataille par Snayer (N<sup>o</sup> 55) - Valeur 300 fr.

14<sup>o</sup> Paysage par Van Wden (N<sup>o</sup> 64) l'un des  
meilleurs tableaux de ce peintre flamand, en très  
bon état de conservation et valant 1200 fr.

15<sup>o</sup> Nature morte par J. Weenix (N<sup>o</sup> 75) sous  
tous les rapports, œuvre parfaite du maître,  
en bon état de conservation, œuvre qui, cependant,  
devrait être renvoyée. - Valeur 5500 francs.

L'Assemblée après avoir délibéré  
sur le choix des tableaux qui lui paraissent  
devoir être acquis pour le Musée arrête  
définitivement la liste suivante :



- 1° N° 24 - Claude Gellée, dont elle fixe la valeur à F. 40,000.-
- 2° " 75 Weenix - " " " " 6,000.-
- 3° " 49 Pynaeker " " " " 7,000.-
- 4° " 41 Vander Meer " " " " 5,000.-
- 5° " 31 Huyssmann " " " " 2,500.-
- 6° " 55 Ingers " " " " 300.-

Il est convenu que si l'un de ces ouvrages dépassait le prix ci-dessus, il serait remplacé par  
 1° N° 53. Jan Ryckaert, au prix de - - - F. 1,500.-  
 2° " 23 Van Eyndoven " " " " 2,000.-

La Commission chargée sous Secrétaire d'assister à la vente et de Procureur pour le compte de l'Etat les tableaux dont il s'agit jusqu'à concurrence du prix fixé plus haut; elle décide ensuite d'écrire immédiatement à M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur pour lui demander d'approuver les acquisitions projetées et le prier en même temps de vouloir bien autoriser la Commission à prélever le prix de leur acquisition sur le crédit spécial de 250,000 francs, voté par la Législature.

L'Assemblée examine un Portrait attribué à Gérard Dow, que les héritiers de feu M<sup>r</sup>. Voordickoff offrent de céder au Musée pour la somme de 2000 francs, ainsi qu'un tableau de P. Breughel, présentée au Musée par M<sup>r</sup>. Morris, d'Anvers, et dont le prix est également de 2000 francs. Avant de statuer sur ces propositions, la Commission décide qu'elle priera M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur de leur faire connaître leur avis sur la valeur et l'authenticité de ces ouvrages.

Par sa lettre du 11 Avril, M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a approuvé le projet de Budget qu'elle lui avait soumis pour le service du Musée pendant l'année 1862.

La séance est levée à 3 1/2 heures.  
 Le Président.

Le Secrétaire,  
 A. Stieumont

Séance Du 21 Avril 1862 (10 heures)

Sont présents M<sup>le</sup> le Ministre, Président;  
 le Comte de Robiano; Doucet; De Ronghe;  
 Cladon; Fekir et Portaelle; Clément; M. Stieumont, Secrétaire.

Il est donné lecture d'une lettre datée du 19 de ce mois par laquelle M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il ne peut qu'approuver le choix fait par la Commission dans la Collection de tableaux délaissés par feu M<sup>le</sup> Bailli-Boschaert, à Anvers. Afin d'éviter à une concurrence fâcheuse entre les Musées de Bruxelles et d'Anvers, il a cru convenable d'autoriser M<sup>le</sup> Stieumont à se rendre sur le champ à Anvers pour s'entendre avec M<sup>le</sup> le Directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de cette ville, sur les moyens d'éviter que les deux établissements ne se nuisent mutuellement. M<sup>le</sup> Stieumont informe la Commission que dès le 19 de ce mois, il s'est mis en rapport avec M<sup>le</sup> De Keyser; il résulte de cette communication que les héritiers de M<sup>le</sup> Bailli-Boschaert ont choisi les tableaux de Van der Meer (N° 41) Backhuysen (N° 1) et de Ryckaert (N° 53) auxquels est attaché le plus grand intérêt, ainsi que les Paysages de Pynaeker (N° 49) et Huyssmann (N° 31) auxquels il attachait moins d'importance.

Lorsque M<sup>le</sup> De Keyser apprit que ces cinq tableaux avaient également été désignés par le Musée de l'Etat, il s'empressa de donner l'assurance que le Musée d'Anvers ne voudrait en aucune manière faire concurrence au Gouvernement, mais qu'il espérait cependant que la Commission consentirait à l'abandon des trois premiers tableaux désignés ci-dessus. L'Assemblée, désirant dans l'intérêt de deux établissements, faire toutes les concessions possibles, décide qu'elle

renoncera à l'acquisition Du Vander Meer et du David Ryckaert, à la condition que les deux d'entre eux renonce de son côté, sur Pynaeker, à l'Hayssmann et au Baekhuysen. Le prix de ce dernier tableau choisi en remplacement du Vander Meer et du David Ryckaert est fixé à la somme de 7000 francs.

Des renseignements fournis à la Commission l'engageant à majorer les prix établis pour les toiles de Weenix et d'Hayssmann et à les porter respectivement à 10000 et 3000 francs. La Commission charge son Secrétaire de prier immédiatement M. le Directeur de l'Académie d'arrêter de la résolution qu'elle veut en prendre.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Le Secrétaire. Le Président.  
 Steiner F. Navet

Séance Du 22 Mai 1862 (Lévesque)

Présents M. Navet, Président; De Rougé, Doucet; Fétis; Madou & Portaelle; Membres: D. Steiner, Secrétaire.

M. le Comte de Robiano fut excusé par écrit qu'il ne pourra assister à la réunion de ce jour.

Après la lecture & l'adoption des procès-verbaux des Séances des 16 & 21 Avril derniers, M. Edouard Fétis demanda la parole pour signaler l'état déplorable des toitures qui laissent pénétrer les eaux pluviales dans la Grande Galerie du Musée et compromettent ainsi la conservation des ouvrages les plus précieux et dont quelques uns forment des traces plus ou moins récentes. Il pense qu'il est du

devoir de la Commission d'appeler particulièrement sur ce point l'attention du Gouvernement en désignant la responsabilité des dégradations qui proviennent d'ailleurs de cet état de choses. Il soumit, en conséquence, un projet de lettre à adresser à M. le Ministre pour le prier de prendre immédiatement des mesures afin de remédier à ce grave inconvénient. La Commission parut écartée et compléta le projet de lettre. M. le Ministre, approuva la rédaction qu'il proposa. Le même Membre fit remarquer que le Soleil donne pendant une grande partie de la journée sur les tableaux exposés dans la grande Galerie du côté de la Cour, de telle manière que l'action solaire compromet la conservation de ces ouvrages et nuit considérablement à leur effet. Il proposa pour obvier à cet inconvénient de faire placer des stores entre les deux lanternes ou de faire peindre légèrement le vitrage supérieur de la toiture. Cette proposition est adoptée.

La Commission approuva avec un vif plaisir que la vente de la Collection Baillet à Arras, a procuré au Musée de l'Etat l'occasion de s'enrichir, à des conditions très avantageuses, de plusieurs toiles d'une grande importance, savoir:

N° 24 du Cat.	Tableau de Claude Lorrain	adjud. au prix de	18,000.-
" 1 "	" de L. Baekhuysen	" " "	4,000.-
" 49 "	" de Pynaeker	" " "	4,000.-
" 31 "	" d'Hayssmann	" " "	3,200.-

La bataille de Smager dessinée à la Grande Galerie historique, a été payée 160 francs. D'après l'avis exprimé par quelques Membres, un tableau de Frans. Milé, a été acquis au prix de 180 francs. Le Weenix n'a pu être acheté pour la Musée à cause du prix élevé auquel il a été suracheté par M. le Marquis d'Herford. Il fut ensuite donné lecture d'une lettre en date du 10 Mai, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur témoigne sa satisfaction pour les achats faits par la Commission.

M.

M<sup>r</sup> De Jong, à Paris, envoie à la Commission un Paysage attribué à Hobbema, dont il demande 12,000 francs, ainsi qu'un extérieur de maison Villageoise qu'il offre de céder pour 3000 francs. D'après les Experts Le Roy et Herin, le premier de ces deux ouvrages eurent été peints par Rombouts et vaudraient mille francs. Le Conseil Dussart leur paraît authentique et quoique le sujet soit un peu triviale, ils en fixent la valeur à 2000 francs. La Commission décide qu'il n'y a lieu d'acquiescer à aucun de ces tableaux.

M<sup>lle</sup>. Voordectter et Wauvermanns offrent de céder pour la somme de 2000 francs un portrait d'homme attribué à Gerard Dou. Les experts précités croient que cette peinture est de Van Oost et l'estiment à 300 francs. L'Assemblée apprécie les qualités qui distinguent ce portrait, mais ne pouvant y retrouver le cachet d'un maître connu, elle est d'avis qu'il n'y aurait lieu d'adresser des propositions d'achat que pour le cas où M<sup>lle</sup>. Voordectter & Wauvermanns parviendraient à constater d'une manière certaine l'originalité de cet ouvrage.

La Commission après examen de deux tableaux (L'un de L. Kramath, du prix de 2500 francs et l'autre de Mabus, du prix de 1500 francs), offerts en vente par M<sup>r</sup>. Wolff, de Berlin, estime qu'aucun de ces ouvrages ne présente suffisamment d'importance pour le Musée.

La Commission décide également qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer au Portement de Croix, par Pierre Breughel, qui lui est soumis par M<sup>r</sup>. Moorse, d'Anvers. Elle prend une résolution semblable au sujet d'un médiocre tableau qui lui est présenté sous le nom de Rubens, par M<sup>r</sup>. Verhaeghen, à Londres.

Par sa lettre du 4 Mai, M<sup>r</sup>. Belliniste de l'Intérieur fut informé que les héritiers de feu M<sup>r</sup>. Henri Voordectter offrent de céder au Gouvernement pour la Galerie Moderne, une Douzaine de tableaux par un artiste. En conséquence, M<sup>r</sup>. Foy Voordectter a fait disposer dans la Salle de la Commission deux tableaux de son père, à savoir: Un Colombier, évalué à 2500 francs et une Basson de prix de 1800 francs. La Commission répondra à M<sup>r</sup>. Belliniste qu'elle éprouve quelque difficulté à émettre un avis au sujet de la communication qui lui est faite, car elle ne reconnaît pas une grande valeur artistique aux deux ouvrages soumis à son examen, mais que, cependant, la position qui a occupé M<sup>r</sup>. Voordectter mérite quelque considération. La Commission croit donc devoir laisser au Gouvernement le soin d'apprécier s'il ne conviendrait pas d'acquiescer le tableau ayant pour sujet: le Colombier.

M<sup>r</sup>. Etienne Le Roy fait parvenir à la Commission un tableau de François Pourbus, représentant: St Paul inspiré par un Ange, acquis par lui à la vente Baillet, à Anvers et qu'il est disposé à céder au Musée pour la somme de 275 francs. — La Commission accepte volontiers la proposition de M<sup>r</sup>. Le Roy et décide en conséquence, que cet ouvrage qui, indépendamment de son mérite d'exécution, est également intéressant à cause de la signature de l'auteur et du millésime, sera acquis pour le Musée, au prix de 275 francs.

La séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire,  
D. Hiéron

Le Président,  
F. J. Wauvermanns

Séance Du 20 Juin 1862 ( 2 heures )

Sont présents M<sup>lle</sup>. Navez, Président; M<sup>l</sup>. Comte de Rubiano; De Ronze, Doucet; Fétis; Portaels & Serronir, Membres; V. Stiénon Secrétaire.

Le procès verbal de la Séance du 22 Mai est lu & adopté.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer un tableau d'Odéonore (Narcisse) que M<sup>l</sup>. Fais, avocat à Malines, propose de céder au Musée pour la somme de 600 francs.

M<sup>me</sup> Faber, à Bruxelles, soumet un Christ en bois, sculpté par Pomper et dont la propriétaire demande 1000 francs. Cette dame fait connaître que d'après l'avis de M<sup>l</sup>. Guis. Geefs, ce Christ peut être cité comme l'un des plus beaux ouvrages de l'artiste auquel il est attribué. L'Assemblée pense qu'il serait utile avant de prendre une détermination sur la proposition de M<sup>me</sup> Faber, de prier M<sup>l</sup>. Geefs de vouloir bien dire quels sont les motifs sur lesquels il s'est appuyé pour attribuer cette sculpture à Pomper.

La Commission examine ensuite le Buste de Caverson, Conseiller de Brabant, exécuté par Elieckel Vervoort, père; ce bustel dont M<sup>me</sup> Verme Chivot demande 450 francs, provient d'un monument funéraire existant anciennement dans l'Eglise de Dominicaire à Bruxelles. La Commission est d'avis, afin de conserver le souvenir d'un sculpteur peu connu, mais dont les ouvrages révèlent cependant certaines qualités d'exécution, qu'il y a lieu d'acheter pour le Musée de Sculpture le Buste de Caverson, dont elle réduit le prix à 400 francs.

M<sup>l</sup>. Ed. Fétis, en soumettant un petit panneau représentant un portrait de jeune homme, dont M<sup>l</sup>. De Heuvle demande 300 francs, fait remarquer que cette peinture porte la signature de Cornelius De Zeeu (avec la date de 1565), peintre dont le nom n'est

cité par aucun biographe. Il lui semble qu'il serait intéressant pour le Musée de posséder cet ouvrage qui n'est pas complètement exposé de mérite et de conserver ainsi un nom nouveau à ajouter à la liste des peintres du pays. Cette proposition, mise aux voix, n'est pas adoptée à cause du prix élevé auquel ce tableau est évalué.

Par sa lettre du 22 Novembre dernier, M<sup>l</sup>. le Ministre de l'Intérieur invite la Commission à examiner attentivement la question de la reproduction des tableaux modernes du Musée. Il est certain, dit-il, que l'on ne peut abuser de la liberté réservée au Gouvernement de laisser copier les tableaux modernes pour nuire à la réputation et aux intérêts de l'artiste, en faisant passer une copie pour l'ouvrage original. Il rappelle que pour combattre cet abus, la Commission avait proposé de ne s'autoriser la reproduction que par fragment ou bien de réduire un d'augmenter l'original d'une cinquième dans les dimensions de la taille. L'emploi du premier moyen peut empêcher souvent l'artiste de se donner une satisfaction complète du résultat de son travail, tandis que le second moyen ne serait pas toujours un indice suffisant pour faire découvrir la fraude aux yeux des amateurs qui n'auraient pas vu l'original, et fin d'empêcher la confusion entre le tableau et la copie, M<sup>l</sup>. le Ministre suggère l'idée d'apposer sur les tableaux & les panneaux destinés aux reproductions, un timbre en caractères indélébiles indiquant que l'ouvrage est une copie exécutée d'après l'un des tableaux du Musée royal. La Commission ne se dissimule point la difficulté de trouver le moyen de sauvegarder tout à la fois l'intérêt & la réputation de l'artiste et l'intérêt de l'étude, mais elle est

généralment, d'agir qu'il importe cependant de prendre des mesures préventives contre le bon marché de trafic qui s'opère au détriment de nos artistes.

L'opposition d'une marque indélébile, comme le propose M<sup>r</sup> le Ministre, ne paraît point offrir suffisamment de garanties, car il est incontestable que rien ne sert plus aisé que de faire disparaître l'inscription soit par le ravalement, ou le parquillage du tableau, soit par les autres procédés que les restaurateurs emploient si habilement.

Sans vouloir perdre de vue le but que l'on s'est proposé en réunissant au Musée de bons sujets d'étude, la Commission pense néanmoins que les jeunes artistes qui sont admis à faire des copies, ne doivent trouver dans leurs travaux que l'intérêt de l'étude et non le droit d'exploiter, au moyen de reproduction, plus ou moins habilement faite, le talent de l'artiste qui a consenti à élever son œuvre afin d'être représenté dans le Musée de l'Etat. Elle estime donc que l'on peut, sans nuire aux études, restreindre, dans certaines limites le droit de reproduction, sauf le cas où l'auteur consentirait lui-même à laisser copier sans tableau sans aucune réserve. La Commission décide, en conséquence, qu'elle proposera à M<sup>r</sup> le Ministre de n'autoriser que l'exécution de copies particulières qui ne pourront excéder le tiers de l'œuvre, à moins que l'auteur de l'original permette, par écrit, de reproduire sur tableau sans aucune restriction.

M<sup>r</sup> le Président appelle l'attention de la Commission sur la nombreuse collection de tableaux anciens appartenant à M<sup>r</sup> Weyer, à Cologne et dont la vente publique est fixée au 25 août prochain. Vu l'importance de cette galerie, la Commission est d'avis que M<sup>r</sup> le Ministre se rendrait à Cologne pour

examiner les tableaux qu'elle renferme et signaler ensuite au Gouvernement les peintures qu'il serait utile d'acquies pour le Musée. Il est convenu que la Commission se rendra à Cologne, vendredi prochain, 27 Juin.

L'Assemblée prie M<sup>r</sup> Portails de vouloir remplir en M<sup>r</sup> Van derée dans la mission que ce membre avait été chargé de remplir à l'occasion du recensement général des œuvres d'art moderne déposées dans le hôtel Ministériel, N<sup>o</sup>.

M<sup>r</sup> le Ministre communique à la Commission une requête par laquelle le Sr Wullmann Artiste-graveur, à Drentho, qu'une affection du organe de la vue oblige à renoncer à l'exercice de son art, sollicite une place de Surveillant au Musée royal de Peinture & de Sculpture. La Commission examine cette pétition avec tout l'intérêt qu'elle mérite, mais elle regrette qu'il ne soit point possible en ce moment, de l'accueillir favorablement, mais elle espère que les services de M<sup>r</sup> Wullmann pourront être utiles lors qu'on organisera le personnel nécessaire à la surveillance du Musée Moderne. Mais en considération de la position pénible dans laquelle est artiste est placé, l'Assemblée décide qu'il sera provisoirement employé à la surveillance de la Galerie historique qui manque de gardien depuis le transfert du Musée de Sculpture au Palais Ducal.

La Commission ayant été mise en possession des tableaux achetés en Italie, vote des remerciements à M<sup>r</sup> Portails pour les soins particuliers qu'il a apportés dans l'accomplissement de sa mission & décide qu'elle exprimera à M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur la satisfaction qu'elle éprouve de voir figurer dans les Galeries du Musée les ouvrages des auteurs recherches actives & intelligentes de cet honorable ensemble.

M<sup>r</sup> Ed. Fehs fait connaître que les corrections du Catalogue du Musée ont été avancées

et qu'il espère pouvoir soumettre bientôt son  
 rapport à la Commission. Il prie préalable-  
 -ment ses Collègues de vouloir bien se réunir  
 extraordinairement afin de procéder à la révision  
 de quelques tableaux qui semblent ne pouvoir  
 être conservés dans le Musée. Il appelle en  
 outre l'attention de l'Assemblée sur plusieurs  
 ouvrages de la Galerie historique qui, à cause  
 du mérite artistique qu'ils présentent, devraient  
 prendre place dans les salles des tableaux anciens.

Il est particulièrement deux grands tableaux  
 de Sallart (N<sup>o</sup> 172 et 173 de l'Inventaire-général)  
 un Van Nieuvland (N<sup>o</sup> 232). Ceux portraits de  
 Coello, ainsi qu'un autre Portrait d'Antonio  
 Alvaro, représentant Goltzius, etc. etc. Les  
 Membres partageant cet avis et décident en  
 conséquence, que les tableaux désignés ci-dessus  
 seront déplacés pour figurer à l'avenir dans  
 la classe ancienne.

La Séance est levée à 4 1/2 heures

Le Secrétaire. Le Président.  
 V. Stieven. J. Stieven

Séance du 4 Juillet 1862 (à deux)

Sont présents M. de Navez, Président;  
 Doucet; De Ronse; Fehs; Cladon; Postels;  
 & Simonin, Membres; V. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 20  
 Juin est lu & approuvé.

M. Jules Kubor de Berlin, propose de céder  
 pour la somme de 18,000 francs, une tête de Christ  
 qu'il attribue à Hemling. D'après M. de Navez  
 les Experts Heris & Thys, ce tableau parait être une  
 production de Quinten Metsuys, d'une conservation

parfaite et dont ils fixent la valeur à 3000 francs.  
 M. Etienne Le Roy, au contraire, est d'avis qu'il  
 appartient plutôt à un des maîtres de l'École  
 de Cologne. La Commission apprécie l'af-  
 -fectueux d'intention de cette peinture, mais elle  
 n'y retrouve aucun caractère qui puisse la faire  
 attribuer à l'École flamande. Quelque partie  
 du tableau est surfeut et ont été restaurées.  
 Néanmoins, l'Assemblée voudrait l'acquiescer  
 et elle décide d'entrer en négociation avec M.  
 Kubor pour l'achat de cette œuvre jusqu'à  
 concurrence d'une somme de 4 à 5000 francs.

La Commission examine ensuite un  
 portrait en pied attribué à Velasquez par  
 M. Jeannin de Cuindos qui en propose l'achat  
 au prix de 12,000 francs. Les trois Experts Dup  
 Claux contestent l'authenticité de ce portrait  
 qui leur paraît valoir 3000 francs. La  
 Commission trouve cette peinture habilement  
 faite, mais ne portant aucunement le cachet  
 du maître auquel son propriétaire l'attribue.  
 Elle émet, en conséquence, un avis défavorable  
 sur l'acquisition de ce tableau.

Il résulte des renseignements fournis  
 par M. Guillaume Geefs qu'il ne peut  
 garantir l'authenticité du Christ en bois  
 sculpté que M<sup>me</sup> Faber a soumis comme  
 étant l'un des ouvrages de Pomper, d'Anvers.

L'achat de cet objet ne paraissant point, au  
 vu de l'affaire, offrir une utilité bien réelle pour la  
 Collection du Musée, la Commission estime  
 qu'elle ne peut accueillir favorablement  
 la proposition de M<sup>me</sup> Faber.

Elle décide également qu'il n'y a pas  
 lieu de donner suite à l'offre qui lui est  
 faite par M. Vandekerck de céder pour 300 francs  
 un Paysage de Pinckelboom, qui est  
 reconnu manquant d'importance.

Il est donné lecture, pour notification  
 d'une lettre en date du 24 Juin, par laquelle

M. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que comme suite à son rapport du 29 Mai 1862, il vient de soumettre à l'approbation du Roi, un projet d'arrêté pour l'acquisition du tableau de feu M. Henri Voordt, représentant: la Colombière.

Par sa lettre du 30 Avril 1862, M. le Ministre transmet, afin d'avis, les propositions qui lui ont été soumises pour M. le Directeur de l'Académie royale des Beaux-arts d'Anvers, pour lui acheter deux portraits sans cadre, à exposer pour la Galerie historique du Musée d'après les originaux qui existent au Musée d'Anvers, à savoir: François Smeets - N. Rockox - Martenassie. - Gherquière - J. De Bue. - J. J. Herreyne - Louis De Banavider - le Comte de Montigny et le Capitaine - Emmanuel De Bavere. La somme de ces copies s'élèverait à 1925 francs. M. le Ministre fait connaître qu'il consent à supporter la moitié de cette dépense, à la condition que l'autre moitié soit prélevée sur les ressources ordinaires du Musée.

La Commission décide de répondre à M. le Ministre qu'elle ne peut que donner un avis favorable sur les propositions dont il s'agit.

Par une autre lettre datée du 30 Juin, M. le Ministre invite la Commission à déléguer l'un de ses membres, assisté d'un expert du Musée, à l'effet d'examiner un tableau du 15<sup>e</sup> siècle, représentant: le Jugement Dernier, qui paraît se trouver dans un état d'abandon à l'hôtel-de-ville de Diest et que M. Rothmann, Membre-Correspondant de la Commission royale des Monuments, a signalé au Gouvernement comme un ouvrage des plus précieux. M. le Ministre fait remarquer que si ce tableau pouvait convenir au Musée, il se chargerait lui-même de débiter les nécessaires pour déterminer l'autorité locale à céder cette peinture au Gouvernement. Ce haut fonctionnaire

demande que le Délégué de la Commission s'enquière, en outre, au point de vue archéologique, de la valeur d'un lustre ancien que possède également l'hôtel-de-ville de Diest. M. le Président veut bien se charger de remplir cette mission et demande à être accompagné de M. Et. Letroy, Expert du Musée.

La séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Président.  
Le Secrétaire.  
F. Steiner  
F. J. Navez

Séance du 7 Juillet 1862 (Lundi)

Sont présents M. Navez, Président; Doucet; De Rongé; Fetsis; Portaelle; Almbro; V. Steiner, Secrétaire.

La Commission, spécialement convoquée à cet effet, procède à la révision des tableaux anciens qui, à défaut d'un musée suffisant pour être exposés dans les Galeries, ont été déposés provisoirement dans les Magasins du Musée. Après un examen attentif de ces ouvrages, l'Assemblée décide qu'il y a lieu de proposer à M. le Ministre de l'Intérieur de distribuer aux Musées secondaires du pays et à Diest, les tableaux suivants qui sont reconnus ne pouvoir convenablement être replacés dans le Musée:

- 1<sup>o</sup> 67. <sup>Imprimé</sup> De Cruyer. Portrait d'un homme.
- 2<sup>o</sup> 81. De Vadder. Paysage boisé.
- 3<sup>o</sup> 93. Fr. Floris. Altarpiece entre deux figures épaies.
- 4<sup>o</sup> 108. Van Hoesenkerke Intérieur de Cabaret flamand.
- 5<sup>o</sup> 126. Cuyf J. G. Paysage
- 6<sup>o</sup> 131. Looken. Paysage boisé
- 7<sup>o</sup> 140. Monchevion. Paysage arabe
- 8<sup>o</sup> 181. Schut & Segher. Portrait de la Vierge entouré de guir. de fleurs.

- 9° n°190. Stomme - Nature morte.
- 10° 203. Van Heuvel. Le Martyre de St. Etienne.
- 11° 210. Vander Vinne. L'église appartenant à St. Pierre.
- 12° 219. Van Everdingen. Jeune femme à la toilette.
- 13° 228. Van Loon. Adoration Du Berger.
- 14° 300. Anonyme. Le Seigneur, entre deux juifs.
- 15° 301. " La résurrection.
- 16° 306. " St. Françoise
- 17° 356. Van Noort. La déposition de la croix
- 18° 389. Anonyme. Le Christ dans sa gloire.
- 19° 390. " Adoration Du magot.
- 20° 671. " Cène de religieux; grisaille.
- 21° 674. " Nativité de J. C.
- 22 675. " La massacre Des Innocents.
- 23 681. Bondola La massacre Des onze mille Vierges
- 24 682. " La Remise du Saba.
- 25 686. Wautier. La présentation au temple
- 26° 697. Van Heeckeren. Paysage
- 27° 699. Anonyme. La Vierge, l'Enfant Jésus et St. Françoise
- 28° S.N.° Riffaert. Le Prince de Bèze et son fils recevant la Bénédiction papale. - Gabriel laisse en dépôt au clerc de puis l'Exposition de 1830, un tableau figuré sous le n° 440. - L'Assemblée pense que cette toile pourrait être offerte à la Ville de Dinant, lieu de naissance de Riffaert, en priant l'Administration Communale que cet ouvrage lui fut confié à la condition de le restituer à la personne qui serait en droit de le revendiquer Par sa lettre du 24 Juin, l'Assemblée entendit la Commission de la proposition qui lui a été faite par M. J. Van Inscrot, relativement à la reproduction exacte, par la peinture, de tous les Costumes militaires Belges de la Révolution Napoléonienne et prie l'Assemblée d'examiner si ce travail, pour lequel M. Van Inscrot demande 1000 frs, présente suffisamment d'utilité et si il convient

de lui en confier l'exécution pour le dessin. La Commission fera savoir à M. le Ministre l'effet de la représentation Du Costume dont il s'agit et ne peut manquer d'offrir son vif intérêt et que sera utilisable au point de vue de la Galerie historique ne saurait être mise en doute. Elle engage donc M. le Ministre à accueillir favorablement la proposition de M. Van Inscrot.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président.  
Le Secrétaire.  
Stienne J. Vaney

Séance Du 11 Août 1862 ( 2 heures )

Sont présents M. De Navey, Président; Doreet, De Rongé et Fabis, Membres; V. Stienne, Secrétaire.

Les procès-verbaux Des Séances Des 4 et 7 Juillet sont lus et approuvés.

M. le Comte de Robiano & Cladou s'excuse pour écrit de ne pouvoir assister à la séance D'aujourd'hui.

M. Ed. Fabis donne lecture d'un résumé Des travaux de la Commission administrative Du Musée Royal de Peinture & de Sculpture, destiné à figurer dans le bulletin Des Commissions royales d'art et d'archéologie dont la publication a été décidée par arrêté royal Du 3 Août 1861. L'Assemblée trouve ce travail parfaitement fait et constate avec plaisir que M. Fabis a soigneusement évité de mentionner dans l'analyse Sommaire Des séances de la Commission toutes les décisions qui présentent un caractère confidentiel.

M. le Comte de Robiano prie son honorable Collègue d'agréer leurs remerciements pour cette intéressante communication.

Par sa lettre Du 7 Juillet D, M. le Ministre



L'Intérieur autorise la Commission à acquiescer pour la cession de l'Etat, six tableaux appartenant à l'Eglise de St. D. Du Sablon que le Conseil de fabrique de cette Eglise offre de céder moyennant la somme de 3000 francs. - Il est ensuite communiqué une lettre que le Conseil de fabrique adresse à la Commission pour faire remarquer qu'avec des premières ventes faites au nom de l'Eglise, il n'avait pas été question d'un tableau de Hans celot Blondeel & que le prix de 3000 fr ne portait par conséquent que sur les tableaux de Corcio, de De Bruyer, de De Klerck et de Van Helmond. En conséquence, le Conseil de fabrique désire porter le prix de vente à 4000 francs. La Commission répondra qu'elle ne peut accueillir cette nouvelle proposition et qu'elle désire consentir dans un bref délai la décision du Conseil de fabrique à l'égard de la cession dont il s'agit, afin que le cas échéant, elle puisse utiliser à une autre destination les fonds qu'elle tient en réserve pour les tableaux de l'Eglise du Sablon.

M. le Président fut communiqué qu'il s'est rendu à Diest avec M. Etienne Le Roy pour examiner le tableau ancien signalé à l'attention du Gouvernement par M. Bethune. Ce tableau paraît avoir souffert, mais il se trouve dans un tel état d'abandon que les craquelures et les fissures qui le recouvrent le rendent presque invisible à l'endroit où il est placé. Il aurait fallu descendre le tableau pour l'examiner convenablement, mais cette opération n'ayant pu avoir lieu, il est décidé sur la proposition de M. le Président que la Commission priera M. le Ministre de vouloir demander à l'Administration Communale de Diest d'envoyer le tableau à Bruxelles.

Il est donné lecture, pour notification, d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fut communiqué que, conformément à l'avis de la Commission, M. Van Imeschot

sera chargé de peindre, pour la Galerie historique, les Costumes militaires Belges de l'époque de la révolution brabançonne. La dépense de ce travail, s'élevant à mille francs, sera imputée sur les ressources ordinaires de l'Eglise.

M. Fétis fut communiqué qu'il s'est rendu à Cologne avec M. de Madem et Portails et le Secrétaire de la Commission, accompagné de M. Etienne Le Roy, Expert de l'Eglise, à l'effet d'examiner la Galerie Weyer dont la vente doit avoir lieu incessamment. Suivant l'interprète de son Collègue, il fut porté de l'impression favorable que l'on conçoit de cette Collection; la majeure partie des tableaux y figurant sont des œuvres attribuées et surtout, toute une série d'œuvres sont données à un même maître, bien qu'elles n'aient entre elles aucune espèce d'analogie. Plusieurs langues s'écrivent ont été consacrées à l'examen de la Galerie Weyer, composée en grand nombre de tableaux de l'Ecole allemande des 15<sup>e</sup> & 16<sup>e</sup> siècles. Les Ecoles flamande et hollandaise n'y sont représentées que par quelques ouvrages de peu d'importance et portant presque toujours de fausses attributions.

M. Fétis signale ensuite les tableaux suivants qui lui ont paru, ainsi qu'à son Collègue, offrir de l'intérêt pour la Collection de l'Etat:

1<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 206 du Catalogue - La Vierge et l'Enfant Jésus. Tableau figurant sous le nom d'Hubert Van Eyck, mais dont on ne saurait cependant constater l'authenticité, à défaut de ~~quelques~~ ~~caractéristiques~~. Cette peinture est très remarquable d'une belle couleur & d'une exécution accentuée rappelant bien les productions des Van Eyck. Sauf quelques parties où le pinceau a été disjoint, la conservation paraît satisfaisante. La valeur de ce tableau peut être fixée à fr. 10,000.-

2<sup>e</sup> N<sup>o</sup> 256. Le Christ en croix, attribué à Mabuse, mais qu'il serait préférable de faire figurer sous le nom de Moostert. Composition pleine de sentiment et d'une exécution des plus soignées. On remarque quelques maladroites restaurations dans la partie du tableau le plus intéressant le monticule de St Jean. Ce tableau a été estimé à . . . . . F. 3500.-

3<sup>e</sup> N<sup>o</sup> 152 & 153. Deux remarquables portraits par Balthazard De Bruyn, de la belle qualité de ce maître et en parfait état de conservation. Évalués à . . . . . F. 1800.-

4<sup>e</sup> N<sup>o</sup> 173. Le Crucifiement Du Christ, attribué indûment à Aldegrover. - Riche composition d'une exécution soignée et qui peut être considérée comme un spécimen caractéristique de l'École allemande. Tableau parfaitement conservé & estimé à . . . . . F. 4500.-

5<sup>e</sup> N<sup>o</sup> 169. Un village au bord de l'eau, par Str. Vander Meer. Joli petit tableau de ce maître et en parfait état de conservation. Et acquis au prix de . . . . . F. 1000.-

Enfin, un tableau de Simon Douw, représentant le combat de Lettberget, que l'on pourrait acheter pour la Galerie historique au prix de 300 francs. La Commission s'en rapportant complètement à l'appréciation de M. et Mme de Humbert qui se sont rendus à Cologne, décide qu'elle soumettra à l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur la liste des tableaux désignés ci-dessus et qu'elle demandera à ce haut fonctionnaire de pouvoir prélever le prix de ces acquisitions sur le crédit extraordinaire de 250,000 francs, alloué par la loi du 2 Juin 1861. Elle priera M<sup>r</sup> Etienne Le Roy d'assister à la vente de la Galerie Weyer et de considérer les sommes fixées ci-dessus comme étant les prix maximum que le Musée désire consacrer à ces achats.

La Commission passe successivement

l'ordre du jour sur les propositions d'achat qui lui sont adressés :

1<sup>o</sup> Par M<sup>r</sup> Hengst, qui présente une Ceile D. P. Veillard, attribuée à Demmer, dont il demande 5000 francs, et un portrait par De Cruyer, du prix de 500 francs.

2<sup>o</sup> Par M<sup>r</sup> J. D. Vigne qui soumet un tableau de fleurs et fruits, par Rachel Ruysch, ainsi qu'un portrait de femme, par P. De Hooghef.

3<sup>o</sup> Par M<sup>r</sup> W. Le Roy qui offre de céder un tableau de Michel Ange De Caravage, représentant : La Flagellation Du Christ.

4<sup>o</sup> Par M<sup>me</sup> Eschoffen, qui envoie un triptyque attribué à Jean Van Eyck ainsi qu'un San. Sébastien Rubens, représentant : La Vierge & l'Enfant Jésus.

Il résulte de l'examen de ces ouvrages qu'aucun d'eux ne conviendrait pour la Galerie Duplant, par ce que les uns n'offrent pas assez d'importance, tandis que l'authenticité de d'autres peut être mise en doute.

Par sa lettre du 19 Juillet 61, M<sup>me</sup> Eschoffen fait connaître qu'elle est disposée à céder au Musée pour la somme de 9000 francs, les deux portraits en pied de Philippe-la-Bear et de Jeanne-la-folle, qu'elle attribue à Hemling. Ces deux peintures ayant déjà été présentées au Musée à plusieurs reprises, la Commission n'a pu faire aucune proposition d'achat, à cause des prétentions exagérées de leurs propriétaires. - Elle serait disposée aujourd'hui à acquiescer aux portraits pour la Galerie historique si M<sup>me</sup> Eschoffen consentait à les céder au prix de 1500 francs.

La séance est levée à 4/4 heures

Le Secrétaire.

Etienne

Le Président.

J. Harley

Séance Du 12 Août 1862 (2 heures)

Présents M<sup>lle</sup>. Navez, Président; le Comte de Robiano; De Rougé; Fétis & Simonio, Membres; V. Stieumont, Secrétaire.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M<sup>r</sup>. Kubor fait connaître qu'il s'est déterminé à céder à 5,500 francs, le prix de la tête de Christ qu'il offre de céder au Musée. — Par son rapport en date de ce jour, M<sup>r</sup>. Etienne Le Roy informe l'Assemblée qu'après un nouvel examen de ce tableau, il a de plus en plus la conviction que cette peinture est allemande. La Commission en est satisfaisante, mais le dessein & l'exécution laissent beaucoup à désirer. Quant à la valeur, il est persuadé que si ce tableau devait figurer dans une belle vente publique, il n'atteindrait pas un maximum, la somme de 2000 francs. Il sera répondu poliment et simplement à M<sup>r</sup>. Kubor que la Commission ne peut accepter la proposition.

La séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire, Le Président.  
V. Stieumont J. Stary

Séance Du 16 Août 1862 (2 heures)

Présents M<sup>lle</sup>. Navez, Président; De Rougé; Doucet; Fétis; Allou; Portuets & Simonio, Membres; V. Stieumont, Secrétaire.

M<sup>r</sup>. Kubor informe la Commission qu'à la veille de partir pour l'Italie, il accepte l'offre de 4000 francs qui lui a été faite au nom du Musée, pour son tableau représentant: Une tête de Christ. La proposition que la Commission avait cru devoir adresser à M<sup>r</sup>. Kubor n'ayant point été acceptée d'abord

et d'un autre côté, ce marchand ayant retiré son tableau du Musée pour le présenter ailleurs, l'Assemblée est d'avis qu'elle se trouve déçagée vis-à-vis de M<sup>r</sup>. Kubor et décide par quatre voix contre trois, qu'il y a lieu de renoncer à l'achat du tableau dont il s'agit.

M<sup>r</sup>. Ch. De Brau fait parvenir de la part d'un marchand de Berlin, un petit tableau représentant: un portement de Croix, attribué à B. Petrucci, dont le prix net est de 1500 frs. La Commission examine ce tableau avec intérêt et bien que son attribution lui paraisse fort douteuse, elle est disposée à en donner 800 francs. Elle charge, en conséquence, son Secrétaire de s'enquérir de la cédation de prix que le Musée pourrait obtenir.

Il est donné lecture, pour information, d'une lettre en date du 13 de ce mois, par laquelle M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur fait connaître que son Collègue du Département des Travaux publics a prescrit l'exécution de divers travaux d'entretien & d'amélioration aux tustaux du Musée, afin d'empêcher l'infiltration d'eau dans plusieurs dans la Grande galerie de Peinture.

En informant la Commission que son crédit de 25,000 francs a été mis à sa disposition pour l'achat de plâtres destinés au Musée de Sculpture, M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur croit devoir appeler son attention sur un vœu émis par la Commission royale des Monuments au sujet de la création au Musée d'une Section du Moyen-âge et de la Renaissance dans laquelle seraient classés les modèles originaux ou les copies en plâtre de ces grandes époques ont produit de vieux, un Statues, bas-reliefs etc. M<sup>le</sup> le Ministre estime qu'il est convenable de réserver une partie du crédit pour les modèles dont il s'agit. — La Commission fera

connaître à M<sup>l</sup>e le Ministre que sur vi-  
-sion et de disposer de la majeure partie  
du crédit de 25,000 francs, au complément  
de la Galerie des plâtres d'après l'antique  
et qu'elle s'associe entièrement à l'idée de  
créer une Section du Moyen-âge & de la  
Renaissance, comme le propose la Commission  
des Monuments. Elle pressent en conséquence,  
M<sup>l</sup>e le Ministre de vouloir bien inviter celle-ci  
à dresser une liste de tous les objets d'art qui  
lui paraîtraient devoir être reproduits par les  
moules. - Avant de proposer au Gou-  
-vernement la création d'un emploi de  
mouleur, la Commission est d'avis qu'il  
conviendrait de faire exécuter d'abord, à  
foi fait, les objets qui ne se trouvent pas  
encore dans le Commerce et elle compte  
réserver à l'exécution de ces travaux une  
Somme de 2 à 3000 francs, à prélever sur  
le crédit spécial voté pour les Chambres. La  
Commission demandera à M<sup>l</sup>e le Ministre  
de faire faire des démarches auprès du  
Gouvernement français, afin d'obtenir en  
faveur du Musée royal, la concession des  
avantages accordés aux élèves & aux  
académies de France pour l'achat des  
plâtres du Musée de Louvre et de  
l'École impériale des Beaux-arts.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire. Le Président.

V. Stieumont

F. J. Vaidy

Séance Du 9 Décembre 1862 (2<sup>e</sup> séance)

Sont présents M<sup>l</sup>le. Van Brée, remplissant  
les fonctions de Président en l'absence de M<sup>l</sup>e  
Navez, absent chez lui pour une indisposition ; le  
Comte de Robiano ; De Rongé ; Doucet ; Fétis  
et Portails, Membres ; V. Stieumont, Secrétaire.

Après lecture et approbation du procès-  
-verbal de la Séance Des 11, 12 et 16 Août, le  
Secrétaire fait connaître que le propriétaire des  
tableaux attribués à Petrucci n'a pu consentir à  
aucune réduction du prix qu'il demande pour  
cet ouvrage. Il est décidé qu'il n'y a plus lieu  
de s'occuper de cette affaire.

Il est donné lecture d'une lettre en date  
du 19 Août, par laquelle M<sup>l</sup>e le Ministre des  
Affaires Intérieures approuve les achats que le Musée  
se propose de faire à la vente de la Galerie  
Weyer, à Cologne et autorise la Commission  
à imputer sur le crédit extraordinaire de  
250,000 francs, la dépense à résulter de ce chef.

Par sa lettre du 1<sup>er</sup> Septembre, M<sup>l</sup>e Et. de Roy  
informe la Commission qu'il a acquis pour le  
Compte du Musée à la vente de la Galerie Weyer,  
les tableaux suivants :

- 1<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 152 et 153. Deux portraits peints par Balth.  
De Bruyn, adjugés au prix de . F. 1875.-
- 2<sup>o</sup> 206. La Vierge & l'Enfant Jésus, attribués  
à Hubert Van Eyck . . . . . 3375.-
- 3<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 173 Le crucifiement du Christ, attribué  
à Aldegrov . . . . . 4612.50
- 4<sup>o</sup> N<sup>o</sup> . . . . . Le combat de Lelthoboff, par  
S. Dour . . . . . 262.50.

Le N<sup>o</sup> 256 du Catalogue, tableau figurant sous  
le nom de Rubens, a dépassé d'un million des  
francs le prix maximum fixé par la Commission.  
M<sup>l</sup>e de Roy a donc eu devoir renoncer à son achat.

Par apostille du 11 Septembre, M<sup>l</sup>e le  
Ministre des Affaires Intérieures renvoie à l'avis de la  
Commission, une requête pour laquelle M<sup>l</sup>e Gilkinet,  
Notaire à Louge, offre de céder au Gouvernement

Sept tableaux peints par Ary Scheffer - Luetta - David - Greuze - Koeckmaeck - St Jean & Commenge. - M. le Comte de Robiano veut les faire venir à Liège pour examiner ces ouvrages.

Par sa lettre du 16 Septembre, le Conseil de fabrique de l'Eglise de N. D. du Sablon, à Bruxelles, fait connaître qu'il accepte la proposition de la Commission, relativement à la copie, pour la somme de 3000 francs, de six tableaux de Michel Coxie, De Crayer - Dillereck - Van Helmont & Lamsclat Blundel, appartenant à la dite Eglise. La Commission accusera la réception de cette lettre en informant le Conseil de fabrique à son tour et parviendra les pièces nécessaires pour la liquidation de la somme susmentionnée.

L'Assemblée approuve un compte de M. Etienne Le Roy, s'élevant à 2522 francs pour la restauration et les soins d'entretien de plusieurs tableaux de l'église et notamment de deux volets de Van Orley, du grand tableau de Barroche, une toile de Wilbonght, repris intant de Chevaliers de la Croix d'Or. Sur les observations présentées par un membre, et est convenu qu'à l'avenir la Commission sera consultée sur les travaux de restauration que nécessiteront les tableaux de l'église.

M. Henri soumet de la part de M. Desart, à l'abbaye, un tableau de Veroyen, représentant la prise de Linné par Charles-Quint, dont il demande 200 francs. Ce tableau a beaucoup souffert, mais l'intérêt qu'il présente sous le rapport historique engage la Commission à en offrir 200 francs.

La Commission s'occupe ensuite de la formation du Budget de l'église pour l'exercice 1863 et répartit de la manière suivante l'allocation de 31640 francs votée annuellement par la Chambre:

- Chap. I. Personnel . . . . . F. 3240.-
  - „ II. Frais d'Administration & Matériel, 8400.-
- Dans cette somme est comprise une

crédit extraordinaire de 1500 francs Distribué à l'impression de nouveaux Catalogues.

Chap. III. Achats:

- 1° Achats de tableaux d'anciens maîtres 11.500.-
- 2° „ d'ouvrages pour la Galerie hist<sup>9</sup> 1.500.-
- 3° „ de plâtres moulés sur l'antique 2000.-

Total francs 31,640.-

M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 25 Septembre que d'après des indications qui lui ont été transmises, il serait nécessaire de faire une dépense de 1200 francs environ pour la restauration de quelques tableaux de l'église destinés à être distribués à l'Eglise et à des églises de province, ainsi qu'à la mise en bon état de ces ouvrages. Cette dépense sera supportée par le Budget du Département de l'Intérieur, et le Ministre prie la Commission de prendre les dispositions nécessaires afin que ces travaux soient exécutés sans retard et il saisit cette occasion pour appeler de nouveau l'attention de la Commission sur les services que M. De Cauwer, artiste restaurateur pourrait rendre en cette circonstance. Vu la pénurie de matériaux à restaurer, la Commission ne voit pas d'inconvénient à charger M. De Cauwer de ce travail et elle décide, en conséquence, qu'il lui sera confié deux ou trois tableaux, à titre d'essai.

Par la dépêche du 4 Octobre, M. le Ministre de l'Intérieur communique, afin d'avis, une lettre par laquelle M. Navez propose de céder pour la Galerie historique, moyennant une somme de mille francs, un portrait de Paclinet, qu'il a peint en 1826. La Commission prend en considération la position honorable que Paclinet a occupée dans l'Ecole Belge, ainsi qu'un avis favorable sur la proposition qui lui en a été soumise; cette décision lui paraît d'autant plus motivée que le portrait dont il s'agit

a toujours été apprécié comme étant d'une ressemblance frappante.

M<sup>l</sup> le Ministre de l'Intérieur communique une lettre par laquelle l'Administration communale de Diest fait connaître que le tableau ancien déposé à l'hôtel-de-ville est trop détérioré pour supporter son transport à Bruxelles. Elle demande, par conséquent, que des personnes compétentes soient envoyées à Diest pour l'examiner. M<sup>l</sup> Portache est prié de vouloir bien se rendre en cette ville, avec M<sup>l</sup> Etienne Le Roy pour apprécier les mérites de cet ouvrage & dresser en même temps le devis des frais à faire pour sa complète restauration.

M<sup>l</sup> Mod. Leclercq, à Brugeo, fait parvenir deux portraits de Van Oost, père, qu'il désire céder au Musée pour la somme de 5000 frs. La Commission pense qu'avant de statuer sur cette demande, il conviendrait de demander l'avis de M<sup>l</sup> les Experts Le Roy et Thys, sur l'authenticité, l'état de conservation et la valeur de ces portraits.

M<sup>l</sup> Etienne Le Roy offre de céder pour la somme de 700 francs, un portrait de Bernard Van Orley, représentant Guillaume de Normand, Vice-Amiral des Côtes de Flandre & Ambassadeur de l'Empereur Maximilien 1<sup>er</sup>. La Commission est disposée à acquiescer cet ouvrage à cause de l'intérêt historique qui il présente; elle proposera donc à M<sup>l</sup> Le Roy de le céder au Musée pour la somme de 500 francs.

M<sup>l</sup> le Ministre de l'Intérieur adresse pour la Bibliothèque du Musée, les Sept premières livraisons d'un ouvrage intitulé: Les Chefs d'œuvre du Musée de Bruxelles, par M<sup>l</sup> Emile Leclercq. Des remerciements seront adressés à M<sup>l</sup> le Ministre pour l'envoi de cette publication.

La Commission se réunit le 20 Mars à l'ordre du jour sur les propositions de ventes ci-après:

1<sup>o</sup> par M<sup>l</sup> Ch. De Witte, à Gand, qui offre pour la somme de 600 francs, un tableau représentant: L'opérateur, indûment attribué à Pierre Wignard.

2<sup>o</sup> par M<sup>l</sup> De Clippel, à Bruxelles, qui envoie un médiocre tableau qu'il présente sous le nom de Paul Potter et pour lequel il demande 8000 francs.

3<sup>o</sup> Par M<sup>l</sup> Standish, qui soumet une petite esquisse de Bassano.

4<sup>o</sup> par M<sup>l</sup> J. D. Vigne, à Bruxelles, qui propose de céder pour 500 francs, un tableau qu'il attribue à Angelico di Fiesole.

Enfin, M<sup>l</sup> H. Baugniet présente un portrait peint par Genisson, artiste anglais, représentant, dit-il, le Statuier Laurent Delvaux. Le prix élevé de 1500 francs demandé par M<sup>l</sup> Baugniet et le défaut de ressemblance du portrait décidant la Commission si ne peut donner suite à cette proposition.

Par une lettre adressée à M<sup>l</sup> le Président de la Commission, M<sup>l</sup> Heris signale deux tableaux de D. Genier, se trouvant en ce moment à Paris, qu'il considère comme deux chefs-d'œuvre dignes de figurer dans le Musée de l'Etat. Le premier est un paysage dans lequel l'auteur s'est représenté avec sa femme; son prix est de 35,000 francs. C'est, à son avis, ce qu'il a vu de plus parfait et de plus capital de ce maître. Ses dimensions mesurent 7 pieds de hauteur sur 4 1/2 de largeur. Le second, représente également, un Paysage au milieu duquel se trouve l'Archevêque Leopold. Ce tableau, dont on demande 10000 francs, a 4 pieds de hauteur sur 3 de largeur.

M<sup>l</sup> Heris joint à sa lettre les photographies de ces deux productions. M<sup>l</sup> Portache fait connaître que devant se rendre lui-même à Paris, il pourrait, si l'Assemblée le juge à propos, examiner les deux tableaux signalés par M<sup>l</sup> Heris et mettre ainsi le Musée en mesure de décider s'il conviendrait de prix leur propriétaire de les envoyer à Bruxelles. — La Commission accepte avec plaisir l'offre de M<sup>l</sup> Portache.

M. Fétis fait connaître qu'il a terminé le nouveau Catalogue du Musée qu'il désire soumettre le plus tôt possible à l'examen de Mr Collignon. Comme la révision de ce Catalogue prendra un temps assez long, il propose de consacrer à ce travail une séance spéciale. La Commission y consent, bien volontiers et autorise M. Fétis à prendre les dispositions nécessaires pour l'impression du Catalogue et la gravure des monogrammes à intercaler dans le texte.

La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Stieyron

F. Navez

Séance du 9 Janvier 1863 (2 heures)

Sont présents M. Navez, Président; le Comte de Robiano; De Roncé; Doucet; Ed. Fétis; Madon; Portails et Van Brée, Membres; V. Stieyron, Secrétaire

Le procès-verbal de la séance du 9 Décembre est lu et adopté.

M. le Comte de Robiano annonce que conformément au désir de la Commission, il s'est rendu à Liège pour examiner les tableaux modernes que M. Gillinet offre de céder au Gouvernement. Ces tableaux sont au nombre de cinq, à savoir :

- Le Dernier adieu, par Ary Scheffer, de prix de 16,000 frs
- Le portrait de Wille, par Gruze . . . . . 3000. "
- Le mauvais sujet, par Luetka . . . . . 5000. "
- Un Paysage, par Hockhocke . . . . . 7000. "
- Fruits et fleurs, par Saint-Jean . . . . . 6000. "

L'attention de M. le Comte de Robiano a particulièrement été attiré par les deux derniers tableaux qui lui ont paru présenter de qualités d'exécution qui les rendent dignes de figurer dans

la Galerie moderne du Musée. Il pense donc que si la Commission jugeait à propos de donner suite à la demande de M. Gillinet, il conviendrait de prior celui-ci d'envoyer à Bruxelles les deux tableaux signés 'ci-dessus, afin qu'ils puissent être soumis à l'examen de M. le Comte de Robiano. Cette proposition est résolue affirmativement, mais il est entendu que l'envoi de ces ouvrages se fera aux frais et sous la responsabilité de leur propriétaire.

La Commission est informée que la vente de la Galerie de Prince de Metoff aura lieu à Paris, le 13 de ce mois. Mr Weenix et un Albert Cuyt sont spécialement désignés comme pouvant être acquis par le Musée. Vu l'importance de cette vente, l'Assemblée charge M. le Comte de Robiano et Van Brée de se rendre à Paris avec M. Etienne Le Roy et leur donner pouvoir d'acheter dans des limites raisonnable les tableaux qui leur sembleront convenir au Musée. Ces deux Messieurs profiteront de leur séjour à Paris pour examiner un St Jérôme de Ribera que M. Vignier offre de céder au Musée de l'Etat.

Par sa lettre du 19 Décembre, M. Etienne Le Roy informe la Commission qu'il accepte le prix de 500 francs qui lui a été proposé pour le portrait de Bernard Van Orley, représentant: Guillaume de Norman.

M. Dusart fait connaître également qu'il consent à céder pour 100 francs, le tableau de Vermeiren, ayant pour sujet: la prise de Cambray par Charles-Quint.

M. Dusart présente la Commission qu'il possède deux tableaux: l'un de Jacob G. Cuyt, qu'il désire céder pour 1500 francs et l'autre de Minderhout, de prix de 1000 francs. Ces ouvrages, de dimensions assez grandes se trouvent à Malinvi, où la Commission pourra les voir lorsqu'elle le jugera convenable.

M<sup>r</sup> Portuets est prié de vouloir bien se rendre à Malines pour examiner ces ouvrages.

Il est donné lecture du rapport demandé à M<sup>lle</sup>. Heris & Etienne Leclercq, au sujet de deux portraits de Van Oost, offerts en vente par M<sup>r</sup> Leclercq, à M<sup>r</sup>gère. D'après les experts, ces deux tableaux qui leur attribuent à Van Oost, le jeune, sont d'un mérite très ordinaire et méritent beaucoup à être sous le rapport de la conservation, notamment le portrait de femme. Ils fixent la valeur maximum de ces ouvrages à 450 francs. Après nouvel examen, il est résolu qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de M<sup>r</sup> Leclercq.

M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur renvoie à l'avis de la Commission une requête pour laquelle le Sieur Mengels, à Brée, offre de céder au Gouvernement, deux voluts anciens et un petit tableau peint, dit-il, par Vander Meulen. Les deux voluts dont il s'agit sont dépourvus de tout mérite et se trouvent dans le plus fâcheux état de conservation. Le petit tableau, représentant un Arquebuser Belge, attribué à Vander Meulen est de plus insignifiant. - La Commission conclut à l'ordre du jour sur la proposition du Sieur Mengels.

Une résolution semblable est prise au sujet d'un tableau ancien, représentant: Le Christ au tombeau, soumis à l'appréciation de la Commission par M<sup>r</sup> Paym, Curé à Baisy-lez. Cet ouvrage est reconnu ne présenter aucune importance.

Par sa lettre du 31 Décembre, M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à acquies, au prix de 1000 frs. un portrait de Paclinet, peint par M<sup>r</sup> Navez.

L'Assemblée donne son approbation à un état s'élevant à la somme de fr. 1212 37.

du chef des Travaux de restauration exécutés par M<sup>r</sup> Etienne Leclercq, pour le compte de l'Etat.

Par sa lettre du 5 De ce mois, M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur signale à la Commission un tableau attribué à Bernard Van Orley, que M<sup>r</sup> Mercier, Curé d'Etubergem, desire vendre pour affecter le produit à l'embellissement du jubé de son Eglise. M<sup>r</sup> le Ministre prie, en conséquence, la Commission de se rendre, dans la nuit, à Etubergem, afin de juger du mérite du tableau en question. M<sup>lle</sup>. le Comte de Robiano, Fehin, De Ronzi et Madam sont délégués pour remplir cette mission.

M<sup>r</sup> Alvin envoie le portrait du peintre Benoit Jacobs, peint par lui-même, avant son départ pour l'Italie. Il s'en rapporte pour le prix à l'estimation de l'un des experts de l'Etat. L'Assemblée est d'avis que ce portrait offre de l'intérêt pour la Galerie historique et consent à l'acquies au prix de cent francs.

M<sup>lle</sup>. Madam et Portuets font connaître qu'il résulte de l'examen qu'ils ont fait de la Collection de Dessins de M<sup>r</sup> Van Parys, qu'un petit nombre de ceux-ci seulement offrent réellement de l'importance. Ils ne sauraient donc engager la Commission à acquies cette Collection dont M<sup>r</sup> Van Parys demande aujourd'hui 25,000 francs. Sur la proposition de ces deux membres, il est décidé qu'il n'y a pas lieu de modifier la résolution prise dans la séance du 14 Mars 1862. La Commission prie en conséquence, M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur de prévenir M<sup>r</sup> Van Parys que les dessins renoués à l'achat de son dessin.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire  
Stierman

Le Président  
F. Navez



Séance Du 19 Février 1863 (1 heure)

Sont présents M. M. Van derée, remplissant les fonctions de Président; le Comte de Robiano; De Rougé; Fétis et Simonis, Membres; W. Skinnon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 9 Janvier est lu et adopté.

M. Gillman fait connaître par sa lettre Du 12 Janvier, qu'il a eu l'honneur d'envoyer à Bruxelles les deux tableaux dont la Commission lui avait demandé communication, il s'aperçoit qu'il y a méprise de la part de celle-ci sur la portée de la proposition qu'il avait adressée au Gouvernement, dans le but de vendre la totalité de ses tableaux et non un ou deux de ces ouvrages. Il lui semblerait donc inutile de soumettre les tableaux de Saint-Jean et de Kockhaert si les négociateurs de la Commission n'avaient pour objet que l'achat de ces deux œuvres. Il sera répondu à M. Gillman qu'en effet la Commission n'a jamais eu en vue l'acquisition de l'ensemble de ses tableaux et que par suite de son intention qu'il vient d'exprimer, elle regrette de ne pouvoir accueillir la proposition de vente qu'il a adressée au Gouvernement.

M. Ed. Fétis fait connaître que par suite d'une circulaire transmise aux Eglises par le Ministre royal d'armes et d'antiquités, le Conservateur de cet Etablissement lui a envoyé plusieurs lettres relatives à des tableaux que quelques Eglises sont disposées à vendre au Musée de l'Etat. Parmi ces lettres qui seront soumises à l'Assemblée, il s'en trouve une de M. le Curé de l'Eglise de Peissant qui signale une peinture sur marbre, placée derrière le tabernacle de son

Eglise et qui représente, d'un côté, le Saint Pontif et des religieux agenouillés, et de l'autre, le Sacre d'un Evêque. M. le Comte de Robiano qui a eu l'obligance de se rendre à Peissant pour examiner ces peintures qui proviennent de l'ancien Abbaye de St Ghislain, estime qu'elles sont de l'époque du 17<sup>e</sup> Siècle, qu'elles ont de l'intérêt pour les costumes et qu'elles sont fort bien exécutées. Il est fâché qu'une partie de la couleur ait été enlevée pour approprier ces ouvrages à leur destination actuelle. Le Musée pourrait les obtenir pour 100 francs. Après délibération, la Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de M. le Curé de Peissant.

Par sa lettre Du 13 Janvier, M. le Ministre transmet une liste de plusieurs ouvrages de Faydherbe, dont la censure est offerte au Gouvernement par M. de Meester, à Malines. Cette proposition lui paraît mériter de fixer de la part de la Commission, l'objet d'une sérieuse examen. L'Assemblée prie M. le Curé Simonis de vouloir bien se rendre à Malines, afin d'apprécier l'importance des ouvrages dont il s'agit.

M. le Docteur Drossant soumet à l'avis de la Commission les deux tableaux suivants qui ne paraissent pouvoir convenir au Musée: 1<sup>o</sup> Un tableau d'Abraham Janssen (Alexandre & Diogenes), évalué à 2000 francs. — 2<sup>o</sup> Une tête de Christ, attribué à Carlo Dolci.

L'Assemblée apprend avec plaisir que le Musée a acquis à la vente de la Galerie De Middoff, à Paris, un tableau d'Albert Couyp, représentant: un intérieur d'abbaye, dont le prix avec les frais de vente et de la Commission s'est élevé à Fr 7867.19. Les tableaux de Weenix, particulièrement désirés par la Commission ayant été offerts de la vente

La valeur assignée à cette œuvre, n'a pu être acquise pour le Musée.

La Commission reçoit communication d'un état d'après lequel le produit de la vente du Catalogue du Musée, pendant l'Exercice 1862, s'est élevé à 700 francs, somme qui a été versée au Trésor, comme le constate la quittance de versement délivrée le 14 Janvier 63, par le Directeur des produits Divers. Le nombre des Catalogues non vendus à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 1863, s'élevait à 354. Cet état, ainsi qu'un double de la quittance de versement ont été transmis le 14 Janvier, à M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur, qui en a accusé la réception le 22 Janvier suivant.

La Commission se transporte ensuite chez M<sup>r</sup> E<sup>m</sup>e Le Roy pour examiner un tableau de Ruysdael (Une Cascade), provenant de feu M<sup>r</sup> Gheldorf, et qui doit être vendu publiquement le 25 Mars prochain avec d'autres tableaux de cet amateur. Cet ouvrage que le Gouvernement avait fait acheter jusqu'à 12,500 francs, à la vente de la Galerie Vander Schrieck, a été adjugé alors à M<sup>r</sup> Gheldorf pour la somme de 14,000 francs. Après un sérieux examen de cette œuvre, la Commission décide qu'il y a lieu de l'acquiescer pour le Musée, et charge de ce soin le Secrétaire qui est autorisé à s'en acheter jusqu'à concurrence de 12,000 francs.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, V. Simon, Le Président, F. Navez

Séance du 21 Mars 1863 (2 heures)

Sont présents: M<sup>l</sup> Navez, Président; Le Comte de Robiano; De Rougé; Fétis; Cladon; Portaels; Simon; Van derée, Membres, V. Simon, Secrétaire.

Le premier verbal de la séance du 19 février

est lu et adopté.

M<sup>r</sup> Eugène Simonis fait connaître qu'en conformité à la Demande de la Commission, il s'est rendu à Malines pour examiner les sculptures de Lucien Fayd'herbe, que M<sup>r</sup> De Meester propose de céder à l'Etat. Ces ouvrages ne lui ont point paru de nature à provoquer une offre de la part du Gouvernement; ils présentent, en général, peu de mérite. La Statue d'Hercule, désignée comme l'œuvre la plus importante de la Collection, est une copie libre de l'Hercule Farnés, sans quelques légers changements. Les deux bas-reliefs: L'adoration des mages et le Portement de Croix, cités comme les chefs-d'œuvre de Fayd'herbe, sont d'un mauvais style, tandis que les mêmes sujets exécutés pour l'Église de N. D. d'Hanswyck sont remarquables par leur caractère de grandeur. Les bas-relief qui a paru offrir le plus de mérite, est celui qui rappelle le tableau de Rubens appartenant au Musée de Munich et dont le sujet représente des Enfants jouant autour du Dieu Pan, mais il est permis de douter que cette sculpture soit de Fayd'herbe. M<sup>r</sup> Simonis fait remarquer que les prix demandés pour chacun des ouvrages de la Collection sont fabuleusement élevés et d'une exagération telle, qu'en admettant même que ceux-ci offrissent tout le mérite que M<sup>r</sup> Curliette leur donne, il ne pourrait dans aucun cas engager la Commission à adresser au Gouvernement des propositions d'achat basées sur ces évaluations. L'Assemblée s'ajourne en attendant au rapport de M<sup>r</sup> Simonis, décide qu'il sera répondu à M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande qui lui a été adressée par M<sup>r</sup> De Meester.

M<sup>r</sup> Simonis soumet ensuite à ses Collègues un petit groupe en terre-cuite, représentant: l'Enlèvement de la Jeunesse, qu'il croit pouvoir attribuer à Fayd'herbe. M<sup>r</sup> Goussart le propriétaire de cet objet d'art serait disposé à

Le céder pour la somme de mille francs. L'Assemblée apprécie le mérite de ce groupe, mais avant de statuer sur son acquisition, elle prie Mlle. De Robiano & Simonis de vouloir bien constater pour la comparaison d'ouvrages authentiques de Faydherbergh. Si l'ouvrage dont il s'agit peut être considéré comme ayant été exécuté par ce célèbre artiste.

Le même Membre fait connaître, que profitant de son voyage à Malines, il a examiné les tableaux de J. G. Cuyper et de Meindertout, offerts en vente par M. Dusart, mais que ces œuvres ne semblent pas offrir suffisamment d'importance pour le Musée. M. Dusart sera, en conséquence, informé que la Commission ne peut accueillir sa proposition.

Par sa lettre du 28 février dernier M. le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission au sujet d'un tableau de Ferdinand Bol (le retour de la Chasse) que M. Van Schendel désire céder au Musée de l'Etat pour la somme de 40000 francs.

M. Alfred Stevens envoie de Paris un triptyque ancien, sans nom d'auteur, représentant: le Martyre de S. Hippolyte, dont on demande 7000 francs. Il joint à cet envoi un second tableau, également de maître inconnu, ayant pour sujet: le Duc d'Albe rendant la Justice; le prix en est de 2500 francs.

M. Mertx soumet un paysage avec figures, par Philippe Wouvermann, qu'il offre de céder pour 14000 francs.

Un rapport sur les ouvrages ci-dessus ayant été demandé aux Experts du Musée, mais l'avis de ces Messieurs n'étant point parvenu à la Commission, il est convenu que les résolutions à prendre sur ces propositions de vente seront ajournées jusqu'à la prochaine séance.

Par une dépêche datée du 17 de ce mois, communiqué une demande qui lui a été adressée par M. le Directeur de l'Académie royale des

Beaux-Arts de Bruxelles, tendante à ce que les Elèves des Cours de peinture et de Sculpture soient admis à copier dans la Galerie Du Musée. La Commission consent bien volontiers à accueillir cette demande et elle décide que des cartes d'étude seront remises aux Elèves qui exhiberont la carte spéciale qui leur aura été délivrée par M. le Directeur de l'Académie.

L'Assemblée est informée que M. Abbin a accepté l'offre de cent francs qui lui a été faite pour le portrait du peintre Jacob, Cortini à la Galerie historique.

Sur la proposition qui lui est faite, la Commission ne voit pas d'inconvénient à ce que la copie exécutée par Otto Vermeir, d'après un tableau de Raphaël, représentant: le Christ Descendu de la croix, entre les Sœurs femmes de St Jean (inscrit à l'Inventaire - général sous le N° 241) soit distrait du Collège de l'Université pour être donné à l'Eglise de Guirsch (Luxembourg).

Le Commissaire est informé par son Secrétaire que conformément aux instructions qu'elle lui a données, il a assisté à la vente Gheldorf et que le prix de la Cascade des Pays bas, qu'il s'agissait d'acquies pour le Musée de Bruxelles, a dépassé les limites fixées par la Commission. Ce tableau a été adjugé à M. Castegan, pour la somme de 12100 francs.

M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître par lettre du 11 courant, qu'il a acquis à la vente publique des ouvrages du Sculpteur Van Hove, <sup>le maître de</sup> deux statues de cet artiste, intitulées: Esclave après la bastonnade et la Vengeance. Ces deux ouvrages destinés à la Galerie de Sculpture ont été payés 240 francs, somme qui devra être liquidée sur les fonds du Musée. La Com-

mission remercia M. le Ministre pour les  
mesures qu'il a cru devoir prendre à cette  
occasion et priera ce Haut-Fonctionnaire  
de lui transmettre les pièces nécessaires pour  
soldes cette dépense.

Par une autre dépêche, portant la même  
date, M. le Ministre transmit une lettre de M.  
Kaysor, Pharmacien à St-Josse-en-nauve, qui  
offre en don pour la Galerie historique, les  
Bustes de Redouté, exécutés par M. Van Hord,  
pour la fontaine monumentale consacrée à la  
mémoire du célèbre peintre D. fleur. La  
Commission accepte ce don avec empressement;  
elle adressera ses remerciements à M. Kaysor.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président,  
Le Secrétaire,  
V. Steiner J. Navez

Séance du 29 Avril 1863 (2 heures)

Sont présents M. Navez, Président; Doucet,  
De Rougé; Fétis; Simonis, Membres;  
V. Steiner, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 21 Mars  
est lu et adopté.

Par leur rapport daté du 24 Mars,  
M. le Roy et Thyso font connaître  
que le tableau de Ferdinand Bol, représentant  
le retour de la Chasse, offert en vente par M.  
Vanschindel est bien authentique & de la bonne  
époque du maître, mais que cette toile a beau-  
coup souffert par suite d'un mauvais entoilage,  
auquel on a cherché à remédier par de non-  
breuses restaurations. Ils ne peuvent estimer  
ce tableau, dans son état actuel, à plus de 4000 fr.

La Commission examine de nouveau cet ouvrage  
et décide qu'il n'y a pas lieu d'en proposer l'ac-  
quisition au Gouvernement. Une commission ce-  
taine dans ce sens, sera adressée à M. le Ministre  
de l'Intérieur et informée de la résolution  
de l'Assemblée sera donnée à M. Van Schendel.

M. Flais-Cotte propose de céder au Musée  
un paysage de Stalcent, dont il demande 600  
francs. Après avoir pris l'avis des deux  
Experts présents, lesquels fixent la valeur de cet  
ouvrage à 500 francs, la Commission décide  
qu'il n'y a pas lieu d'accueillir l'offre de  
M. Flais-Cotte.

M. le Ministre de l'Intérieur fait  
connaître, par sa lettre du 27 Avril, qu'il a reçu  
une information de M. le Directeur de l'Acade-  
mie royale des Beaux-Arts d'Anvers, le Musée  
de Brémelle doit se trouver en possession de  
copies qui ont été commandées pour la Galerie  
historique. M. le Ministre désire savoir si  
ces copies sont exécutées d'une manière satis-  
faisante. La Commission répondra à  
M. le Ministre qu'effectués ces ouvrages  
ont été envoyés au Musée et qu'ils paraissent  
être convenablement exécutés.

M. Desseron, à Paris, soumet une  
Intérieur d'Eglise, peint par H. Steenwyck,  
dont il fixe le prix à 1500 francs. M. Heris  
fait connaître par une lettre datée de Paris,  
qu'il considère cette peinture comme l'œuvre  
la plus capitale de ce maître, que les figures  
sont de Sébastien Franck & que la valeur du  
tableau peut être fixée à 1200 francs. M. le  
Roy et Thyso consultés à ce sujet, ne peuvent  
affirmer que cette peinture, parfaitement  
convenue, soit bien authentique de Steenwyck,  
n'en ayant jamais vue d'aussi grande dimen-  
sion de ce peintre. Ils en portent la valeur  
à 2000 francs. La Commission pense qu'il  
serait intéressant de posséder ce tableau au Musée,

afin de combler une lacune dans la série des  
peintres flamands. Elle décide, en conséquence,  
d'acquiescer l'ouvrage qui lui est soumis, si  
M<sup>r</sup>. Deffenon consent à le céder pour la somme  
de 1100 francs.

La Commission statue sur la propo-  
sition de vente soumise par M<sup>r</sup>. Albertz, relative-  
ment à un paysage avec figures, par Wouver-  
mann, et d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner  
suite à cette offre, par ce que ce tableau, reconnu  
de cette original par les Experts, n'est pas de la  
bonne qualité du maître et paraît manquer d'importance.

Il est donné lecture d'un rapport de M<sup>r</sup>.  
Le Roy et Thys, d'après lequel le triptyque enroulé  
de Paris par M<sup>r</sup>. Alfred Steiner, semble devoir  
être attribué à l'un des maîtres de l'École allemande  
du commencement du 16<sup>e</sup> siècle. L'exécution et  
l'œuvre, mais la couleur est faible et l'effet du  
tableau est très monotone. Ils en font la valeur  
à 2000 francs. et après nouvel examen, la Com-  
mission se prononce contre l'achat de ce triptyque.

La même personne offre un second tableau  
représentant un sujet historique peint par  
Van Deelen. Le prix en est de 2000 francs. Cette  
œuvre, authentique et parfaitement conservée,  
est estimée à 1000 francs par les Experts. L'As-  
semblée est disposée à en faire l'acquisition,  
si le cédant peut l'obtenir pour 5 à 600 francs.  
M<sup>r</sup>. Portails se charge de démarches à faire  
en conséquence auprès de M<sup>r</sup>. Steiner.

Par sa lettre du 22 avril, M<sup>r</sup>. le Ministre  
informe la Commission, que la Légation Belge  
à Paris, a obtenu du Gouvernement Impérial  
la concession des avantages accordés aux Musées  
Départementaux et aux Académies de France  
pour l'achat des plâtres dont les moules  
appartiennent au Musée du Louvre. Quant  
à l'École des Beaux-Arts, elle ne possède  
d'autres modèles en plâtre que ceux qu'elle achète

à son maître. M<sup>r</sup>. le Ministre saisit cette  
occasion pour recommander à la Commission  
la prompte ouverture de la Galerie de plâtre  
du Musée. M<sup>r</sup>. Simonis prévient ses Collègues  
qu'il a l'intention de se rendre prochainement  
à Paris, afin de mettre à profit le crédit spécial  
voté par les Chambres. La Commission  
en exprimant à M<sup>r</sup>. le Ministre sa satisfaction  
pour la communication qu'il a bien voulu lui  
faire, informera en même temps ce Haut  
Fonctionnaire que le retard que subit l'ouver-  
ture de la Collection des modèles en plâtre  
tient à des circonstances qu'il n'est pas en  
son pouvoir d'éviter.

M<sup>r</sup>. Eugène Simonis fait connaître que  
conformément au désir de la Commission, il  
s'est rendu à Malines avec M<sup>r</sup>. le Comte de  
Robiano, pour comparer avec les œuvres  
originales de Fayôlbe, quelques fragments  
moulés sur le groupe en terre cuite attribué à  
Sculpteur et que M<sup>r</sup>. Goussart offre de céder  
au Musée. Il résulte de l'examen attentif  
auquel ces deux échantillons se sont livrés, qu'ils  
ne conviennent aucunement pour l'authenticité  
du groupe présenté au Musée. Cette appren-  
-tance ne paraissant point partagée  
par deux membres qui croient pouvoir  
attribuer le groupe à Janssens, l'Assemblée  
pense qu'il serait utile de comparer les  
fragments que M<sup>r</sup>. Simonis a fait surmonter  
avec des Sculpteurs de Janssens qui se trouvent  
en possession du fils de cet artiste, M<sup>r</sup>.  
Portails et Simonis veulent bien se charger  
de ce soin.

Il est donné lecture d'une lettre du 2  
Avril 57, par laquelle M<sup>r</sup>. le Ministre de  
l'Intérieur informe la Commission que Mad<sup>me</sup>  
la Baronne de Candolle, née Comtesse de  
Batowska a bien voulu offrir pour les  
Collections de l'Etat, les portraits du Baron

Henri De Craunpiper, Chancelier des  
Brabant, et de sa femme Catherine Helmann.  
Le Gouvernement s'est empressé d'accepter  
cet acte de gracieuse libéralité et a fait déposer  
ces peintures en classe pour figurer dans la  
Galerie historique.

En dernier lieu, l'attention de la Com-  
-mission est appelée sur les inconvénients de  
des dangers que pourrait présenter l'Établis-  
-sement de l'Industrie dont le Gouvernement projette  
la création dans les villes occupées aujourd'hui  
par le chemin de l'Industrie. Cette mesure,  
contre laquelle l'Académie royale de Belgique  
a cru également devoir réclamer, paraît, en  
effet, offrir de graves dangers. La Commis-  
-sion décide, en conséquence, de signaler à  
M. le Ministre de l'Intérieur les inconvé-  
-nients sérieux auxquels donnerait lieu  
l'Établissement projeté.

La séance est levée à six heures.

Le Président,

Le Secrétaire,  
Stieveny.

F. Navez

Séance du 23 Juin 1863 (2ème)

Sont présents M. de Navez, Président; le  
Comte de Robiano; De Rouze; Doucet;  
Fetis; Portuets; Simonis et  
Vandrié, membres; N. Stieveny, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 29  
Avril est lu et approuvé.

Par sa lettre du 28 Mars, M. le Ministre  
de l'Intérieur émet l'opinion qu'après un  
examen attentif de mesures à prendre pour  
prévenir les abus résultant de la reproduction  
des tableaux de chemin moderne, il lui paraît

démontre que la proposition de la Commission  
de s'autoriser l'exécution de copies partielles qui  
ne pourraient excéder le tiers de l'œuvre originale  
ne sont pas d'une efficacité plus complète que les  
autres moyens signalés. En effet, dit-il, il n'est  
pas impossible de continuer le commerce de contrefa-  
-conts en faisant calcquer les copies d'après les frag-  
-ments par tiers réunis, après un travail prépara-  
-toire réparti en trois mains différentes. Il pense  
donc que la marche la plus rationnelle à suivre  
serait 1° pour les œuvres des artistes vivants  
l'interdiction absolue du droit de copie, sauf les  
cas où le consentement de l'artiste serait acquis;  
2° pour les œuvres des artistes décédés, un accord  
-rent le droit de copie, soit cinq ans après la mort  
de l'artiste, soit dix ans après. M. le Ministre  
peut donc la Commission de lui faire connaître son  
avis sur les moyens qu'il indique pour mettre un  
terme aux tourments moraux et matériels dont les  
artistes sont trop souvent les victimes.  
La Commission en s'arrêtant aux mesures qu'elle a  
proposées au Gouvernement avant parti culièrement  
en vue de faciliter les études tout en sauvegardant  
l'intérêt de l'artiste. Si elle ne croit pas devoir  
insister sur l'efficacité de moyens qu'elle a mis  
en avant, elle ne peut cependant pas partager les  
craindre que M. le Ministre exprimé sur la mesure  
proposée de suspendre qu'il signale, car les procédés  
qu'il indique semblent d'une exécution matérielle-  
-ment impossible. Au surplus, la Commission  
ne voit rien d'inconvénient à interdire, d'une  
manière absolue, la copie des œuvres des artistes  
vivants. Elle adopte le terme le plus long, soit  
dix ans, pour les copies à exécuter d'après les  
ouvrages des artistes décédés.

L'ordre du jour appelle la résolution à  
prendre à propos de l'offre faite par M.  
Goussart, de céder un petit groupe en terre cuite  
réalisé par Lucas Faydherbe, et après avoir entendu  
les nouvelles explications données par M. de

De Nobile et Simonis, l'Assemblée décide  
que ce groupe sera acquis au prix de mille francs  
fixé par M. Goussier.

Il est puis notification d'une lettre par  
laquelle M. Dession, à Paris, fait connaître  
qu'il accepte l'offre de 1100 francs qui lui a été  
faite par la Commission pour l'achat d'un Intérieur  
d'Église, peint par H. Steenwyck.

M. Bage soumet à l'appréciation de la  
Commission deux tableaux attribués, dit-il, à  
Nicolas Poussin, pour lesquels il demande  
respectivement 12000, 6000 francs. L'Assem-  
blée ne reconnaissant aucun mérite dans ces  
ouvrages décide qu'il n'y a pas lieu de les acheter.

Par sa lettre du 19 Mai, M. le Ministre  
de l'Intérieur fait connaître que les salles du 1<sup>er</sup>  
Étage du Palais Royal (sauf la grande salle des  
Concerts) sont à la disposition de la Commission pour  
le classement du Musée moderne de peinture et de  
Sculpture, mais que plusieurs pièces de rez-de-  
chaussée, destinées à la Collection des plâtres devaient  
être occupées encore pendant quelques mois par  
des bureaux en attendant que l'hôtel Vasegnier  
soit mis à la disposition du Gouvernement. M.  
le Ministre prie donc la Commission de s'occuper  
activement du transfert et de l'arrangement des  
œuvres d'art qui doivent prendre place dans les  
locaux actuellement disponibles. M. le Président  
fait donner lecture de la lettre qu'il a adressée  
immédiatement à M. le Ministre pour l'informer  
que la Commission, malgré tout son désir de  
répondre au vœu qui s'exprime se trouve en  
présence d'empêchements qu'il n'est pas en  
son pouvoir de faire cesser. En effet, l'une  
des principales salles du 1<sup>er</sup> Étage a été convertie  
en atelier de peinture, tandis que d'autres parties  
des pièces situées vers le Boulevard attendent des  
travaux d'appropriation réclamés depuis le mois  
de février dernier. Quant à la Collection des plâtres  
il est de toute évidence qu'un classement des

objets ne pourront être entrepris qu'à la condition  
d'être mis en possession de tout le rez-de-chaussée  
du Palais. M. le Président a donc un devoir  
appeler l'attention de M. le Ministre sur les mesures  
à prendre par son Département pour mettre fin à cet  
état de choses.

En dernier lieu, il est donné lecture d'une  
lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur  
transmet pour information et direction, sous expédition  
de l'arrêté royal du 22 Avril 1863, portant  
augmentation des traitements des fonctionnaires  
et des employés du Musée royal de Peinture et des  
Sculptures, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1863.

Leopold,  
Roi des Belges,  
et tous présents et à venir, Salut:

Nous la loi du 14 Mars 1863, contenant le  
Budget du Ministère de l'Intérieur, pour  
l'exercice 1863.

Nous l'article 121, Chap. XIX du Dit Budget,  
relatif au personnel du Musée royal de Peinture  
et de Sculpture.

Sur la proposition de Notre Ministre de  
l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons:  
Art. 1<sup>er</sup> Le traitement du Sieur C. G. V. Simonis,  
Secrétaire du Musée royal de Peinture et de  
Sculpture est porté à 1660 fr., à partir du  
1<sup>er</sup> Janvier 1863.

Le traitement de M. F. Desarnette, Conser-  
vateur adjoint, est porté à Fr. 1345, à partir  
de la même date.

Le traitement de M. J. P. Vandenberghe,  
Surveillant-Mouleur, est porté à Fr. 1145, à  
partir de la même date.

Les traitements de Sieurs J. J. Lammere,  
J. B. Deframont, P. L. Dresselaer & Meunier,  
Surveillants, sont respectivement portés  
à 1000 francs, à partir de la même date.

Le traitement de M. J. G. Clain, Gardien,  
est porté à fr. 420. - à partir de la même date.

« Ces traitemens seront imputés sur l'ordonne  
 « 121 précité du Budget du Département de l'Intérieur.  
 « Article 2. Notre Ministre de l'Intérieur est  
 « chargé de l'exécution du présent arrêté.  
 « Donné à Laeken, le 22 Avril 1863.  
 (Signé) Leopold.

Par le Roi:  
 Le Ministre de l'Intérieur. (Signé) Alp. Van der Peereboom  
 La séance est levée à 4 1/2 heures.  
 Le Secrétaire: W. Stieumont  
 Le Président: F. J. Navez

Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 1863 (2<sup>e</sup> séance)

Sont présents M. Navez, Président, le  
 Comte de Robiano; Doucet; Fétis; Portants,  
 Simonis & Vantörée, Membres; W. Stieumont  
 Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 23  
 Juin est lu et adopté.

M. De Rougé fait connaître par écrit  
 les motifs qui l'empêchent d'assister à la réunion  
 de ce jour.

M. le Ministre de l'Intérieur communique  
 une lettre par laquelle M. De Meester propose  
 de se mettre en rapport avec les Délégués de la  
 Commission pour procéder à une nouvelle expertise  
 des œuvres du Sculpteur Faydherbe dont il  
 propose la cession au Musée de l'Etat. Il sera  
 répondu à M. le Ministre que la Commission  
 ne peut se porter juge & partie dans cette affaire  
 et qu'elle doit décliner une mission aussi délicate,  
 surtout en présence de l'exagération du prix  
 demandé par M. De Meester. La Commission  
 proposera de prier M. De Meester de faire une  
 nouvelle évaluation des œuvres de Faydherbe,  
 qui puisse éventuellement servir de point de

départ aux propositions qu'il pourrait y  
 avoir lieu de soumettre au Gouvernement.

L'Assemblée reçoit communication du  
 Catalogue d'une Collection de tableaux dont la  
 vente à Calagne est annoncée pour le 9 octobre  
 prochain. - La Commission est d'avis qu'il y  
 a lieu de s'assurer si cette Collection, composée  
 en majeure partie d'œuvres des Ecoles primitives,  
 ne renferme aucun ouvrage qu'il serait désirable  
 d'acquies et elle prie M. M. Portants et  
 Et. Le Roy, de vouloir bien visiter la Collection  
 et de prendre les mesures qu'ils jugeront utiles  
 aux intérêts du Musée.

M. le Président informe ses Collègues qu'il  
 a cru pouvoir acquies pour la Galerie historique  
 le portrait du Statuaire Hessels, prêté par feu M.  
 Verschueren et que la vente de ce dernier offert en  
 cession pour la somme de 400 francs. Comme  
 cette affaire présentait un certain caractère  
 d'urgence, il n'a pu consulter la Commission  
 et il s'est cru autorisé à conclure l'achat  
 dont il s'agit. L'Assemblée ratifie la  
 décision prise par M. le Président.

Il est successivement passé à l'ordre du  
 jour sur les propositions de vente ci-après:

- 1<sup>o</sup> Du S<sup>r</sup> Fernandez, qui soumet un  
 tableau attribué à Léoni, représentant Judith.
- 2<sup>o</sup> Du S<sup>r</sup> Masbourg, qui envoie un  
 médiocre tableau attribué au Titien, repré-  
 sentant: un Empereur romain.

La Commission consultée par M. le  
 Ministre de l'Intérieur sur le mérite d'un  
 tableau ancien proposé par M. Remy, à  
 Bruges, est d'avis que cet ouvrage, complè-  
 tement dépourvu d'intérêt, ne peut convenir  
 pour le Musée.

M. A. De Labuer fait connaître  
 que conformément aux dernières volontés  
 de son père Edouard, peintre miniaturiste,



il fait remettre deux miniatures que est  
 artiste distingué à l'égard de l'œuvre de Bruxelles.  
 Elles représentent les portraits de l'auteur  
 et du sculpteur Van Hove. Il annonce également  
 que son <sup>frère</sup> Charles et lui offrent au Musée une  
 miniature de feu leur père, Alexandre Delatour,  
 Peintre de S. M. le Roi des Pays-Bas, Guillaume I<sup>er</sup>.  
 La Commission reçoit ces œuvres avec empressement  
 et décide que des remerciements seront adressés  
 à M. le Comte Charles Delatour.

M. le Ministre de l'Intérieur en signalant  
 le but de la publication du Bulletin des  
 Commissions royales d'art et d'Archéologie,  
 appelle l'attention de la Commission sur les  
 résultats utiles que l'on obtiendrait en  
 stimulant le zèle des Savants et des écrivains,  
 en mettant à l'étude une série de questions  
 qui pourraient provoquer des communications  
 intéressantes. M. le Ministre recommande  
 en conséquence, cette idée à la sollicitude de la  
 Commission. Celle-ci décide qu'elle adressera  
 la réception de la dépêche ministérielle et  
 dessus et qu'elle informera M. le Ministre  
 que le cas échéant, elle lui soumettra les  
 questions qui lui paraîtront de nature à  
 faire l'objet d'une notice intéressante à  
 insérer dans le Bulletin.

Par sa lettre du 25 Juillet dernier,  
 M. le Ministre fait connaître qu'il a  
 approuvé le projet de Budget du Musée  
 pour l'exercice 1863, et que la Commission  
 le lui a soumis le 17 Décembre dernier.

La somme est levée à 45 francs.

Le Président  
 J. Navez

Le Secrétaire  
 V. Stiemon

Séance du 7<sup>me</sup> Novembre 1863 (2 heures)

Présents M. M. Navez, Président; Felix;  
 Madou; Portals; Simonis et Van Briel,  
 Membres; V. Stiemon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup>  
 Octobre est lu et approuvé.

M. D. Noyé fut excusé par  
 écrit du motif que l'empêchement d'assister  
 à la réunion de ce jour.

M. Van Marck, de Liège, soumit  
 à la Commission deux tryptiques, l'un de Lambert  
 Lombard, représentant la Pêche miraculeuse, dont  
 il demande 600 francs et l'autre de l'Ecole des  
 Rois Van der Weyden, auquel il attribue une  
 valeur de 500 francs. Après examen de ces  
 peintures, l'Assemblée estime qu'il n'y a  
 pas lieu de les acquies pour le Musée.

Similaire résolution est prise au sujet  
 d'un tableau que M. Ch. Piquet présente sous  
 le nom de Lambert Lombard et qu'il offre d'ac-  
 quies pour la somme de 1200 francs. Cet  
 ouvrage dont l'attribution est contestée par  
 M. le Comte de Membré, ne parait pas convenir  
 pour la Collection du Musée.

La Commission passe ensuite à l'ordre  
 du jour sur la proposition qui lui est faite  
 par M. Casyne, relativement à la vente de  
 six médiocres tableaux indûment attribués  
 à Monper & Breughel.

M. Portals fut excusé que con-  
 formément aux instructions de la Commission  
 il s'est rendu à Cologne avec M. Etienne  
 Le Roy, afin d'examiner les tableaux dont la  
 vente était annoncée pour le 9 Octobre.  
 Deux tableaux figurant sous le nom de  
 Stuerboud, mais appartenant plutôt à l'Ecole  
 Allemande ont seule attiré leur attention.  
 Le prix élevé qu'ils ont atteint ne leur a point  
 permis d'en faire l'acquisition pour le Musée.

Profitant de leur voyage en Allemagne etc. etc. Portails et Lesley se sont rendus à Francfort pour examiner divers ouvrages qui leur avaient été signalés. Parmi eux, ils ont remarqué particulièrement un beau tableau de Van Eyck et un Arnold de Guelder, dont on demande respectivement 4000, 3000 francs. Par suite des renseignements favorables qu'il donne sur ces deux ouvrages, M<sup>r</sup> Portails est autorisé à inviter M<sup>r</sup> Boker, marchand de tableaux, à Francfort, à envoyer ces deux peintures à Bruggen, au frais de l'Etat.

Par sa lettre du 9 Juillet, M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'un tableau ancien, représentant: Marie de Hongrie, en possession de la ville de Turin, sera prochainement mis en vente et qu'il pourrait être utile de l'acquérir pour la Galerie historique. Il résulte des renseignements demandés à ce sujet à l'Administration communale de Turin que le tableau dont il s'agit sera exporté prochainement pour sortir d'indivision avec la nouvelle Commune de Vieu-Turin, mais que la ville attachant un grand prix à la possession de cet ouvrage, ne se déciderait à le vendre que si la somme de son évaluation dépassait les ressources communales.

Il est donné lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> Héris faisant connaître que M<sup>r</sup> Stevens, à Paris, a l'intention d'offrir au Musée de l'Etat, la cession de sa Galerie, composée d'environ 1200 tableaux, parmi lesquels sont environ, appartenant aux maîtres les plus célèbres des différents Ecoles anciennes. Le prix de la Collection est fixé à un million de francs. M<sup>r</sup> Héris fait remarquer que cet amateur paraît disposé à céder isolément un certain nombre de grands tableaux de sa Galerie et qu'il pourrait s'en trouver parmi eux. ci

qu'il serait avantageux de se procurer pour le Musée de Bruggen. M<sup>r</sup> Portails qui doit se rendre prochainement à Paris, offre de se charger d'examiner la Collection de M<sup>r</sup> Stevens et de fournir à la Commission les renseignements qu'il pourrait être utile de connaître avant de prendre une détermination sur l'offre contenue dans la lettre de M<sup>r</sup> Héris. L'Assemblée accepte avec empressement la proposition de M<sup>r</sup> Portails.

M. et les Membres sont informés que pour les tableaux composant le Musée moderne ont été transportés au Palais Ducal et que les Salles qui leur occupaient au Musée attendent les travaux d'appropriation nécessaires pour y placer la Collection des Antiques. L'Assemblée prie M<sup>r</sup> Mury, Président; Madou et Portails de vouloir bien se charger de prendre les mesures nécessaires afin que les tableaux dont il s'agit puissent recevoir le plus tôt possible, les ouvrages qui doivent y être exposés.

La Commission reçoit avec une vive satisfaction la communication qui lui est faite au sujet de l'achèvement du nouveau Catalogue. M<sup>r</sup> Ed. Fedi annonce que ce Catalogue est complètement imprimé et qu'il paraîtra bientôt, mais il conviendrait préalablement de fixer le prix auquel il sera mis en vente. Le Catalogue a été tiré à mille exemplaires seulement, afin de permettre et introduire les modifications qui seront reconnues utiles. Le prix de ce Catalogue pour les premiers exemplaires peut être fixé à environ 25 francs 60 centimes tandis que les tirages prochains ne coûteront plus que 70 centimes par exemplaire, par suite de l'engagement pris par l'imprimeur de conserver la composition. La Commission est d'avis que la vente du Catalogue ne doit pas faire l'objet d'une spéculation et qu'il faut chercher au contraire, dans

L'intérêt de l'Etat, à le répandre le plus possible, afin de faire mieux connaître et apprécier l'importance de la Collection de l'Etat. Ces considérations déterminent l'Assemblée à en faire un Catalogue.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président,

Le Secrétaire,

V. Steiner

H. Navey

Séance du 29 Décembre 1863 (1 heure)

Sont présents M. M. Navey, Président; Le Comte de Robiano; De Rougé; Doucet; Fétis et Portaels, Membres; V. Steiner, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 7 Novembre est lu et adopté.

L'Assemblée, par l'organe de son Président, témoigne à M. Ed. Fétis, toute sa reconnaissance pour l'utile et important travail auquel il a bien voulu consacrer ses soins en se chargeant de la rédaction du Catalogue de l'Etat.

M. Portaels fait connaître que lors d'un récent voyage à Paris, il a examiné la Collection de tableaux anciens que M. Steiner offre de céder au Musée de l'Etat. Parmi un grand nombre d'ouvrages, il a distingué quelques beaux tableaux, notamment un Paul Potter, un Van de Velde, un Rembrandt, etc. Mais il croit devoir faire remarquer que les tableaux se trouvant, en général, mal exposés et privés de lumière, il lui serait difficile de se prononcer avec quelque certitude sur la valeur artistique de cette Collection. Il pense que si la Commission avait le désir de donner suite à l'offre de M. Steiner, il conviendrait

que son délégué fut accompagné d'un ou de deux Experts. M. Portaels annonce en même temps que selon toute probabilité, les tableaux anciens formant la Galerie de feu M. le Baron Van Breemen, à La Haye, seront prochainement exposés en vente publique et que cette circonstance semble devoir faire ajourner l'examen de la proposition soumise par M. Steiner. L'Assemblée partage cet avis et prononce l'ajournement de la question qui l'occupe.

D'après les ordres de M. le Ministre de l'Intérieur, M. Alvin, Conservateur en Chef de la Bibliothèque royale, adresse deux pièces concernant une offre de cession à l'Etat, d'une Collection de Dessins anciens et modernes et d'Estampes. M. le Notaire Van Meerbeke, à Malin, fait connaître que d'après une clause du testament de feu M. Bruyninckx, le Gouvernement a la faculté d'acquiescer cette Collection moyennant la somme de 12,000 francs. M. le Ministre désire donc savoir la suite qui il convient de donner à cette affaire. La Commission prie M. Portaels de s'entendre avec M. Alvin, afin d'examiner ensemble la Collection de M. Bruyninckx.

Par la lettre du 25 <sup>de</sup> M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de prendre ses mesures afin de faire placer dans la Collection de l'Etat la Statue en marbre, intitulée Nais, que M. Barthelmy Frison a exécutée pour le compte du Gouvernement et qui se trouve maintenant dans le local de l'Exposition. Dès la réception de cette dépêche, il a été procédé au transport de la Statue de M. Frison, qui se trouve déposée aujourd'hui au Palais Ducal.

Par une autre dépêche du 23 <sup>de</sup> M. le Ministre consulte la Commission sur l'offre qui lui est faite par M. le Sculpteur De Groote de céder gratuitement au Musée de Sculpture, le modèle en plâtre d'un buste-relief qui il

qu'il a exécuté pour l'Eglise D. N. D. de la Chapelle à Bruxelles. La Commission estime que cet ouvrage ne réunit pas suffisamment de mérite pour occuper une place dans la Galerie de Sculpture et qu'il conviendrait, dès lors, de proposer au Gouvernement de décliner l'offre de don faite par M<sup>r</sup> D. Guot.

M<sup>r</sup> Jansen, à Rossum (Pays-Bas) fait connaître qu'il est chargé de vendre trois portraits du Chevalier Vander Werff, représentant: Le peintre, sa femme et sa fille. Il demande que la Commission veuille lui dire si elle en désire acquies ces ouvrages. La Commission informera M<sup>r</sup> Jansen qu'elle ne pourra prendre une décision à ce sujet que pour autant que les portraits soient soumis à son examen, avec indication du prix que l'on en demande.

M<sup>r</sup> Pourreau, à Namur, s'adresse également à la Commission pour lui proposer l'acquisition d'un tableau d'Henri Goltzius. L'Assemblée d'écrire à cette personne dans le sens de la résolution qui précède.

M<sup>r</sup> Wittemberg, à Chateleu, offre de vendre quatre tableaux attribués, dit-il, à Rubens, Otto-Venier, Van Orley et Gensere. M<sup>r</sup> Portache veut bien se charger d'examiner ces peintures lorsqu'il se rendra à Charleroi.

M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur transmet un rapport par lequel M<sup>r</sup> l'Ingénieur en Chef, Directeur Des Ponts et Chaussées de la Province de Brabant, conclut à l'accueil favorable de la demande d'autorisation de J<sup>r</sup> Coly-Bertrams, relative au placement d'une machine à vapeur dans son atelier de teinturier et de dégraisser rue de l'Empereur, n<sup>o</sup> 2. La Commission croit devoir informer M<sup>r</sup> le Ministre que les considérations émises par M<sup>r</sup> l'Ingénieur en Chef ne lui semblent pas de nature à engager le Gouvernement à se désister de l'opposition qu'il a faite au placement de cette machine et

qu'elle ne peut que se référer aux motifs exposés dans son rapport du 6 Octobre D<sup>r</sup>.

L'Assemblée passe à l'ordre Du jour sur la proposition qui lui est soumise par M<sup>r</sup> Colens, à Bruges, au sujet de deux tableaux qu'il présente comme des œuvres de Claysen, et dont il demande 2200 francs. Ces tableaux, dépourvus de tout mérite, représentent, l'un: La Vierge, l'Enfant Jésus et St<sup>e</sup> Anne; l'autre: St<sup>e</sup> Bernard en extase devant la Vierge et l'Enfant Jésus.

M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur transmet une requête qui est parvenue au Gouvernement par l'entremise du Consul de Belgique, à Naples, par laquelle M<sup>r</sup> le Comte de Marvilly offre de céder au Musée royal de Peinture de Belgique un tableau attribué à Raphaël. M<sup>r</sup> Portache qui a eu l'occasion de voir ce tableau en Italie déclare qu'il est en grande partie repeint et que son authenticité est fort douteuse. La Commission décide d'après cet avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de M<sup>r</sup> le Comte de Marvilly.

M<sup>r</sup> Froyen soumet un portrait d'Charles Quint, attribué à François Pourbus dont il demande 400 francs. L'Assemblée considérant que cet ouvrage peut utilement figurer dans la Galerie Historique, décide de l'acquiescer si la propriétaire consent à le céder pour la somme de 250 francs.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire  
D. St. Jean

Le Président  
F. Kerley

Séance Du 23 Février 1864 (2 heures)

Sont présents M. de Navez, Président;  
Le Comte de Robiano; De Ronzi; Doucet;  
Edouard Fétis; Portael; Van Wrie, Membres;  
N. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 29 Décembre  
est lu et approuvé.

M. Portael fait connaître qu'il vient  
d'être informé qu'un marchand d'Amsterdam,  
a récemment acheté une Collection de tableaux  
provenant du théâtre anatomique de la dite  
ville et parmi lesquels se trouvent plusieurs  
taibles remarquables de Nicolo Alinari,  
Balthus, Voost etc. D'après les renseignements  
qui lui ont été donnés, M. Portael a bien des  
chances que le Musée pourrait se procurer à  
deux conditions avantageuses quelques unes  
des œuvres les plus importantes de cette Collection.  
Il propose en conséquence, de charger deux  
ou trois Membres de se rendre à Amsterdam  
avec pouvoir d'acquiescer immédiatement les  
tableaux qui leur paraîtront convenir pour  
le Musée. La Commission prie M. Portael  
d'accepter cette mission en se faisant accom-  
-pagner de M. Etienne Le Roy. Elle lui recom-  
-mande particulièrement de ne porter son  
choix que sur des œuvres d'un mérite réel &  
dignes sous tous les rapports, de figurer dans  
les Collections du Musée.

Par sa lettre Du 17 Novembre, M. de l'É-  
-mir de l'Intérieur répond au rapport que  
la Commission lui a adressé le 25 Octobre  
afin d'exprimer le désir d'être dispensé de  
la mission de négocier avec M. De Meester  
l'acquisition des œuvres de Faydherbe qui  
pourraient convenir au Musée. M. de l'É-  
-mir se persuade qu'après un nouvel examen de la  
question et surtout par suite de l'intention  
exprimée par l'Intérieur de se soumettre à une

nouvelle évaluation, la Commission ne se refusera  
plus à satisfaire à l'invitation que le Gouvernement  
lui a faite dans le but de s'entendre à ce sujet avec  
M. De Meester; elle voudra donc bien désigner les  
œuvres qu'elle jugera dignes de figurer dans les  
Musées de Sculpture & en donner une évaluation  
en rapport avec l'intérêt qu'elles peuvent offrir.  
L'Assemblée prie M. de Robiano et Simonis  
de vouloir bien se mettre en rapport avec M. De  
Meester et soumettre ensuite à la Commission les  
propositions auxquelles ils croiront devoir s'arrêter.

La Commission passe à l'ordre Du jour sur les  
affaires de ordre ci-après :

1<sup>o</sup> De M. Frumquin qui soumet un tableau anonyme  
sans nom d'auteur, représentant : Isaac Dornant  
sa bénédiction à Jacob.

2<sup>o</sup> De M. Van Peteghem, à Courmayeur, qui présente  
un tableau de Heermans Kette, ayant pour sujet :  
l'Enveloppement du Christ, dont il demande  
300 francs. Il est à remarquer que ce tableau  
présenté à l'examen de la Commission, dans la  
séance Du 19 Janvier 1861, a été jugé alors en par-  
-ticularité assez d'importance pour être acquis par le Musée.

Par sa lettre Du 1<sup>er</sup> de Mars, M. de  
Malander-Daupont fait connaître qu'il possède une  
Collection de tableaux comprenant deux taibles de premier  
ordre et il demande que la Commission se rende en cette  
ville afin d'acquiescer les ouvrages qui pourraient  
convenir au Musée de l'État. M. de Malander sera  
invité à envoyer à Bruxelles, trois ou quatre  
tableaux dont il fera choix parmi les plus importants  
de sa Collection.

Il est donné lecture, pour notification, d'une  
lettre pour laquelle M. Frumquin accepte l'offre  
de 250 francs que la Commission lui a faite pour un  
portrait de Parubur, représentant l'Empereur Charlequin.

Par sa lettre Du 20 février M. de l'É-  
-mir de l'Intérieur transmet une expédition de l'ordonnance  
que la Députation permanente Du Conseil provincial Du  
Brabant a prise afin d'autoriser M. Eoly-Bertrand

à placer une petite machine à vapeur dans son atelier, situé rue de l'Empereur, n° 2.

M. Héris écrit, de nouveau, à la Commission pour lui signaler la possibilité d'obtenir à des conditions favorables quelques unes des grandes toiles que possède M. le Docteur Steiner, à Paris, et parmi lesquelles il cite un grand Portrait de Philippe II, par Alvarillo, un Chef d'œuvre de Bassan, représentant: l'Enlèvement des Sabines; Le Jugement de Cléopâtre pour le Grecs; un Paysage de Salvator Rosa; Andromède par Carondelet; une Bataille de Tintoret; un Castiglione et un grand nombre d'autres tableaux remarquables. M. Héris propose donc qu'un membre de la Commission, accompagné des Experts de l'École se rendent à Paris, à l'effet d'examiner ces ouvrages. L'Assemblée juge opportun avant de donner suite à cette proposition de recevoir des renseignements précis et de prier M. Héris de vouloir bien dire s'il a vu tous les tableaux qu'il désigne & dans l'affirmative si ces œuvres sont de son mérite tel qu'elles puissent figurer avec honneur dans la Galerie de l'École.

Par sa lettre du 26 Octobre, M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que l'exemplaire de la Statue de la Victoire, que M. Jaquet a exécutée pour le Palais de l'Industrie, à La Haye, appartient au Gouvernement, à qui il a été cédé en échange d'un subside équivalant aux frais de moulage. M. le Ministre prie la Commission de prendre les mesures nécessaires afin que cet ouvrage qui se trouve au local de l'Exposition puisse figurer dans la Collection de l'École des Sculpteurs. Il réclame des renseignements nécessaires par M. Simonis que cette Statue, dont la hauteur est de 4 mètres 75 & pourra être placée dans l'un des vestibules d'entrée du Palais Ducal.

La Commission arrête comme suit le Budget des Dépenses de l'École royale de Peinture et de Sculpture pour l'exercice 1864:

Chap. I<sup>er</sup>. Personnel . . . . . Fr. 8570.-  
II. Frais d'Administration et Matériels. 2400.-  
III. achats . . . . . 15000.-  
Total Travaux 31,970.-

M. Portails fait connaître que saisissant les intentions de la Commission, il a examiné avec M. le Conservateur en Chef de la Bibliothèque royale la Collection de Dessins et de gravures de feu M. Brugnolles, à l'École, et que celle-ci se compose d'un <sup>grand</sup> nombre de Dessins, en général assez médiocres. Il ne lui paraît pas qu'il y ait intérêt pour le Gouvernement à accepter la proposition de vente émise dans le testament de M. Brugnolles et qu'il sera infiniment plus avantageux de faire acquiescer au musée public quelques beaux dessins qu'il serait désirable de posséder au Musée. M. le Président prévient ses Collègues qu'en considération du caractère d'urgence que présente cette affaire, il a cru pouvoir écrire, dès le 24 Janvier, à M. le Ministre de l'Intérieur, dans le sens de la communication qui vient d'être faite à l'Assemblée.

Il est soumis à la Commission un état d'après lequel 310 Ex. de l'ancien Catalogue de l'École ont été vendus pendant l'année 1863. Le produit de cette vente a été versé au Trésor, comme l'indique le récépissé du 31 Décembre, par le Receveur du Domaine. Le chiffre ci-dessus de 310 Ex. joints aux 44 Exempl. distribués gratuitement ou restés invendus, à l'époque de la publication du nouveau Catalogue correspond au nombre de 354 Ex. dont la Commission avait à justifier l'emploi à la date du 31 Décembre 1862. L'état dont il s'agit, ainsi qu'un double de la quittance de versement ont été transmis le 4 Janvier à M. le Ministre de l'Intérieur qui en a accusé la réception le 18 du même mois.

La Commission autorise l'achat, pour la somme de 25 francs, d'un Portrait de Vander Noet, peint en grisaille et destiné à la Galerie historique.

La séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Secrétaire. Le Président.  
N. Héris J. Portails

Séance Du 24 Mars 1864 (2 heures)

Sous-présents: M. de Navez, Président; Le Comte de Robiano; De Rougé; Fétis & Portael, Membres; V. Stievenot, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance Du 23 février est lu & adopté.

M. Portael rendant compte de la mission dont la Commission l'avait chargé à Amsterdam, fait connaître que la Collection de tableaux anciens signalée à la Commission, a été vendue la veille de son arrivée à un amateur d'Amsterdam. Elle lui a paru fort intéressante au point de vue historique. Les tableaux ont souffert, mais ils sont assez bien restaurés et font beaucoup d'effet. M. Portael entre dans quelques détails sur le mérite de ces peintures représentant des portraits de médecins hollandais, par M. Gaas, Croot &c, parmi lesquels il se trouve deux Lettres très remarquables. D'autres tableaux reproduisent des scènes dans le genre de la leçon d'anatomie de Rembrandt.

La Commission s'occupe ensuite de mesurer à prendre relativement à la vente de la Collection de feu M. le Docteur Van Cleef, d'Utrecht, dont la vente aura lieu à Paris, le 4 avril prochain. D'après des renseignements fournis à la Commission, cette Collection renferme plusieurs beaux tableaux qui il pourrait être utile d'acquiescer pour le Musée et notamment les suivants:

- N.º 30 du Catal. J. Fyt - Gibier, fruits & fleurs.
- 32 " F. Hals - Portrait d'homme
- 47 " P. de Hooche - Le berceau.
- 48 " Van Huisum - Le nid.
- 49 " Le même - La Souver.
- 58 " Hemling. Scène de l'intérieur le portrait de la vierge.
- 68 " G. Natchier. Jeune fille debout
- 70 " Rembrandt - Le maître de la Vierge.

La Commission confie à M. de Robiano, Fétis & Portael, accompagnés de M. Stievenot Le Roy, le soin d'examiner les ouvrages de cette Collection

et d'acquiescer ceux qui leur paraîtront convenir pour le Musée.

Répondant à la lettre que la Commission lui a écrite au sujet des tableaux de M. Stievenot, à Paris, M. Héris fut convaincu qu'il a vu ces ouvrages en bloc, mais non en acquiescer et si l'on voulait donner suite à cette affaire, il faudrait qu'un membre de la Commission assisté de deux Experts se rendissent à Paris pour examiner sérieusement la Collection. Les délégués de la Commission pour la vente Van Cleef sont priés de vouloir bien profiter de leur séjour à Paris pour voir les tableaux dont il s'agit.

Par la lettre du 9 Mars, M. le Ministre de l'Intérieur adresse une expédition de son arrêté portant la même date, modifiant l'article 48 du règlement d'ordre du Musée royal de Peinture et de Sculpture, en ce sens qu'il est interdit formellement de copier les œuvres des artistes vivants. M. le Ministre prie la Commission de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de cette disposition nouvelle.

Le Ministre de l'Intérieur

Par le règlement d'ordre du Musée royal de Peinture et de Sculpture, en Date Du 21 Mars 1846;

Sur l'article 48 de ce règlement, ainsi conçu: La Commission peut interdire l'exécution d'une copie dans les mêmes dimensions que l'ouvrage original.

Considérant qu'il y a lieu d'enlever au moyen de prohibition les abus qui peuvent résulter de la copie des œuvres des peintres vivants, qui font partie des Collections de l'Etat;

Sur l'avis exprimé sur ce point par la Commission administrative du Musée royal de Peinture et de Sculpture, dans ses Lettres du 25 Mars 1862 et du 28 février 1864;

Arrête:

Art. 1.º L'article 48 du règlement d'ordre

ci-dessus mentionné est modifié dans les termes suivants:

Art. 48. Il est strictement interdit  
de copier les œuvres des artistes vivants,  
à moins d'en avoir obtenu le consentement  
préalable et par écrit des auteurs.

Quant aux œuvres contemporaines, dont  
les auteurs sont morts, il ne pourra être fait  
de copies, après un délai de dix ans, à  
partir de la date du décès des artistes défunts.

Art. 2. La Commission administrative des  
classes royales de Peinture et de Sculpture est  
chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 9 Mars 1864.

(Signé) M<sup>re</sup> Van den Peereboom.

Par une autre lettre datée du 8 Mars, M<sup>re</sup> le  
Ministre fut informé qu'il a autorisé les  
frères Bossuet à disposer de son tableau, repré-  
sentaient: la Procession des deux Patroignes,  
appartenant au Clergé de l'Ébat. Ce tableau  
est mis à la disposition de l'artiste pour un  
terme de deux mois, afin d'en faire une réduction  
en vertu d'un engagement pris antérieurement.

Par une troisième lettre du 23 Mars  
M<sup>re</sup> le Ministre informe la Commission que M<sup>re</sup>  
Lamorinière est autorisé à disposer pour le  
prochain Salon de Rotterdam du tableau qui lui  
a été acquis par le Gouvernement et qui repré-  
sente: Une Vue prise à Edyhem. Il est entendu  
que l'artiste assume l'entière responsabilité  
de l'envoi de cette œuvre à l'étranger.

Par la lettre du 9 de ce mois, M<sup>re</sup> Eland. Perce  
propose de céder au Musée les trois tableaux suivants  
qu'il soumet à l'examen de l'Assemblée:

- 1<sup>o</sup> Adoration du Berger, par Boyermans - du prix de 2000 fr.
- 2<sup>o</sup> Le Christ mort, par F. Franck " " 1200 "
- 3<sup>o</sup> Corbeille de fleurs, par M<sup>me</sup> Hellemans " " 200 "

Aucun de ces ouvrages ne semble mériter d'être  
acquis pour le Musée.

Par deux lettres, en date du 22 Janvier  
et 14 Mars de cette année, M<sup>re</sup> le Ministre invite  
la Commission à ne pas perdre de vue la solution

à donner une proposition soumise par M<sup>re</sup> Def  
M<sup>re</sup> de Ravenstein pour l'acquisition d'œuvres  
du Sculpteur Fayd'Herbe. La Commission prie  
M<sup>re</sup> de Robiano et Simonis de vouloir bien se  
rendre à Malines pour un nouvel examen de ces  
ouvrages et lui soumettre les propositions aux-  
quelles ils jugeront devoir s'arrêter dans l'intérêt  
de la Galerie de Sculpture.

Il est donné lecture d'une lettre du 18  
Mars, par laquelle le Conseil de fabrique de  
l'Église de N. D. du Sablon, à Bruxelles, fait  
parvenir six propositions qui ont été déposées au  
Musée de l'État, pour une somme à convenir  
mais qui ne peuvent être inférieure à 3000 francs.  
Sans préjudice reconnaître le mérite auquel ap-  
partientent ces ouvrages, M<sup>re</sup> le Ministre en  
appréciant le mérite, mais ils constatent contes-  
tamment et l'opinion du Conseil de fabrique  
que ces ouvrages ont beaucoup souffert et qu'ils  
nécessiteront sans doute une restauration assez  
importante. Préalablement à toute résolution,  
la Commission priera M<sup>re</sup> Etienne Le Roy de  
faire connaître son avis sur le mérite, la valeur,  
et l'état de conservation de ces peintures et  
d'indiquer le chiffre de la dépense à faire pour  
leur complète restauration.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président.  
F. Navez  
Le Secrétaire.  
V. Stieumont

Séance du 28 Mars 1864 (2<sup>e</sup> séance)

Sont présents: M<sup>re</sup> Navez, Président;  
Le Comte de Robiano; De Ronzi; Domet;  
Fétis; Madou; Portraits & Simonis,  
Membres; V. Stieumont, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 26 Mars



est lu et approuvé.  
 Il est donné communication d'une lettre par laquelle M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que elle <sup>sur</sup> la Comtesse d'Essex, Veuve De Neuhouze, a légué par son Testamentaire aux collections de l'Etat, le portrait en pied Du Prince Charles - Alexandre - Farnese Regis, Raze de Gavre, son beau-frère, joint par M<sup>le</sup> Navez. L'Assemblée reçoit cette communication avec plaisir et décide que ledit portrait dont il s'agit sera placé dans la Galerie historique.

M<sup>le</sup> Simonis fait connaître au nom de Sa Collègue (M<sup>le</sup>l. Portails - D. Rougé - le Comte de Robiano, Vantôme) qui l'ont accompagné à Alcalá pour voir les œuvres de Sculpture de Fayd'Herbe, offerte en vente par M<sup>le</sup> De Meester, qu'après un sérieux examen de cette Collection, les Délégués de la Commission ont été unanimement d'avis qu'il y avait lieu d'acquiescer pour le Musée de Sculpture, moyennant la somme de 2000 francs, les trois ouvrages suivants:  
 1<sup>o</sup> Un petit bas-relief, en terre-cuite, représentant: Deux enfants jouant autour Du Dieu Pan.  
 2<sup>o</sup> Les deux bas-reliefs, en terre-cuite, exécutés en pierre de France, pour l'Eglise de N. D. d'Espenoyet, à Alcalá et qui ont pour sujets: L'adoration des Bergers et le Portement De Croix.  
 Ce choix étant ratifié par la Commission, il sera demandé à M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur de vouloir bien transmettre à M<sup>le</sup> De Meester l'offre de cession dont il s'agit.

Conformément à la résolution prise dans la précédente séance, M<sup>le</sup> Etienne Le Roy adresse à la Commission un rapport faisant connaître que les deux tableaux offerts en vente pour l'Eglise de N. D. de Sablon sont de l'Ecole Flamande du commencement Du 16<sup>e</sup> Siècle et paraissent avoir quelque analogie avec les productions de Schoorel, maître auquel ils

pourraient être attribués. Il considère ces peintures comme méritant, sous tous les rapports, d'être figurés dans un Musée. Plusieurs d'entre elles ont été altérées par des dégradations qui se sont heureusement atténuées que légèrement les parties principales; leur restauration, d'après un devis joint à son rapport, nécessitera une dépense de 900 francs. En regard à cette circonstance, M<sup>le</sup> Etienne Le Roy croit pouvoir fixer à 3000 francs la valeur des six tableaux. La Commission décide qu'il conviendrait d'acquiescer en ouvrage pour le Musée et elle proposera, en conséquence, au Conseil de fabrique de lui les céder pour la somme de 1500 francs.

M<sup>le</sup> Portails donne lecture d'un rapport dans lequel il a consigné les résultats du voyage qu'il a fait à Paris avec M<sup>le</sup> de Robiano et Etienne Le Roy, à l'occasion de la vente Van Cleef. Le seul tableau qui se trouvait dans des conditions à être acquis pour le Musée, étoit le Rembrandt, intitulé: le Maître de la Vierge, dont la valeur avoit été fixée par les Délégués de la Commission à 16000 francs mais le tableau proposé, en vente publique, par le propriétaire, est resté à son dernier, au prix de 25000 francs. Suivent le désir de la Commission, en l'absence de sont rendu chez M<sup>le</sup> Simonis pour examiner la Collection offerte en vente, mais après avoir causé avec cet amateur, ils ont eu la conviction que les prix demandés pour les deux tableaux de Leobor Flamand et Hollandoise qui ils avoient remarqué, étoient si élevés qu'il devenoit inutile d'entreprendre une négociation. Pour ce qui regarde les ouvrages italiens, ils sont persuadés que médiocres et ne se composent que de copies maladroitement faites, sauf un portrait équestre de Philippe II, d'après Rubens.

Par sa lettre Du 9ellai, M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur renvoie à la Commission, afin d'y donner telle suite qu'elle jugera convenable, une requête de M<sup>le</sup> Claessens, Curé à Liège, qui propose

La copie d'un Paysage qui est attribué à Hobbema.  
L'Assemblée, après avoir constaté la médiocrité  
de ce tableau passe à l'ordre du jour.

Elle décide également qu'il n'y a pas lieu  
d'acquiescer un petit panneau que M<sup>me</sup> Van Etchke,  
à Gand, présente sous le nom de Jean Van Eyck,  
et dont elle demande 30,000 francs.

Par sa lettre du 19 Mai, M<sup>le</sup> Ministre  
de l'Intérieur consulte la Commission, en ce qui  
concerne le Musée de Peinture, sur l'offre  
de copies qui est faite par M<sup>le</sup> le Baron de  
Peellaert, de sa Collection de Dessins et de plans,  
représentant des vues pittoresques des Monu-  
ments Civils et religieux des principaux contrées  
de l'Europe. Sans méconnaître l'intérêt que  
ces dessins offrent pour l'archéologie, l'Assem-  
blée est d'avis qu'il conviendrait de répondre à  
M<sup>le</sup> le Ministre que le Musée ne possède pas de  
Collection dans laquelle ces dessins figureraient  
avec utilité. Il lui semble que si le Gouver-  
nement se décidait à les acquiescer, leur véritable  
place serait plutôt au Musée de la Porte de Hal  
ou à la Bibliothèque royale, où ils pourraient  
être consultés avec fruit.

M<sup>le</sup> Serrurier fait connaître que suivant  
les intentions de la Commission, il s'est rendu  
à Paris pour l'acquisition de plusieurs moules  
sur l'antique, destinés à la Collection du Musée.  
Il soumet une liste d'ouvrages qui manquent  
dans la Galerie et dont le prix d'achat et les  
frais s'élèvent à environ 6000 francs.  
Il annonce ensuite qu'il compte se rendre  
prochainement en Allemagne pour recueillir  
tout ce qu'il rencontrera de remarquable  
et d'intéressant parmi les ouvrages du Moyen-  
âge et de la Renaissance, édités dans ce pays.

M<sup>le</sup> Prévost informe l'Assemblée qu'il  
a eu pouvoir d'acquiescer pour la Galerie historique  
1<sup>o</sup> une copie par Cels, père, d'un Portrait de  
Martin Pepyn, d'après Van Dyck, 2<sup>o</sup> le Portrait

de peintre Jacobs peut également par M<sup>le</sup> Cels.  
Ces deux ouvrages ont été acquis pour une  
somme de 90 francs.

Il est donné lecture pour notification  
d'une lettre en date du 10 Avril par laquelle  
M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur transmet une  
expédition d'un arrêté royal du 24 du même  
mois, qui fixe le traitement des fonctionnaires  
et des employés de l'Académie royale de Peinture  
et de Sculpture.

« Leopold,  
« Roi des Belges,  
« A tous présents et à venir, Salut:  
« Vu la loi du 12 Avril 1864, contenant  
« les crédits provisoires à valoir sur le Budget  
« du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1864,  
« et l'article 121, Chap. XIX du dit Budget,  
« relatif au Personnel de l'Académie royale de Peinture  
« et de Sculpture;  
« Sur la proposition de notre Ministre de l'Inté-  
« rieur;  
« Nous avons arrêté & arrêté ainsi:  
« Art. 1<sup>er</sup> A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1864, les  
« traitements du Sieur Théron (C. F.) Secrétaire  
« de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture,  
« et porté de 1660 francs à 1800 francs.  
« Le traitement du Sieur Marnette, Conservateur  
« adjoint est porté de 1345 francs à 1500 francs.  
« Le traitement du Sieur Vandewoest (J. F.)  
« Surveillant-moules, est porté de 1145 fr. à 1225 francs.  
« Le traitement des Sieurs Lammée (J. J.)  
« De Fromont (J. B.) Dessinateur (P. L.) et Menuisier,  
« Surveillants sont respectivement portés de 1000 fr.  
« à 1050 francs.  
« Le traitement du Sieur Claine (G.)  
« Gardien, est porté de 420 francs à 550 francs.  
« Ces traitements seront imputés  
« sur l'article précité du Budget du Dépense-  
« ment de l'Intérieur.  
« Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur  
« est chargé de l'exécution du présent arrêté.  
Donné

Donné à Lucerne, le 24 Avril 1864.

(Signé) Leopold.

Par le Roi: le Ministre de l'Intérieur, (Signé) Vandempereboom.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

V. Stiénon

F. Nally

Séance Du 25 Juillet 1864 (2 heures)

Sont présents M. M. Navez, Président; De Rougé; Doucet; Ed. Fétis; Cladon; Portaels et Simonis, membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 Juin est lu et approuvé.

M. Portaels soumet à l'Assemblée trois projets dressés par M. l'Architecte Balat pour l'arrangement des Sallés destinées à recevoir les œuvres des anciennes Ecoles. La Commission est d'avis que le plan portant le N. 3 présente la disposition la plus avantageuse à l'Exposition des tableaux; toutefois, avant de l'adopter définitivement, elle croit utile de faire passer un simulacre des cloisons qui il s'agit d'établir, afin de pouvoir se prononcer en connaissance de cause. L'Assemblée vote des remerciements à M. Balat pour l'obligeance avec laquelle il lui a prêté en cette circonstance.

La Commission apprend avec plaisir que le placement des ouvrages composant le Musée moderne avance rapidement et que cette Collection ne tardera pas à être ouverte au public. A cette occasion, l'attention de la Commission est appelée sur la nécessité d'organiser le service des gardiens chargés de la surveillance du Musée moderne. Le nombre de ces agents

parait pouvoir être porté provisoirement à trois, en attendant que les vicaires soient admis dans les Sallés de rez-de-chaussée du Palais Royal réservées aux peintures murales. Ce service exigera probablement la présence de trois autres surveillants dont il sera fait choix ultérieurement. Après un sérieux examen des titres et surtout de l'aptitude des candidats qui sollicitent les emplois et confier, l'Assemblée décide qu'elle proposera à M. le Ministre de l'Intérieur de nommer surveillants du Musée moderne, les Sieurs Maximilien Duquesne, Pierre Jean Moens et Jean Baptiste Windael, qui lui paraissent réunir les qualités nécessaires pour occuper ce poste et à l'égard desquels elle a obtenu les meilleurs renseignements.

La Commission estime qu'il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il soit disposé en faveur d'une Eglise, de deux panneaux anciens déposés dans les magasins du Musée et portants à l'Inventaire-général le N. 606. Sur chacun de ces panneaux qui ont été peints au plus tard après d'instinct pour figurer dans les Galeries sont représentés trois sujets, à savoir:

- 1<sup>o</sup> La Circoncision. - La fuite en Egypte et Jésus parmi les Docteurs.
- 2<sup>o</sup> Le portement de Croix. - Le Christ entre les deux larrons et la Descente de Croix.

Par lettre du 15 Juillet, M. le Ministre de l'Intérieur invite la Commission, à la demande du Conseil de fabrique de l'Eglise des St. Etienne et Judule, à faire remettre à son Département, les Cartons originaux des Vitraux de la Chapelle de la Vierge, qui ont été déposés au Musée royal, en vertu d'une convention conclue entre le Gouvernement et la dite fabrique. La Commission répondra à M. le Ministre que ces cartons, qui sont de grande dimension, ont une grande valeur artistique et qu'il y aurait du danger à les communiquer hors du Musée, à cause de leur dimension et de la nature même de ces

Dossier susceptible de décisions promptement.  
 La Commission rappellera à ce sujet les  
 rapports qu'elle a adressés au Gouvernement,  
 le 30 avril 1856, à propos d'une demande  
 analogue faite par M. Caprennon et au  
 l'égard de laquelle elle a eu devoir émettre  
 un avis défavorable. L'Assemblée s'engage  
 bien volontiers à prendre toutes les mesures  
 nécessaires pour faciliter les recherches du  
 Conseil de fabrique.

Par dépêche datée du 23 Mai, M. le  
 Ministre de l'Intérieur communique une  
 lettre par laquelle M. Albéra, Consul des  
 Belgique, à Avignon, offre de céder sept  
 grandes copies anciennes, d'après Rubens,  
 de deux autres, il y a quelques années, à Bruxelles.  
 La Commission fera connaître qu'il n'y a pas  
 lieu de donner suite à cette proposition par  
 le motif que la Musée n'a acheté point de copies  
 pour la Galerie des anciens maîtres.

- Il est donné lecture pour notation  
 d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur  
 informe la Commission que les œuvres d'art ci-après,  
 déposés au Palais Ducal ont été acquis par le  
 Gouvernement pour faire partie du Musée moderne.
- 1<sup>o</sup> Le triage du mal - Marbre par Joseph Geefs.
  - 2<sup>o</sup> La malle-poste aux étrennes, par Ch. Verschageny.
  - 3<sup>o</sup> La toilette de la mariée - par Florent Willem.
  - 4<sup>o</sup> Le Dimanche matin - par Félix D. Vigne.
  - 5<sup>o</sup> Marine au soleil couchant - par François.
  - 6<sup>o</sup> La granière abandonnée - par De Keyff.
  - 7<sup>o</sup> La défaite des Sarrasins par Charles Marckel - par Delage.
  - 8<sup>o</sup> Justice pour les faibles - épisode de l'histoire de Baudouin -  
 - à la tâche, - par Léon.
  - 9<sup>o</sup> Une allégorie, par Bourlaud.
  - 10<sup>o</sup> Vue de la Grand' Place, - par Stroobant.
  - 11<sup>o</sup> Intérieur de la Cathédrale de Belem, - par Van Moer.
  - 12<sup>o</sup> Le Christ mort sur la genou de la Vierge - par Bourlaud.

M. le Ministre statuera ultérieurement  
 sur la destination à donner à d'autres tableaux  
 de M. le Kindermann - Stroobant - Jonec et

momentanément déposés au Palais Ducal.

M. le Président communique à la Com-  
 mission la demande verbale qui lui a été faite  
 par M. Clain, Gard. des Bâtimens de l'ancienne  
 Cour, tendant à être autorisé à recevoir des visiteurs  
 porteurs de Canive, de parapluies, et une rétri-  
 bution de dix centimes au lieu de cinq centimes  
 qui sont demandés aujourd'hui pour le dépôt de  
 ces objets. Considérant que le taux de cette  
 dernière rétribution se trouve fixé par les  
 règlements d'ordre du Musée et qu'il est d'ailleurs  
 la même pour les autres Etablissements, la  
 Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu  
 de consentir à l'augmentation de taxe solli-  
 -cité par M. Clain.

M. Félix exprime le vœu que M. de  
 la Chambre se réunissent plus fréquemment  
 afin de pouvoir consacrer plus de temps  
 à l'examen des questions intéressant l'orga-  
 nisation des Collections. Il propose donc que  
 la Commission tienne à jour fixe une séance  
 tous les mois, quelque soit la nature des  
 affaires à l'ordre du jour. Cette proposition  
 est adoptée et il est convenu que les réunions  
 ordinaires de la Commission auront lieu les  
 second mercredi de chaque mois, à deux  
 heures, sauf à convoquer extraordinairement  
 M. de la Chambre toutes les fois que les  
 circonstances l'exigeront.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire.

N. Stievenon

Le Président

F. Navez

Séance du 10 Août 1864 (dimanche)

Présents M. de Navez, Président; Doucet;  
 Portael et Simonis, Membres; N. Stievenon  
 Secrétaire.

Le

Le procès-verbal de la séance du 25  
Juillet est lu & approuvé  
Il est donné communication d'une lettre en  
date du 5 de ce mois, par laquelle M<sup>r</sup> le Ministre  
de l'Intérieur approuve le projet de budget d'af-  
faires pour l'exercice courant, tel qu'il a été  
arrêté dans la séance du 23 février 1864.

Par sa lettre du 28 Juillet, le Conseil de  
fabrique de l'Eglise de St. D. du Sablon, à  
Bruxelles, fait connaître qu'il ne peut consentir  
à céder pour moins de 3000 francs les six panneaux  
anciens qu'il offre de céder au Musée. La  
Commission informera le Conseil de fabrique  
qu'elle ne désire point majorer la somme de  
1500 francs qu'elle lui a présentée pour ces ouvrages.

La Commission est informée qu'après  
une lettre de M<sup>r</sup> de Longpérier, Conservateur du  
Musée des antiquités à Paris, une partie des plâtres  
demandés par le Musée ne pourra être expédiée  
avant un mois & que le restant de la commande  
ne sera prêt que dans le courant d'octobre.  
Il propose donc d'envoyer les plâtres qui se  
trouvent en magasin. La Commission répondra  
affirmativement à cette proposition en priant  
M<sup>r</sup> de Longpérier de vouloir bien, autant que  
possible, l'envoi complet de la collection que le  
Musée désire recevoir.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président.  
Le Secrétaire.  
D. Stévenon F. Navez

Séance du 14 Septembre 1864 (2<sup>e</sup> séance)

Sont présents M. Navez, Président; D. Rougé;  
Domest; Fébis; Portails, Membres;  
D. Stévenon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 10 Août  
est lu & adopté.

Par dépêche en Date du 6 Septembre, M<sup>r</sup> le  
Ministre de l'Intérieur communique une lettre pour  
laquelle le Conseil de fabrique de l'Eglise de St. D.  
Michel et Guille insiste pour que les Cartons de  
Vitrons de la Chapelle de la Vierge soient confiés  
à M<sup>r</sup> Capronnier, chargé de la restauration de ces  
vitrons. Ce haut-fonctionnaire espère que la Com-  
mission jugera qu'il y a lieu de satisfaire à la  
demande de la fabrique. Les considérations  
invocées par celle-ci paraissent de nature à  
modifier la résolution prise dans la séance du  
25 Juillet, la Commission informera M<sup>r</sup> le Ministre  
qu'elle mettra à la disposition de M<sup>r</sup> Capronnier  
les cartons que cet artiste exprime le désir de  
recevoir en communication.

Par sa lettre du 15 Août, M<sup>r</sup> Etienne  
Le Roy propose de céder au Musée pour la somme  
de 4000 francs, un tableau de Alpelchior  
Honde-Koeter, que M. le Membre de la  
Commission ont eu l'occasion d'examiner  
chez lui. Cette œuvre d'art, d'une authenticité  
incontestable et d'une conservation parfaite,  
date de la meilleure époque du maître. D'af-  
faires l'importance et le mérite réel de cette produc-  
tion, l'Assemblée estime que le prix demandé  
par M<sup>r</sup> Etienne Le Roy est modéré &  
qu'il convient de profiter de cette occasion  
pour faire figurer dans la Galerie d'af-  
faires une œuvre remarquable de Honde-  
Koeter. M<sup>r</sup> Etienne Le Roy sera, en consé-  
quence prié de déclarer que ce tableau est défini-  
tivement acquis par la Commission.

La séance est levée à 3 heures

Le Président.  
Le Secrétaire.  
D. Stévenon F. Navez

Séance Du 5 Octobre 1864 ( 2ème

Sont présents M. les: Navez, Président; De Rongé; Ducrot; Ed. Fétis; Portails & Simonin, Membres; V. Simonin, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance Du 14<sup>e</sup> est lu et approuvé.

Par sa lettre Du 22 Septembre, M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que des communications administratives l'ont déterminé à déléguer le Sr Sadiou pour occuper le poste de Surveillant en chef du Musée moderne et de la Garde des Bâtimens du Palais Ducal, mais que la position de cet agent sera régularisée après le vote du budget de 1865. La Commission en exprimant à M. le Ministre le déplaisir et le regret qu'elle éprouve de cette communication, fera remarquer qu'elle a vu avec peine que le Gouvernement n'aurait pas cru devoir recueillir favorablement les propositions qu'elle lui avait adressées à l'effet de confier cet emploi au Sr Van den Broeck, attaché au Musée depuis 1849 et qui possède des titres sérieux à la surveillance de l'Administration pour les Services qu'il a rendus au Musée et l'expérience qu'il a acquise dans le placement et le maniement des ouvrages de peinture et de Sculpture. La Commission n'oserait confier la direction de la Surveillance de cette besogne difficile au Sr Sadiou par ce qu'elle a la conviction qu'il ne possède ni l'intelligence ni l'aptitude nécessaires pour ce Service. Elle espère, en conséquence, que par égard et pour l'intérêt du Musée M. le Ministre, ayant égard aux observations qui précèdent, voudra bien ne pas rendre définitive la nomination provisoire du Sr Sadiou.

M. le Président informe l'Assemblée que le Surveillant Defroment est décidé

le 17 Septembre Dernier et qu'il a fini de ne pas laisser le Service en souffrance, il a immédiatement proposé au Gouvernement de nommer en remplacement de ce Surveillant, le Sr Moind, l'un des trois candidats désignés pour la Surveillance du Musée moderne. La mesure prise par M. le Président est ratifiée par l'Assemblée. Celle-ci apprend ensuite par une communication qui lui est adressée par M. le Ministre de l'Intérieur, que par arrêté du 4 de ce mois, il est accordé un secours de 150 francs aux orphelins de Sr Defroment pour les services rendus par leur père, un élève royal de Peinture. — Par sa lettre Du 2 de ce jour, ce haut fonctionnaire annonce qu'ayant de donner suite à la proposition dont M. le Président veut d'intéresser ses Collègues, il croit devoir transmettre une nouvelle requête que le Sr Vassalli lui a adressée pour obtenir l'emploi vacant. M. le Ministre prie la Commission d'examiner avec bienveillance la demande du pétitionnaire que des titres particuliers recommandent dit-il à la sollicitude du Gouvernement et de lui transmettre pour la Collation de cet emploi, les propositions supplémentaires auxquelles elle croirait devoir s'arrêter. L'Assemblée décide de répondre à M. le Ministre qu'elle ne peut que se référer aux observations contenues dans son rapport du 1<sup>er</sup> Août Dernier et qu'au surplus les considérations invoquées par le Sr Vassalli ne lui semblent pas de nature à modifier la résolution qu'elle a prise en faveur du Sr Moind. La Commission fera remarquer à M. le Ministre que dans l'examen des Demandes d'emploi qui lui sont parvenues, elle ne s'est laissée influencer par aucune considération particulière et qu'elle n'a eu d'autre préoccupation que de poster son choix

Sur dix candidats valides et capables, sous  
tous les rapports, de satisfaire aux exigences  
du service public dont ils sont chargés.  
La Commission croit, en conséquence, devoir  
insister sur la nomination proposée du  
Sr Moens.

M. Portails fait savoir qu'une  
vente de tableaux anciens doit avoir lieu pro-  
chainement à Rotterdam. Ce tableau,  
que des affaires personnelles appellent en  
cette ville, s'offre pour examiner les tableaux  
dont il s'agit, parmi lesquels se trouve  
notamment un Rachel Ruyoch, signalé  
comme pouvant convenir au Musée. L'As-  
semblée accepte avec empressement la propo-  
sition de M. Portails.

M. Van Schoubroeck, à Anvers, offre de  
céder au Musée un tableau représentant la tête  
de St Jean Baptiste, qu'il croit pouvoir attribuer  
à Van Dyck. Il résulte de l'examen auquel  
cette peinture est soumise, qu'elle n'est pas  
de Van Dyck et qu'elle ne présente de réel,  
par sa suffisance de mérite pour en faire  
l'acquisition.

Par lettre datée du 23 Septembre, M. le  
Ministre de l'Intérieur communique une note  
relative à un tableau de Pierre Thys, qui  
est la propriété de M<sup>me</sup> la Baronne d'Orbelli,  
à Paris, où se trouve cette toile, représentant:  
le Duc Jean de Brabant accordant la grâce  
aux bourgeois de Gand. Ce tableau dont on  
demande 40000 francs se trouve dans des  
dimensions qui rendraient son transport à  
Bruxelles difficile & dispendieux. Il est  
convenu, en conséquence, qu'on profitera de  
la prochaine occasion qui appellera l'un  
des membres de la Commission à Paris, pour  
le prier d'examiner cette page historique et  
décider s'il convient d'en demander l'envoi à  
Bruxelles.

M. Loizy, à Isello, fait connaître qu'il  
est en possession d'un tableau de Pierre Breughel,  
représentant: une Herminette flamande, dont il fixe  
la valeur à 4000 francs. Il demande que la Commis-  
sion veuille bien examiner cet ouvrage chez lui.  
La Commission répondra à M. Loizy qu'elle ne  
peut satisfaire à cette demande et elle le prie, en  
conséquence, de faire déposer le tableau au Musée.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle  
M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de  
changer le membre du Musée de prendre, avec toutes  
les précautions nécessaires, le musée de l'un des  
carrés d'élèves qui ornent le chœur de la Cathédrale  
de St Bonave, à Gand, afin d'en obtenir quelques  
épreuves qui lui sont demandées pour le Musée  
de Kensington, par M. le Ministre de S. M.  
Britannique, à Bruxelles. M. Simonis  
fait connaître qu'il a invité M. Van der Burck  
à s'occuper immédiatement de ce travail dont les  
frais seront supportés par le Comité du Conseil  
pour l'Éducation, à Londres.

M. Charles Piquet fait parvenir à la  
Commission le portrait de feu M. l'Ingénieur  
Pierre Simon qui trace les plans du premier  
chemin de fer Belge. En proposant l'acqui-  
sition de ce portrait pour la Galerie historique,  
il fait observer qu'il est le seul peintre qui  
ait reproduit les traits de cette illustration  
nationale et il ne doute pas que le prix de  
500 francs qu'il demande, soit trop élevé.  
La Commission estime que la place de ce  
portrait, quelque sorte unique doit se trouver  
dans la Galerie historique et elle décide  
de l'acquiescer au prix fixé par l'artiste.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président  
Le Secrétaire  
P. Stievenart  
F. J. J. J.

Séance Du 9 Novembre 1864 (2h)

Présents M. M. Doreot remplissent les fonctions de Président; le Comte de Robieson; De Rongé; Édouard Fétis; Portael et Simonis, membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 5 Octobre dernier est lu et adopté.

M. le Ministre de l'Intérieur communique, afin d'examiner, une lettre du Conseil de fabrique de l'Eglise de St Severin, sur Couvroz, qui propose de céder au Musée royal un tableau ancien appartenant à cette Eglise. L'Assemblée est d'avis qu'il convient de prier M. Chauvin, Directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège, de vouloir bien lui donner officieusement des renseignements sur le mérite et l'importance de l'œuvre dont il s'agit.

M. Portael fait connaître qu'il a examiné avec M. M. Madon & Et. Le Roy, la Collection de Dessins délaissés par feu M. Bruyninckx, de Malmedy, et dont la vente publique a eu lieu récemment à Bruxelles. Le nouvel examen qu'il a fait de ces Dessins lui a permis de constater, comme il avait déjà eu l'honneur d'en prévenir son Collègue, que la Collection n'offrait, en général, que des ouvrages de peu d'importance. Néanmoins, il a cru devoir faire acquérir pour le Musée les dix Dessins suivants dont le prix total d'adjudication s'est élevé à la somme de F. 536.70.

- 1° De Braetcler F. 1195 - Le bon père de ménage. F. 40.-
- 2° Noel . . . . . 367. Le festin . . . . . 2.20
- 3° Nuyen . . . . . 369 Les nonfragis . . . . . 28.-
- 4° Commenge . . . . . 373 Femme montée sur un âne . 24.-
- 5° Le même . . . . . 375 Etude de rocher . . . . . 6.50
- 6° Le même . . . . . 377 Paysage avec cascade . . . . . 36.-
- 7° Van Ostade (Adriaen) 391 Le Charcutier . . . . . 210.-
- 8° Schelfhout . . . . . 495 Paysage . . . . . 20.-
- 9° Le même . . . . . 496 Plage de Schwinninge . . . . . 68.-
- 10° Schotel . . . . . 501 Plage pendant un temps calme . 32.-

Ensemble F. 466.70  
 10 % frais de vente . . . . . 46.67  
 5 % de Commission . . . . . 23.33  
 Total 536.70

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer aux ouvrages suivants qui lui sont offerts en vente:

- 1° par M. De Smet, à Liège, pour un tableau ancien, représentant: la Vierge et l'Enfant Jésus.
- 2° par M. Sanders, qui présente deux portraits faussement attribués à Rembrandt et à Gaspard Netscher et dont les prix sont respectivement de 12,000 francs et de 2,000 francs.

En suite d'une lettre adressée à la Commission par M. le Ministre de l'Intérieur, le Sieur Hanoteau avait été prié d'envoyer au Musée un Christ en ivoire, attribué à Michel-Ange et qu'il offrait de céder à l'Etat pour la somme de 5,000 francs. M. Simonis fait connaître que cet ouvrage n'est qu'une copie ne présentant aucun intérêt pour la Collection du Musée et qu'il n'y a pas lieu, en conséquence, d'accueillir la proposition du S. Hanoteau.

M. le Ministre transmet à la Commission afin d'y donner telle suite qu'elle comportera, une lettre par laquelle le Collège de Bruges-mouton & Eschour de la ville de Louvain exprime le désir de pouvoir faire photographier par M. Fierclants, les deux tableaux de Chéreau-Skerbant, appartenant au Musée royal et sollicité à cette fin, l'autorisation de faire déplacer ces œuvres d'art. La Commission désire faciliter la reproduction dont il s'agit, mais comme il importe dans l'intérêt de la conservation des deux grands panneaux de Skerbant, de ne pas les soumettre à de fréquents déplacements, elle pense qu'il convient d'ajourner ce travail jusqu'au moment où il sera possible de transférer les tableaux des Anciennes Ecoles dans les nouvelles locaux qu'ils doivent occuper.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire  
V. Stiénon

Le Président  
F. Doreot



Séance Du 6 Décembre 1864 (2<sup>e</sup>)

Sont présents M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. Navez, Président,  
Le Comte De Robiano; De Ronze; Edouard  
Féris; Madou; Portails & Simonin,  
Membres; W. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9  
Novembre est lu et adopté.

La Commission, après examen des  
tableaux suivants offerts en vente pour le Musée  
de l'Etat, décide qu'il n'y a pas lieu de donner  
suite aux propositions qui lui sont soumises :

1<sup>o</sup> Par M<sup>r</sup>. Frouven, qui fait parvenir deux  
tableaux : un biberon par Van Heil et un Inté-  
rieur d'Eglise par Van Ehrenberg, pour chacun  
desquels il demande 300 francs.

2<sup>o</sup> Par M<sup>r</sup>. Saunders, de Gand, qui offre quatre  
médiocres tableaux qui il attribue à Michel Ange  
de Carravage - Genovege - Nicolas Poussin  
et le Titien; le prix de ces ouvrages est laissé  
à l'appréciation de la Commission.

3<sup>o</sup> Par M<sup>r</sup>. De Lavielleux, à La Haye, qui fait  
parvenir au Musée deux portraits de M<sup>r</sup>. Verelst  
(homme & femme), dont il demande 2500 francs.  
L'Assemblée prend ensuite communi-  
cateur d'une lettre que lui adresse M<sup>r</sup>. Loiez,  
pour l'informer qu'il est disposé à céder son  
tableau de Breughel (une Femme flamande)  
pour un prix à convenir en dessous de la  
valeur de celui qui avait d'abord été demandé  
pour lui. La Commission estime qu'il n'y  
a pas lieu d'accueillir la nouvelle proposition  
de M<sup>r</sup>. Loiez.

Par sa lettre du 2 de ce mois, M<sup>r</sup>. Bellin-  
de l'Intérieur appelle l'attention de la Com-  
mission sur les dispositions à prendre pour  
la conservation des œuvres du Musée moderne  
lors des solennités et cérémonies publiques  
ainsi que des Concerts du Conservatoire royal  
de musique qui ont lieu dans la Grande Salle

du Palais Ducal, spécialement réservée à cette  
destination. L'Assemblée est d'avis que le  
meilleur moyen d'éviter les inconvénients graves  
qui peuvent résulter du passage sur l'agglomé-  
ration du public dans les salles en ces  
circonstances, serait de fermer la Galerie une  
heure avant l'ouverture de chaque séance.  
En l'informant de l'adoption de cette mesure,  
la Commission priera M<sup>r</sup>. le Ministre de  
vouloir la prévenir, en temps utile, toutes les  
fois qu'il devra être fait usage de la Grande  
Salle du Palais.

M<sup>r</sup>. le Ministre de l'Intérieur transmet  
à la Commission une expédition de l'arrêté suivant,  
nommant le Sieur Pierre Jean Moens, Surveil-  
lant de Musée, en remplacement du Sieur  
J. B. Defroment, Décedé.

« Le Ministre de l'Intérieur,

« Vu l'article 17 de l'arrêté royal du 31 Mars  
« 1846, organique du Musée royal de Peinture & de  
« Sculpture;

« Vu le rapport de la Commission administrative  
« de cet établissement en date du 24 Septembre 1864; »

« Arrête : »

« Art 1<sup>er</sup> Le Sieur Moens (Pierre-Jean) est  
« nommé Surveillant au dit Musée, en remplacement  
« du Sieur Defroment, Décedé. »

« Il jouira du même traitement que son  
« prédécesseur. »

« Art 2. La Commission administrative du Musée  
« est chargée de l'exécution du présent arrêté. »

« Bruxelles, le 11 Novembre 1864. »

( Signé ) M<sup>r</sup>. Vandenpeereboom.

M<sup>r</sup>. Poitte, Curé de Roux, fait connaître  
par sa lettre du 28 9<sup>me</sup>, que le Conseil de fabrique  
de son Eglise est disposé à céder au Musée un  
tableau ancien représentant : St François, et il  
demande, en conséquence, que la Commission veuille  
le prévenir de son intention à cet égard. Il  
sera répondu à M<sup>r</sup>. Poitte que le Musée ne peut  
prendre une résolution sur sa demande avant

d'avoir examiné le tableau dont il s'agit et qu'il conviendrait donc d'envoyer celui-ci à Bruxelles. Cependant, avant de donner suite à cet envoi, il serait utile, afin d'éviter des frais, que la fabrique fit examiner l'ouvrage par des personnes compétentes, afin de s'assurer s'il offre réellement les qualités nécessaires pour figurer dans le Musée de l'Etat.

M<sup>r</sup> Portails fait connaître que lors d'un voyage qu'il a fait à Ferrare, en sa qualité de Membre de la Commission royale des Monuments, il a eu l'occasion de remarquer deux Colons de St. Nicolas, un triptyque dont on ignore le nom d'auteur, mais datant de l'époque de Lambert Lombard et dont le style tient de l'école Italienne & Allemande. Il fait un grand éloge de cette peinture représentant en trois personnages: le Calvaire, St. Hélène & l'Empereur Constantin et l'élévation de la Croix. D'après des renseignements qui lui ont été fournis, il paraîtrait que l'administration de l'Eglise ne serait pas éloignée de consentir à la cession de ce triptyque, attendu que sa forme s'appréhendait mal à l'endroit qu'il doit s'occuper dans l'Eglise. Cette œuvre d'art devant être envoyée prochainement à Bruxelles pour recevoir quelques soins de conservation, il sera possible alors d'aviser aux mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour le cas où il serait désirable d'acquiescer cette production pour le Musée de l'Etat.

L'attention de la Commission est appelée sur la nécessité de publier, dans l'intérêt de la science, deux Catalogues comprenant: l'un, les œuvres du Musée moderne, l'autre, les ouvrages de la Galerie historique. L'Assemblée désire qu'il soit donné suite à ce travail dont l'utilité n'est pas contestable, et elle prie en conséquence, Monsieur le Ministre de l'Intérieur de vouloir bien charger M<sup>r</sup> Edouard Fétis de compléter l'ouvrage

qu'il a si heureusement commencé, en lui confiant la rédaction de ces deux Catalogues. La Séance est levée à 4 heures.

Le Président,  
Le Secrétaire,  
H. Stievens  
F. Fétis

Séance Du 14 Décembre 1864 (2<sup>e</sup>.)

Sont présents M. M. Navez, Président; De Ronse; Dorez; Edouard Fétis; et Simonis, Membres; W. Stievens, Secrétaire. Le procès-verbal de la séance du 6 Décembre est lu et adopté.

M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 7 courant, que les prévisions du Budget de son Département pour l'exercice 1865, ne comprennent que les crédits nécessaires pour rétribuer un Surveillant en chef et deux autres ces surveillants pour le Musée moderne. M<sup>r</sup> le Ministre fait remarquer que les Sœurs Windal & Duquesne ont été seule désignées pour remplir les fonctions de Surveillants au Palais Royal, et qu'il doit, par conséquent, renvoyer la Déclaration adressée au nom de M<sup>r</sup> Gestart, en qualité de 3<sup>e</sup> Surveillant. La Commission répondra à M<sup>r</sup> le Ministre qu'elle ne voit pas d'inconvénient à ce que les Surveillants du Musée moderne soit organisés conformément à son intention, mais comme la disposition de l'Etat exige indispensablement la présence de trois gardiens, il conviendra alors que le Service du Surveillant en chef soit effectif. En conséquence, les fonctions de M<sup>r</sup> Gestart cesseront immédiatement. La Commission fera remarquer que cet agent a été provisoirement désigné en l'absence de M<sup>r</sup> Moens, l'un des trois candidats nommés depuis Surveillant au Musée ancien et qu'il y a donc lieu de lui payer le salaire qui lui

est dû pour frais de surveillance de 23<sup>fr</sup> jusqu'à ce jour.

Il est ensuite donné comme un extrait du rapport que M. Chauvin, Directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège, adresse à la Commission, en réponse aux enseignements qui lui ont été demandés au sujet d'un tableau ancien offert en vente au Gouvernement par l'Eglise de St. Séverin. M. Chauvin fait connaître que cette toile n'offre aucune qualité qui la rende digne de figurer dans le Musée et qu'il doute même si elle mérite les frais de restauration que nécessite l'état de délabrement dans lequel elle se trouve. Copie de ce rapport a été transmise à M. le Ministre de l'Intérieur et des remerciements ont été adressés à M. Chauvin au nom de la Commission administrative.

M. le Ministre de l'Intérieur, en communiquant une lettre pour laquelle M. Ch. Piquet, artiste-peintre, offre d'exécuter pour le Musée historique, une copie de son tableau ayant pour sujet: Une Séance du Gouvernement provisoire de 1830, déposé à l'hôtel de ville de Bruxelles, exprime le désir de connaître l'avis de la Commission sur la suite qu'il conviendrait de donner à la proposition dont il s'agit. Après examen du tableau que M. Piquet a fait transporter dans la Salle de la Commission, il est décidé qu'il sera répondu à M. le Ministre qu'une copie de cette toile appartenait de l'intérêt à cause des personnes qui y sont représentés et des souvenirs qu'elle rappelle; elle trouverait donc utilement sa place dans la Galerie historique; mais en même temps la Commission exprimera le vœu qu'il ne soit donné suite à la proposition de M. Piquet, qu'à la condition expresse de ne point prélever sur les fonds du Musée la dépense à résulter de ce travail. La Com-

mission fera remarquer que désirant laisser au Gouvernement le soin de déterminer le chiffre de la rémunération à payer à l'artiste pour cette copie, elle n'a pu en venir se prononcer sur les conditions de paiement posées par M. Piquet dans la lettre qui lui a été adressée à M. le Ministre de l'Intérieur.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire  
D. Stieven

J. Navez

Séance du 28 Décembre 1864 (2 heures)

Sont présents M. Ch. Navez, Président; le Comte de Robiano; De Rongé; Doucet; Edouard Fels et Portails, Membres; D. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 14 Décembre dernier est lu et adopté.

M. Portails fait connaître que lors d'un récent voyage à Paris, il a eu l'occasion de remarquer chez M<sup>me</sup> Veuve Le Roy d'Etioles 1<sup>re</sup> une très belle production de David De Heem, intitulé: l'Œil de la Providence, provenant de la Galerie du Cardinal Fesch; 2<sup>e</sup> Un portrait de jeune homme, figurant sous le nom de Fattore, mais qu'il croit devoir attribuer à Sébastien Del Piombo. Il fait un grand éloge de ce ouvrage qu'il désirerait voir acquérir par le Musée. Designé ainsi être porté à deux prix exagérés lors de la vente de la Collection de M<sup>le</sup> le Docteur Le Roy d'Etioles, au mois de Mars 1861, il y a lieu de penser que l'on pourrait lui obtenir aujourd'hui à des conditions avantageuses et il demande, en conséquence, que la Commission veuille prendre des mesures afin d'arriver à la conclusion de ces achats. Plusieurs Membres ayant fait remarquer qu'il leur serait difficile de se prononcer à cet égard, avant d'avoir pu inspecter les deux tableaux, il est décidé que M<sup>me</sup> Le Roy d'Etioles

sera invitée à envoyer ceux-ci à Bruxelles, avec ceux du Musée. M. Portacel veut bien se charger de faire les démarches nécessaires à cette fin, mais il est entendu que l'envoi des tableaux n'engage en aucune manière la responsabilité de la Commission.

M. Gustave Simonneau fait parvenir un portrait d'homme, peint par feu son oncle, M. François Simonneau, dont il propose la cession au Musée pour la somme de 3000 francs. Ce portrait se distingue par deux qualités d'exécution qui le font trouver digne de figurer dans le Musée, mais l'Assemblée ne pouvant apprécier la valeur réelle de cette peinture, décide de la soumettre à l'expertise de M. Etienne Le Roy.

En dernier lieu, il est donné lecture d'une lettre en date du 24 Décembre d', par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il approuve les dispositions qu'elle propose pour la conservation des Collections du Musée moderne pendant la solennité & cérémonie publique qui ont lieu dans la grande Salle du Palais National & qu'il la présidera toute la fois qu'il sera fait usage de cette Salle.

La Séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire,  
V. Stiémann

Le Président,  
F. J. Navez

Séance du 11 Janvier 1865 (2 heures)

Sont présents: M. Navez, Président; De Rongé; Doucet; Edouard Fétis; Cadou & Portacel, Membres; V. Stiémann, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 Décembre est lu & adopté.

La Commission reçoit communication d'un

Catalogue de la Galerie de M. le Comte Pourtalès, dont la vente aura lieu à Paris, le 27 courant prochain. M. Ed. Fétis fait connaître qu'il a parcouru ce Catalogue et que plusieurs ouvrages de l'école carolingienne et quelques tableaux flamands et hollandais lui ont paru offrir un intérêt de nature à attirer l'attention de son Collège. L'importance de cette vente engage la Commission à délèguer quelques-uns de ses membres à l'effet de visiter la Galerie Pourtalès, mais avant de prendre une résolution à ce sujet, il est convenu que la Commission attendra les renseignements que M. Portacel aura l'obligation de fournir à Paris sur l'époque à laquelle M. le Comte Pourtalès pourra être admis à voir les tableaux de la Collection.

Par son rapport, en date du 10 d, ce mois, M. Etienne Le Roy fait connaître que conformément au Vœu de la Commission, il a examiné le portrait d'homme, peint par feu François Simonneau, & qu'il porte à 1200 francs la plus grande valeur qu'on puisse lui attribuer. L'Assemblée, après un nouvel examen du portrait, décide qu'il y a lieu de l'acquiescer pour le Musée & elle proposera, en conséquence à M. Gustave Simonneau de lui céder pour la somme de 1500 francs.

La Séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire,  
V. Stiémann

Le Président,  
F. J. Navez

Séance du 24 Janvier 1865 (2 heures)

Sont présents: M. Navez, Président; le Comte de Robiano; De Rongé; Fétis & Portacel, Membres; V. Stiémann, Secrétaire.

Après lecture & approbation du procès-verbal de la séance du 11 d, ce mois, il est donné communication d'une lettre datée du 21 Janvier, par laquelle M. Gustave Simonneau fait connaître qu'il accepte le prix de 1500 francs, qui lui a été offert par

La Commission Administrative Du Musée pour la cession d'un portrait d'homme peint par son oncle, fut M<sup>r</sup> Prosper Simonneau.

M<sup>r</sup> Portails a communiqué une lettre de M<sup>r</sup> Jérôme, peintre d'histoire à Paris, qui l'informe que la Commission Du Musée sera admise à visiter la Galerie Pourtales, où qu'elle lui jugera à propos. L'Assemblée s'entretenant des mesures à prendre à cet égard, et elle décide que M<sup>l</sup>ls les Membres qui se rendront à Paris, accompagnés de M<sup>r</sup> Le Roy, Capitaine d'Artillerie, se réunissent en cette ville, le 3 Février, à 10 heures, afin d'examiner la Collection et faire choix des œuvres dont ils croiront utile de proposer l'achat.

La Commission s'occupe ensuite de la formation de son Budget, s'élevant pour l'exercice 1865, à la somme de 56095 francs 40<sup>c</sup> répartis comme suit:

Chap: 1 <sup>er</sup> . Traitements personnels . . .	F. 9275.-
2. Frais d'Administration & Matériel . . .	8820.40
3. Achats . . . . .	38000.-

Ensemble F. 56095.40

Il est à remarquer que la somme de 23420 fr 40 centimes, restée sans emploi sur les budgets de 1862 & 1863 est comprise dans le crédit indiqué ci-dessus pour les achats.

L'Assemblée prend communication d'un état d'après lequel le produit de la vente du Catalogue Du Musée pendant l'exercice écoulé s'est élevé à 875 francs somme qui a été versée au Trésor, comme le constate la quittance de versement délivrée le 10 de ce mois, par le Receveur de l'Enregistrement. Les 125 exemplaires restant du premier tirage ont été distribués gratuitement, à savoir: 25 à. au Département de l'Intérieur & 80 Exemplaires à Divers. Cet état, ainsi qu'un double de la quittance de versement, ont été transmis à M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur, le 30 de ce mois.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire.  
P. Stévenon

Le Président.  
F. Hervey

Séance Du 22 Février 1865 (2 heures)

Sont présents M<sup>l</sup>ls. Navet, Président; le Comte De Robiano; De Rongé; Comte Fétis; M<sup>l</sup>ls Dou; Portails & Simonin, Membres; V. Stévenon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance Du 24 Janvier est lu et approuvé.

Il est donné lecture, pour notification, de la lettre suivante adressée à la Commission par M<sup>l</sup> le Ministre De l'Intérieur.

1<sup>o</sup> Lettre Du 24 Janvier, concernant la cession de la quittance délivrée par le Receveur De l'Enregistrement constatant le versement au Trésor d'une somme de 875 fr, au chef de la vente du Catalogue Du Musée pendant l'année écoulée.

2<sup>o</sup> Dépêche Du 9 de ce mois, relative à l'approbation du Budget Du Musée, tel qu'il a été arrêté dans la dernière Séance De la Commission.

3<sup>o</sup> Lettre Du 8 de ce mois, transmettant pour information, copie d'une décision ministérielle par laquelle M<sup>r</sup> le Sieur Ch. Van Lanst est chargé de visites et d'inspections relatives aux Beaux-Arts et de la vérification des ouvrages pris pour la conservation des objets d'art déposés dans les Collections De l'Etat.

M<sup>r</sup> le Comte De Robiano fait connaître au nom des Membres De la Commission qui l'ont accompagné à Paris, que la Galerie Pourtales n'a point répondu à leur attente, car à l'exception de quelques précieuses tableaux de l'école étrangère, que les Délégués Du Musée se seraient fait plaisir de rechercher, la production offerte sur intérêt réel pour notre Ecole est digne d'être acquise pour la Galerie de Bruxelles, se réduisant à un très petit nombre. Plusieurs ouvrages avaient attiré leur attention, mais après un sérieux examen, ils ont reconnu que le Portrait d'Antonello Di Messine (N<sup>o</sup> 11 Du Catalogue) et un autre portrait peint par Frans Hals (N<sup>o</sup> 158) paraissent seuls devoir être proposés à la Commission, comme réunissant, sous deux les rapports, de qualités si remarquables que

leur place serait marquée au premier rang d'our  
nos Galeries.

M<sup>le</sup> le Comte De Robiano signale personnellement  
le tableau De Alperillo, décrit au n<sup>o</sup> 199 sous le titre  
du Triomphe de l' Eucharistie. Il désire vivement  
que le clusé achète cette oeuvre magistrale, pour  
laquelle il faudrait solliciter Du Gouvernement  
Des ressources extraordinaires. M<sup>le</sup> M. Quellaubert  
tout en reconnaissant les qualités réelles de cette toile,  
voudrait pouvoir partager le désir exprimé à ce  
sujet par son honorable Collègue, mais se craignant  
que la demande Du crédit que cette acquisition nécessi-  
terait ne soit de nature à compromettre le succès  
d'un autre crédit qui s'y ouvre prochainement l'un  
de éclairer de la Législature, pour le achat de  
faire à la vente de la Galerie De Brémont, com-  
posé d'un grand nombre d'oeuvres capitales Du  
école flamande et hollandaise. - M<sup>le</sup> Etienne  
Le Roy, dans un rapport adressé à la Commission,  
fait connaître son avis sur le mérite & la valeur  
des tableaux qui lui ont été indiqués. Parmi  
ceux-ci, il apprécie le Portrait peint par Antonello  
De Messine, comme une oeuvre Du plus parfait  
tant sous le rapport de la couleur que sous celui  
de l'exécution qu'il qualifie d'admirable. L'état  
de conservation de ce panneau est irréprochable,  
sauf quelques légères restaurations existant au cou  
et dans le vêtement Du personnage. Il estime  
sa valeur minimum à 12,000 francs. Le portrait  
de Frans Hals lui paraît être une production  
du plus haut mérite de ce maître; elle ne laisse  
rien à désirer. L'exécution en est Du plus soignée  
et sa conservation parfaite. Il fixe le prix de  
ce bel ouvrage à 6,000 francs. L'Assemblée  
s'en référant complètement à l'appréciation des  
Membres Délégués, décide qu'elle demandera à M<sup>le</sup> le  
Ministre Du l' Intérieur, l'autorisation d'acquiescer  
les deux tableaux en question, avec quelle elle croit  
devoir attribuer 1<sup>o</sup> une valeur de 15,000 francs  
pour l'Antonello de Messine & 2<sup>o</sup> 12,000 francs  
pour le portrait de Frans Hals. - Le prix de ces

achats sera prélevé sur les ressources ordinaires Du clusé.  
M<sup>le</sup> le Comte De Robiano signale également un  
portrait De Paul Veronese, représentant la fille de ce  
peintre. Il recommande cette oeuvre qui, par ses  
qualités qui elle offre semble devoir être acquise pour  
le clusé. Après discussion sur ce point, il est  
convenu que l'examen de cette proposition sera ajournée  
et que M<sup>le</sup> Le Roy sera prié de faire connaître son  
avis sur la valeur & l'état de conservation de ce portrait.

Par sa lettre Du 31 Janvier Dernier, M<sup>le</sup>  
le Ministre Du l' Intérieur communique, afin d'avoir  
une requête pour laquelle M<sup>le</sup> Van Meer, artiste peintre,  
sollicite l'autorisation d'exposer au prochain  
Salon De Paris, le tableau représentant l' Intérieur  
de l'Eglise De Bellem, qu'il a cédé à l'Etat pour le  
Musée moderne. M<sup>le</sup> le Ministre sera informé  
que par mesure exceptionnelle, il y a lieu de prendre  
en considération la demande de M<sup>le</sup> Van Meer, à la  
condition qu'il assume la responsabilité des accidents  
qui pourraient survenir à sa toile.

Par lettre Du 7 Février, M<sup>le</sup> le Ministre trans-  
met une expédition de l'arrêté suivant par lequel  
les Sieurs Sadin, Duquesne & Wendal sont  
définitivement confirmés dans leurs fonctions respectives  
de Surveillant en Chef & de Surveillants Du clusé  
moderne. M<sup>le</sup> le Ministre fait remarquer que par le  
dit arrêté le Sr Sadin, outre la Surveillant en chef  
est chargé de la garde Du bâtiment occupé par les  
Collectionneurs. En outre Du mandager qui sont affectés  
à cet agent, le vote de l'Administration est que  
celui-ci renonce à l'exercice de tout commerce ou  
industrie, soit par lui-même, soit par sa femme  
et la Commission est priée de tenir rigoureusement  
la main à l'observance de cette clause. M<sup>le</sup> le  
Ministre ajoute que c'est bien pour un  
service effectif que le Sr Sadin est désigné &  
que la Commission lui donnera les instructions  
qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de sa  
tâche spéciale qui lui est assignée. La Com-  
mission est d'avoir que dans l'intérêt Du service  
de la Surveillance Du clusé moderne, il convient

de formuler un règlement d'ordre déterminant le service et le service auxquels sera assigné le personnel des gardiens.

Le Ministre de l'Intérieur,

Par l'arrêté royal du 26 Novembre 1845

qui décrète la création d'un Musée moderne;

Considérant qu'il convient de régler définitivement la position des employés attachés à cet établissement;

Arrête:

Art 1<sup>er</sup>. Le Sieur Sadin (Nicolas) est confirmé dans ses fonctions de Surveillant en Chef, au traitement annuel de quinze cents francs.

Art 2. Le Sieur Derquesne (Alexis) est confirmé dans ses fonctions de Surveillant, son traitement est fixé à la somme de mille cinq cents francs.

Art 3. Le Sieur Wendal (Jean Baptiste), est confirmé dans ses fonctions de Surveillant, son traitement est fixé à la somme de mille cinq cents francs.

Art 4. Le Sieur Sadin précédemment, sera également chargé de la garde du bâtiment occupé par les Collections du Musée moderne. Il jouira, de ce chef, outre son traitement, d'un logement évalué à 300 francs, du chauffage et de l'éclairage.

Art 5. Cet arrêté a pris cours à la date de ce jour et une expédition en sera adressée à la Commission administrative du Musée royal de Peinture et de Sculpture.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> Janvier 1845.

(Signé) Alp. Vandenscreeboom.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande qui lui est soumise par le Sieur Dattoga, offrant de céder au Musée un très médiocre portrait représentant un Cardinal.

Par Décret du 24 Janvier, M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur communique une lettre par laquelle M<sup>le</sup> Warnkoenig signale comme pouvant être acquis par le Musée historique, un tableau ancien appartenant à M<sup>le</sup> Guttersmann, de Stuttgart. Il résulte de la descrip-

tion détaillée contenue dans la lettre de M<sup>le</sup> Warnkoenig que le tableau dont il s'agit n'est autre que la reproduction d'une peinture de plus grande dimension existant à Malines et qui a pour sujet: L'Institutin du Parlement d'Alcalimur, par Charles-L. Lénierain, en 1473. La Galerie historique du Musée possède depuis longtemps une copie réduite de cet ouvrage. Il conviendra donc de prévenir M<sup>le</sup> Warnkoenig de cette circonstance et de le remercier pour la communication qu'il a eue l'obligance de faire dans l'intérêt du Musée de l'Etat.

En répondant au rapport qui lui a été adressé le 13 Décembre dernier, M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il apprécie l'utilité qu'offrirait un Catalogue rédigé avec soin, des objets composant la Galerie historique et que le zèle consciencieux dont M<sup>le</sup> Ed. Fétis a fait preuve dans la confection du Catalogue des tableaux anciens désigné naturellement est honorable et mérite une suffrage de la Commission pour l'accomplissement de la nouvelle tâche qu'il s'agit de remplir. M<sup>le</sup> le Ministre prie l'Assemblée de lui faire connaître la somme qu'il conviendra de tenir en réserve pour la rémunération à accorder à M<sup>le</sup> Fétis, de chef de son travail. L'heure avancée de la séance fait remettre l'examen de cette question à la prochaine séance.

Sur la proposition déposée par plusieurs Membres, il est décidé qu'il sera fait une démarche auprès de M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur dans le but de l'engager à acquiescer pour les Collections de l'Etat, le tableau exécuté pour le Salon de Bruxelles de 1863, par feu Albert Roberti et qui représente: Charles-quiné au Consistoire de Rome, en 1536. La Commission fera remarquer que ce peintre, dont toute la carrière a été des plus honorables ne se trouve point représenté jusqu'ici dans le Musée de l'Etat, et que la toile dont l'acquisition est recommandée à la Sollicitude peut être considérée

comme l'une de ses meilleures productions.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire. Le Président.

Stievens

J. K. Van

Séance du 15 Mars 1865 (2 heures)

Sont présents: M. M. Navez, Président; Lef Comte de Robiano; De Rongé; Dorscet; Ed. Fétis; & Portache, Membre; V. Stievens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 22 février est lu & approuvé.

Par la lettre du 13 de ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il adhère complètement aux vues exposées par la Commission, en limitant ses propositions d'achat à la vente Poutalis à deux œuvres d'un caractère essentiellement flamand. L'une aux prix assignés aux tableaux de Antonello de Messine et de Frans Hals, M. le Ministre s'en rapporte à l'expérience de la Commission.

Il est ensuite communiqué un rapport de M. Etienne Le Roy, duquel il résulte que le portrait de jeune fille par Paul Veronèse, dont il a été question dans la dernière séance de la Commission, est une bonne production d'un maître, d'un aspect distingué, bien que certaines parties de l'exécution laissent un peu à désirer.

M. Le Roy en fixe la valeur à 5000 francs. La Commission pense qu'il serait intéressant pour la Musée d'exposer à côté des œuvres qu'elle possède de Paul Veronèse, un portrait de ce maître et elle décide de faire acheter cette toile dont le prix maximum est fixé à 5000 francs. M. Portache veut bien se charger d'assister à la vente Poutalis et de surenchérir les trois tableaux

désignés par la Commission.

M. le Ministre de l'Intérieur renvoie afin d'avoir une lettre par laquelle le Comité Belge de l'Exposition universelle de Dublin demande au Gouvernement que le Sr. Van der Bruck, marchand de l'Art, obtienne un congé afin de pouvoir remplir pendant la durée de cette Exposition la mission qu'il désire lui confier. L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas d'objection à présenter contre la demande de congé dont il s'agit.

Il est convenu ensuite que M. M. les Membres visiteront Vendredi prochain, à 11 heures, les tableaux composant la Galerie de M. Gustave Coiteaux, dont la vente est fixée au 20 de ce mois.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer au dessin de Henri Van der Haert, que M. Hervey offre de céder aux Muses pour la somme de 500 francs.

M. Fétis fait connaître que suivant les intentions de la Commission, M. M. les Membres qui se sont rendus à Paris pour la vente Poutalis, ont profité de leur séjour en cette ville pour examiner les tableaux de M. Le Roy d'Etienne et un sujet duquel M. Portache avait entretenu son Collègue dans la séance du 28 Décembre d. - Le tableau intitulé: l'Œil de la Providence, leur a paru être une production importante de David De Heerd, d'une exécution remarquable et parfaitement conservée. Le portrait de jeune homme, est évidemment attribué au Fattore, est une peinture d'un bel aspect, mais il est regrettable que la tête du personnage qui elle représente ait été en grande partie repeinte. Ils ont remarqué, en outre, chez le même amateur, une Vermeuse de Paysan, exécutée par Ste. Vander Venne, offrant beaucoup d'intérêt pour les costumes des nombreux personnages qui figurent dans cette composition. - Par la lettre du 7 février d., M. Le Roy d'Etienne fixe comme suit, le prix des trois tableaux ci-dessus



- 1<sup>o</sup>. David D. Heem . . . . . F. 20,000.-
- 2<sup>o</sup>. Portrait attribué au Fattore . . . . . " 7,000.-
- 3<sup>o</sup>. Kermysse D. Van der Venne . . . . . " 16,000.-

En présence de l'exagération de ces prix, l'assemblée décide qu'il convient de renoncer à l'achat de ces ouvrages.

M. M. Edouard Fétis et Etienne Le Roy, se sont également rendus chez M. Collin, pour voir un tableau qui leur avait été recommandé comme une œuvre importante de Leonard de Vinci. Ce tableau dont il n'a pas été possible de reconnaître le nom d'auteur, a été jugé d'un mérite très secondaire et n'offrant guère de valeur.

Ces Messieurs se sont rendus également aux Guillemer, d'afin d'examiner le tableau de Pierre Thys, signalé par M. le Baron d'Overschie de Neergosse, comme pouvant convenir au Musée. M. Fétis fait connaître que il résulte des informations qui lui ont été données que cette toile était complètement inconnue aux Guillemer et à cette occasion, il exprime le regret que l'auteur de la note remise au Gouvernement, n'ait pas été mieux renseigné afin d'éviter aux Délégués de la Commission une démarche peu agréable et complètement inutile.

En dernier lieu il est donné lecture, pour information, des deux lettres ci-après :

Par la première, M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a autorisé M. Van Elver, artiste peintre, à disposer pour le prochain Salon de Paris du tableau qu'il a cédé pour le Musée d'Adrien.

Par la seconde lettre, ce même haut fonctionnaire autorise la Commission à mettre à la disposition de M. Julliot, membre de la Chambre des Représentants, deux tableaux anciens, inscrits à l'inventaire général du Musée royal sous le n<sup>o</sup> 606. Il autorise également la Commission à confier

à M. le Représentant Van Overloop, deux tableaux de Cordola (n<sup>o</sup> de l'inventaire-général) destinés à l'Eglise de St. Nicolas.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire. Le Président.  
*V. Stieffens* *J. Navez*

Séance Du 17 Mars 1865 (10 heures)

Présents M. M. Navez, Président; Le Comte de Robiano; De Rongé; Doucet; Ed<sup>e</sup> Fétis; Portails & Semario, Membres; V. Skimon, Secré.

Après un examen attentif des ouvrages composant la Galerie de M. Gue Coiteux, plusieurs Membres sont d'avis que le seul tableau qui il convient d'acquies pour le Musée d. l'Etat, est le Censeur inscrit au n<sup>o</sup> 146 du Catalogue sous le titre de: Censure d. l'Archevêque Leopold. Cette peinture se fait remarquer, en effet, par d. très grande qualité et sa conservation ne laisse rien à désirer. M. le Président met aux voix la question de savoir: s'il y a lieu d'acquies ce tableau pour le Musée? Elle est résolue affirmativement par cinq voix contre deux (celles de M. M. Navez & de Robiano). La Commission fixe ensuite à 10,000 francs, le chiffre maximum au quel elle pourra cette œuvre et elle charge son Secrétaire de la représenter à la vente.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire. Le Président.  
*V. Stieffens* *J. Navez*

Séance Du 7 Avril 1865 (2 heures)

Sont présents M. M. Navez, Président; Le Comte de Robiano; De Rongé; Doucet; Ed<sup>e</sup> Fétis; & Portails, Membres; V. Skimon, Secrétaire  
 Les procès-verbaux des Séances Des 15

et 17 et 18 ont été adoptés.

M. Portaels rendant compte du résultat de la vente de la Galerie Pourtaels fait connaître que les trois tableaux désignés pour la Commission ont atteint un prix d'une exagération telle, qu'aucun de ces ouvrages n'a pu être adjugé sur l'avis de Demellée.

L'Assemblée reçoit communication d'un Catalogue de la Galerie de feu M. le Baron de Brinon de Grootelint, dont la vente publique aura lieu à Paris, les 8 et 9 Mai prochains. Il résulte d'une communication faite par M. Et. Le Roy, chargé de la direction de la vente, que les tableaux de cette collection resteront pour quelques jours seulement à Amsterdam, où la Commission pourra les examiner avant leur envoi à Paris. Il est convenu, en conséquence, que M. Et. Le Roy, membre de la Commission se rendra à Amsterdam, dimanche prochain, à l'effet d'examiner la Galerie de Brinon.

La Commission est informée que le tableau de Gerrits, faisant partie de la Collection de M. Gustave Coiteux, a été adjugé à M. Hagemann, au prix de 13,300 francs, somme dépassant de 3,300 francs celle que le Musée désirait consacrer à cet achat.

Il est donné lecture d'une dépêche par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur transmet avec un devis et un plan, le rapport de M. l'Inspecteur-général Des Ponts et Chaussées, concernant l'exécution de travaux d'entretien et d'appropriation de deux Salles de Musée destinées à recevoir les œuvres des anciens Ecoles. M. le Ministre prie la Commission d'indiquer le modèle qu'il y a lieu d'adopter pour les châssis de fenêtres à recevoir ces deux Salles. La Commission se prononce pour le modèle portant le N. 3, en demandant une division de quatre carreaux pour chaque châssis, au lieu de six, comme l'indique le plan. Il serait même désirable

de remplacer ces carreaux par du verre, mais cette substitution devant peut-être occasionner une dépense assez élevée, la Commission se borne à indiquer cette amélioration, en laissant à M. l'Inspecteur-général Des Ponts et Chaussées le soin de résoudre la question de la manière qu'il lui paraîtra convenable.

La Séance est levée à 3 heures.  
Le Président.

Le Secrétaire  
D. Stieffens

F. Heusey

Séance du 17 Avril 1865 (2 heures)

Sont présents M. M. Navoy, Président; le Comte de Robiano; De Rougé; Ed. Fétis; Madou et Portaels, Membres; V. Stieffens, Secrétaire

Suivant la décision prise dans la précédente séance, M. M. De Robiano, De Rougé, Madou et Portaels se sont rendus à Amsterdam, le 9 de ce mois, M. le Comte de Robiano rendant compte au nom de ses Collègues, de la mission dont ils sont chargés, fait connaître qu'ils ont consacré les journées des 10 et 11 Avril, à l'examen de la Galerie de Brinon et qu'en toute conscience, ils croient pouvoir recommander au choix de la Commission les onze tableaux suivants venant sous leurs rapports les meilleurs les plus remarquables:

- 1° N. 10 de Cat. Frans Hals - Portrait.
- 2° " 13 " J. M. W. Vermeer - Paysage de la Pueltref
- 3° " 14 " Pieter de Hooghe - Intér. d'une habitation holl.
- 4° " 27 " Paul Potter. Bergeron prenant leur repas
- 5° " 28 " Le même Animaux effrayés par l'orage.
- 6° " 29 " Rembrandt. Portrait d'homme
- 7° " 33 " Ruysdael. Vue du Château de Bontheim
- 8° " 36 " Jean Steen Intérieur.
- 9° " 42 " Guill. Van de Velde Entrée d'un port
- 10° " 44 " Adriaen Van de Velde L. Académie
- 11° " 45 " Le même. Paysage - Hiver.

Le choix à faire parmi les ouvrages désignés ci-dessus dépendra naturellement de l'importance des dépenses que le Gouvernement consentira à mettre à la disposition du Musée royal pour les achats à faire à la vente de Brémont. M<sup>le</sup> le Comte Des Robiano fait donc la proposition, & la Commission s'empresse de l'accueillir, de se rendre avec M<sup>le</sup> Madou, auprès de M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur afin de lui signaler l'occasion exceptionnelle qui se présente aujourd'hui d'enrichir la Galerie du Musée de quelques œuvres hors ligne et lui de-mander que la Commission puisse disposer d'un crédit en rapport avec l'importance des œuvres qu'il conviendra d'acquies.

M<sup>le</sup> Rochard soumet à l'appréciation de la Commission un tableau de Citiens, représentant la Vierge, l'Enfant Jésus et S<sup>t</sup> Charlar d'Atquin, en adoration, les mains jointes. Le prix de ce tableau est fixé à fcs 16,000.- L'Assemblée, après examen de l'ouvrage, est unanimement d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition proposée par M<sup>le</sup> Rochard.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire  
V. Stiénon

F. Kuster

Séance Du 1<sup>re</sup> Mai 1865 (2 heures)

Sont présents M<sup>le</sup> M. Navez, Président; De Rongé; Doucet; G<sup>le</sup> Fétis; Madou; et Portails, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 7 et 17 Avril sont lus et adoptés.

M<sup>le</sup> Madou fait connaître que suivant ce qui avait été convenu dans la dernière séance, il s'est rendu chez M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur, avec M<sup>le</sup> le Comte de Robiano, pour l'autorisation de la vente

de la Galerie de feu M<sup>le</sup> le Baron de Brémont et pressentis sur l'intention au sujet du crédit extraordinaire dont M<sup>le</sup> le Ministre pourrait disposer pour les achats à faire à cette vente. Ce haut fonctionnaire s'est empressé de faire connaître aux Deux Délégués de la Commission qu'il désirait vivement faciliter au Musée l'achat de quelques œuvres remarquables de Ecole flamande et hollandaise et qu'il autorisait, en conséquence, la Commission à disposer à cette fin d'une somme de 200,000 francs. L'Assemblée reçoit cette communication avec une très vive satisfaction et elle s'occupe immédiatement du choix des œuvres qui lui paraissent devoir être achetées pour le Musée de l'Etat. Après avoir entendu, de nouveau, les renseignements fournis par M<sup>le</sup> le Comte de Robiano qui ont examiné la Galerie de Brémont, la Commission fixe dans l'ordre suivant la liste des tableaux qu'il conviendrait d'acquies:

- 1<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 14 du Cat. P. De Hooghe. Intérieur d'une habitation hollandaise, au prix maximum de fcs 40,000.-
- 2<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 27. P. Potter - Bergers prenant leur repas . . . 40,000.-
- 3<sup>o</sup> " 29 Rembrandt - Portrait d'homme . . . 20,000.-
- 4<sup>o</sup> " 10 F. Hals . . . 8,000.-
- 5<sup>o</sup> " 13 Hobbema. Paysage de la Gueldre . . . 90,000.-

Pour le cas où l'un ou plusieurs de ces tableaux dépasseraient les prix fixés ci-dessus, ils seraient remplacés par les suivants:

- 1<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 36. J. Steen. Intérieur . . . F. 25,000.-
- 2<sup>o</sup> " 33. J. Ruysdael. Le Château de Bentheim . 15,000.-
- 3<sup>o</sup> " 28. P. Potter. Animaux effrayés par l'orage 25,000.-

L'Assemblée change ensuite M<sup>le</sup> Portails et le Secrétaire de la Commission et M<sup>le</sup> d'assister à la vente de Brémont et de surmonter les tableaux indiqués ci-dessus en se référant rigoureusement dans les limites des prix qu'elle vient d'établir.

La Séance est levée à 3 1/4 heures.

Le Président

Le Secrétaire

V. Stiénon

F. Kuster

Seance Du 26 Mai 1865 (2 heures)

Sont présents M. M. Morny, Président; le Comte de Robiano; De Rougé; Doucet; Ed. Fétis; Cladon; Portache; Simonin et Van Brée Membres; N. Thiérou, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Seance Du 1er Mai est lu et adopté.

M. Portache rend compte du résultat de la vente de la Galerie de D'Orléans et fait connaître que le tableau de Jean Steen a pu seul être acquis pour l'Etat, au prix de 22,500 francs. La Commission apprend avec de vifs regrets que malgré l'élévation des sommes qu'elle avait fixées pour les tableaux de P. D. Hooghe, P. Potter, Rembrandt, Frans Hals, Hobbema et Ruydael, ces ouvrages ont été surenchéris à des prix dépassant considérablement les limites arrêtées par elle.

Ce même Membre a été utile pendant son séjour à Paris de visiter avec M. Etienne Le Roy, la Galerie de feu M. le Duc de Morny, dont la vente publique est fixée au 31 de ce mois. Il désigne les tableaux suivants, parmi lesquels il y aurait lieu, à son avis, de faire un choix pour la Collection du Musée :

- 1. N° 48. Van Eyckingen. Le manoir à eau.
- 2. 49. Haekert et Van de Velde. Paysage & figures.
- 3. 56. Karel Du Jardin. Marche d'armées.
- 4. 62. Commensang. Paysage & armées.
- 5. 68. Rembrandt. Le Docteur
- 6. 77. Ruydael. Le torrent.
- 7. 89. Wouwerman. Chasse aux canards.

Plusieurs œuvres importantes de Hobbema, Metzger, Corbuz, Van der Velde, Wouwerman et d'autres maîtres, figurant également dans cette Collection, mais il s'abstient de les proposer parce qu'elles ont subi de rudes épreuves provenant de mauvais voyages ou de restaurations in habillement exécutées. Il est ensuite donné lecture d'un rapport de M. Etienne Le Roy, exprimant son avis sur

les sept tableaux désignés et Dejour et Duquel il résulte que le tableau de Van Eyckingen (N° 48) est une bonne production, mais d'un ordre secondaire. Le N° 49, par Haekert et Van de Velde lui paraît être une des meilleures toiles de ces maîtres, la conservation en est très bonne et sa valeur peut être portée à 8000 francs. Il cite le Karel Du Jardin (N° 56) comme l'une des plus délicieuses productions de cet artiste; la composition en est riche et l'exécution très soignée. A la vente de Cabinet Duval, à Londres, en 1846, il a été adjugé au prix de 1365 guinées. Offert de nouveau en vente, à Paris, en 1852, il est acheté à M. le Comte de Morny pour la somme de 25,000 francs. Sa valeur actuelle peut être fixée à 30,000 francs. N° 62, par Commensang, assez bon tableau, mais ne valant guère plus de 6000 francs. N° 68, Rembrandt, le Docteur, il estime ce portrait comme l'un des plus précieux productions de Rembrandt, d'une couleur et d'une exécution admirable. Il est parfaitement conservé et vaut actuellement 50,000 francs. N° 77, le torrent, par J. Ruydael, charmante composition d'un ton clair argenté, mais dont l'état de conservation n'est pas irréprochable; Valeur 12000 fr. Enfin, le N° 89, par Ph. Wouwerman, est une petite toile d'une exécution parfaite et bien conservée, mais elle semble offrir trop peu d'importance pour le Musée de Bruxelles. Il l'estime à 8000 francs.

La Commission, après avoir délibéré sur l'opportunité des acquisitions à faire à cette vente pour le compte du Musée, porte son choix sur les tableaux suivants :

- 1. N° 49. Haekert & Van de Velde. - au prix maximum de F. 8000.-
- 2. " 56. Karel Du Jardin. " " " 30,000.-
- 3. " 68 Rembrandt. " " " 55,000.-

Elle charge ensuite le Secrétaire de la Commission d'assister à la vente de Morny et de surenchérir ces trois ouvrages dans les limites qu'elle vient de fixer.

Par sa lettre du 15 de ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur mit à la disposition

de la Commission les deux tableaux suivants qui ornent  
les appartements du Ministère de l'Intérieur :

- 1<sup>o</sup> Paysan de la Campagne de Rome, par M<sup>r</sup> Breton
- 2<sup>o</sup> Un pays portant des fruits, par M<sup>r</sup> W. H. Kamp.

Il sera accusé récepteur de ces deux tableaux  
qui prendront place dans la Galerie du Palais Ducal.

M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur fait connaître  
par sa lettre du 28 Avril, qu'il résulte des travaux  
d'appropriation qui vont être exécutés dans l'ancien  
Hôtel de Cragnon, que les salles du rez-de-chaussée  
du Palais Ducal, occupées jusqu'ici par la Direction  
des Beaux-Arts et de la Voirie Vicinale pourront  
être complètement évacuées dans un délai rapproché.  
Cette circonstance permettra à la Commission du  
Musée de procéder à l'entière organisation de la  
Galerie des plafonds. L'Assemblée reçoit cette  
communication avec plaisir et espère que des  
nouveaux motifs ne viendront plus entraver la  
marche régulière de cette division du Musée.

Il est donné lecture d'une dépêche de  
M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur, en date du 13 Avril,  
informant la Commission que la Cour des Comptes  
a fait remarquer qu'elle ne pourra plus admettre  
à charge du matériel du Musée l'imputation du  
salaires payés au Sieur Wullemund, en qualité de  
Surveillant extraordinaire et que si ce service,  
qui dure depuis deux années, devait se prolonger  
encore, un transfert de l'allocation du matériel  
à l'allocation du personnel devrait être proposé  
au budget du Musée. La Commission a pensé  
que la dépense dont il s'agit n'appartient à son  
général et se justifie par l'inscription à son  
budget d'une somme de 1000 francs pour frais  
de Surveillance de la Galerie historique. Elle  
ne voit, cependant, pas d'inconvénient à ce que  
le transfert indiqué par la Cour soit proposé au  
budget prochain. Elle saisira cette occasion  
pour présenter M<sup>r</sup> le Ministre que depuis plusieurs  
mois le Sr Wullemund, atteint d'une grave affection  
de la vue se trouve empêché de remplir son service

et que par des motifs d'humanité, il n'a pas cru  
devoir retirer à cet artiste graveur l'indemnité qui lui  
a été allouée comme Surveillant extraordinaire. Ce-  
pendant, la Commission se trouve dans la pénible  
nécessité, par suite des observations de la Cour des  
Comptes, de cesser dès le 1<sup>o</sup> Janvier prochain, le  
paiement de ce salaire qui est l'unique ressource  
de Sr Wullemund. L'Assemblée se fait un devoir  
d'appeler la bienveillante attention de M<sup>r</sup> le Ministre  
sur la triste situation de ce malheureux artiste et elle  
le priera de vouloir bien examiner s'il ne serait  
pas possible d'arriver à une combinaison de  
nature à lui assurer une modeste position.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire  
V. Stévenun

Le Président  
F. H. H. H.

Séance Du 1<sup>o</sup> Juillet 1865 (1 heure)

Présents M. M<sup>r</sup> Navez, Président; Le Comte de  
Robiano; D. Roué; Ed<sup>o</sup> Fétis; et Portael, et  
Membres; D. Stévenun, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance Du 24  
Mai est lu & approuvé.

La Commission apprend avec satisfaction  
que le tableau de Karl De Jardin, intitulé: Marché  
d'Amirant (N<sup>o</sup> 56 Du Catalogue) a pu être acquis  
pour le Musée de Bruxelles à la vente de la Galerie de  
M<sup>r</sup> le Duc de Moray, pour la somme de 25,000 frs.  
Les deux autres tableaux, qui elle avait également  
désignés ont dépassé considérablement les prix fixés  
dans la séance précédente. Ainsi, le portrait  
de Rembrandt, connu sous le titre: du Docteur, a  
atteint le chiffre de 65,000 francs, tandis que le  
Paysage par Haackert & Wand. Veldre a été adjugé  
au prix de 29,000 francs.

M<sup>r</sup> Richard fait parvenir à la Commission  
un portrait d'homme, peint par Frans Hals,

dont il demande 12,000 francs. Apres un examen attentif de ce tableau qui ne parait etre qu'une esquisse manquant d'importance, il est decide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir l'offre dont il s'agit.

La Commission passe à l'ordre du jour sur la proposition qui lui est faite par elle-même Poppo-Guffen, au sujet de deux medailles peintures indument, attribues à Snyder, représentant l'une: l'etalage d'une boutique et l'autre, l'etalage d'une fruiterie.

Par sa lettre du 29 Juin, M. le Ministre de l'Interieur fait connaitre que conformement aux propositions de la Commission, il a accorde, à titre de secours, aux orphelins du Surveillant Defrément, en consideration des services rendus au Musée par ce dernier, une somme de 87 francs versée sans emploi sur le credit du personnel du Musée, pour l'exercice 1864.

M. M. Kessling & Co, Libraire, à Bruxelles, soumettent à la Commission un abrégé du Catalogue du Musée, qu'ils viennent de publier en anglais. Ils demandent l'autorisation de faire vendre cette brochure dans les Salles mêmes du Musée par l'intermédiaire des Surveillants. L'Assemblée après avoir entendu M. Ed. Fétis, est d'avis que l'autorisation sollicitée exerce un précédent fâcheux et qu'il n'y a pas lieu, par conséquent, de l'accorder.

M. le Ministre de l'Interieur fait connaitre par sa lettre du 12 Juin, que le Département des Travaux publics a approuvé les Travaux d'appropriation à exécuter dans les deux Salles occupées antérieurement par le Musée moderne et que l'entrepreneur des batiments civils a été invité à mettre immédiatement la main à l'œuvre.

Le même Haut Fonctionnaire renvoie à l'avis de la Commission une requête pour laquelle M. Louis Lumbrechts, artiste orfèvre, à Bruxelles, sollicite l'emploi d'une des places à conférer pour

la surveillance de la Galerie des plâtres. L'Assemblée décide que la pétition ainsi que les autres Demandes d'emploi qui lui sont parvenues, feront l'objet d'un examen collectif lorsque le moment sera venu de proposer au Gouvernement la nomination des Surveillants nécessaires pour ce service.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Stierman

J. J. Wastey

Séance Du 4 Septembre 1865 (2 heures)

Sont présents M. M. Navez, Président; De Rongé, Doucet; Ed. Fétis, Madou & Ph. Van Briel, Membres; V. Stierman, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> Juillet est lu et adopté.

M. le Comte De Robiano fait connaitre par écrit les motifs qui l'empêchent d'assister à la réunion de ce jour.

La Commission reçoit communication des Catalogue du Cabinet de tableaux de feu M. Essington, dont la vente publique aura lieu à Cologne, le 25 de ce mois. L'Assemblée estime que il convient de prendre des renseignements sur l'importance de la nature des œuvres dont se compose cette collection et de convoquer ultérieurement la Commission si les circonstances l'exigent.

M. M. De Buchwald, à Eltville, près de Wiesbaden, fait parvenir une liste de dix tableaux anciens qui sont à vendre chez elle jusqu'à la fin du mois. Cette liste comprend des ouvrages de J. Asselyn, de Jean Steen, de Claude Lorraine, de Carlo Maratti, de Giovanni Giovannini, de Lanini, de Luvini, de Carlo Dolci & du Cisti; plusieurs de ces peintures ont figuré dans la Galerie du Cardinal Fesch. L'Assemblée accepte avec empressement l'offre qui lui est faite par M. le

Comte de Robiano, de recueillir officieusement des renseignements sur ce tableau.

M. Dubois soumis à l'appréciation de la Commission un tableau de P. P. Rubens, représentant: L'Annonciation, qui lui parut offrir un grand intérêt pour le Musée de l'Etat, et qu'il proposa de céder pour la somme de 100,000 frs. M. Dubois joignit à cet envoi la copie d'un procès-verbal d'expertise du tableau par M. Heris et Lameurille. Sans vouloir contester l'authenticité de cette toile, la Commission est unanime à reconnaître qu'elle est d'un mérite inférieur aux œuvres que le Musée possède de Rubens et que dès lors, il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de M. Dubois.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions suivantes:

- 1<sup>o</sup> Du Sieur Clavier, à Lille, qui envoie un médiocre tableau avec volets qu'il présente sous le nom d'Albert Durer et pour lequel il demande 10,000 frs
- 2<sup>o</sup> Du Sr. Clavier, qui présente pour la Galerie historique, un tableau de feu M. De Motet, père, représentant: le Café de l'amitié, place royale, le lendemain des journées de Septembre 1830. Ce tableau ne semble pas offrir un intérêt historique assez marqué pour en faire l'acquisition.
- 3<sup>o</sup> Du Sieur Piron, qui offre de vendre à un prix à fixer par la Commission, une série de dix médiocres portraits de Durs de Brabant.

4<sup>o</sup> Du Sieur L. Buschaert, de Stalhille, qui possède un tableau de Jean Van Hoecck, qu'il desire céder au Musée de l'Etat.

5<sup>o</sup> Du Sr. Cesar Monari, à Paris, qui propose la cession d'un tableau de Pellegrino Manoni, représentant: une Sainte Famille.

Le Sr. Louis Lambrechts, à Sullere, sollicite de la Commission une des places des Surveillants à conférer pour la Galerie de plâtre au Palais Ducal. Suivant une décision prise entièrement cette demande sera jointe à celle

de même nature parvenue à la Commission et fera l'objet d'un examen ultérieur.

M. Ed. Fétis fait connaître à ses Collègues qu'il espère pouvoir terminer bientôt le Catalogue du Musée moderne de peinture et de Sculpture et il saisit cette occasion pour appeler l'attention de la Commission sur l'utilité qu'il y aurait pour les visiteurs, à indiquer sur les cadres des tableaux, le nom de l'auteur, la date de sa naissance et s'il y a lieu, celle de sa mort. La Commission approuve cette mesure et décide qu'il sera pris les dispositions nécessaires à cet effet.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire  
V. Stiénon

J. H. Navez

Séance du 24 Octobre 1865 (2<sup>ème</sup> séance)

Sont présents M. M. Navez, Président; le Comte de Robiano; Doreux; Ed. Fétis; Mondou; & Vanthré, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 4 Septembre est lu & approuvé.

Par sa lettre du 13 Octobre, M. le Ministre de l'Intérieur informe l'Assemblée que le Gouvernement vient de faire l'acquisition, pour la Galerie moderne de peinture, de la composition originale qui a servi à feu Eugène Delacroix pour peindre le grand plafond du Louvre, représentant: Apollon vainqueur du serpent Python. - Pris pour notifiatif.

Par une autre dépêche, datée du 19 Septembre le même Haut Fonctionnaire met à la disposition de la Commission, pour figures dans le Musée moderne, un tableau représentant: le Miracle des roses, qui est l'unique œuvre de peinture de M. J. De Cuyse, Sculpteur à Anvers.

Il est donné lecture d'une lettre pour

laquelle M<sup>le</sup> le Comte d'Ardenne de Robiano fait connaître son appréciation sur le mérite des dix tableaux anciens offerts en vente par M<sup>me</sup> de Buchwald, à Eltwille. Il cherche des enseignements sur à l'obligation de M<sup>le</sup> le Comte d'Ardenne de Robiano que plusieurs de ces ouvrages portent des traces nombreuses de retouches et que d'autres sont dépourvus de mérite. La Commission décide, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de M<sup>me</sup> de Buchwald et vote des remerciements à M<sup>le</sup> le Comte de Robiano.

A l'occasion de l'envoi au Musée de la copie exécutée par M<sup>le</sup> Legendre, d'après un tableau du Citron, intitulé: l'Amour Sacré et l'Amour profane, M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur fait connaître que les copies faites par les lauréats, en vertu des prescriptions réglementaires des grands Concours doivent rester la propriété de l'Etat et qu'il se réserve de statuer ultérieurement sur leur destination définitive. La Commission pense qu'il conviendrait que les ouvrages de cette nature restent déposés au Musée royal de Belgique, pour y former un Musée de copies dont la création est projetée depuis longtemps, mais qui n'a pu être réalisée jusqu'ici. Elle espère donc que M<sup>le</sup> le Ministre voudra bien décider que toutes les copies exécutées par les lauréats restent acquises au Musée de Bruxelles pour y former une Section spéciale, comprenant aussi d'autres reproductions modernes ou anciennes, d'après les vœux les plus célèbres.

Par sa lettre du 6 Octobre, M<sup>le</sup> le Ministre fait remarquer qu'il n'existe pas au point de vue de l'égalité civile, des raisons pour interdire l'accès du Musée aux Commissaires publics qui accompagnent les visiteurs étrangers et il estime, en conséquence, qu'il y a lieu de lever, par dérogation aux prescriptions réglementaires, l'interdiction établie au préjudice de ces agents. M<sup>le</sup> le Ministre recommande en outre

comme un moyen de remédier aux abus qui lui ont été signalés, le placement à l'entrée du Musée, d'un avis indiquant les heures auxquelles le public est admis. Il pense également que pour l'intérêt et la régularité du service, il conviendrait de faire afficher dans des endroits apparents, l'article 58 du règlement qui interdit aux surveillants et autres gens de service de percevoir une gratification quelconque des personnes qui visitent les Collections. La Commission répondra à M<sup>le</sup> le Ministre qu'elle n'a pas d'objection à présenter sur l'admission des Commissaires publics dans les Galeries. M<sup>le</sup> le Comte Félix saisit cette occasion pour faire remarquer que plusieurs dispositions du règlement d'ordre du Musée sont tombées en désuétude ou ne se trouvent plus en rapport avec les exigences du service et il demande que la Commission s'occupe de la révision de ce règlement. L'Assemblée approuve la proposition de cet honorable Membre et le prie de vouloir bien s'entendre avec M<sup>le</sup> de Rangé sur les modifications ou les additions qu'il considérerait d'apporter au règlement du Musée. M<sup>le</sup> le Comte Félix jugeant donc utile d'apporter provisoirement le placement des avis tout il est question dans la Dépeche ministérielle ci-dessus.

M<sup>le</sup> le Ministre fait connaître par sa lettre du 28 août d<sup>r</sup>, qu'il ne lui est point possible de demander à la Législature le transfert au crédit du personnel du Musée de peinture, pour 1866, de la somme de mille francs qui a été accordée annuellement jusqu'à présent au Sieur Wallmann, à titre de Salaire, comme Surveillant extraordinaire de la Galerie historique. M<sup>le</sup> le Ministre fait remarquer que le S<sup>r</sup> Wallmann ne pourrait être pourvu d'une commission régulière et définitive, à cause de la cécité dont il est malheureusement atteint, car l'adoption d'une semblable mesure serait contraire à toutes



des règles administratives. Appréhendant la triste position de cet artiste, il prie la Commission de rechercher quelque autre moyen de lui créer une position & il donne l'assurance d'examiner avec bienveillance toute proposition qui lui sera adressée dans ce but. La Commission fera connaître à M<sup>le</sup> le Ministre qu'elle porte le plus vif intérêt au S<sup>eur</sup> Wullemund, mais qu'elle regrette de ne pouvoir rien proposer en sa faveur, parce qu'il ne figure au budget du musée aucune allocation qui permette de lui venir en aide; elle se fait donc un devoir de recommander ce malheureux artiste à la bienveillance & l'attention du Gouvernement pour l'obtention d'un secours annuel sur les fonds du budget du Ministère de l'Intérieur.

Par sa lettre du 10 Octobre, M<sup>le</sup> le Ministre demande de vouloir bien examiner s'il ne conviendrait pas, en attendant l'achèvement du Catalogue du musée moderne, de placer sous chaque ouvrage une inscription faisant connaître le nom de l'artiste et le sujet représenté. La Commission informera M<sup>le</sup> le Ministre que dans une précédente séance elle a décidé de faire mettre sur les tableaux un écusson portant le N<sup>o</sup> du Catalogue, le nom de l'auteur, la date de sa naissance et éventuellement celle de sa mort, mais qu'elle n'a apprécié par l'utilité d'indiquer le sujet de l'ouvrage. En effet, l'adoption de cette mesure donnerait souvent lieu à des difficultés d'exécution résultant de la longueur de la description du sujet; d'un autre côté, on devrait craindre que la multiplicité des enseignements qu'il faudrait inscrire pourrait amener une confusion qu'il importe d'éviter dans l'intérêt des visiteurs. Ces motifs engagant, en conséquence, l'Assemblée à ne pas modifier la résolution prise dans la séance du 4 & 5 du 7.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions suivantes relatives à des ouvrages d'ouvrages de qualité

indispensables pour figurer dans la Collection du musée.

1<sup>o</sup> Du S<sup>eur</sup> Van der Venter, qui présente un tableau ancien, sans nom d'auteur, et dont il demande 200 francs.

2<sup>o</sup> Du S<sup>eur</sup> Petry, qui propose de céder, au prix de 1500 francs, un tableau ancien, signé V.B. représentant: Un Christ en croix.

L'Assemblée rejette également, pour défaut de ressemblance, un portrait de feu M<sup>le</sup> le Baron Lentin, que M<sup>le</sup> Ch. Piéqui présente pour la Galerie historique.

M<sup>le</sup> Bisson, de Versailles, informe la Commission qu'il possède un portrait en miniature de l'Empereur Napoléon 1<sup>er</sup>, peint par Isabey, ainsi qu'un tableau du Carraetto qu'il désire vendre au musée. L'Assemblée décide de prévenir M<sup>le</sup> Bisson qu'elle ne peut prendre aucune résolution en ce moment au sujet de l'offre qu'il lui fait, mais qu'elle pourra lui en surseoir qui aura l'occasion de se rendre à Paris, de vouloir bien aller examiner chez lui les ouvrages qu'il possède et de faire ultérieurement à son Collègue un rapport sur les ouvrages qui lui auront été soumis.

M<sup>le</sup> le Musée prennent une résolution semblable relativement à une demande qui lui est adressée par M<sup>le</sup> le Curé Mare, à propos de deux anges, sculptés en bois, qui ornent actuellement la maître-autel de l'Eglise de Mont, près de Bouffalige.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire  
P. Héron

Le Président  
F. Petry

Séance Du 24 Novembre 1865 (2 heures)

Présents M. M. Navet, Président; De Rougé; Doucet; G<sup>e</sup> Fétis; Portaels & Ph. Van Bree, Membres; V. Stieumont, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 24 Octobre est lu et adopté.

M. le Comte De Robiano écrit pour exprimer à l'Assemblée le regret qu'il éprouve de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

La Commission reçoit communication d'un Catalogue de la Collection de tableaux de feu M. Chapuis, dont la vente publique à Bruxelles est annoncée pour le 4 Décembre prochain. Il est convenu que M. M. les Membres examineront cette collection individuellement, afin que chacun d'eux puisse signaler dans une séance spéciale qui aura lieu, au local de la vente, le 28 de ce mois, à 10 heures du matin, les œuvres qui leur paraîtront devoir être acquises pour le Musée.

Par la lettre Du 22 Novembre, M. C. Payon, fait connaître qu'il est chargé par M. Charles Matthes, à Amsterdam, d'offrir en vente au Musée, deux portraits de Van Dyck, dont le propriétaire demande 12,000 francs chacun. M. Payon joint à sa lettre une épreuve photographique de ces portraits. M. Portaels, obligé par des affaires personnelles, de se rendre en Hollande, vers la fin de Décembre, veut bien se charger d'aller voir les portraits dont il s'agit; l'Assemblée accepte volontiers cette proposition.

M. Marsuggi Di' Aguirre, à Bruxelles, fait parvenir les quatre tableaux suivants qu'il offre de céder au Musée:

- 1<sup>o</sup> Un Paysage de Salvator Rosa, de prix de 10,000 francs
- 2<sup>o</sup> Un " d'Esteban Elquiillo, " 12,000 - "
- 3<sup>o</sup> Le Collaire d'Égyptienne, par Cipoli, " 6,000 - "
- 4<sup>o</sup> Une St. famille, par Pontorno " 10,000 - "

Il résulte de l'avis émis par M. M. Stieumont Le Roy & Heer, que le paysage présenté sous le nom de Salvator Rosa a probablement été peint

par Alcyonuso et que sa valeur est de 200 francs. Le second paysage, attribué à Elquiillo, leur paraît être du même auteur; ils l'estiment à 800 francs.

Les deux autres tableaux erronément attribués à Cipoli et à Pontorno sont des œuvres appartenant à l'époque de la Décadence de l'école italienne & sont respectivement évalués à 300 francs et 10,000 francs. Après délibération, la Commission conclut au rejet de la proposition soumise par M. Marsuggi Di' Aguirre.

Elle rejette également l'offre qui lui est faite par M. C. Piquet, au sujet d'un médiocre paysage indument attribué à Salvator Rosa et que M. le Chevalier De Hout, à Bruges, désire céder pour 8000 francs.

M. Albert, à Paris, soumet à l'examen de la Commission, un tableau d'ébène Pan Ostade, dont il demande 17,000 francs, ainsi qu'une tête d'enfant, par Schalken, de prix de 600 francs. Ces deux peintures sont jugées ne pas présenter suffisamment d'importance pour être acquises par le Musée.

La séance est levée à 3 heures.

Le Président.  
Le Secrétaire.  
Stieumont

Séance Du 28 Novembre 1865 (1 heure)

Sont présents M. M. Navet, Président; De Rougé; Doucet; G<sup>e</sup> Fétis; Elhadou; Portaels et Ph. Van Bree; M. M. Membres; V. Stieumont, Secrétaire.

Suivant la résolution prise dans la séance Du 24 De ce mois, M. M. les Membres précédents et l'examen des tableaux composant la collection de feu M. Chapuis et ils décident ensuite qu'ils sera formée une liste préliminaire des ouvrages qui auront été remarqués par chacun d'eux. Cette liste comprend les ouvrages suivants sur lesquels M. M. Le Roy & Heer seront invités à donner leur avis, avant Vendredi prochain.

- N<sup>o</sup> 26. L. Backhuysen. Marine.
  - 53 A. Brummel. Intérieur de Cabaret.
  - 86. Canaletto. Vue de Venise.
  - 95 Goussier Coqueret. Portrait.
  - 101. Craubelle. Intérieur de Cabaret
  - 102. " Cour d'akuberge
  - 183 C. Debeend. Fruits
  - 184 " " Fleur et fruits
  - 185 " " Fruits
  - 186 " " Fruits.
  - 260 G<sup>me</sup> Mieris - La bonne mère
  - 265 Molenaar. Fête de Village.
  - 274 Memmer. Paysage d'annand
  - 292. Costermuyck Fleur
  - 293 Ad. Van Oskade. Les danseurs
  - 318 F. Pourbur - Portrait d'un rabbin.
  - 319 Calabrese Lucrèce 1/2
  - 320 " " Ulysse 1/2.
  - 331. Reiner. Portrait.
  - 342 Rubens St. Françoise N. esquisse.
  - 343 " " Portrait.
  - 350 J. Ruyssdael Le château de Brederode
  - 351 " " Paysage.
  - 352. S. Ruyssdael. Plage
  - 367. P. Truyver. Paysage
  - 370. Snyder. Nature morte.
  - 381. Palmieri - Stevoro. Soirée.
  - 382. Savanvold Paysage.
  - 402. G. Van der Velde, Marine
  - 448. Jure de Breughel. Marché.
  - 759 Inconnu. Portrait en pied.
- Pour la Galerie historique
- 97. Portrait de Goussier Coqueret
  - 187. Vanbeil. Intérieur de l'Eglise St. Nicolas à Brusselles.
  - 277. C. De Moor. Portrait de l'artiste & de sa famille
  - 325 J. Van Ravesteyn. Portrait de Guillaume 1<sup>er</sup> P<sup>er</sup> d'Orange
  - 326 " " Portrait de Alcaurie 9
  - 327 " " d'Henri - Frédéric 9
  - 328 " " d'Alphonse Guillaume Goyt.
  - 362 Sinae. Portrait du Prince Charles de Lorraine.

- N<sup>o</sup> 368. Inayen. Bataille
  - 569 Devoornet. Le Siège d'Anvers
  - 760 . . . . . Portrait de l'Empereur Joseph II.
  - 761. . . . . Portrait de l'Impératrice Marie-Thérèse.
- La Commission agoume à Vaudreux prochain,  
1<sup>er</sup> Décembre, à 2 heures, le choix définitif des tableaux  
à acquérir à la vente Chapuis et se sépare à une heure  
de relevé.

Le Président.  
Le Secrétaire.

*F. K. K.* *J. K. K.*

Séance Du 1<sup>er</sup> Décembre 1865 (2 heures)

Présents M. M. Navez, Président; Le Comte De Robiano; De Ruyss; Doreet; Edouard Fédor; Madou; Portet et Van Brie, Membres; M. Stierum, Secrétaire.

Il est donné lecture du rapport formulé par M. M. Le Roy et Stierum sur l'authenticité, le mérite, la valeur et l'état de conservation des différents tableaux de la vente Chapuis désignés provisoirement dans la séance Du 28 Novembre D<sup>ni</sup>, parmi lesquels il pourrait y avoir lieu de faire un choix pour le Musée de Bruxelles. Les experts croient devoir faire remarquer qu'après un examen attentif des ouvrages qui figurent dans cette Collection, les deux tableaux suivants leur semblent seuls dignes de figurer dans une Galerie publique.

1<sup>er</sup> N<sup>o</sup> 260. G<sup>me</sup> Mieris - La bonne mère  
2<sup>e</sup> " 342 Rubens - St. Françoise supportant le monde; esquisse.  
3<sup>e</sup> " 402 G<sup>me</sup> Van der Velde. Marine - ( Quoiqu'un tableau ait été admirablement souffert depuis qu'il a été acquis à la vente de la Collection de feu M<sup>te</sup> Van Saeycken.

Il résulte du vote émis successivement sur chacun des quarante-trois tableaux signalés par M. M. les membres, qu'il y a lieu d'acquiescer pour



par feu V. Orsel, pour les peintures murales  
de l'Eglise de N. D. de Louche, à Paris. L'un d. ces  
dessins, le Christ aux Limbes, a figuré à la dernière  
Exposition des Cartons organisée à Bruxelles. M.  
le Ministre a accepté l'offre de M. Perrin & il  
prévoit en conséquence, la Commission d'assigner une  
place convenable à ces Dessins qui lui paraissent  
offrir de l'intérêt pour nos jeunes artistes.

Par la 3<sup>e</sup> lettre, portant la date du 4 Janvier,  
le même Haut Fonctionnaire présente la Commission  
qu'il a acquies pour la Galerie historique, un  
tableau de au pinseau de M<sup>me</sup> Ligny et qui  
représente dans une guirlande de fleurs le por-  
trait en buste de S. A. R. la Princesse Louise.

Par apostille du 28 Janvier, le Départe-  
ment de l'Intérieur a renvoyé à l'avis de  
la Commission une lettre par laquelle M. Janssens  
Verbeyst propose la cession d'un tableau de Jean  
Skeer, représentant une fête hollandaise, dont  
il demande 20000 francs. Après examen, il  
est reconnu que cette toile n'est qu'une imitation  
d'après Jean Skeer, présentant un certain aspect  
de couleur, mais d'une conservation laissant  
beaucoup à désirer. La Commission fera con-  
naître, en conséquence, à M. le Ministre que ce  
tableau ne peut convenir au Musée.

M. Les carts, à ellure, offre de céder au  
Musée les quatre tableaux suivants, provenant  
d'une succession ouverte en ce moment, à Bruges:

- 1<sup>o</sup> Un Concert de famille, par Van Oost, le vieux.
- 2<sup>o</sup> Les Deux miroirs, par Van Oost, le jeune.
- 3<sup>o</sup> Une kermesse de Village, par S. Peeterkaert.
- 4<sup>o</sup> Un Carnaval, par Weyghel.

Les dimensions de plusieurs de ces  
ouvrages permettant difficilement de les envoyer  
à Bruxelles, la Commission consent à déléguer  
l'un de ses membres pour aller les examiner à  
Bruges. M. Ph. Van Bree veut bien se charger  
de cette mission.

M.

M. Portant fait connaître que les  
deux portraits signalés par M. C. Puyen, comme  
des œuvres de Van Dyck, appartenant à M. Mattheus,  
à Amsterdam, ne lui ont point paru présenter  
assez de mérite pour en proposer l'acquisition.  
Il est décidé, en conséquence, qu'il n'y a pas  
lieu d'accueillir l'offre soumise par M. Puyen.

Par sa Dépêche du 28 Décembre 1865,  
M. le Ministre de l'Intérieur communiqué,  
après avis, une lettre par laquelle M. Mod.  
Leclercq, à Bruges, propose de céder au Musée  
pour le prix de 4000 francs, un portrait d'hom-  
me peint par Van Oost - le jeune. L'Assemblée  
examine cet ouvrage avec intérêt et semble dis-  
posée à admettre des propositions d'achat à  
M. Leclercq, mais elle désire préalablement  
connaître l'avis de M. Etienne Le Roy, Commis-  
saire-Export du Musée. Cette décision est donc  
ajournée jusqu'à la réception du rapport qui  
sera rendu à cet Agent.

Il est mis sous les yeux de la Commission  
un état de quel il résulte que le produit de la  
vente du Catalogue du Musée, pendant l'année  
1865, s'est élevé à 635 francs, somme qui a  
été versée chez le Receveur des produits directs,  
ainsi que le constate la quittance de versement  
transmise à M. le Ministre de l'Intérieur  
le 8 Janvier 1866 et dont celui-ci a accusé la  
réception. Le nombre des catalogues restant  
à vendre à la date du 3<sup>e</sup> Décembre 1865, s'élevait à  
1365. -

La Commission reçoit communication  
des Demandes qui lui ont été adressées par les  
Sieurs Cremers, De Jonghe et Jourdain, pour  
l'obtention d'un emploi de Surveillant de la  
Galerie de statues au Palais Ducal. Les titres  
de ces candidats et de ceux qui se sont présentés  
antérieurement seront examinés lorsqu'il y  
aura lieu de conférer l'emploi dont il s'agit.

Par lettre du 31 Décembre, M<sup>l</sup> le Ministre de l'Intérieur fait connaître, en réponse à un rapport de la Commission de l'Art, qu'aucun emploi de nature à être conféré au S<sup>r</sup> Willems ne se trouve vacant actuellement, mais qu'en considération de la position malheureuse de cet artiste, il lui accordera un secours de 400 francs.

En dernier lieu, il est donné lecture d'une lettre en date du 28 Décembre, par laquelle M<sup>l</sup> le Ministre de l'Intérieur prie la Commission que les locaux du rez-de-chaussée du Palais Ducal, occupés provisoirement pour des bureaux de son administration sont entièrement évacués. Il prie, en conséquence, la Commission de prendre dans le plus bref délai, les dispositions nécessaires pour qu'il soit procédé, sans aucun retard, à l'installation des Collections qui doivent y prendre place. M<sup>l</sup> le Membre reçoit cette communication avec plaisir et il prie son collègue M<sup>l</sup> Simonis de vouloir bien satisfaire au vœu exprimé par M<sup>l</sup> le Ministre de ce que seront tenus les travaux d'appropriation à exécuter dans ces locaux.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Simonis

J. Navez

Séance du 13 Mars 1866 (2h.)

Présents M. M. Navez, Président; le Comte de Robiano; De Runge; Duvet; Ed. Fétis; Madou; Simonis; et Van Brée, Membres; V. Simonis, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 2 février est lu & adopté.

L'Assemblée prend communication d'un rapport par lequel M<sup>l</sup> Etienne Le Roy exprime l'avis que le Portrait d'homme peint par Van Oost-le-jeune et offert en vente par M<sup>l</sup> Leclercq est un bon spécimen du maître; sauf quelques légères restaurations, cette toile lui a paru se trouver dans un assez bon état de conservation. En regard au rang secondaire que Van Oost occupe parmi les peintres flamands il croit que la valeur du portrait présenté à la Commission ne peut être fixée à plus de 1200 francs. Après délibération, l'Assemblée décide, à l'unanimité, qu'il y a lieu de proposer à M<sup>l</sup> le Ministre de l'Intérieur d'acquiescer ce portrait à la condition que M<sup>l</sup> Leclercq consente à le céder au Musée pour la somme de 1200 francs.

La Commission est informée que la Galerie de feu M<sup>l</sup> De Kat, de Dordrecht, sera exposée en vente publique, à Paris, le 2 Mai prochain et que les tableaux qu'elle renferme sont à voir à Dordrecht jusqu'au 31 Mars. L'importance de cette Collection engage l'Assemblée à déligner plusieurs de ses Membres et l'effet de l'examen & de soumettre des propositions d'achat pour le Musée. M<sup>l</sup> M. le Comte de Robiano, De Runge, Ed. Fétis, Madou & Van Brée veulent bien accepter cette mission.

Par la lettre du 21 février, M<sup>l</sup> le Ministre de l'Intérieur soumet à l'examen de la Commission une esquisse de paysage peinte par Rubens, dont il autoriserait volontiers l'acquisition au cas où son authenticité serait reconnue. Le prix de cette œuvre est fixé à 4000 francs. L'Assemblée après un examen attentif de l'esquisse est généralement d'avis, qu'on ne pourrait sans aucun rapport la considérer comme une œuvre de Rubens.

Il résulte également de l'opinion émise par M<sup>l</sup> l'Expert Le Roy que l'attribution

donnée à cette production est exécutée et que sa valeur ne dépasse guère 150 francs. La question de savoir s'il y a lieu d'acquies pour la statue l'esquisse dont il s'agit, étant mise aux voix elle est résolue négativement à l'unanimité. La Commission informera, en conséquence, M<sup>le</sup> le Ministre qu'elle ne peut lui proposer de donner suite à l'offre de vente qui lui a été adressée.

M<sup>le</sup> le Général Nerenburger soumit à l'Assemblée une belle copie de l'époque, d'un portrait de Rubens, exécuté d'après l'œuvre de ce maître qui orne la Galerie de Florence. L'Assemblée reconnaît l'intérêt qu'il y aurait à posséder cette copie dans la Galerie historique, mais comme il résulte d'une lettre adressée à M<sup>le</sup> Ed<sup>e</sup> Fétis, que M<sup>le</sup> Nerenburger conçoit quelques scrupules sur la valeur de cet ouvrage estimé, dit-il, à 3000 francs par M<sup>le</sup> Etu<sup>e</sup> Le Roy, il désire faire ses réserves sur le prix auquel il le céderait au Musée. La Commission pense donc qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de s'occuper de cette affaire et qu'il convient d'attendre les propositions que M<sup>le</sup> le Général Nerenburger jugera devoir lui adresser ultérieurement.

M<sup>le</sup> Van Bèze, rendant compte du voyage qu'il a fait à Bruges, afin d'examiner les quatre tableaux anciens signalés par M<sup>le</sup> Lescaerts, à Mons, fut convaincu, que sans vouloir contester l'originalité de ces ouvrages, ceux-ci lui ont paru dépourvus de mérite et ne pouvant convenir au Musée. La Commission conclut, en conséquence, au rejet de la proposition de M<sup>le</sup> Lescaerts.

Une décision semblable est prise au sujet de deux portraits peints par Verhulst et représentés, M<sup>le</sup> & M<sup>me</sup> Provost, que M<sup>le</sup> Geruets, d'Anvers, offre de céder pour 300 francs, espérant que ces ouvrages pourraient être acquis pour la Galerie historique.

L'Assemblée s'occupe ensuite de la répartition du crédit de 52,386 fr. 26<sup>c</sup>, alloué au Musée royal de Peinture & de Sculpture pour l'exercice de 1866 et arrête son budget comme suit:

Chap. 1<sup>er</sup> Personnel . . . . . F. 12,425. =  
 " 2<sup>e</sup> Frais d'Administ<sup>ion</sup> et Matériel . 6,961. 26  
 " 3<sup>e</sup> Achats:  
 1<sup>er</sup> Tableaux anciens . . . . . F. 29,500.  
 2<sup>e</sup> Ouvrages pour la Galerie historique . 1,500. } 33,000. -  
 3<sup>e</sup> Plâtres . . . . . " 2000. }

Total francs 52,386. 26.

La Commission saisira cette occasion pour demander à M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur que les sommes votées pour le Service du Musée Moderne, qui forment aujourd'hui l'objet d'allocations distinctes au Budget du Département de l'Intérieur soient réunies à celles portées aux articles concernant spécialement le Musée ancien; ce transfert aura l'avantage de simplifier les opérations de la Comptabilité.

En dernier lieu, il est donné lecture d'une lettre pour laquelle M<sup>me</sup> la Baronne de Buchwald à Eltville, porte à la connaissance de la Commission qu'elle possède deux tableaux de Salvator Rosa, de Guillaume Van de Velde et de Gerard de Larresse qui sont à vendre chez elle jusqu'à la fin du mois d'Avril. Les renseignements peu favorables fournis antérieurement par M<sup>le</sup> le Comte Maurice de Rubiano, sur des tableaux appartenant à cette Dame, engage l'Assemblée à passer à l'ordre du jour.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président  
 J. J. Kasey

Le Secrétaire  
 J. P. Kasey

Séance du 2 Avril 1866 (Lundi)

Sont présents M. M. Navez, Président; Balat, De Bruu; Le Comte de Robiana; De Rougé; Doreed; Eugène Simonis & Ph. Van Bree, Absents; W. Achenon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 Mars est lu & adopté.

M. le Ministre de l'Intérieur fait parvenir à la Commission 1<sup>o</sup> une expédition de l'arrêté royal suivant, fixant le nombre des Membres de la Commission administrative du Musée royal de Peinture & de Sculpture à dix, outre le Président et complétant la Commission par la nomination de M. De Bruu, Conservateur des Collections de S. M. le Duc d'Orléans:

"Leopold II, Roi des Belges,"  
"A tous présents, et à venir, Salut,"  
"Vu l'article 3 de l'arrêté royal du 31 Mars 1846, ainsi que l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 4 Juillet 1861;"

"Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur;

"Nous avons arrêté & arrêtons:  
"Art. 1<sup>er</sup>. Le nombre des Membres de la Commission administrative du Musée royal de Peinture et de Sculpture est porté à dix, outre le Président.

"Art. 2. Est nommé Membre de la dite Commission: M. De Bruu, Conservateur des Collections de S. M. le Duc d'Orléans, à Bruxelles."

"Art. 3. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté."  
"Donné à Bruxelles, le 13 Mars 1866.

(Signé) Leopold.  
"Par le Roi:  
Le Ministre de l'Intérieur (Signé) M. Van den Peereboom.

2<sup>o</sup> une expédition d'un second arrêté royal de la même date, nommant M. Alphonse Balat, Architecte & Membre de l'Académie

royale de Belgique, Membre de la Commission des Musées, en remplacement de M. Snyrs, Décédé.

"Leopold II, Roi des Belges."  
"A tous présents, et à venir, Salut."  
"Vu l'article 3 de l'arrêté royal organique du 31 Mars 1846;  
"Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur;

"Nous avons arrêté & arrêtons:  
"Article 1<sup>er</sup>. Le Sieur Balat (et al.) Architecte à Bruxelles et Membre de l'Académie royale de Belgique, est nommé Membre de la Commission administrative du Musée royal de Peinture & de Sculpture en remplacement de M. Snyrs, Décédé."  
"Article 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté:  
"Donné à Bruxelles, le 13 Mars 1866.  
(Signé) Leopold.

"Par le Roi:  
Le Ministre de l'Intérieur (Signé) M. Van den Peereboom.  
M. M. les Membres reçoivent cette communication avec plaisir et se félicitent de leur coopération de leur nouvelle Calligraphie aux travaux de la Commission.

M. le Comte de Robiana fait connaître que, suivant les intentions de la Commission, il s'est rendu à Dordrecht avec M. M. De Rougé, Van Bree & Etienne Le Roy (M. M. Ed. Fekis & Maëne ayant été empêché par des motifs de santé) à l'effet d'examiner les œuvres composant la Galerie de feu M. Debat. Il croit devoir faire remarquer d'abord que les Dilectus n'ont distingué aucun ouvrage d'un mérite hors ligne et de nature à nécessiter un sacrifice extraordinaire de la part de la Commission.

M. le Comte signale ensuite, tant en son nom, qu'en celui des deux autres Commissaires les quinze tableaux suivants qui paraissent pouvoir être utilement acquis pour le



Musée de l'Etat et parmi lesquels il conviendra de faire ultérieurement un choix :

- 1° N° 7. N. Berghem. Hôtellerie de voyageurs
- 2° " 8. Le même. Le Berger.
- 3° " 28 Van Goyen. . . Le bar.
- 4° " 30 J. D. De Heem. Fleur
- 5° " 32. B. Vander Helst. Le pasteur.
- 6° " 38. P. De Hooghe. Le Dieu.
- 7° " 43. N. Maer. Intérieur
- 8° " 52. F. Moucheron & Van de Velde. Paysage montagneux.
- 9° " 56. G. Netscher. La famille du Magistrat.
- 10° " 58. Le même. Jeune fille.
- 11° " 69. J. Ruysdael. Le lac de Haarlem.
- 12° " 84. G. Van de Velde. Vue de Texel.
- 13° " 85. Le même. Vue de Zuidergied.
- 14° " 93. E. De Witte. Intérieur d'Eglise
- 15° " 94. Ph. Wouvermann. Le débarras.

L'Assemblée décide préalablement un choix des ouvrages à acquies à cette vente, et demande à M. l'Expert Le Roy de faire connaître son avis sur le mérite, l'authenticité, l'état de conservation & la valeur des quinze tableaux présentions.

M. Bar, de Francfort, sur, soumet à l'examen de la Commission 1° un grand paysage de Moucheron, du prix de 12000 francs, 2° un Bernard Van Orly, représentant la Vertu placée entre l'Activité et la paresse, du prix de 15000 francs. A propos de ce dernier ouvrage, M. De Brue a l'obligeance de mettre sous les yeux de ses Collègues, la gravure d'un tableau de Scialante de Sermoneta, du Cabinet de Crozat, représentant le même sujet, à part quelques légères variantes. Il est facile de reconnaître que le tableau présenté par M. Bar, sous le nom de Bernard Van Orly, n'a aucun analogie avec les œuvres de ce maître et ne peut être qu'une copie ancienne ou une reproduction exécutée d'après le tableau gravé.

La Commission estime, en conséquence, que cet ouvrage ne peut convenir au Musée. L'attention de M. l'Expert Le Roy se porte ensuite sur le Paysage de Moucheron qui se distingue par d. belles qualités, mais qui malheureusement semble avoir beaucoup souffert d'un nettoyage exhalant exécuté. La Commission est d'avis qu'il convient d'inviter M. l'Expert Le Roy & Le Roy à donner un avis sur cette peinture.

M. J. Dubuis rappelle par sa lettre du 20 Mars, qu'au mois d'Avril dernier, il a soumis à la Commission un tableau de Rubens représentant l'annonciation, qu'il désirait céder au prix de 100,000 francs, mais que la Commission n'avait pour jugé à propos alors de donner suite à l'achat de cette œuvre. Il renouvelle sa proposition dans l'espoir que le crédit extraordinaire mis à la disposition du Musée fera sans doute, aujourd'hui la conclusion de cette affaire. L'Assemblée décide qu'il sera répondu à M. Dubuis qu'elle ne peut que se référer à la résolution prise dans la séance du 4 Septembre 1867.

M<sup>me</sup> Verme Roberti fait parvenir le portrait du peintre J. B. Van Eycken, exécuté par M. Albert Roberti et qu'elle offre de céder à la Galerie historique pour la somme de 300 fr. La Commission trouve que ce portrait manque complètement de ressemblance et regrette, pour ce motif, de ne pouvoir accueillir la demande de M<sup>me</sup> Roberti.

Par sa lettre du 31 Mars, M<sup>me</sup> Stuart-Jones, à Louvain, fait connaître qu'il se trouve en cette ville plusieurs tableaux de Verhaeghen dont l'acquisition pourrait intéresser le Musée de l'Etat. Elle prie, en conséquence, la Commission de vouloir bien charger un expert de les examiner. Par suite des renseignements plus favorables qui lui ont été transmis

antérieurement sur les tableaux dont il s'agit, l'Assemblée ne paraît pas disposée à déférer au désir de Mme Stuart-Jones et décide d'informer cette Dame, qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de donner suite à sa proposition.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire, Le Président.  
V. Steiner F. J. Navez

Séance Du 7 Avril 1866 (2h. am.)

Sont présents M. M. Navez, Président; De Brou; De Rongé; Ed. Fehis; Eug. Simonis & Philippe Van Bree, Membres; V. Steiner, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance Du 2 Avril est lu et adopté.

L'Assemblée reçoit communication Du rapport demandé à M. M. les Experts Hoeris & Le Roy, au sujet Du Paysage De Frédéric Moucheron, présenté au Musée par M. Baer, de Francfort sur. Les experts émettent l'opinion suivante:

- 1<sup>o</sup> Le tableau est original de Frédéric Moucheron.
- 2<sup>o</sup> La conservation ne laisse rien à désirer.
- 3<sup>o</sup> La valeur est de 3000 francs
- 4<sup>o</sup> Il est digne de prendre place dans le Musée.

M. M. les Membres persistent à croire, contrairement à l'avis Des Experts que ce tableau ne se trouve plus dans sa pureté primitive. Malgré cette circonstance, ils ne seraient pas éloignés d'en faire l'acquisition au prix de 3000 francs, qui leur paraît être la plus grande valeur que l'on puisse lui attribuer. Mais à cause de l'énorme différence qui existe entre ce chiffre et la somme de 12000 fr. demandée par le propriétaire, l'Assemblée est d'avis qu'il conviendrait de faire officiellement des propositions dans ce sens.

Par sa lettre Du 31 Mars, M. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a approuvé le projet de budget Du Musée royal De Peinture et Des Sculptures, pour l'exercice De 1866, tel qu'il lui a été soumis le 25 Du même mois.

Par une seconde Dépêche, postant la même date, M. le Ministre Demande à la Commission De lui communiquer le rapport Des Experts qui ont été appelés à se prononcer sur l'authenticité De l'esquisse attribuée à Rubens et dont la cession est proposée à l'Etat. L'Assemblée décide qu'il sera satisfait au désir manifesté par M. le Ministre.

M. M. De Rongé et De Brou informent leurs Collègues qu'ils ont visité hier la Collection de tableaux délaissée par feu M. Chys, Expert Du Musée et qu'ils n'y ont remarqué aucun ouvrage méritant d'être acquis pour le Musée de l'Etat.

M. M. les Membres conviennent De se réunir Samedi prochain, 9 Avril, à 3 heures, afin d'examiner les tableaux De la Collection De Crocker, dont la vente publique est fixée au 11 Du même mois.

La Séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire, Le Président.  
V. Steiner F. J. Navez

Séance Du 26 Avril 1866 (1h. am.)

Sont présents: M. M. Navez, Président; Le Comte de Robiano; De Brou; De Rongé; Ed. Fehis; Meador; et Van Bree, Membres; V. Steiner, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance Du 7 Avril est lu et adopté.

L'Assemblée est informée que les propositions officielles faites auprès de M. Baer, de Francfort, pour l'acquisition, au prix de 3000 francs, d'un

tableau de Frédéric Moucheron, n'ont pas été acceptés par cet amateur.

Il est donné lecture du rapport demandé à M<sup>r</sup> Etienne Le Roy, au sujet de l'exposition des tableaux suivants signalés à l'attention de la Commission par M<sup>r</sup> le Directeur Délégué qui ont visité la Galerie de Stat, à Dordrecht:

1<sup>o</sup> N. Berghem. N<sup>o</sup> 7 - Halte de voyageur. Composition distinguée du maître, bien authentique, de son meilleur faire, d'une belle exécution et en parfait état de conservation. Valeur 9000 francs.

2<sup>o</sup> Du même. N<sup>o</sup> 8 - Le Berger. - Œuvres également bien authentiques et d'une belle exécution, parfaitement conservée, mais de moindre importance. - Valeur 6500 fr.

3<sup>o</sup> Van Der Helst. - N<sup>o</sup> 32. - Portrait d'un pasteur. Bonne peinture, mais un peu hors de la manière de ce maître dont on préfère les portraits de femme habillés de satin. En bon état de conservation. - Valeur 5000 fr.

4<sup>o</sup> N. Maes. - N<sup>o</sup> 43. - Intérieur. - Tableau d'un bel effet, bien authentique, et exécuté dans la dernière manière du peintre. A l'exception d'une fente dans le panneau, l'état de conservation est bon. - Valeur 6000 fr.

5<sup>o</sup> Jacques Ruysdael. - N<sup>o</sup> 69. - Le lac de Harlem. Production de la bonne époque du maître; l'eau et les bâtiments sont d'une belle exécution, mais le ciel dont certaines parties ont été un peu trop nettoyées, laisse à désirer. Les nuages sont d'un bon plomb. - Valeur 7000 fr.

6<sup>o</sup> G<sup>ra</sup>me Van der Velde. - N<sup>o</sup> 84. - Vue de Axel. - Belle et riche composition, bien originale, mais exécutée un peu dans la manière anglaise de ce maître. L'eau laisse à désirer et n'a pas la finesse et la transparence qui distinguent si particulièrement les productions

de Guill. Van der Velde. En bon état de conservation et estimé à 25,000 francs.

7<sup>o</sup> Du même - N<sup>o</sup> 85 - Vue du Zuyderzée. - Tableau bien authentique, de la plus belle époque du maître et ne laissant rien à désirer sous le rapport de l'exécution. Bon état de conservation, sauf quelques légers parties qui ont été un peu frottées dans le ciel. Valeur 12,000 francs.

8<sup>o</sup> Em. De Witte. - N<sup>o</sup> 93. <sup>+ Intérieur d'Egypte</sup> Bien authentique, d'un bel aspect et bien conservé. - Valeur 2500.

9<sup>o</sup> Ph. Wouvermann (N<sup>o</sup> 94) - Le Debarendere. Belle production, bien authentique et de plus beau faire du maître. - Dans un parfait état de conservation - Valeur 20,000 francs.

L'Assemblée, après avoir entendu de nouveau M. de Robiano, de Rangé et Van derée, fait définitivement choix des œuvres suivantes:

1<sup>o</sup> Berghem - N<sup>o</sup> 7. Halte de voyageur, au prix de 10,000 fr. ou le tableau du même peintre, portant le N<sup>o</sup> 8, intitulé: le Berger, au prix de 7000 fr., en donnant la priorité à celui de ces deux ouvrages qui sera le premier mis en vente.

2<sup>o</sup> N. Maes - N<sup>o</sup> 43. Intérieur. - au prix de 7000 fr.

3<sup>o</sup> J. Ruysdael - N<sup>o</sup> 69. - Vue du lac de Harlem, au prix de 7000 francs.

4<sup>o</sup> G<sup>ra</sup>me Van der Velde. - N<sup>o</sup> 85 - Vue du Zuyderzée, au prix de 15,000 francs.

5<sup>o</sup> Em. De Witte. - N<sup>o</sup> 93 - Intérieur d'Egypte - au prix de 4000 francs.

La Commission charge son Secrétaire d'insérer les tableaux désignés ci-dessus dans les limites qui elle vient de fixer.

La Séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire. Le Président.  
D. Steiner J. J. Kuyper

Séance du 1<sup>er</sup> Mai 1866 (3 heures)

Sont présents M. M. Navet, Président ;  
Balat ; De Bruu ; De Rongé ; Doucet ;  
et Ed. Fétis, membres.

M. De Rongé fait connaître que  
d'après les renseignements qui lui ont été trans-  
mis de Paris, par M. Stieun, il a cru devoir  
prier M. le Président de convoquer la Com-  
mission à l'effet d'examiner si les prix indiqués  
par la Commission dans sa séance du 26  
Avril, pour l'achat de certains tableaux de la  
Collection DeKard, ne doivent pas être majorés.  
La Commission examine de nouveau les  
instructions données à M. le Secrétaire &  
après une discussion à laquelle prennent  
part tous les membres présents, elle arrête  
comme suit les prix que M. Stieun est  
autorisé à donner pour les tableaux dont  
l'acquisition lui est confiée :

- N<sup>o</sup> 7. Beechem. Halls de voyageur... F. 12,000.-
- " 8 " Le Berger... " 9,000.-
- " 43 N. Maer. Intérieur... " 8,000.-
- " 32 Vander Helts. Portrait d'un pasteur " 7,000.-
- " 94. Ph. Wouwermans - Le débarcadis " 20,000.-

La séance est levée à 4 heures

Le Président.

Pour le Secrétaire.

F. J. Navet

Séance du 26 Juin 1866 (2 heures)

Sont présents M. M. Navet, Président ;  
Le Comte De Robiano ; De Bruu ; De Rongé ;  
Fétis ; Portaels ; et Van Brée, Membres ; V. Stieun, Secrétaire

Les procès-verbaux des séances du 26 Avril  
et du 1<sup>er</sup> Mai sont lus et adoptés.

Le Secrétaire rend compte de la mission  
qui lui a été confiée à l'occasion de la vente  
de la Galerie DeKard et fait connaître que les  
tableaux suivants ont été acquis pour le  
compte de l' Musée de l'Etat, à savoir :

- 1<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 69. de la de Haaslem, par J. Ruydael F. 5700.-
- 2<sup>o</sup> " 8. Le Berger, par N. Berghem " 6000.-
- 3<sup>o</sup> " 85. Vue du quideyle, par G. Van der Vede " 12000.-

Il exprime le regret que malgré les prix  
élevés auxquels la Commission avait porté  
les tableaux de Berghem (N<sup>o</sup> 7) N. Maer,  
Emm. De Wit - F. Van der Helst et Ph. Wouwer-  
mans, aucun de ces ouvrages n'a pu être  
adjugé au Musée, à cause des prix élevés  
auxquels ils ont été surmontés par M.  
de Marguerit d'Herford et d'autres amateurs.

Par sa lettre du 25 Mai, M. Van Roy,  
à Anvers, propose l'acquisition de plusieurs  
tableaux anciens, parmi lesquels se trouvent  
des œuvres de Genies, de Ruydael, de  
Breughel, de Quellyn, de Salvator Rosa, de  
de Poussin, de B. Vu le nombre de ces  
ouvrages, dont plusieurs sont d'assez grande  
dimension, M. Van Roy demande que la  
Commission veuille bien désigner quelques  
membres pour venir les examiner à Anvers.  
M. Van Brée accepte cette mission.

M. le Ministre de l'Intérieur  
en faisant connaître qu'il a pris connaissance  
du rapport de l'expert appelé à émettre  
un avis sur l'authenticité de l'esquisse  
de Rubens, pense que les résolutions de  
première sur les affaires de l'espèce devraient  
être basées sur l'appréciation de deux  
experts du Musée. Il demande, en consé-  
-quence que l'œuvre dont il s'agit, soit  
soumise à un examen contradictoire, par  
le motif que les connaissances qui ont  
servi l'initiative de Desmarches tendent à  
proposer l'acquisition de cette esquisse

par le Gouvernement, persistent à affirmer qu'elle est vraiment attribuée à Rubens. L'Assemblée décide qu'elle exposera à M<sup>le</sup> le Ministre la marche suivie habituellement pour l'examen des propositions de vente et qu'en ce qui concerne l'esquisse de Rubens, elle a pris des conclusions aussi fondées que toutes celles qui, en d'autres circonstances ont été le résultat de ses délibérations.

La Commission reçoit communication d'une dépêche de M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur informant l'Administration du Musée que le Surveillant Duquesne a été nommé en la même qualité, au Musée Woertz. Il demande en conséquence, que des propositions lui soient soumises pour le remplacement de cet agent. M<sup>le</sup> le Membre, après examen des diverses demandes d'emploi qui leur sont parvenues, sont d'avis de proposer au Gouvernement la nomination de M<sup>le</sup> Charles Cremers, qui leur est particulièrement connu comme réunissant les qualités nécessaires pour occuper ce poste.

Par sa lettre du 30 avril, M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur prévient la Commission qu'il vient de faire l'acquisition d'un tableau de M<sup>le</sup> Alfred Stevens, intitulé La Dame rose et il prie l'Administration du Musée de prendre les dispositions nécessaires afin que cette production soit convenablement placée dans les Salles du Musée Moderne.

Par une autre dépêche, datée du 4 mai, M<sup>le</sup> le Ministre porte à la connaissance de l'Assemblée qu'il a cru devoir porter à 1800 francs la somme à offrir à M<sup>le</sup> Modeste Leclereq, pour l'acquisition du portrait d'homme par Van Ost, le jeune, soumis à l'examen de la Commission. Cette offre ayant été acceptée, M<sup>le</sup> le Ministre prie

l'Assemblée de prendre des mesures pour procurer à M<sup>le</sup> Leclereq le paiement du prix d'achat qui lui est dû.

M<sup>le</sup> le Ministre renvoie, afin d'avis, une lettre qui lui a été adressée par M<sup>le</sup> Galistrot, au sujet d'une peinture de Pierre Breughel, représentant: une Herminette à Lathen, au 16<sup>e</sup> Siècle, et dont la copie est offerte au Musée pour le prix de 255 frs. L'Assemblée estime que ce tableau présente de l'intérêt pour la Galerie historique et qu'il convient d'en faire l'acquisition au prix demandé par M<sup>le</sup> Galistrot.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les deux propositions de ventes par - après :

1<sup>o</sup> de M<sup>le</sup> Mertz, à Paris, qui envoie pour la Galerie historique, le portrait du Prince Maurice De Nassau, dont il estime la valeur à 250 francs. Cette collection renferme déjà un portrait de ce personnage, il est décidé qu'il n'y a pas lieu d'accepter la proposition de M<sup>le</sup> Mertz.

D<sup>o</sup> de M<sup>le</sup> Lefebvre, à St-Gilles, qui soumet trois médailles françaises attribuées par lui à Rubens, Van Dyck et D. Teniers.

M<sup>le</sup> Ed<sup>o</sup> Tétis rappelle à la Commission que par suite du décès de M<sup>le</sup> Elys, le nombre de experts du Musée de tableaux était à deux et il signale l'utilité de procurer au remplacement de cet Agent.

Il est convenu, sur la proposition de cet honorable Membre, que cette affaire sera mise à l'ordre du jour de l'une des prochaines séances de la Commission.

En dernier lieu, l'Assemblée prend communication d'une lettre par laquelle M<sup>le</sup> Van Meer, à Cermonde, offre de céder au Musée deux tableaux de Poussin. Cette personne sera invitée à envoyer,

à son risque et péril, ces deux ouvrages  
à Bruxelles, afin qu'ils puissent être soumis  
à l'appréciation de M. etc. les Membres.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire  
V. Stievens

Le Président  
F. Van der Haeghe

Séance du 28 août 1866 (2 heures)

Présents M. etc. Navez, Président; le Comte  
de Robiano; De Bruce; De Rouge; Dornet;  
Ed. Fétis; Van Bree, Membres; V. Stievens,  
Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 26 Juin  
est lu et approuvé.

M. Balat fait connaître par écrit le vif  
regret qu'il éprouve de ne pouvoir assister à la  
séance de ce jour.

Il est rendu compte à la Commission, de  
l'accident arrivé, pendant leur transport par  
Chemin de fer, de deux tableaux envoyés au  
Musée par M. Van Meer, de Courmouche, ainsi  
que des mesures qui ont été prises vis-à-vis  
-venant pour sauvegarder la responsabilité  
de l'Administration du Musée.

Par son rapport du 3 Juillet, M.  
Van Bree fait connaître qu'il a visité la Collec-  
-tion de tableaux offerte en vente par M. Van Ruyt  
à Anvers. Il signale notamment un magni-  
-fique Paysage du Poussin qu'il désire voir  
figurer à côté de Claude Lorraine au Musée,  
ainsi qu'un autre tableau du même maître,  
représentant: Une Sainte Famille, dont l'authen-  
-ticité ne lui paraît point douteuse. Il cite  
également une Allégorie par Abraham Janssens,  
véritable tableau de Musée et un petit Quellin,

représentant: Le Nicolas Colentin. — En envoyant  
ces tableaux à l'inspection de la Commission, M.  
Van Ruyt fait savoir qu'il demande:

F. 1000.- pour la Ste Famille, par le Poussin  
4000.- pour le Paysage, du même  
2000.- pour l'Allégorie par Ab. Janssens  
et 300.- pour le Quellin.

Il est convenu que ces quatre ouvrages  
seront soumis à l'appréciation des Experts.

M. le Ministre de l'Intérieur transmet,  
après avis, une lettre par laquelle M. Verzyt  
offre de céder à l'Etat, pour une somme de  
50,000 francs, un grand tableau de Paul Potter.  
Par une autre lettre, M. le Ministre transmet  
également la proposition qui lui est faite par  
M. le Capitaine Piéard, au sujet de la cession  
offerte de deux tableaux de Leonard de Tréme,  
ancien Directeur de l'Académie de Liège.

Il est décidé qu'après de mettre la Commission  
à même de se prononcer sur ces deux donations,  
M. etc. Verzyt & Piéard seront priés d'envoyer  
leurs tableaux au Musée.

Par la lettre du 26 août dernier, M.  
Bortier fait hommage d'un buste en plâtre,  
représentant: Wesselun Koebergen, exécuté par  
M. Piérier, de Bruges. La Commission  
accepte ce don avec empressement et décide  
d'adresser des remerciements à M. Bortier.

La Commission est informée de l'achat  
fait pour le Musée d'un groupe en marbre,  
de Laurent Delvaux, représentant: Les trois  
vertus théologiques. Cet ouvrage provenant  
de l'ancien Abbaye de Villers, se trouvait  
exposé en vente publique à la maison mortuaire  
de la Dame Veuve Pétre, à Bruxelles. Prévenu  
tardivement de cette circonstance, M. Eugène  
Simonin s'est peu consulté la Commission  
et a eu agir dans l'intérêt du Musée, en  
faisant acquiescer le marbre au prix de F. 4075.-

L'Assemblée approuve la résolution prise par M<sup>r</sup> Simonis et le remercie des soins qu'il a donnés à cette affaire.

M<sup>r</sup> Houyet fait parvenir à la Commission les photographies et les gravures des quatre tableaux suivants qu'il offre de céder au Musée.

- 1<sup>o</sup> St. Sébastien, par Van Dyck
- 2<sup>o</sup> La nativité, par Holbein.
- 3<sup>o</sup> Le miracle de St. Hubert, par Alb. Durer.
- 4<sup>o</sup> La pêche, par David Teniers.

M<sup>r</sup> Houyet demande, vu la difficulté de transporter ces ouvrages, que la Commission consente à les examiner chez lui. L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déférer au vœu qui lui est exprimé et qu'il convient de prier M<sup>r</sup> Houyet d'envoyer ses tableaux au Musée.

M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur transmet une expédition de son arrêté ci-après, nommant le Sieur Charles Cremers, Surveillant au Musée moderne, en remplacement du Sieur Duquesne, appelé à un autre emploi.

« Le Ministre de l'Intérieur »

« Vu l'arrêté royal du 26 novembre 1845 qui décrit la création d'un Musée moderne. »

« Vu les propositions de la Commission Administrative pour la nomination d'un Surveillant à ce Musée. »

« Arrête : »

« Art. 1<sup>er</sup> Le Sieur Cremers, Charles, est nommé Surveillant du Musée moderne, en remplacement du Sieur Duquesne (Albasimien). Le traitement dont il jouira en cette qualité est fixé à mille cinquante francs et prendra cours à partir du premier août 1866. »

« Art. 2. Une expédition du présent arrêté sera adressée à la Commission Administrative du Musée, Bruxelles, le 27 Juillet 1866. »

(Signé) Alph. Van Duprecreboom. »

Par la Dépêche du 23 mai, rappelé par sa lettre du 14 Juillet et 20 Août, M<sup>r</sup> le Ministre consulte la Commission sur la proposition qui lui est faite par M<sup>r</sup> Kayser, de céder gratuitement au Musée, deux œuvres du Statuaire Van Hove, représentant: l'un, l'Avance, et l'autre la Boute du peintre Kuytbroover. L'Assemblée demande qu'il soit écrit à M<sup>r</sup> Simonis pour connaître son avis sur la proposition qui lui est soumise, et prie M<sup>r</sup> Ed. Fehs, De Ruyg & Van Biele, de vouloir bien se rendre chez M<sup>r</sup> Kayser, pour examiner les deux sculptures dont il s'agit.

La Commission décide que des ordres seront donnés, afin que la table de M<sup>r</sup> Fourmain, exposée au Musée moderne, soit retirée et remise suivant le désir qui lui est exprimé par cet artiste.

Il est soumis à la Commission en dessin pour l'exécution du cadre destiné à recevoir les deux volets du Trium Van Eyck. Ce projet paraît devoir subir quelques modifications, notamment dans la forme des Colonnnettes dont la base manque de hauteur. M<sup>r</sup> Debrun veut bien se charger de donner quelques indications à ce sujet.

La Séance est levée à 2 heures

Le Président,  
Le Secrétaire,  
J. Simonis

Séance du 21 Septembre 1866 (2 heures)

Présents: M. M. Navoy, Président; S. Comte  
S. Robiano; De Brou; Doucet; Balab

Albador; Simonis & Vanstree, Alambert; N. Thiénon, Scrisseinef.

Le procès-verbal de la Séance du 28 Août est lu et adopté.

L'Assemblée reçoit communication d'une Lettre en Date du 29 Août, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur témoigne sa satisfaction de l'achat fait pour le Musée d'un Groupe en marbre, de Laurent Delvaux, acquir à la vente des objets d'art délaissés par la Dame V<sup>me</sup> Pétre.

Par une seconde Lettre Dated du 25 Juin, M. le Ministre informe la Commission de l'acquisition qu'il a faite pour le Musée moderne, d'une grande aquarelle de M. Louis Hoaghe, représentant: l'Intérieur de l'Eglise St Pierre, à Rome. M. le Ministre en recommandant que cette aquarelle occupe une place où elle ne recevra par un jour trop vif, fut connaître que l'artiste a indiqué la petite salle de bain du Palais Ducal, comme l'endroit le plus convenable pour l'exposition de son oeuvre.

M. Eug. Simonis exprime l'avis que les deux oeuvres de Sculpture de M. Van Horn, offertes en Don au Gouvernement, par M. Kayser, n'offrent pas suffisamment de mérite pour prendre place dans la Collection de l'Etat et qu'il parait, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu d'accepter l'offre de M. Kayser.

L'Assemblée se référant à l'opinion émise par M. Simonis décide qu'il sera répondu dans ce sens à la demande d'avis que M. le Ministre a soumise au Musée.

M. Houyet fait parvenir les quatre tableaux au sujet desquels il a entretenu la Commission par sa lettre du 10 Juillet. L'authenticité des trois premiers tableaux qu'il présente sous les noms de Van Dyck, Hemling & Albert Durer est des plus contestables

et le quatrième ouvrage: Une pêche pour David Coriers, est dépourvue des qualités que l'on recherche dans les oeuvres de ce maître. Il y a donc lieu de répondre négativement à la proposition de vente soumise par M. Houyet.

La Commission décide également qu'elle ne peut acquiescer pour le Musée, une toile attribuée à Paul Potter par M. Verzy et qui n'est, en définitive, qu'une mauvaise copie exécutée d'après ce maître.

Suivant la demande qui lui en a été faite, M. Piérart soumet les deux tableaux de Leonard De France, dont il avait eu devoir proposer la cession au Gouvernement. Ces ouvrages paraissent offrir un certain intérêt à cause des sujets qu'ils représentent, mais la Commission estime que leur exécution laisse trop à désirer, pour qu'on puisse proposer au Gouvernement de les acquiescer pour le Musée d'Etat.

Par son rapport du 6 Septembre, M. Etienne Le Roy exprime l'avis suivant sur deux tableaux présentés au Musée par M. Van Roux, à Anvers:

1<sup>o</sup> La Sainte famille, attribuée à Nicolas Poussin, n'a d'autre mérite que d'être une ancienne copie exécutée assez habilement d'après une ancienne production du maître auquel on l'a attribuée; sa valeur est toute-fait conventionnelle.

2<sup>o</sup> Paysage, par Guaspre Poussin. Le peintre a poussé un noir. Le tableau a beaucoup souffert, notamment dans le ciel. Les extrémités de l'arbre ont été usées & repeintes; de nombreuses retouches existent dans les massifs d'arbres du fond et un grand mastie, également recouvert de repeints se trouve à droite de la composition. Cette toile, d'après M. Etienne Le Roy paraît peu digne de représenter Guaspre Dughet, dans





Bien authentique de maître, mais d'une exécution  
 très large. Les ombres de la figure poussées au  
 noir, donnent à ce tableau un aspect dur et  
 harmonieux. La conservation ne laisse rien à  
 désirer et la valeur peut être fixée à 3500 francs,  
 d'après le prix que cet ouvrage se payait dans  
 les ventes publiques. - 2<sup>e</sup> Les deux portraits  
 de Janson Van Ceulen sont cités comme de bonnes  
 productions de ce peintre. - Ils se trouvent en bon  
 état de conservation. Le dessin du maître paraît  
 peu correct. Ces deux tableaux ne peuvent être  
 estimés à plus de 4000 francs les deux. - 3<sup>e</sup>  
 Albert Cuyp. - Paysage avec figures. Bonne  
 production de Verschuering et dont la valeur  
 ne dépasse pas 1000 francs. - 4<sup>e</sup> Salomon  
 Ruysdael. - Paysage. Tableau original, mais  
 de second ordre et ne valant pas plus de 600 frs.  
 5<sup>e</sup> Carlo Dolci. - St. Agnès. - Le tableau  
 peut être attribué à Agnès Dolci. La valeur  
 est de 2500 francs. - 6<sup>e</sup> Vermeer de Delft. -  
 Tableau d'un des imitateurs de ce peintre. - Valeur  
 600 francs. - 7<sup>e</sup> Théod. De Keyser. Deux  
 portraits de femmes assises. - Bonnes produc-  
 -tions, bien authentiques et bien conservées.  
 Estimées à 2500 frs les deux. 8<sup>e</sup> Paysage par  
 Waterloo; tableau qui il conviendrait d'attribuer  
 à Vander Haeghen et dont la valeur peut  
 être portée à F. 1200. - 9<sup>e</sup> Coen. De Heem.  
 Fruits. - Production originale de ce peintre,  
 mais la couleur des fruits n'a plus la vigueur  
 primitive. - Estimé à F. 1200. -

D'après M. Héris:

Le portrait de Frans Hals, d'une exécution  
 large, mais d'un caractère vulgaire, est bien  
 conservé et vaut . . . . . F. 3000. -

Les deux portraits de Janson Van Ceulen lui  
 paraissent être de la plus belle qualité de maître,  
 ils sont bien conservés et valent de 3500 à 4000 frs.  
 Le Paysage attribué à Alb. Cuyp est peint par

Stoop. Bonne conservation. - Valeur 1000 frs.  
 Paysage de Salomon Ruysdael. - Œuvre  
 ordinaire ayant souffert. - Il est estimé à 800 frs.  
 Le Carlo Dolci est attribué à Agnès Dolci. Il  
 vaut 2500 francs. Le tableau de Vermeer, de  
 Delft lui paraît authentique, mais d'une  
 qualité ordinaire. - Estimé à 1200 francs.  
 Les deux petits portraits par Théod. De Keyser  
 sont considérés par M. Héris comme deux  
 œuvres classées de maître, d'une conservation  
 parfaite et valent ensemble 2500 francs.  
 Tableau de Waterloo, attribué à Vander Haeghen,  
 et vaut 2000 francs. - Fruits, par Coen.  
 De Heem, sont de la plus belle qualité de cet  
 artiste; ce tableau est bien conservé et vaut  
 1200 francs.

La Commission se livre à un examen  
 attentif des tableaux soumis par M. Cremers  
 et après discussion sur l'opportunité de  
 leur acquisition pour le Musée de l'Etat,  
 elle décide qu'elle adressera à cet amateur  
 les propositions suivantes pour l'achat:

- 1<sup>o</sup> Du Portrait de Frans Hals . . . F. 5000. -
- 2<sup>o</sup> Des deux portraits de Janson Van Ceulen . . . 4000. -
- 3<sup>o</sup> Des deux " y " de Th. De Keyser . . . 3000. -
- 4<sup>o</sup> Fruits par Coen. De Heem . . . 1200. -

La séance est levée à 3 heures 3/4

Le Président  
 F. J. van der ...  
 Le Secrétaire  
 V. Stierman

Séance du 30 Janvier 1867 (2 heures)

Sont présents M. Alb. Navez, Président; S. Combes,  
 de Robiano; Barat; De Bru; De Ronci; Douet;  
 Ed. Fétis; Madou; Eug. Simonis; Van Brée, Membres;  
 W. Stierman, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 10 Octobre  
 est lu et approuvé.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Cremer exprime le regret de ne pouvoir accepter les propositions qui lui ont été adressées par la Commission pour l'achat de tableaux de Frans Hals - Janson Van Ceulen - & Cornille De Heem, mais ayant appris que le comité était décidé à négocier les prix offerts, il consent à faire les acquisitions suivantes:

- 1<sup>o</sup> Portrait de Frans Hals . . . . . F. 9000.-
  - 2<sup>o</sup> Les deux portraits de Janson Van Ceulen „ 6000.-
  - 3<sup>o</sup> Les fruits de De Heem . . . . . „ 3000.-
- ou en masse 20000 francs et compris les deux petits portraits de Théod. De Keyser qu'il consent à céder pour le prix convenu de 3000 fr. les deux. Les nouvelles propositions de M. Cremer étant mises en discussion, quatre membres sont d'avis de fixer le prix de Frans Hals à 7000 f - un membre se prononce pour la somme de 6000 fr, et trois autres membres maintiennent le chiffre à 5000 francs. Il résulte d'un nouveau scrutin qu'il sera offert 6000 francs. Par 6 voix contre deux, la somme de 4000 francs est maintenue pour les deux portraits de Van Ceulen. M. M. M. Madon et Doucet entrent en scène. Il est décidé pour le prix que le prix de Cornille De Heem sera porté à 2000 francs. La Commission considère les deux portraits de Théod. De Keyser comme étant définitivement acquis pour le comité, au prix de 3000 francs.

Par sa lettre du 15 Janvier, M. le Comte de Nabuys, à Utrecht, fait part de son intention de céder au comité de Bruxelles une collection de 30 tableaux des Anciens Ecoliers, ainsi qu'un Aériptique en bois sculpté, du 14<sup>e</sup> ou du 15<sup>e</sup> siècle. Avant de statuer sur cette proposition l'Assemblée pense qu'il y a lieu de demander à M. le Comte Nabuys s'il entend céder sa collection dans son ensemble ou s'il consentirait à en laisser distraire les tableaux dont le comité

jugerait à propos de faire choix pour ses Collections et de vouloir bien, en conséquence, indiquer le prix global de la Collection et dans la seconde hypothèse de faire connaître la valeur qu'il attribue à chacun des ouvrages qui la composent.

L'Assemblée passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions de ventes qui lui sont adressées par les personnes désignées ci-après:

- 1<sup>o</sup> Par M. Kallor, qui surmont un Paysage de Jacques Ruys Daal, au prix de 10000 francs
- 2<sup>o</sup> Par M. Kerzyl, qui envoie un Portrait de femme, peint par Ph. De Koninck, évalué à 2000 francs, ainsi que deux tableaux de Ch. Warez, pour lesquels il demande 10000 francs.
- 3<sup>o</sup> Par M. Godebette, à Laeken, qui propose pour la somme de 1200 francs, un tableau du 16<sup>e</sup> siècle, représentant: La Disposition.
- 4<sup>o</sup> Par M. Steuys, à Bruxelles, qui présente sous le nom de Rubens, Wouvermann & Burchard trois médiocres tableaux dont il fixe la valeur totale à 40000 francs.
- 5<sup>o</sup> Par M. de Vuerse Cdmr, qui propose pour la somme de 600 francs, un petit tableau ancien, représentant: Un Christ en croix.
- 6<sup>o</sup> Par M. Pirou, qui offre de céder pour la Galerie historique deux médiocres tableaux d'importance de tout intérêt.

Il est communiqué les lettres écrites par M. M. Burlion & Carrion, à l'effet de prier la Commission de se rendre chez eux pour examiner les tableaux dont ils offrent la cession au comité. Il leur a été répondu que suivant la marche suivie en pareil cas, les ouvrages offerts en vente, devraient être envoyés au comité.

Pour satisfaire à la demande qui lui est adressée par M. le Ministre de l'Intérieur la Commission répartit comme suit, le crédit de 43,230 francs 50<sup>c</sup> alloué au comité

royal de Peinture, de Sculpture, pour la dépense  
de 1867. Dans ce chiffre est comprise une  
somme de F. 7405.50, restée sans emploi sur  
le budget de 1865.

Chap. I <sup>er</sup> Traitements personnels . . . . .	F. 12425. =
" II. Frais d'Administ <sup>ion</sup> & matériel . . . . .	7805.50
" III. Achats . . . . .	23,000. "
Total francs 43,230.50	

La Commission reçoit communication  
d'une pétition par laquelle les Surveillants de  
l'École sollicitent une augmentation de traite-  
ment. Ils font valoir à l'appui de leur  
demande que parmi les employés de leur  
catégorie, ils sont les moins rétribués, qu'ils  
sont soumis à un service de tous les jours  
indistinctement et que le costume qui leur  
est prescrit par le règlement les entraîne à  
des dépenses supplémentaires. Les considérations  
émises par ces agents semblent justes et  
dignes en effet de fixer l'attention du Gouver-  
nement. L'Assemblée décide en conséquence,  
qu'elle approuvera les titres des Surveillants  
à une amélioration de position justifiée  
en outre, pour le rattachement des objets  
de première nécessité et proposera à M<sup>onsieur</sup>  
le Ministre de l'Intérieur de porter leur trai-  
tement à 1200 francs.

L'Assemblée exprime le désir, suivant  
la résolution prise dans la séance du 25  
juillet 1864, de se réunir régulièrement  
le second mercredi de chaque mois, à 2  
heures, indépendamment des séances extraor-  
dinaires que pourraient nécessiter les affaires  
urgentes soumises aux délibérations de la Commission.

Le Secrétaire met sous les yeux de  
l'Assemblée un état d'où il résulte que  
la vente du Catalogue de l'École a produit  
309 francs pendant l'exercice écoulé, somme

qui a été versée au Trésor, comme le constate la  
quittance de versement dont un double a été trans-  
mis à M<sup>onsieur</sup> le Ministre de l'Intérieur, à l'appui  
de l'état dont il s'agit. Par sa lettre du 15  
Janvier, M<sup>onsieur</sup> le Ministre accuse la réception de  
ces pièces. Le nombre des Catalogues ainsi  
vendus à la date du 31 Décembre 1866 s'élevait  
à 1056 exemplaires.

M<sup>onsieur</sup> Simonin croit devoir faire remarquer  
que l'une des Salles de ce-à-chaussée du Palais  
National destinées à la Collection des plâtres n'a  
pas été mise jusqu'ici à la disposition de  
l'École et il demande, en conséquence, qu'une démarche  
soit faite auprès du Gouvernement afin d'obtenir la  
jouissance immédiate de cette pièce. Il est  
répondu à M<sup>onsieur</sup> Simonin qu'une lettre écrite dans  
ce sens des observations qui il vient de présenter  
a été adressée depuis quelques jours à M<sup>onsieur</sup>  
le Ministre de l'Intérieur.

M<sup>onsieur</sup> Portails qui se trouve en ce moment  
à Paris fait parvenir à la Commission un  
portrait d'Arg Scheffer, représentant le Roi Louis-  
Philippe, dont le propriétaire demande 800 fr.  
L'Assemblée, tout en appréciant le mérite de  
cette peinture, estime que l'utilité de son ac-  
quisition ne lui semble pas justifier suffi-  
samment la dépense qu'elle nécessiterait.

M<sup>onsieur</sup> Charvignat fait parvenir à la Com-  
mission un exemplaire de deux publications  
reproduisant, au moyen de la Chromolithogra-  
phie, les chefs d'œuvre des premiers peintres  
N<sup>os</sup> la Seconde de St Ursule d'après Hemling,  
M<sup>onsieur</sup> de Humbert sont d'avis qu'il n'y a  
pas lieu de se procurer ces deux ouvrages dont  
le prix s'élève ensemble à 330 francs.

Il est donné lecture pour information,  
de quatre lettres en date des 16, 24, 25 et 29  
de ce mois, par lesquelles M<sup>onsieur</sup> le Ministre de  
l'Intérieur prie la Commission de mettre  
à la disposition de M<sup>onsieur</sup> de Jacobs-Jacobs

F. Pauwels - Böhm & Stroobant, les  
tableaux de ces artistes qui appartiennent  
au Musée moderne. Ces œuvres sont  
destinées à figurer à l'Exposition Universelle  
de Paris.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire

D. Stieven

F. Pauwels

Séance du 13 février 1867 (2 heures)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président,  
faisant fonctions de Président, le Comte de Robiano,  
Delbecq, De Rougé, W. Fétis, Simonin &  
Van Brée, Membre; D. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 31  
Janvier est lu et approuvé.

L'Assemblée est informée que M<sup>rs</sup>  
Cremner a fait retirer, sans avis préalable,  
les tableaux de Feux Stals, Van Caeken et  
Cornille De Heem, pour lesquels des proposi-  
tions d'achat lui avaient été adressées suivant  
la décision prise dans la dernière séance. La  
Commission considère néanmoins comme défi-  
nitivement acquis par le Musée, au prix de  
3000 francs, les deux portraits de Théodore De  
Keyser, offerts en vente par cet amateur.  
Elle fera en conséquence, les démarches néces-  
saires auprès de M<sup>rs</sup> le Ministre de l'Intérieur  
afin d'obtenir la liquidation du prix d'achat  
de ces deux ouvrages.

Répondant aux renseignements qui lui  
ont été demandés, M<sup>rs</sup> le Comte Nabhys, à  
Altrecht, fait connaître qu'il tient beaucoup  
à vendre sa Collection dans son ensemble,  
toutefois, pour satisfaire au vœu de la

Commission, il fait parvenir une liste indiquant  
les prix auxquels il céderait chacun de ses tableaux,  
dont la valeur totale est de 107,150 francs, somme  
qu'il consentirait à réduire à 100,000 francs, si  
le Musée de Bruxelles se décidait à acquérir  
la Collection entière. Avant de statuer sur la  
proposition dont il s'agit, l'Assemblée entend  
qu'il convient de recueillir officiellement  
des renseignements sur l'importance et le  
mérite des tableaux appartenant à M<sup>rs</sup> le Comte  
Nabhys.

M<sup>rs</sup> Calami, Gardien des Bâtimens du Musée  
écrit à la Commission pour faire valoir les  
motifs qui le déterminent à réclamer une  
augmentation de la rétribution de 250 francs  
qui lui est allouée annuellement pour les  
nettoyage des Salles et la préparation des  
frais du Musée, somme qui ne permet par-  
faitement, de rémunérer les personnes qui il  
emploie à ces travaux. L'Assemblée ne  
conteste pas le fondement de cette réclamation,  
mais elle pense que par suite du nouveau  
mode qu'elle doit adopter pour l'entretien  
de la Salle du Musée, il importe, dans l'intérêt  
du service, que ces travaux soient confiés à  
un Agent Spécial qui sera payé à la  
journalière et elle charge le Bureau de prendre  
des mesures en conséquence.

M<sup>rs</sup> Willeman qui a rempli extra-  
ordinairement au Musée les fonctions de  
Surveillant, soumet un Portrait de feu le  
Prince Louise-Marie, qu'il a dessiné d'après  
Vander Haest, et pour lequel il demande  
300 francs. Cet ouvrage offert de l'intérêt  
pour la Galerie historique, son acquisition  
est résolue affirmativement au prix demandé  
par M<sup>rs</sup> Willeman & sera, en conséquence,  
soumise à l'approbation de M<sup>rs</sup> le Ministre  
de l'Intérieur.

La Commission décide qu'il n'y a

pas lieu d'acheter pour le Musée une petite marine attribuée à Ome Van de Velde, et que M<sup>l</sup>e Jaegmon, à Caudey (France) offre de céder pour le prix que le Musée consentirait à lui en donner.

Par sa lettre du 24 Septembre, M<sup>l</sup>e le Ministre fait parvenir Douze gravures et lithographies destinées à la Collection d'estampes du Musée. Des remerciements ont été adressés à M<sup>l</sup>e le Ministre pour et envoi.

M<sup>l</sup>e Ad<sup>l</sup>e Valentine Gerardot de Sermoise propose de faire la cession, au prix de 4500 fr. d'une Statue en marbre, représentant le Génie attribué à Hubert Quellyn, contemporain de Rubens. Cette Sculpture provient de l'ancienne Eglise de S. Donat, à Bruges, où elle ornait un mausolée. M. M. Fétis, de Brno veut bien se charger de faire des recherches afin de vérifier l'exactitude des renseignements fournis sur cette Statue et son authenticité. La Commission décide donc d'ajourner toute décision jusqu'à la prochaine Réunion.

La Séance est levée à 3/4 heures.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire  
D. Stieumont

Hubert

Séance du 13 Mars 1867 (2<sup>e</sup> h<sup>u</sup>m)

Sont présents M. M. Le Comte de Robecq, remplissant les fonctions de Président; De Brou; De Rouzé; Eug. Fétis, Eug<sup>me</sup> Simonin; et Van der Vliet, Membres; D. Stieumont Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 Janvier est lu et adopté.

Le Secrétaire fait connaître que M<sup>l</sup>e Navez l'a prié d'annoncer officiellement à l'Assemblée que le 12 Février dernier, il a

adressé à M<sup>l</sup>e le Ministre de l'Intérieur, Suppléant de Président de la Commission Administrative du Musée royal. Cette résolution qui a été commandée par l'état de sa santé et son grand âge, qui ne lui permettent plus de consacrer à ces fonctions toute l'activité et le soins qu'elle réclament. M. M. les Membres expriment les vifs regrets qu'ils éprouvent des motifs qui obligent leur honorable Président à prendre sa retraite; ils saisissent avec empressement cette occasion pour faire l'éloge des services qu'il a rendus au Musée & reconnaître également les soins dévoués qu'il a donnés aux intérêts de cet Etablissement pendant une période de près d'un demi siècle. - L'Assemblée ajourne à une prochaine séance la résolution à prendre pour témoigner personnellement à son honorable Président ses regrets et ses sentiments qu'elle vient d'exprimer.

M<sup>l</sup>e le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 12 de ce mois, qu'une suite de cinq sujets tirés de l'histoire de Job, peints par Bernard Van Orley et provenant de la Galerie de S. M. le Roi des Pays-Bas, Guillaume II, se trouve actuellement en la possession de M<sup>l</sup>e J. Nieuwenbruy qui consent à en faire la cession au prix de 30000 fr. M<sup>l</sup>e le Ministre, en appelant la Sérieuse attention de l'Assemblée sur l'importance qui s'attache à conserver au pays le chef-d'œuvre d'un des principaux maîtres flamands et qui, à part sa valeur artistique, offre encore pour notre Ecole un intérêt historique incontestable, la prie de vouloir examiner ces peintures et d'entrer en négociation avec M<sup>l</sup>e Nieuwenbruy pour leur acquisition, soit au prix demandé, soit moyennant la réduction qu'il sera possible d'obtenir. M<sup>l</sup>e le Ministre fait remarquer que cet achat permettrait

s'utiliser une partie du crédit spécial de 200,000 fr  
mis à la disposition de l'Etat, en lui permettant ainsi  
une destination conforme aux vœux de la Législature  
et qu'il s'engage volontiers à solliciter un nouveau  
crédit lorsque ces fonds auront reçu leur emploi.

La Commission décide qu'elle se réunira Samedi  
prochain, à 10 heures, chez M. Nieuhuyse,  
afin de répondre aux vœux exprimés dans la  
dépêche dont elle vient de prendre connaissance.

L'Assemblée autorise, moyennant le  
prix de 30 francs la confection d'un cadre avec  
panneau destiné à recevoir les deux volets d'Adam  
& Eve, par Van Dyck. M. De Bruin veut bien se  
charger de donner au Docteur Pohlmann, les  
indications nécessaires pour l'exécution de ce cadre.

La Commission décide qu'il n'y a pas  
lieu de donner suite à la proposition qui lui  
est adressée par M. Ribes, à Lille, au sujet de  
la copie au Musée, de deux tableaux qu'il attribue  
à Van Dyck et Wattenou.

L'Assemblée est informée que six petits  
panneaux représentant des costumes militaires de  
l'époque de la révolution brabançonne, peints par  
M. Van Insebat, ont été volés de leur cadre  
pendant qu'ils ont été déposés dans l'un des  
magasins auxquels les ouvriers chargés de  
l'entretien des toitures et du placement des  
paratonnerres ont dû avoir accès pour l'exé-  
cution de ces travaux. M. De Ruyse qui a  
été prévenu de la disparition de ces six panneaux  
s'est empressé d'en donner avis à M. le Commis-  
saire de police en chef, en le priant de faire faire  
officieusement des recherches pour retrouver ces  
ouvrages et découvrir la personne qui s'est  
rendue coupable de leur soustraction.

Aucun renseignement n'ayant pu être  
fourni relativement à la Collection de M. le Comte  
Mabius, à Utrecht, il est décidé qu'il sera répondu  
à cet amateur que la Commission se trouve pour  
le moment dans l'impossibilité de consacrer,

à l'achat d'ouvrages de ce genre, la somme élevée  
qu'il demande pour sa Collection.

Par sa lettre du 30 Janvier, M. le Ministre  
de l'Intérieur demande une liste de tableaux modernes  
dont il pourrait disposer en faveur des collèges de  
Province ou de quelques grands édifices de l'Etat.  
Il a été répondu au Sr D. M. le Ministre  
par l'envoi d'une liste de six tableaux déposés  
provisoirement dans les locaux du Musée. A  
cette occasion, l'Assemblée entend qu'il y aurait  
lieu de procéder à une révision du ouvrage  
composant le Musée moderne dans lequel figu-  
rent plusieurs ouvrages qui pourraient recevoir  
la destination indiquée ci-dessus. Elle décide  
en outre qu'un travail analogue se fera pour  
les tableaux anciens mis hors des Collections.

M. M. Ed. Fétis et De Bruin font con-  
naître que les recherches auxquelles ils se sont  
livrés pour obtenir des renseignements sur l'ori-  
gine de la Statue en marbre proposée en vente par  
M. V. Gerardot de Sermoise sont restées  
infructueuses. L'achat de ce marbre mis  
ensuite en délibération est résolu négativement  
par les six membres présents à la Séance.

Par sa lettre du 23 et 25 Février, M.  
le Ministre de l'Intérieur prie la Commis-  
sion de remettre à M. Van Marse, Lemercier  
et Fournier, les tableaux que ces artistes ont  
cédés au Gouvernement pour le Musée moderne et  
qui sont demandés pour figurer à l'Exposition  
Universelle de Paris. Il est entendu que ce  
Messieur assumant l'entière responsabilité  
des accidents qui pourraient survenir à leurs  
œuvres.

Il est donné lecture, pour information,  
de deux dépêches ministérielles en date du 16  
Février et 12 Mars. Par la première, M.  
le Ministre approuve le budget du Musée,  
pour l'exercice 1867, tel qu'il lui a été  
soumis par la Commission. Par la seconde,

il autorise l'acquisition pour la Galerie historique  
de Dessin de M<sup>r</sup>. Willeman, représentant: Jean  
Reine Louise-Marie.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Pour le Président.

Le Secrétaire  
D. Stieven

Séance Du 18 Mars 1867 (12<sup>e</sup> h.)

Présents M. M<sup>r</sup>: Le Comte de Robiano, Jaisius  
fonctionnaire de Président; De Bru; De Rougé;  
E. Fétis; Simonis et Van Brie, Membres;  
D. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 Mars  
est lu et approuvé.

Conformément à la résolution prise dans  
la dernière séance, M. M<sup>r</sup>: De Robiano, De Bru;  
De Rougé; E. Fétis et Eug. Simonis se sont  
rendus chez M<sup>r</sup>: Nicuwendhays, à l'effet d'examiner  
les cinq panneaux de Bernard Van Orley dont  
l'acquisition pour le Musée a été vivement recom-  
mandée par l'attention de la Commission par  
M<sup>r</sup>: le Ministre de l'Intérieur. Les Messieurs  
ont été unanimement d'avis que les peintures  
qui leur ont été soumises sont remarquables  
sous tous les rapports, qu'elles offrent dans leur  
ensemble une importance incontestable et qu'au  
point de vue de l'histoire de l'art flamand, leur  
acquisition présente également le plus vif intérêt.

Le prix de 30000 francs demandé par M<sup>r</sup>:  
Nicuwendhays n'a point paru exagéré; cepen-  
dant, Messieurs les Membres de la Commission  
ont pensé qu'il était susceptible de réduction  
et afin de satisfaire aux intentions du Gouver-  
nement, ils ont prié M<sup>r</sup>: De Bru de vouloir bien  
se mettre en rapport avec M<sup>r</sup>: Nicuwendhays pour  
obtenir une diminution de 5000 francs sur le  
prix demandé. C'est avec le sentiment le plus

plausible qu'il a été constaté que dans un but  
de spéculation la partie supérieure de deux panneaux  
formant précédemment les revers des volets d'un  
triptyque ont été scies de manière à donner à ces  
panneaux une forme carrée qui permet de les  
détacher de l'ensemble de l'œuvre et d'en trouver  
ainsi un placement plus avantageux. Quelque  
regrettable que soit un pareil acte de vandalisme,  
il n'a point paru impossible, cependant, de les  
rétablir en peignant dans leur forme primitive  
au moyen des deux fragments qui, heureusement,  
ont été conservés. — M<sup>r</sup>: De Bru fait part  
de l'initiative de son Dimarcher auprès de M<sup>r</sup>:  
Nicuwendhays, afin d'obtenir une réduction de  
prix. — Cette communication est confirmée  
par une lettre adressée par M<sup>r</sup>: Nicuwendhays au  
Secrétaire de la Commission, pour prévenir  
celle-ci qu'une réduction de prix assez sensible  
ayant déjà été consentie par lui lors des  
négociations officielles entamées pour le Départe-  
ment de l'Intérieur, pour le triptyque de  
Bernard Van Orley, il lui serait de toute  
impossibilité d'accepter aujourd'hui de nouvelles  
propositions. — M<sup>r</sup>: Bulat en faisant  
exprimer les regrets qu'il éprouve de ne pouvoir,  
par suite de motifs impérieux, assister à la  
réunion de ce jour, informe ses Collèges qu'il  
serait heureux par son vote affirmatif, de se  
convenir à l'achat dont s'occupe la Com-  
mission, et pour le cas où l'on ne pourrait  
obtenir une concession de prix de M<sup>r</sup>: Nicuwen-  
d-hays, il approuverait le chiffre demandé.

Après délibération, l'Assemblée  
décide par cinq voix (M<sup>r</sup>: Van Brie s'abste-  
nant) qu'il y a lieu d'acquiescer pour la somme  
de 30000 francs, les cinq panneaux formant  
l'œuvre de Bernard Van Orley. Elle charge,  
en conséquence, son Secrétaire de prévenir  
M<sup>r</sup>: Nicuwendhays de la résolution qu'elle vient  
de prendre et de le prier de vouloir bien faire



déposer sans retard, en l'honneur, les cinq tableaux dont il s'agit, ainsi que les deux fragments.  
M<sup>rs</sup> Van Brée déclare qu'il a dû s'abstenir par le motif qu'il n'a pas eu l'occasion de voir les peintures qui font l'objet de la présente délibération.

La Séance est levée à 2 heures.

Pour le Président.

Le Secrétaire,

V. Stieven

Et Robiano

Séance du 10 Avril 1867 (2 heures)

Présents M. Mr. Doucet, Vice-Président, faisant fonctions de Président; Le Comte de Robiano; Balat; De Bruin; De Rongé; G<sup>o</sup> Fekis; Van Brée, Membre; V. Stieven, Secrétaire.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 Mars, M<sup>rs</sup> De Rongé demande la parole pour faire connaître les motifs qui l'ont déterminé à prier ses Collègues de se rendre mardi dernier, à Anvers, pour examiner un tableau de Rubens, représentant: Jupiter & Antiope, appartenant à M<sup>me</sup> Deu de Knyff. Ce tableau est, paraît-il, vendu à un amateur pour la somme de 250,000 francs, sous la réserve laissée au Musée de Bruxelles, de l'acquiescer pour cette somme, avant le 20 de ce mois. L'importance de l'œuvre et la renommée dont elle jouit ont fait penser à M<sup>rs</sup> De Rongé que la Commission ne pouvait s'abstenir de prendre une résolution au sujet de la proposition dont il s'agit. - Plusieurs Membres ayant été empêchés, M<sup>rs</sup> De Robiano & De Rongé se sont seuls rendus à Anvers, le 9 de ce mois; ces Messieurs rendent compte de l'examen d'un tableau de Rubens qu'ils considèrent comme une production très remarquable, mais qui ne leur a point paru d'un mérite supérieur à celle que le Musée royal possède et ils estiment que la somme

considérable qui il faudrait consacrer à cet achat pourrait recevoir une destination plus utile, alors surtout qu'il manque dans le Galvion tout d'œuvre de nos maîtres flamands et hollandais qui n'y sont point représentés ou dont on ne possède qu'un spécimen insuffisant. - L'Assemblée partageant la manière de voir de ces deux Membres décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux ouvertures qui ont été faites à propos de la cession du tableau de Rubens.

M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> De Robiano & De Rongé font connaître qu'ils ont profité de leur voyage à Anvers pour aller voir une grande composition de David Teniers, la femme, représentant: une Femme flamande et appartenant actuellement à la famille Bosschaert. Ils font le plus grand éloge de cette admirable toile que le Musée a l'option d'acquiescer jusqu'au 10 Mai prochain, au prix de 150,000 francs, suivant une Déclaration qui est communiquée à l'Assemblée de la part de M<sup>me</sup> la Douairière Bosschaert. Malgré le prix considérable demandé pour ce chef-d'œuvre, M<sup>rs</sup> De Robiano & De Rongé sont d'avis que la proposition qui est soumise à la Commission est digne de toute son attention. Plusieurs Membres qui n'ont pas eu l'occasion de voir le tableau de Teniers promettent de se rendre prochainement à Anvers et il est donc convenu d'ajourner la résolution à prendre sur la proposition de vente dont la Commission est saisie en ce moment.

Par sa lettre du 8 de ce mois, M<sup>rs</sup> le Ministre de l'Intérieur porte à la connaissance de la Commission que M<sup>rs</sup> Navez lui ayant fait parvenir la Démission des fonctions de Président de la Commission Administrative du Musée royal de Peinture & de Sculpture, il avait eu devoir, par suite des regrets qu'une semblable démission avait fait naître il y a quelques années, tenter auprès de l'honorable démissionnaire une démarche afin qu'il renouât

à cette résolution, mais les considérations qu'il a émises pour la motiver ne lui ont pas permis d'insister. M<sup>l</sup> le Ministre ajoute que M<sup>l</sup> Navez en se séparant de ses Collègues, en qualité de Président de la Commission administrative a consenti à continuer au Gouvernement la concession de sa longue expérience et de ses lumières.

Il a paru au Gouvernement que le Musée de la Splendeur duquel M<sup>l</sup> Navez a si activement contribué pendant une carrière aussi longue que bien remplie devrait offrir plus d'un spécimen de son talent. Il a donc été proposé à cet artiste d'acquiescer pour le Musée de l'Etat, au prix de 12,000 francs, l'un de ses tableaux intitulés: Le Mauvais riche. M<sup>l</sup> Navez m<sup>l</sup> pour un sentiment de délicatesse a fait connaître, en acceptant cette proposition qu'il offrait un don pour le Musée de l'Etat, son tableau ayant pour sujet: Le Jugement de Salomon. M<sup>l</sup> le Ministre prie en conséquence la Commission de vouloir s'entendre avec son Honorable Président pour le placement de ces deux tableaux dans la Collection du Musée moderne. L'Assemblée prend avec une vive satisfaction connaissance de la communication qui vient de lui être faite. En ce qui concerne <sup>la démission</sup> son Honorable Président, elle décide que M. de Lamberge se rendra en corps chez lui, demain jeudi, à 3 heures, pour lui exprimer tous les regrets qu'ils éprouvent au sujet de la résolution qu'il a prise et lui témoigner leur reconnaissance pour les soins dévoués qu'il a consacrés pendant de longues années à la prospérité du Musée.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les trois propositions de vente sus-énoncées, relatives à des ouvrages qui ne présentent aucune espèce d'intérêt pour le Musée:

1<sup>o</sup> Par M<sup>l</sup> Fauconnier, de Louvre, qui soumet un tableau qu'il attribue indûment à Albert Dupp, et dont il demande 25,000 francs.

2<sup>o</sup> par M<sup>l</sup> Carfont, avocat à Lorient, qui propose, au prix de 300 francs, un petit tableau sans nom d'auteur intitulé: Le Sauvage du monde.

3<sup>o</sup> par M<sup>l</sup> Berlioz, à Metz, qui offre de céder pour 800 francs, un tableau ancien représentant: La Vierge, l'Enfant Jésus, St. Elisabeth et St. Jean. Par sa lettre du 26 Mars et 1<sup>er</sup> Avril, M<sup>l</sup> le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a autorisé M. de la Roche Robert, et De Cuyse à disposer pour l'Exposition Universelle de Paris, de leurs tableaux appartenant au Gouvernement et qui représentent respectivement: le Sac du Couvent des Carmes, à Couvent, et la Défaite des Sarrasins à Poitiers.

Par sa lettre en date du 16 Mars 1866, M<sup>l</sup> Charles De Haer, à Madrid fait connaître qu'il offre un don pour le Musée de l'Etat, trois cadres renfermant une Collection d'aquarelles qu'il a exposées au Salon de 1866. La Commission en acceptant avec empressement et reconnaissance le don proposé par M. De Haer, se plaît à apprécier le mérite du travail de cet artiste et décide qu'elle lui adressera des remerciements pour l'hommage fait au Musée.

Par sa lettre du 26 Mars, M<sup>l</sup> le Ministre informe la Commission que son Département vient d'acquiescer pour le Musée moderne un tableau de feu M<sup>l</sup> De Sennecey, représentant: le Joueur de Luth et la prière, en conséquence, de prendre les mesures nécessaires afin que cette toile soit exposée dans la Collection du Musée moderne.

M<sup>l</sup> le Ministre demande s'il ne serait point possible de disposer en faveur de l'Eglise d'Overmeire de quelques tableaux mis hors de Collection. Il sera dressé une liste de 4 à 5 tableaux parmi lesquels il pourra être fait un choix. La Commission saisira cette occasion pour prier M<sup>l</sup> le Ministre que

par suite des travaux qui seront prochainement entrepris dans la Grande Galerie de l'Élysée, il sera nécessaire de procéder à un remaniement complet des tableaux qui y sont exposés en ce moment et parmi les quels il s'en trouvera, sans doute, qui devront être retirés par ce qu'ils ne présentent pas suffisamment de mérite ou d'intérêt pour être conservés dans la Galerie. La Commission a décidé qu'une semblable mesure devra être prise pour les œuvres exposées au Palais Ducal, lorsque les toiles qui ont été détruites du Musée moderne seront revenues de l'Exposition universelle de Paris. Ces déplacements permettront de mettre à la disposition du Gouvernement quelques tableaux dont il y aura lieu de faire une répartition entre les Églises et les Musées de province.

M. Balat fait part de l'étonnement qu'il a éprouvé en trouvant les mots suivants dans la préface du Catalogue de la vente des tableaux de M<sup>rs</sup> Hougnet: « M<sup>r</sup> Héris, l'habile expert du Musée, a beaucoup facilité notre tâche en voulant bien se charger de l'attribution des œuvres. » En présence d'une semblable déclaration, il se demande quelle garantie l'Administration du Musée peut attacher désormais à la sincérité de l'avis que cet expert est appelé à donner, car il n'est pas douteux pour qui conque a visité la Collection Hougnet, que M<sup>r</sup> Héris ait pu consciencieusement couvrir de sa responsabilité d'expert du Musée, les attributions plus que douteuses données à un grand nombre d'ouvrages. - Ce fait paraît offrir à l'honorable Membre un tel caractère de gravité, qu'il n'hésite pas un moment à transmettre à la Commission qu'à l'avenir M<sup>r</sup> Héris ne soit plus consulté par elle. L'Assemblée par tage unanimement cet avis. M<sup>r</sup> Ed. Fehin profite de cette occasion pour rappeler la proposition qu'il a faite à la Commission, dans la séance du 26 Juin 1866, relativement

à la nomination d'un expert en remplacement de M<sup>r</sup> Héris, décidé. Il renouvelle sa proposition avec d'autant plus d'à propos que par suite de la résolution qu'elle vient de prendre à l'égard de M<sup>r</sup> Héris, la Commission ne peut plus consulter aujourd'hui qu'un seul expert. L'Assemblée apprécie les inconvénients d'une semblable situation et ouvre à une prochaine réunion la proposition qu'elle aura à soumettre au Gouvernement pour la nomination d'un expert en remplacement de feu M<sup>r</sup> Héris.

La Commission est informée que la Direction des Bâtimens Civils se propose d'entreprendre bientôt dans la grande Galerie des tableaux anciens, des travaux qui ont pour objet l'agrandissement du lanternon existant du Salon de Rubens et le renouvellement des plafonds et des peintures de toutes les Salles. Ces travaux devront s'exécuter partiellement, les Bâtimens civils désirant commencer d'abord par la Galerie de Rubens et poursuivre successivement les travaux jusqu'à l'entrée actuelle du Musée. Tout en regrettant que l'exécution de ces changements doive avoir lieu à une époque qui amènera à Bruxelles un grand nombre d'étrangers qui seront privés ainsi d'une vue gratuite des plus importantes de Collections, la Commission estime que cette considération ne paraît pas de nature cependant à empêcher davantage les améliorations que l'État du Salon du Musée réclame depuis si longtemps. M<sup>r</sup> Balat pense qu'il serait utile de demander à M<sup>r</sup> Wellens, Inspecteur-général des Ponts & Chaussées, la communication du programme des travaux à exécuter, du plan et du projet adopté pour le décor du Musée.

En dernier lieu, l'Assemblée prend une disposition nécessaire pour le placement du buste de Bernard Van Orley, récemment acquis par le Musée.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire  
D. Stierum

Le Vice-Président  
Jebaux

Séance Du 6 Mai 1867 (Lundi)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président, Off. de Président; Le Comte de Robiano; Balat; De Bruu; Co. Tapis; Allouin & Eug. Simonis, Membres; D. Steiner, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril est lu & adopté.

Il est donné communication d'une lettre datée du 8 avril, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur recommande à l'attention particulière de la Commission, un tableau de Gérard, auquel il attribue un grand mérite et dont l'acquisition lui paraît désirable pour le Musée de l'Etat. Cette œuvre se trouve en la possession de M. Arthur Steiner qui ne demande qu'à la vendre. M. le Ministre fait connaître que si le libellé du crédit du Budget des Beaux-Arts destiné aux acquisitions n'y avait mis obstacle, il aurait fait directement l'achat de cette toile. Comme pour le cas actuel, il appartient à l'Administration de l' Musée de s'en occuper, si il y a lieu, des propositions à ce sujet, il prie la Commission de s'occuper cet ouvrage et de lui faire connaître son avis. La Commission serait heureuse de pouvoir concourir aux mesures qui auraient pour effet d'enrichir les Collections d'une œuvre remarquable de Gérard, mais elle ne saurait conseiller au Gouvernement de s'imposer le même sacrifice pour procurer au Musée de Brüssel, le tableau qui lui est soumis, lequel n'est ni digne de l'auteur, ni de l'Etat. - L'Assemblée est donc unaniment d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'offre de cession présentée par M. Art. Steiner.

Le Catalogue de la vente Cardin qui doit avoir lieu à Paris, le 10 de ce mois est mis sous les yeux de la Commission. M. M.

Les Membres estiment qu'il n'y a aucune mesure à prendre à cette occasion et qu'il convient de réserver les ressources de l'Etat pour la vente de la Galerie Pommerfelden qui s'effectuera prochainement.

Il est donné lecture pour information, d'une lettre par laquelle M. D. Douvres, à Paris, offre la cession de plusieurs tableaux anciens qui sont en sa possession.

Par sa lettre du 2 de ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur, en communiquant un rapport de M. l'Inspecteur-général honoraire des Ponts & Chaussées, relatif aux travaux de restauration à exécuter dans la Salle dite de Rubens, prie la Commission de faire déplacer, le plus tôt possible, les tableaux qui s'y trouvent exposés. L'Assemblée prend les mesures nécessaires pour se conformer au vœu exprimé par le Gouvernement.

M. le Ministre fait connaître par sa lettre du 30 avril que M. Jules D. Smeersch, vient de faire don au Musée d'un tableau de son mari, représentant: une tête de vieillard et prie, en conséquence, la Commission de s'entendre avec la Donatrice pour le placement de cette peinture dans les Collections de Musée moderne.

Par sa lettre du 30 avril D. Chapelain, à Costerloo, signale à l'attention de la Commission un triptyque ancien exposé au jubé de la Chapelle de cette localité. Il prie donc la Commission de faire examiner cette peinture restée, en quelque sorte inconnue. Cette affaire concernant plus spécialement la Commission royale des Monuments, l'Assemblée prie qu'il conviendrait de renvoyer à cette administration la lettre de M. Verres.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire  
D. Steiner

Le Vice-Président  
J. Douvres

Séance du 12 Mai 1867 (une heure).

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président  
faisant fonctions de Président; Balat; De Bruin;  
De Rangi; Ed. Fétis; Eladon; Eug. Simonin;  
J. Van Bree, Membre; W. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 6 Mai  
est lu et adopté.

La Commission reçoit communication du  
Catalogue de la Galerie Pommerfelden, dont la vente  
est annoncée à Paris pour le 17 de ce mois. Cette  
Collection composée, en majeure partie, de tableaux  
flamands et hollandais, se recommande à l'attention  
de la Commission par un choix d'œuvres jouissant  
d'une grande renommée et parmi lesquelles il  
faudrait s'en trouver plusieurs qui offriraient un  
vif intérêt pour le Musée de l'Etat. L'Assemblée  
est d'avis qu'il convient d'examiner cette Galerie  
et elle charge de cette mission M. M. Eladon  
Ed. Fétis et Portails, actuellement à Paris, et  
auxquels est adjoint le Secrétaire de la Com-  
mission. L'époque rapprochée de la vente  
ne permettant pas aux Délégués de se rendre  
à leur colléguer des propositions pour le choix  
des ouvrages que'il sera utile d'acquérir, l'As-  
semblée leur accorde volontiers de plein pouvoir  
en cette circonstance & leur recommande particu-  
lièrement de porter leur attention sur les œuvres  
d'un mérite exceptionnel.

Par sa lettre du 8 de ce mois, M. le Ministre  
de l'Intérieur informe la Commission que son  
Département a acquis pour la Collection du  
Musée moderne les ouvrages ci-après :

- 1<sup>o</sup> Le tableau de M. Clays, représentant : Une  
accalmie sur l'Escant.
- 2<sup>o</sup> Le tableau de M. Robert, intitulé : Le Sac  
du Couvent des Carmes, à Anvers.
- 3<sup>o</sup> La Statue en plâtre de M. Begar, ayant  
pour sujet : une jeune fille sortant du bain.

4<sup>o</sup> La Statue en marbre de M. Fassin, repré-  
sentrant : Un aquajolo napolitain.

5<sup>o</sup> La toile de M. Fourmire, intitulée :  
La mare.

La séance est levée à 3 heures.

Le Vice-Président,

Le Secrétaire,

W. Stieven

J. Doucet

Séance du 25 Mai 1867. (10 heures)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président  
faisant fonctions de Président; Le Comte de Robiano,  
Balat; De Bruin; Ed. Fétis et Portails, Membre;  
W. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12 Mai  
est lu & adopté.

M. M. De Rangi & Eladon expriment les  
regrets de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

M. Ed. Fétis rend compte au nom des Délégués  
de la mission qui leur a été confiée à l'occasion de la  
vente de la Galerie Pommerfelden. Il fait con-  
naître qu'ils ont éprouvé quelque désappointement  
à l'examen de cette Collection dont on avait tant  
vanité l'importance. A côté de quelques œuvres  
intéressantes, on ne rencontrait plusieurs dont  
l'état de conservation laissait à désirer ou dont  
l'attribution était douteuse. La majeure partie  
d'entre elles étaient d'un ordre secondaire. Après  
un sérieux examen des œuvres exposées, le choix  
des Délégués s'est porté sur les suivantes :

1 <sup>o</sup> Ph. Wouvermann n. 135. L'hotellerie - estimer par M. de Royif 60,000.-	
2 <sup>o</sup> Weenix . . . n. 126. Siree mort . . . . .	30,000.-
3 <sup>o</sup> Goyals Pagues n. 164. Banquet d'artiste . . . . .	20,250.-
4 <sup>o</sup> Rubens . . . n. 208. Christ d. H. tiberia nigra . . . . .	4,000.-
5 <sup>o</sup> Perder meulens n. 194. Départ pour le Chasse . . . . .	4,000.-

Les Délégués ne se sont pas dissimulés combien  
leur mission était délicate en cette circonstance  
& après mûre délibération, ils ont cru pouvoir fixer

de la manière suivante le chiffre maximum d'achat pour chacun des cinq tableaux ci-dessus :

- 1<sup>o</sup> Wouvermanns . . . . . à F. 40,000. -
- 2<sup>o</sup> Weenix . . . . . „ 25,000. -
- 3<sup>o</sup> Gonzales Coques . . . . . „ 30,000. -
- 4<sup>o</sup> Rubens . . . . . „ 4,000. -
- 5<sup>o</sup> Vander Meulen . . . . . „ 4,000. -

Les enchères ayant dépassé de beaucoup les limites fixées, aucun de ces ouvrages n'a pu être adjugé au cours de Bruxelles. - Quelque regrettable que soit ce résultat les Délégués ont bien pensé que la valeur artistique des œuvres qu'ils avaient désignées ne présentait pas cependant une importance telle qu'il fallût dépasser l'évaluation à laquelle ils s'étaient arrêtés d'abord.

Les Délégués ont profité de leur séjour à Paris pour visiter la Galerie Salmurana dont tout l'intérêt réside dans quelques productions du premier mérite de l'École Espagnole. M<sup>rs</sup> Fich, au nom de son Collègue, signale particulièrement un Portrait de femme par Velasquez (N<sup>o</sup> 32) et l'Enfant prodigue à table (N<sup>o</sup> 15) par El Greco; et la Vieille Jinguera (N<sup>o</sup> 21) par le même maître. - Les Écoles Flamande et hollandaise n'occupent dans cette Galerie qu'un rang secondaire parmi les ouvrages qui y figurent; les Délégués croient devoir mentionner comme offrant de l'intérêt deux Chasses de Paul De Vos (N<sup>o</sup> 135 et 136) et un intérieur de genre par D. Teniers (N<sup>o</sup> 124) ainsi que quatre grands toiles de Snayers, représentant des faits historiques offrant de l'intérêt pour le pays.

M<sup>rs</sup> Etienne Le Roy invite à donner son avis sur les dix tableaux dont il s'agit, fait connaître :

- 1<sup>o</sup> Que le portrait de femme, par Velasquez est parfaitement conservé et digne de figurer dans le plus riche galerie. Il l'estime à F. 40,000. -

2<sup>o</sup> Les deux tableaux de Murillo (N<sup>o</sup> 15 et 21), également bien conservés, sont respectivement évalués par lui à fr 30000 et 30000 fr. -

Il porte l'estimation des deux chasses de Paul De Vos à 30000 fr. chacune.

Les quatre toiles de Snayers (N<sup>o</sup> 111 à 114) sont bien conservées et présentent un grand intérêt historique. Chacune de ces toiles est estimée à fr 3000. -

M<sup>rs</sup> Le Roy fait observer qu'il a pu pour base de ses estimations l'expertise faite à Madrid par les experts envoyés à cette fin.

L'importance de la résolution à prendre sur l'objet mis en discussion engage M. M. les Membres à réserver leur décision jusqu'à la prochaine séance qu'ils fixent à mercredi 27 Mai, à 2 heures.

Par sa lettre du 8 Mai M<sup>rs</sup> Elminis sur de l'Intérieur renvoie à l'avis de la Commission une lettre par laquelle M<sup>rs</sup> Comte de Robiano demande que le Gouvernement consente à disposer en faveur de l'École de Wandrez (Hainaut) des trois tableaux suivants qui ont été retirés du Collectionneur de l'École de Peinture, à Louvain :

- 1<sup>o</sup> N<sup>o</sup> 302. l'An. gén. - Anonyme - La résurrection
- 2<sup>o</sup> „ 308 „ „ „ „ „ Une Se famille
- 3<sup>o</sup> „ 677 „ „ „ „ „ L'adoration des mages.

Après examen de ces ouvrages qui sont reconnus ne pas offrir assez de mérite pour prendre place dans la Galerie de l'École, l'Assemblée estime qu'il y a lieu d'émettre un avis favorable sur la destination que M<sup>rs</sup> le Comte de Robiano propose de leur donner.

La séance est levée à 11 1/2 heures.  
Le Vice-Président.

Le Secrétaire  
J. Steiner

J. Steiner

Seance Du 29 Mai 1867 (2 heures)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président  
Faisant fonctions de Président; Le Comte de Robiano,  
De Bruin; De Rougé; Fétis; Madou; Portails;  
et Van der Vliet, Membre; W. Stievens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 Mai  
est lu et adopté.

M. De Rougé fait connaître que satisfaisant au désir de plusieurs de ses Collègues, il s'est rendu à Liège, le 28 de ce mois, avec le Secrétaire de la Commission à l'effet d'examiner un triptyque de Lambert Lombard, représentant La Pêche miraculeuse, ayant appartenu à M. De Panchbaret et dont la vente publique devait avoir lieu la même jour. Il lui a paru, après un examen attentif de cette peinture, que sans plusieurs rapports, elle ne pouvait convenir au Musée et qu'il n'y avait pour lui, pour conséquent, à en faire l'acquisition.

La Commission spécialement convoquée pour les achats à faire à la vente de la Galerie Salomonica, se livre à l'examen des tableaux qu'il serait essentiellement désirable d'acquies pour le Musée de l'Etat. En l'absence d'une liste de vœux indiquant l'ordre de la vente, elle décide d'accorder la priorité aux deux tableaux suivants :

1° Le portrait de femme par Velasquez (N° 32)

2° La vieille Jigera, par Murillo.

et à défaut de ce dernier,

L'Enfant prodigue, par Murillo.

Ensuite l'une des deux Chasses de Paul De Vos portant les N°s 135 et 136.

Les quatre grandes batailles de Snyers (N°s 111 à 114) et l'intérieur d'écurie par Censier.

La Commission attribue à chacun de

ces ouvrages, les prix ci-après :

1° Le portrait de femme, par Velasquez . . . Fr 7,000.-

2° La vieille Jigera, par Murillo . . . . . 5,000.-

3° L'Enfant prodigue, par le même . . . . . 4,000.-

ou 8,000 fr pour ces deux derniers ouvrages,

L'une des deux Chasses de De Vos, au prix de 3,000 fr - ou 8,000 fr pour les deux.

Les quatre batailles de Snyers à 3,000 fr chacune.

L'intérieur d'écurie de Censier, à 6,000 fr.

En cas de non acquisition des tableaux de Velasquez et de Murillo, les deux petits portraits de Cerberg pourraient être achetés au prix de 3,000 fr chacun.

La Commission recommande que dans tous les cas la somme totale des achats ne dépasse en aucune manière le crédit de 181,000 francs dont elle peut disposer et elle charge son Secrétaire de la représenter à la vente Salomonica.

La Seance est levée à 3 1/2 heures.

Le Vice-Président

Le Secrétaire  
W. Stievens

J. Doucet

Seance Du 2 Juin 1867.

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président, Faisant fonctions de Président; De Bruin; De Rougé; Madou; Portails; Ph. Van der Vliet, Membre; W. Fétis remplissant les fonctions de Secrétaire.

Il est donné communication de la feuille des vœux de la vente Salomonica. Ce document en faisant connaître l'ordre dans lequel les tableaux devaient être mis en adjudication, a semblé de nature à modifier certaines décisions de la Commission prises en vue d'opportunités qui n'existent plus. L'ordre de la vente étant fixé, la Commission se trouve en mesure de donner sa ligne de conduite et de prendre des résolutions définitives.

relativement au choix de œuvres à acquérir pour le musée, ainsi qu'aux limites de prix dans lesquelles son mandataire aurait pour mission de se conformer.

La Commission décide en premier lieu qu'elle renonce à l'acquisition de deux petits portraits de Corbuz, dont la mise en adjudication se présente au début de la vente, afin de reporter toute son attention financière sur les œuvres beaucoup plus importantes qui viennent ensuite dans l'ordre des numéros de la première vacation.

La Commission prend ensuite la résolution de porter à 80000 francs la limite extrême de prix qui pourra être donnée pour l'acquisition de la vieille Juigera, de Murillo (N° 21 du Catalogue)

Par une autre décision, la Commission fixe à 70000 francs le prix auquel pourrait être poussé l'Enfant prodigue chez les Courtisanes, de Murillo, (N° 15 du Catalogue), sans le cas où la vieille Juigera du même maître, n'aurait pu être acquise. Il est bien entendu que le Musée ne prétend qu'à la possession d'un seul de ces deux tableaux et que dans le cas où le premier lui aurait été adjugé, aucune tentative ne sera faite pour acquérir le second.

La Commission prenant en considération l'extrême rareté de œuvres de Velasquez, décide qu'elle changera son mandataire, de préférence, s'il y a lieu, jusqu'à la somme de 90000 francs, le prix d'acquisition du portrait de femme de ce maître, inscrit sous le N° 32, dans le Catalogue de la Collection Salamanca.

Relativement aux tableaux de De Vos et de Snayer, la Commission prend la résolution de maintenir sans changement les instructions qu'elle a données à son mandataire et dont la

tenue a été consignée dans le procès-verbal de la dernière séance.

Toutes ces décisions ont été prises par l'unanimité des Membres présents.

M. Ed. Fehis est chargé de faire connaître à M. Sténon, actuellement à Paris, les résultats des délibérations qui viennent d'avoir lieu. Il informera par un télégramme M. Sténon qu'il recevra demain lundi ses instructions définitives contenues dans une lettre expédiée en double, savoir : lettre originale & lettre changée, afin de parer à l'éventualité de la perte ou de la non-remise en temps de l'une ou de l'autre des deux copies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Vice-Président.

Le Membre remplissant  
les fonctions de Secrétaire

E. Fehis

J. Duran

Séance du 4 Juin 1867.

Sont présents à la séance M. de Druet, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Bron; De Rongé; Portafel; Ph. Van derée, Membres & Ed. Fehis, remplissant les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 2 Juin est lu & approuvé.

Il est donné communication d'une dépêche télégraphique & d'une lettre de M. Sténon annonçant que les tableaux de Murillo et de Velasquez dont le choix avait été fait par la Commission n'ont pu être acquis à la première vacation de la vente Salamanca, à cause de l'élévation des prix auxquels ils ont été poussés.

M.



M<sup>r</sup>. Séron annonce en outre que le tableau de Paul De Vos (Chasse aux ours, N<sup>o</sup> 136 du Catalogue) dont la vente ne devait avoir lieu qu'à la quatrième vente, a été mis aux enchères dans le courant de la première et qu'il a atteint le prix de 6100 fr., supérieur à celui qui avait fixé la Commission. Il demande si la Commission ne juge pas à propos de le remplacer par un des chasseurs ou même par un tableau destiné à faire partie de la dernière vente.

La Commission décide que si l'achat du tableau de P. Sanyers laisse disponible une partie des fonds attribués à cet objet, il y aurait lieu d'acquiescer au tableau de De Vos, au prix d'environ 6000 francs et elle désigne éventuellement la Chasse à l'Ours (N<sup>o</sup> 133 du Catalogue) comme pouvant être acquise en remplacement de celle dont la vente a eu lieu le premier jour. Des instructions dans ce sens seront données à M<sup>r</sup>. Séron.

M<sup>r</sup>. De Rongé fait une communication relative au tableau de Censier, de la Collection Bosschaert. Il annonce avoir été informé que M<sup>me</sup> Bosschaert se considérait comme dégagée vis-à-vis du Musée de Bruxelles & exprimait l'intention de traiter avec un amateur dont elle aurait reçu des propositions. M<sup>r</sup>. De Rongé fait connaître qu'il a écrit à M<sup>me</sup> Bosschaert pour lui demander un nouveau délai de dix jours. Il propose à la Commission de décider dès-à-présent, vu la stérilité des tentatives d'acquisitions faites dans les grandes ventes de Paris, de consacrer la somme dont le Musée peut disposer, à acquiescer le tableau de Censier de la Collection Bosschaert et d'y décider en principe qu'on ira, au besoin, jusqu'à la somme de 160,000 francs fixée par les propriétaires, après avoir fait toutefois une tentative pour obtenir une réduction sur ce

prix. La Commission ferait l'achat en question sans la réserve de l'approbation de M<sup>r</sup>. le Ministre de l'Intérieur.

Diverses observations sont faites sur la proposition de M<sup>r</sup>. De Rongé. Il est décidé qu'une nouvelle séance sera consacrée à son examen. Cette séance aura lieu jeudi, 6 Juin, à 3 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Vice-Président,

Le membre remplissant  
les fonctions de Secrétaire.

E. Fels

Jubouy

Séance du 6 Juin 1867.

Sont présents à la séance M<sup>r</sup>. Doucet  
Vice-Président faisant fonctions de Président;  
Balot; De Bruin; De Rongé; M<sup>r</sup>. Odier; Portails;  
Serronier; M<sup>r</sup>. Mouton; E. Fels, remplissant les  
fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu & approuvé.

M<sup>r</sup>. De Rongé prend la parole pour communiquer à l'Assemblée les résultats d'une conversation qu'il a eue avec M<sup>r</sup>. le Ministre de l'Intérieur au sujet du tableau de Censier appartenant à M<sup>me</sup> Bosschaert d'Anvers, ainsi qu'une lettre qu'il a reçue de ce haut fonctionnaire relativement au même objet. M<sup>r</sup>. le Ministre de l'Intérieur, à qui M<sup>r</sup>. De Rongé était allé demander officieusement s'il ratifierait l'acquisition du tableau de Censier au prix de Cent Soixante mille francs, dans le cas où la Commission administrative souscrirait une contribution fixée par le propriétaire, a répondu qu'il ne croyait pas pouvoir se prononcer sur cette importante affaire, avant d'en avoir

conféré avec ses Collègues et a promis de faire connaître ultérieurement sa décision. Le Ministre a, en effet, adressé à M. De Rongé une note que celui-ci a communiquée à l'Assemblée. Cette note qui restera jointe au présent procès-verbal, est conçue dans les termes suivants :

« Ceux de mes Collègues que j'ai pu voir hier, sont d'avis que la somme de 160,000 fr., demandée pour le tableau de Censier est un prix exorbitant. Les tableaux de Murillo vendus récemment à Paris, n'ont pas atteint la moitié de cette somme. »

« Cependant, si la Commission est unanime et si l'on peut payer le prix de l'œuvre sans demander un crédit à la Chambre, je ne refuserai pas de ratifier l'acquisition. M. le Ministre des Finances m'a prouvé que la situation financière ne permettra pas, d'ici à quelques années, de solliciter des Chambres des crédits pour dépenses facultatives. »

M. De Rongé pose cette question : La Commission est-elle d'avis d'aller jusqu'à la somme de 160,000 fr., pour l'acquisition du tableau de Censier, dans le cas où les propriétaires ne voudraient pas céder leurs prétentions ?

Après diverses observations présentées par M. M. De Bruu, Portuets, Simonin & E. Félix, la question posée par M. De Rongé est résolue négativement.

M. De Rongé pose cette seconde question : Entrera-t-on en négociation avec M<sup>me</sup> Bossehaert pour l'acquisition du tableau de Censier ?

Cette question est résolue affirmativement par cinq voix contre trois.

M. De Rongé demande si la Commission entend fixer d'ici à présent le chiffre maximum auquel il y aura lieu de s'arrêter dans les négociations qui vont être entamées avec

M<sup>me</sup> Bossehaert.

Sur la proposition de M. E. Félix, il est décidé qu'une résolution sur ce point ne sera prise qu'après que la Commission se sera rendue en corps à Anvers pour procéder à un dernier examen du tableau et pour décider devant l'œuvre elle-même le prix qu'il conviendrait d'en offrir. Il est convenu que cette visite à Anvers, dont M. De Rongé voudra bien informer M<sup>me</sup> Bossehaert, aura lieu le mercredi 12, par le départ de 9 heures du matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Vice-Président,

Le Membre remplissant  
les fonctions de Secrétaire.

E. Félix

J. Douvrou

Séance du 12 Juin 1867.

Sont présents M. M. Balit, De Bruu, De Rongé, E. Félix, Alcadou, Portuets, Simonin, et Van der, Membre; N. Schénon, Secrétaire.

En exécution de la décision prise le 6 décembre, la Commission s'est réunie à dix heures, dans l'hôtel de M<sup>me</sup> la Douairière Bossehaert née Du Bois, à Anvers, pour examiner de nouveau le tableau de Censier. Après en avoir longuement discuté le mérite, elle en a fixé la plus haute valeur à Cent vingt-cinq mille francs. - Les votes sur l'estimation du tableau se sont répartis comme suit :

Un Membre.	Soixante mille francs
Un	3 Quatre-vingts mille francs
Un	4 Cent cinquante mille francs
Cinq	4 Cent vingt-cinq mille francs

La

La Commission a décidé ensuite :  
 1<sup>o</sup> que la somme de 125,000 francs serait offerte  
 à la famille Bosschaert.  
 2<sup>o</sup> que cette offre faite & non agréée, la  
 Commission attendrait les communications  
 ultérieures des propriétaires du tableau.  
 La séance est levée.

Pour le Président  
 J. De Rongé  
 Le Secrétaire  
 V. Stieven

Séance Du 8 Juillet 1867 (2<sup>h</sup>.)

Sont présents M. Lls. Doucet, Vice-Président  
 faisant fonctions de Président; Balat; De Bruin,  
 De Rongé; Ed. Fétis; Portuets & Van Briel,  
 Membres; V. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 29 Juin  
 est lu et adopté.

M. Eug. Simonis exprime le regret de ne  
 pouvoir, à cause d'absence, assister à la réunion  
 de ce jour.

M. De Rongé donne lecture du procès-ver-  
 bal de la séance de la Commission qui a eu lieu  
 à Anvers, le 12 Juin d<sup>r</sup>, dans l'hôtel de M<sup>me</sup>  
 la Douanière Bosschaert. De Bruin et font commu-  
 -quer que suivant le désir exprimé par ses Collègues  
 il s'est rendu à Anvers le 19 de ce mois (M. Lls.  
 les Membres qui devaient l'accompagner ayant  
 été empêchés), afin de proposer à M<sup>me</sup> Bosschaert  
 une somme de 125,000 francs, pour la cession du  
 tableau de Teniers, représentant : Une fête  
 flamande. En faisant cette offre M. De Rongé  
 a insisté sur le caractère sérieux de la démarche  
 dont il était chargé au nom du Musée de l'Etat  
 & sur la résolution bien arrêtée de la Commission  
 de ne négocier en aucun cas, le chiffre adopté

dans la séance présumée. M<sup>me</sup> Bosschaert  
 répondit qu'elle était obligée de consulter ses co-  
 -propriétaires et promit de se soumettre sans peu  
 la décision qui aurait été prise au sujet de la  
 proposition de la Commission. M. De Rongé  
 communique ensuite la lettre qui lui a été adressée  
 le 29 Juin par M<sup>me</sup> Bosschaert et de laquelle  
 il résulte que la famille maintient le prix de  
 160,000 francs et qu'en l'absence de trois jours est  
 accordé au Musée pour terminer cette acquisition.  
 M. De Rongé s'est empressé de répondre à  
 cette communication que la Commission main-  
 -tient son offre primitive et qu'il fallait consi-  
 -derer cette négociation comme épuisée par suite  
 du refus d'accepter l'offre du Musée. Il est  
 décidé qu'il sera rendu compte à M<sup>le</sup> le Ministre  
 de l'Intérieur des démarches qui ont été faites  
 en vue d'acquiescer le tableau dont il s'agit.

Après instruction des demandes es-  
 -après qui ont pour objet la cession de tableaux  
 pour les Collections du Musée, la Commission  
 décide qu'il n'y a pas lieu d'y donner suite :  
 1<sup>o</sup> Celle de M<sup>le</sup> Herckx qui offre de vendre pour  
 8000 francs, un tableau de H. Baetst, représen-  
 -tant : Un Paysage, une roche & figures.  
 Cette toile n'est pas dépourvue d'intérêt, mais  
 l'attribution paraît douteuse.

2<sup>o</sup> Celle de M<sup>le</sup> Luytgarren qui présente  
 sous le nom de Desmignin, un médiocre  
 tableau intitulé : St Jérôme.

3<sup>o</sup> Celle de M<sup>le</sup> De Brauwser qui propose pour  
 la Galerie Historique, le Portrait de Foppens.

Le mauvais état de conservation de cette  
 toile dont il demande 150 francs et les frais  
 qu'il faudrait faire pour la restaurer engagent  
 la Commission à y renoncer.

M<sup>le</sup> Léon Ganchez fait parvenir avec  
 ses lettres des 1<sup>er</sup> & 7<sup>de</sup> de ce mois, une Collection  
 de vingt tableaux qu'il offre de céder au Musée  
 pour la somme globale de 100,000 francs, en

aux prix désignés ci-après pour le cas où la Commission désirerait faire un choix parmi ces tableaux :

1 <sup>o</sup> <u>Hondt Koeter</u> - Le chant du coq . . . . .	7000.-
2 <sup>o</sup> <u>Johs Romani</u> - La Religieuse . . . . .	} 3000.-
3 <sup>o</sup> <u>Le même</u> - La Justice . . . . .	
4 <sup>o</sup> <u>Sebastien del Piombo</u> - Portrait du Cardinal Bibiena . . . . .	5000.-
5 <sup>o</sup> <u>Murillo</u> - Intérieur de posada . . . . .	20000.-
6 <sup>o</sup> <u>Le même</u> - Portrait d'inquisiteur . . . . .	7000.-
7 <sup>o</sup> <u>Rachel Ruysch</u> - Fleurs . . . . .	750.-
8 <sup>o</sup> <u>De Van Ostade</u> - Paysan à sa fenêtre . . . . .	500.-
9 <sup>o</sup> <u>Vander Heyden</u> - Intérieur d. ville hollandaise . . . . .	10000.-
10 <sup>o</sup> <u>N. Beyghem</u> - Paysan dansant au son du chalumeau . . . . .	10000.-
11 <sup>o</sup> <u>P. De Hooch</u> - Les points de vue . . . . .	10000.-
12 <sup>o</sup> <u>Brechtkenkamp</u> - La partie de musique . . . . .	2500.-
13 <sup>o</sup> <u>J. Steen</u> - Le vieux rat pris dans la Souricière . . . . .	7500.-
14 <sup>o</sup> <u>G. Dow</u> - St Jérôme . . . . .	8000.-
15 <sup>o</sup> <u>Vander Meer de Delft</u> - La jeune fille qui se pare . . . . .	8500.-
16 <sup>o</sup> <u>David</u> - Portrait du B <sup>e</sup> d'Alger . . . . .	3500.-
17 <sup>o</sup> <u>Barntjeant</u> - Portrait d'un gentilhomme debout . . . . .	750.-
18 <sup>o</sup> <u>Ab. Van Beyeren</u> - Etal d'un prisonnier à Amsterdam . . . . .	350.-
19 <sup>o</sup> <u>Attrib. à Velasquez</u> - Fruits . . . . .	600.-
20 <sup>o</sup> <u>Anonymous</u> - Intérieur de cour de ferme . . . . .	200.-
	Total fr 109,650.-

Ces ouvrages ayant été soumis à un long examen, la Commission remarque particulièrement le Chant du coq par Hondt Koeter. Ce tableau paraît réunir les conditions désirables pour figurer dans la Galerie du Musée, mais le prix de 7000 francs qu'on en demande, est exagéré. L'Assemblée pense qu'il conviendrait de s'enquérir officiellement auprès du propriétaire s'il consentirait à faire une réduction assez importante. Un tableau de fruits, indûment attribué à Velasquez, est considéré comme un échantillon de peinture vigoureusement exécuté et qu'il pourrait être intéressant de posséder au Musée. Quelques Membres sont disposés à en donner de 4 à 500 francs. - La partie de musique par Brechtkenkamp attire également

l'attention de M. les Membres. - Le bon ton et la belle exécution de cette peinture leur font exprimer le désir de l'acheter. Malheureusement quelques parties assez importantes du tableau sont altérées et ont été repeintes. Un Membre signale un autre Brechtkenkamp que le Musée pourrait acquiescer de M. Neumann et propose en conséquence de suspendre la décision de la Commission jusqu'à l'examen de cette œuvre qui lui paraît mieux convenir au Musée. Cette proposition est admise. - L'Assemblée ne distingue parmi les autres tableaux envoyés par M. Genschel et n'en voit aucun qui puisse faire l'objet d'une proposition d'achat de sa part.

Par sa lettre du 5 de ce mois, M. Darau demande que la Commission propose au Gouvernement de faire l'acquisition au prix de 8000 fr. d'un tableau de Jean Matsys, représentant Suzanne au bain. La Commission a déjà eu l'occasion de s'occuper de cet ouvrage lorsqu'il a été soumis à son examen au mois de juin 1860, mais le haut prix qu'on en demandait n'a point permis alors d'adresser des propositions à son propriétaire. M. les Membres apprécient la qualité de ce tableau et l'intérêt qu'il présente pour l'histoire de l'art, estimant que son acquisition comblerait dans notre Musée une lacune assez importante dans la série des anciens maîtres flamands. Il faut de 1500 à 2000 francs la valeur réelle de ce tableau, mais en présence des prétentions exagérées de M. Darau, il semble qu'il y a lieu de le préférer que son prix s'écarte tellement de la somme que la Commission consentirait à consacrer à l'achat du tableau de Jean Matsys, que celle-ci se trouve dans la nécessité d'y renoncer.

Il est donné lecture d'une lettre en date du 28 Juin dernier, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que son Département vient d'acquiescer à la vente de

oeuvre dépendant de la succession de M<sup>r</sup> Ingres, le groupe des trois figures principales du tableau exécuté en 1820, par cet artiste, sous la désignation de: *Ce merveilleux cri*. - M<sup>r</sup> le Ministre prie, en conséquence, la Commission de prendre les mesures nécessaires pour le placement au Palais Ducal, de cette production qui est appelée, dit-il, à relever l'importance de la nouvelle section des œuvres des artistes étrangers contemporains, en voie de formation au Musée moderne. - Deux Dessins de M<sup>r</sup> Ingres, représentant: l'un le mont de Léonard de Vinci, l'autre, le profil du Duc d'Albe, et provenant de la même vente, se trouvent également déposés au Musée moderne pour prendre place dans la Collection.

M<sup>r</sup> Ed. Fétis informe son Collègue qu'il a terminé le catalogue du Musée moderne et qu'il désirerait donc avant de le livrer à l'impression, que la Commission voudrait bien s'occuper, le plus tôt possible, de la révision des ouvrages qui doivent figurer dans cette Collection, révision dont il a déjà été question dans l'une des précédentes Séances. La Commission décide qu'elle fixera ultérieurement l'époque à laquelle elle s'occupera de ce travail.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Vice-Président.  
J. B. B.

Le Secrétaire  
W. Stieumont

Séance du 5 Août 1867 (2 heures)

Sont présents: M. de Lath. Comte de Robieux, faisant fonctions de Président; Balat; Ed. Fétis; Meudon; Portocels; Eug. Simonin & Van Bee, absent; W. Stieumont, Secrétaire.

Les

Les procès-verbaux des Séances des 6 Juin et 8 Juillet sont lus et adoptés.

M<sup>r</sup> De Brou fait connaître qu'une indisposition le prive de plusieurs d'assister à la Séance de ce jour. Cette circonstance l'engage à émettre par écrit son avis négatif au sujet de l'achat projeté du tableau de Breckelenkamp, présenté par M<sup>r</sup> Garelly, par lequel cet ouvrage est en grande partie représenté et qu'il importe, selon lui, d'acquiescer pour le Musée une œuvre parfaitement intacte de ce maître.

M<sup>r</sup> E. Fétis informe la Commission qu'il a obtenu par deux motifs impérieux, M<sup>r</sup> De Rongé qui a remis une lettre dont il est donné lecture et par laquelle M<sup>me</sup> Lambert, à Converg, fait connaître que la famille Bosschaert est disposée à céder le tableau de Venise moyennant une indemnité de 20000 francs, soit au chiffre de 140000 francs. Cette dame qui sert aujourd'hui d'intermédiaire officieuse entre la famille Bosschaert & le Musée de l'Etat, pour la négociation de cette affaire, insiste pour obtenir une prompt solution de la Commission. - Celle-ci est unanimement d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accepter cette nouvelle proposition et qu'il faut maintenir les choses dans l'état où elles étaient lorsque la famille Bosschaert a refusé l'offre de 125000 francs qui lui a été faite par le Musée. - La Commission priera donc M<sup>r</sup> De Rongé de vouloir bien se charger de prévenir M<sup>me</sup> Lambert de la résolution qui vient d'être prise.

M<sup>r</sup> Garelly fait connaître par sa lettre du 18 Juillet, que dans l'espoir de vendre une collection, il soumet à la Commission les limites extrêmes auxquelles il consentirait à céder les œuvres suivantes:

- 1<sup>o</sup> M. Schondelker, au prix de F. 5500.-
- 2<sup>o</sup> Breckelenkamp . . . . . 2250.-
- 3<sup>o</sup> Anonyme - Jansland, d. fleurs . . . . . 500.-
- 4<sup>o</sup> Rachel Ruysch, fleurs . . . . . 630.-
- 5<sup>o</sup> Merville. Portr. d'inquisiteur . . . . . 6300.-
- 6<sup>o</sup> P. D. Hoogh . . . . . 7500.-

La Commission estime qu'il conviendrait de faire exporter les tableaux de M. de Kachor & Breckelkamp et renvoyer définitivement à l'achat des autres ouvrages.

Il est donné lecture d'une lettre du 8 Juillet par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur transmet un article extrait du Bulletin du Dimanche, article dans lequel on signale comme un fait regrettable l'enlèvement des Galeries du Musée de l'ouvrage unique du peintre François Jacobs, représentant La tête de Pompée présentée à César. M. le Ministre exprime donc que la Commission jugera à propos d'assigner à cet ouvrage une place convenable dans les Galeries du Musée moderne où il figurait antérieurement. La Commission expose à M. le Ministre qu'à diverses reprises elle a eu l'occasion de signaler à son attention le défaut d'espace qui présentait le Salon du Palais Ducal et qu'il faut attribuer à cette circonstance seulement le fait indiqué ci-dessus. La Commission se réserve d'examiner si lors du commencement projeté dans le placement des tableaux modernes, il n'y aurait pas possibilité d'exposer au Palais Ducal les tableaux de Jacobs. - Il est à remarquer au surplus que cette salle n'est pas la seule qui n'ait pas première place dans le Musée moderne et que pour le même motif, des œuvres dues à des artistes plus renommés ne peuvent également y figurer.

M. d'Hoore soumet à la Commission un tableau naïf qu'il attribue à David Coniers, le père, et qui reproduit différents épisodes de l'histoire du Saint Sacrement de miracle, en 1370. Le propriétaire de l'ouvrage se propose de l'offrir au prix de 350 francs. Ce tableau offrant de l'intérêt pour la Galerie historique, la Commission décide d'en faire l'acquisition si M. d'Hoore consent à la vendre pour la somme de 200 francs.

Par sa lettre du 27 Juillet, M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de mettre à la

disposition de M. Collys, pour y apporter quelques améliorations, une vue du port d'Ostende que cet artiste a peinte pour le Musée moderne. La Commission informera M. le Ministre qu'elle exécutera la mesure qu'il lui indique, mais elle ne croit pouvoir se dispenser de ce propos d'appeler son attention sur les inconvénients et le danger qu'il peut y avoir, en règle générale, à admettre les artistes à modifier les œuvres qui leur représentent au Musée moderne, car il est à craindre que les améliorations que l'artiste cherchera à apporter à sa toile ne visent en modifier complètement l'idée première, et en outre, il est intéressant de pouvoir montrer dans un Musée des spécimens des différents époques de la carrière d'un peintre.

La Commission s'occupe ensuite du choix de trois gardiens qui seront proposés à la surveillance de la Galerie des peintures, établie au Palais Ducal, laquelle pourra prochainement être ouverte aux artistes et au public. - Après examen des titres et de l'aptitude à ces fonctions des différents candidats qui lui sont présentés, l'Assemblée décide de proposer à M. le Ministre de l'Intérieur, de nommer à ces emplois les Sieurs Cestant & Van Volsem & Du Temple, à l'égalité desquels lui sont parvenus les meilleurs renseignements. La Commission saisira cette occasion pour signaler à M. le Ministre le travail extraordinaire imposé aux surveillants du Musée ancien & moderne par suite du transfert et de l'organisation du Musée moderne & de la Galerie des peintures au Palais Ducal, ainsi qu'à l'occasion des remaniements successifs qui ont été la conséquence de ces déplacements. Il paraît équitable, en effet, de rémunérer le service fatigant que ces employés ont accompli en dehors des heures réglementaires d'occupation. Elle proposera, en conséquence, à M. le Ministre d'accorder à chacun des surveillants Lamière, Dresselaers,

Alcena, Alcenor, Cremer & Wendal, une indemnité de 150 francs imputable sur le crédit au Personnel, actuellement disponible au budget de 1866.

La Commission ayant appris que deux étrangers ont été admis à visiter les Galeries du Musée après les heures d'ouverture fixées par le règlement, décide en vue de prévenir tout abus qui pourrait résulter d'un pareil état de choses, qu'il sera adressé au Garde des Bâtimens du Musée ancien et au Surveillant en chef du Musée moderne un ordre de service pour leur rappeler qu'il est formellement interdit de laisser pénétrer les visiteurs dans les Galeries, en dehors des heures d'ouverture, et même d'une autorisation spéciale délivrée par l'un des Membres de la Commission & que l'infraction à cet ordre sera sévèrement punie.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire  
V. Stéven  
Le Vice-Président  
Justouy

Séance du 14 août 1867 (2<sup>e</sup>)

Sont présents M. Alb. Doucet, Vice-Président, faisant fonctions de Président; Le Comte Des Robiano; Balat; De Rougé; Ed. Fehri; Alladou; Portails; Simonis & Van Brée, Membres; V. Stéven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 5 août est lu et adopté.

M<sup>r</sup> De Rougé demande la parole pour faire part à la Commission de la résolution prise par la famille Bosschaert de céder au Musée de l'Etat, pour la somme de 125,000 francs, le tableau de Conier, représentant: Une Hermès flamande. Il donne ensuite lecture d'une lettre que M<sup>me</sup> Laf

Donavrière Bosschaert lui a écrite à ce sujet et dans laquelle la famille pose comme l'une des conditions de la vente le paiement intégral du prix d'achat avant le 18 courant contre la remise de l'ouvrage. - M. M. les Membres reçoivent cette communication avec une bien vive satisfaction et décident à l'unanimité, moins M<sup>r</sup> Van Brée (qui s'abstient) qu'il y a lieu d'accepter la proposition qui vient de lui être soumise, sous la condition imposée relativement au paiement intégral du prix d'achat. M<sup>r</sup> De Rougé veut bien se charger de remettre à M<sup>me</sup> Bosschaert l'acceptation de la Commission et de lui faire connaître l'impossibilité dans laquelle la Commission se trouve à cause des formalités de comptabilité d'acquiescer dans un aussi bref délai le prix du tableau cédé au Musée. M<sup>me</sup> Bosschaert s'en donne garde de prolonger ce délai de quelques jours. La Commission décide qu'elle rendra compte à M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur de la communication qui vient de lui être faite et qu'elle lui demandera l'autorisation de conclure définitivement l'achat du tableau de Conier.

Par son rapport en date du 13 de ce mois, M<sup>r</sup> Etienne Le Roy, Commissaire-Expert du Musée, fait connaître que le tableau de Melchior Hondelcker, intitulé: le Chant du coq, est une production d'origine et bien authentique et de la meilleure époque de maître. Il fixe à 3500 fr. la valeur de cette toile qui se trouve, dit-il, dans un très bon état de conservation. - Quant au Breckelen Kamp, M<sup>r</sup> Le Roy le considère comme une œuvre originale, mais qui a beaucoup souffert et dont plusieurs parties usées ont été repeintes. Sa plus grande valeur est de mille francs.

Ces deux ouvrages ayant été l'objet d'un nouvel examen de la part de M. M. les Membres accés, sauf M<sup>r</sup> Van Brée, se montrent unanimement favorable à l'acquisition du tableau de M. Hondelcker. - Relativement au prix,

Trois Membres votent pour la somme de 4000 francs et cinq pour celle de 5000 francs. En conséquence, ce dernier chiffre est adopté et sera proposé à Mr Léon Gambetta. - La Commission renonce à l'achat du Brechtelentkamp.

Le Secrétaire informe l'Assemblée que M<sup>r</sup> D'hoore a consenti à céder au Musée pour la somme de 200 francs, un tableau de David Geniew, la vierge, reproduisant un épisode du Saint Sacrement des Miracles, à Bruxelles.

M<sup>r</sup> Eug. Van Maldeghem fait parvenir un tableau de Ribeira, représentant: St André, qu'il offre de vendre au Musée pour la somme de 5000 francs. - La Commission est d'avis que cette toile ne peut convenir pour la Collection du Musée & qu'il n'y a donc pas lieu d'accueillir la demande de M<sup>r</sup> Van Maldeghem.

Plusieurs Membres expriment le désir de voir rétablir dans leur état primitif deux ou trois du triptyque de Van Orley, vendus récemment au Musée par Mr Nicuvenburgs. Après délibération, l'Assemblée décide de faire entendre ce travail par Mr Exp. Le Roy, lequel aura préalablement à soumettre à la Commission un devis de la dépense que ce travail occasionnera.

L'ordre du jour étant épuisé, M. M. les Membres se séparent à 4 1/4 heures.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire.

J. Stévenne

Judoux

Séance du 2 Septembre 1867 (2<sup>e</sup>.)

Sont présents M. M. Doucet Vice-Président, faisant fonctions de Président; De Rougé; Ed. Fétis; M. Adou; Simonis; Van Belle, Membres.

M. M. Le Comte de Robiano, De Bruen et Portuels s'excusent par écrit de ne pouvoir assister

à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la séance du 14 Août est lu et adopté.

Il est communiqué une lettre du 22 Août, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur autorise l'achat, pour la Collection de l'Etat, au prix de 125,000 francs du tableau de Geniew appartenant à la famille Bosschaert d'Anvers. - Toutefois, M. le Ministre croit devoir faire remarquer que comme cette acquisition aura pour conséquence d'absorber d'emblée la presque totalité de la somme encore disponible de ce crédit extraordinaire destiné aux achats pour le Musée, il ne paraît pas, vu la situation actuelle du Trésor, l'époque à laquelle il sera possible de solliciter un nouveau crédit de la Législature et que la Commission aura donc à faire face à toutes les éventualités qui pourraient se présenter au moyen du revenu qui restera à sa disposition. - M. le Ministre prie donc la Commission d'apprécier, s'il y a lieu de le faire, de conclure l'achat qui elle propose.

La question soulevée par M. le Ministre ayant été examinée attentivement, M. M. les Membres sont d'un avis unanime que les considérations émises par le Gouvernement ne sont pas de nature à faire renoncer à l'acquisition du tableau de Geniew et qu'il convient de conclure définitivement avec la famille Bosschaert. M. De Rougé veut bien se charger de s'entendre avec le propriétaire afin que le Musée de l'Etat soit mis bientôt en possession du tableau.

M. le Ministre de l'Intérieur fait parvenir à la Commission une expédition de son arrêté du 31 juillet (voir transcript ci-après) par lequel il a nommé les Sieurs De Temple (Maurice), Costard (Jeun) & Van Wolsem (Jeun), Surveillants de la Collection des plâtres:

« Le Ministre de l'Intérieur, »

« Vu la proposition de la Commission administrative du Musée royal de Peinture & de Sculpture



pour la nomination de trois Surveillants des  
Collections de plâtres antiques et de la Renaissance.

« Arrête : »

« Art. 1<sup>er</sup>. Sont nommés Surveillants les Sieurs  
« Gestaut (Jean), Du Temple (Maurice) et  
« Van Volsem (Jean). »

« Chacun des prénommés jouira en cette qualité  
« d'une rente de mille cinquante francs, lequel  
« prendra cours à dater du 1<sup>er</sup> Août 1867. »

« Art. 2. L'expédition du présent arrêté sera adressée  
« à la Commission Administrative du Musée royal  
« de Peinture. »

« Bruxelles, le 31 Juillet 1867. »

« (Signé) Alp. Van der Smissen. »

Par une autre lettre datée du 24 août, M<sup>r</sup>.  
le Ministre fait connaître qu'il a accorde, à  
titre d'indemnité, une somme de cent francs, à  
chaque des sept Surveillants des Musées anciens  
& modernes, à savoir: les Sieurs Lamisse, Dusseldorf,  
Menne, Elverum, Sævi, Windal & Cremers.

M<sup>r</sup>. Léon Gauchez informe la Commission  
qu'il lui est impossible de consentir à l'offre de  
4,500 francs qui lui a été faite par le Musée pour  
le tableau de Melchior Hondecoeter, intitulé: le  
Chant du Coq, mais que désirant voir cette toile  
prendre place dans la Galerie du Musée, il  
propose de la céder pour la somme de 5,000 francs.

La Commission statuant sur cette proposition  
décide qu'il y a lieu de maintenir le chiffre de 4,500  
francs qui a été primitivement offert à M<sup>r</sup>. Gauchez.

Conformément aux intentions de la Com-  
mission M<sup>r</sup>. Etienne Le Roy fut convaincu que  
la dépense de divers travaux à exécuter pour rétablir  
dans leur état primitif deux des voluts du tableau  
de Bernard Van Celx, représentant un sujet  
de l'histoire de Job, pourraient s'élever à la  
somme de 150 francs, pour chacun des  
voluts. — L'Assemblée approuve le prix  
demandé par M<sup>r</sup>. Etienne Le Roy et  
autorise le Secrétaire de la Commission

à lui remettre pour en suivre la restauration  
les deux voluts dont il s'agit.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire.

J. Stieumont

J. Bourgeois

Séance Du 9 Octobre 1867 (Thème)

Sont présents M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. Doucet, Vice-Président,  
faisant fonctions de Président; Balat; D. Brun;  
Ed. Fétis; Madou; Portants & Ph. Van Bree,  
Membres; D. Stieumont, Secrétaire.

M<sup>r</sup>. De Ruyt écrit pour s'excuser de ne  
pouvoir se rendre à la séance de la Commission  
et informe en même temps, son Collègue qu'il a  
invité la famille Basscheut à faire, avant le 15  
de ce mois, la remise du tableau de Coniers acquis  
pour le Musée de Bruxelles.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal  
de la séance du 2 Septembre dernier, la Commission  
reçoit communication d'une lettre en date du 23  
Septembre, par laquelle M<sup>r</sup>. Léon Gauchez fait  
connaître qu'il accepte l'offre de 4,500 francs  
pour le tableau de Melchior Hondecoeter, intitulé  
le Chant du Coq. En conséquence, deux mesurés  
seront pris par le bureau pour la liquidation  
du prix d'achat de ce tableau sur le crédit  
extraordinaire de 20,000 francs alloué au Musée.

Par sa lettre du 28 août d<sup>r</sup>, M<sup>r</sup>. le Ministre  
de l'Intérieur adresse les catalogues imprimés  
de deux Collections de plâtres photographiques  
exécutés d'après des dessins originaux des Musées  
de Louvre et de la Ville de Paris, dont il a fait  
l'acquisition dans la pensée de combler une  
lacune qui existe dans les Collections de l'Etat.  
Avant d'envoyer ces plâtres au Musée, M<sup>r</sup>. le  
Ministre désire savoir si la Commission



- 7° Vander Helst - Portrait . . . . . F 8000.-
- 8° Breckelenkamp - Intérieur . . . . . 5000.-

L'Assemblée ayant été appelée à voter sur le choix des tableaux qu'il conviendrait d'acquérir, <sup>à l'unanimité</sup> la proposition pour les toiles de Weenix & de Wynants. Les prix demandés par M<sup>r</sup> Nicuwinbry & pour ces deux ouvrages ayant été mis en délibération, il est décidé, également à l'unanimité, que la Commission en offrira une somme globale de 35,000 francs.

En communiquant une liste de tableaux anciens que M<sup>r</sup> le Comte Nabuys, à Utrecht, offre de céder au Gouvernement Belge pour la somme de cent mille francs, M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur fait connaître que le propriétaire de la Collection attendra jusqu'au 1<sup>er</sup> Novembre prochain, avant de répondre à des ouvertures qui lui sont faites par le Gouvernement Russe pour l'achat des ouvrages qu'il possède. - M<sup>r</sup> le Ministre prie, en conséquence, la Commission d'apprécier les missions qu'il y a lieu de prendre en cette circonstance. La Commission est d'avis qu'il y a lieu d'examiner la Collection dont il s'agit & prie M<sup>r</sup> M. De Ronzi & Ed. Fétis de vouloir bien se charger de cette mission en se faisant accompagner de M<sup>r</sup> Etienne Le Roy, Expert du Musée.

La séance est levée à midi & demi.

Le Secrétaire  
 D. Stinson  
 Le Vice-Président  
 J. De Bruin

Séance Du 13 Novembre 1867 (2<sup>h</sup>.)

Sont Présents M. M. Doucet, Vice-Président  
 officiant fonctionnaire de Président; Balot; De Bruin;  
 De Ronzi; Ed. Fétis; Madou; Portaels  
 et Van Bie, Membres; V. Stinson, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances Du  
 9 et 13 Octobre dernier sont lus et approuvés.

M<sup>r</sup> De Ronzi fait connaître que suivant  
 l'intention de la Commission, il s'est rendu à Amers,  
 le 18 Octobre dernier, pour prendre possession du tableau  
 de Genier, cédé par la famille Roschaert et que ce  
 chef-d'œuvre se trouve actuellement au Musée de l'Etat.

Il est donné lecture d'une lettre portant la date  
 du 5 Novembre, par laquelle M<sup>r</sup> le Ministre de  
 l'Intérieur approuve l'acquisition faite par la  
 Commission des deux tableaux de Weenix et de  
 Wynants, cédés au Musée par M<sup>r</sup> Nicuwinbry &  
 qui a accepté l'offre de 35,000 francs qui lui a  
 été faite, au nom du Musée, suivant la résolution  
 prise dans la séance du 13 Octobre dernier.

Les Membres de la Commission qui avaient  
 accepté la mission de visiter la Collection de M<sup>r</sup> le  
 Comte Nabuys, ont été empêchés jusqu'ici de se  
 rendre à Utrecht pour cet objet. L'un d'eux  
 fait remarquer que les acquisitions récemment  
 conclues par le Musée ayant absorbé la presque  
 totalité du crédit extraordinaire alloué pour les  
 achats, il conviendrait dès lors, de demander à  
 M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur si, pour le cas où  
 il y aurait utilité à accueillir les propositions  
 de M<sup>r</sup> le Comte Nabuys, le Gouvernement serait  
 disposé à procurer les ressources nécessaires  
 pour l'achat de la Collection dont il s'agit, sinon,  
 la démarche des Délégués de la Commission devien-  
 drait sans objet. L'Assemblée partage cet avis  
 et décide qu'il sera écrit dans ce sens à M<sup>r</sup> le  
 Ministre de l'Intérieur.

M<sup>r</sup> Lion Ganchez soumet deux autres  
 tableaux de Guardi, qu'il offre de céder pour la  
 somme de 5000 fr. les deux, en faisant remarquer  
 que ce prix n'est susceptible d'aucune réduction.

L'Assemblée examine ces deux ouvrages avec  
 intérêt et regrette que la condition posée par M<sup>r</sup>  
 Ganchez de n'accepter aucune offre inférieure au  
 prix qu'il a fixé, l'empêche de donner suite à la  
 proposition qui lui est soumise.

Par sa lettre du 8 Novembre, M<sup>r</sup> le Ministre de

de l'Intérieur met à la disposition de la Commission pour former au Musée royal de Peinture, une section nouvelle, les reproductions photographiques acquises par son Département, des dessins de maître qui possèdent les collections de Louvre et de la ville de Bâle. A cette occasion, M. le Ministre fait valoir diverses considérations sur l'utilité de la création au Musée d'une section de reproductions photographiques qui combleraient jusqu'à un certain point les lacunes qui existent dans la collection des œuvres italiennes et espagnoles. C'est en vue de réaliser ce projet que le Département de l'Intérieur a acquis la première série d'un recueil des photographies exécutées d'après les chefs-d'œuvre du Musée de Madrid. M. le Ministre met, en conséquence, cette publication à la disposition de la Commission, en lui priant de prendre les mesures nécessaires afin de la utiliser de la manière la plus efficace aux progrès des études artistiques. Prochainement, ce haut fonctionnaire fera parvenir, en outre, un nouvel envoi de planches d'après les maîtres primitifs. L'Assemblée décide qu'elle fera confectionner les moules nécessaires pour permettre d'exposer les planches reproduisant les dessins de Louvre et du Musée de Bâle et elle ajourne à une prochaine séance la résolution à prendre relativement à l'envoi du recueil des photographies exécutées d'après les peintures du Musée de Madrid.

Par sa lettre du 5 de ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur demande de recevoir la notice latine des tableaux qui, faute d'espace, ont dû être déposés dans les magasins du Musée. Il sera satisfait au désir qui vient d'être exprimé par l'envoi d'une liste des tableaux modernes pour lesquels la place manque dans la Galerie du Palais Ducal.

M. D'Hoore fait parvenir un tableau de Van Goyen, ayant pour sujet: une vue prise à vol d'oiseau dans les environs de Harlem,

qu'il propose de céder pour la somme de 300 francs. La Commission est unaniment d'avis que cette peinture est dépourvue d'intérêt et qu'il y a lieu de passer à l'ordre du jour sur son acquisition.

M. Darras écrit à la Commission pour connaître le prix le plus élevé que le Musée pourrait lui offrir pour son tableau de Jean Metsz & (Jugasse au bain) dont il a proposé l'acquisition pour la somme de 2000 francs. L'Assemblée estime qu'il y a lieu de répondre à M. Darras que l'épuisement des fonds mis à la disposition du Musée pour les achats, ne lui permet pas en ce moment de donner suite à l'offre de vente qu'il a adressée à la Commission.

M. le Ministre de l'Intérieur renvoie par apostille une lettre qui lui a été adressée par M. Pelligrini, à Nice, qui signale à l'attention du Gouvernement une collection de tableaux anciens qu'un Seigneur Italien est disposé à céder au Musée de l'Etat pour la somme de 80 à 90,000 écus romains. Cette collection, composée d'une centaine de tableaux bien authentiques, renferme des œuvres attribuées aux premiers maîtres des écoles italiennes, espagnole, flamande et hollandaise. Les renseignements fournis à cette occasion sont si vagues qu'il serait difficile d'après une simple énumération de noms, de se prononcer sur le point de savoir s'il y a lieu de visiter la collection. La Commission prie donc M. le Ministre, pour le cas où il aurait l'intention de donner une suite sérieuse à cette affaire de vouloir bien prier M. Pelligrini de fournir des indications plus précises en faisant connaître le nom du propriétaire des œuvres proposées et la ville où elles sont déposées. La Commission ferait prendre alors des renseignements officiels sur l'importance de la dite collection & déciderait ultérieurement s'il convient de diligenter quelques Membres pour examiner les œuvres dont elle se compose.

M. Limby, à Londres, offre d'envoyer au

Bruxelles, un tableau d'Ormsgans qu'il désire céder au Musée pour la somme que la Commission jugerait devoir lui attribuer. - Il sera répondu à M<sup>lre</sup> Henley que le Musée possède déjà plusieurs productions d'Ormsgans et que la Commission regrette pour ce motif de ne pouvoir accepter l'offre qu'il a l'obligeance de lui adresser.

Par a postelle du 2 de ce mois, M<sup>lre</sup> le Ministre de l'Intérieur renvoie à l'avis de la Commission une lettre par laquelle M<sup>lre</sup> Deschamps, à Paris, offre de céder pour la Galerie historique un grand tableau de P. Chys, dont le sujet paraît intéresser l'histoire du pays. Cette proposition n'affectant pas suffisamment d'importance pour motiver un voyage à Paris, il est convenu que M<sup>lre</sup> les Membres profiteront pour examiner cette toile, de la première occasion qui leur appellera à Paris.

M<sup>lre</sup> Etienne Le Roy informe officiellement la Commission que parmi les tableaux de la Collection de M<sup>lre</sup> Comte Duchatel qui vient de mourir à Paris, il se trouve une production importante de Memling dont le Musée pourrait, peut-être, faire l'acquisition à la main-à-la-main. Etant toute disposé à donner suite à la communication qui vient de lui être faite, l'Assemblée prie M<sup>lre</sup> Etienne Le Roy de vouloir bien prendre des renseignements précis au sujet de l'existence des professeurs actuels de l'œuvre dont il s'agit.

Il est donné lecture des lettres suivantes adressées à la Commission:

1<sup>o</sup> Par M<sup>lre</sup> le Ministre de l'Intérieur qui informe l'Assemblée que M<sup>lre</sup> la Veuve Meissner possède plusieurs objets d'art & notamment neuf miniatures sur parchemin attribuées à Censiers et provenant, dit-on de la Galerie du Prince Charles de Lorraine. M<sup>lre</sup> le Ministre prie la Commission de se mettre en rapport avec M<sup>lre</sup> Meissner & d'examiner s'il y a lieu de faire l'acquisition de ces miniatures.

2<sup>o</sup> Par M<sup>lre</sup> Rousseau, à Namur, qui propose de vendre trois portraits historiques qui, d'après

les indications qui se trouvent au verso des toiles doivent représenter des membres de l'ancienne famille royale de France.

3<sup>o</sup> Par M<sup>lre</sup> Martin, Curé Doyen, à Empluvel, qui désire céder une toile représentant le Christ mourant, qui'il attribue à Van Dyck.

4<sup>o</sup> Par M<sup>lre</sup> Steiner, à Mons, qui propose de vendre au Musée un tableau portant le millésime de 1463 et représentant: Philippe-le-bon & ses fils.

Les propriétaires des ouvrages susmentionnés seront invités à les soumettre à la Commission afin que celle-ci puisse prendre une résolution sur les propositions qui lui sont adressées.

M<sup>lre</sup> le Ministre fut avisé que l'on a signalé à son attention un portrait de femme, par Rubens délaissé par feu M<sup>lre</sup> Du Bois d'Esche, à Anvers, et informe la Commission que ce tableau doit être vendu prochainement. M<sup>lre</sup> le Ministre prie la Commission de prendre les dispositions nécessaires afin de s'assurer s'il ne conviendrait pas d'acquiescer cette œuvre pour le Musée de l'Etat. - M<sup>lre</sup> Portails veut bien se charger de recueillir des renseignements, et de tenir sur Colignon au courant de cet affaire.

En dernier lieu, il est donné communication d'une lettre par laquelle M<sup>lre</sup> le Ministre de l'Intérieur informe l'Assemblée qu'il vient d'acquiescer pour le Musée moderne, un tableau de M<sup>lre</sup> Paul Hubert, représentant: la fulgure d'Aboulgatt, près de Dix et (Bretagne). La somme est livrée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire.

*Stiermann*

Le Vice-Président.

*Judmann*

Séance du 11 Décembre 1867 (2<sup>o</sup>.)

Sont présents M<sup>lre</sup> Doucet, Vice-Président, faisant fonctions de Président; Balat; De Bruin; De Rouge, Ev. Fétis; & Portails; Membres; D. Schimon, Secrétaire.

Le

Le procès-verbal de la séance du 13  
Novembre est lu & adopté.

M<sup>r</sup>. le Comte De Robiano écrit pour exprimer  
son regret de ne pouvoir se rendre à la réunion de ce jour.

L'Assemblée prend communément l'ordre  
d'écouter un Discours de ce soir, par lequel M<sup>r</sup>. le  
Ministre de l'Intérieur l'informe que le devoir imposé  
au Gouvernement de maintenir les dépenses publiques  
sans les laisser strictement limitées, ne lui permet point  
en ce moment, de solliciter auprès des Chambres légis-  
latives de nouveaux crédits extraordinaires pour  
les acquisitions du Musée & qu'il n'y a par lui-même,  
par conséquent, de donner suite aux propositions  
de vente faites par M<sup>r</sup>. le Comte Noddy et M<sup>rs</sup>  
Pellegrini, à Nice.

M<sup>r</sup>. Léon Faucher soumet à la Commission  
le Portrait d'un Evêque de Mayence, par Christophes  
Amberger, dont il demande 5000 francs. M<sup>r</sup>. le  
Commissaire prie M<sup>r</sup>. Etienne Le Roy de lui  
faire parvenir un rapport sur l'authenticité, la  
valeur & l'état de conservation de cette peinture  
qui paraît offrir de belles qualités.

M<sup>r</sup>. Schulgen, de Dusseldorf adresse la photo-  
graphie d'un tableau de Jean Matsys, représen-  
tant: Suzanne avant le Bain, dont il offre la  
cote à un prix d'environ 6000 thalers, ainsi que  
d'un autre tableau de même maître, ayant pour  
sujet: Lot & ses filles. La Commission remercie  
M<sup>r</sup>. Schulgen pour la communication qu'il a eu  
l'obligeance de lui faire et l'informer, en même  
temps, qu'elle regrette de ne pouvoir accueillir sa  
proposition de vente.

M<sup>r</sup>. C. Chevau, à Mont, qui avait été invité  
à envoyer au Musée le tableau historique qu'il offre  
de céder à l'Etat, fut comblé par sa lettre du  
8 courant, qu'il regrette de ne pouvoir soumettre  
cet ouvrage à cause des accidents qui pourraient  
résulter de son envoi à Bruxelles.

M<sup>me</sup> Veuve Meissier qui avait également été  
priée de confier à la Commission des miniatures

attribuées à Le Sueur, n'a pu en pouvoir sacrifier  
à la demande qui lui a été adressée à ce sujet.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les  
propositions de vente qui lui ont été soumises:

1<sup>o</sup> Par M<sup>r</sup>. Moreau, Curé-Doyen à Combray, rela-  
tivement à un tableau représentant: Un Christ en croix,  
indignement attribué à Van Dyck.

2<sup>o</sup> Par M<sup>r</sup>. Rousseau, à Namur, qui envoie trois  
miniatures portraits de l'ancienne famille royale de France.

Par sa lettre du 29 Novembre, M<sup>r</sup>. le Ministre  
de l'Intérieur informe la Commission qu'il veut  
d'acquiescer pour la Collection du Musée moderne,  
un dessin de feu M<sup>r</sup>. Descaupre représentant: Un  
épisode de la Défense de Calcutta. M<sup>r</sup>. le Ministre  
prie la Commission de prendre les dispositions nécessaires  
afin que cette œuvre soit convenablement placée  
dans la Galerie de l'Est.

M<sup>r</sup>. le Membre se rendent ensuite dans la  
Salle de: D. Rubens, pour donner officiellement leur  
avis sur les dessins de décoration qui en y existent  
et sur la manière à adopter pour la partie des murs  
destinée à recevoir les tableaux. - Le Discours de plénière  
ne donne lieu qu'à de légères observations de la part  
de la Commission qui exprime ensuite son avis  
sur la couleur qu'il conviendrait d'adopter pour  
les murs, mais elle demande que l'on fasse d'abord  
quelques essais sur lesquels elle se réserve de se  
prononcer ultérieurement.

L'Assemblée prend communément l'ordre  
d'écouter un Discours de ce jour par lequel M<sup>r</sup>. le Ministre  
de l'Intérieur prie d'examiner la suite qu'il  
convient de donner à la proposition de vente  
faite par M<sup>r</sup>. Hara, Capent à Paris, sur un sujet  
d'un tableau représentant la Vierge & l'Enfant  
Jésus & St Anne, attribué à Sébastien Le Moyne, mais  
qui paraît devoir être donné plutôt à Gerard  
Boonboud dont les élèves de Belgique ne  
présentent aucun spécimen. La Commission  
ayant été informée que des affaires privées  
obligent M<sup>r</sup>. Etienne Le Roy à se rendre à Paris,

pense qu'il conviendrait de profiter de cette occasion pour la faire de vouloir bien examiner la question dont il s'agit et d'adresser ensuite un rapport sur l'utilité qu'il y aurait pour le Musée de donner suite à la proposition de M. Hara.

La Commission décide, en dernier lieu, de se réunir au Palais National, mercredi prochain, à une heure, afin de procéder à la révision des œuvres composant le Musée Moderne et de prendre les mesures nécessaires pour le placement des tableaux destinés à figurer dans cette Collection.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Vice-Président,

Le Secrétaire,  
D. Stévenon

Jubourg

Séance du 8 Janvier 1868 (2 heures)

Sont présents M. Dorez Vice-Président, J. de Péridant; Le Comte de Robiano; De Bron; De Rougé; Ed. Fétis; M. de Van Briel, Membres; D. Stévenon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 11 Dec est lu & approuvé

M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 27 Décembre qu'il a été décidé que les copies exécutées par les Livraires, en vertu des dispositions réglementaires des grands Convents formeraient une Section spéciale du Musée. M. le Ministre se propose de compléter celle-ci au moyen des copies que son Département se réserve d'acquiescer ou de commander. C'est ainsi qu'il vient d'acheter la copie du tableau de Rembrandt intitulé: Le Syndic du Drapier, exécuté par M. Louis Dubuis, qui est chargé de reproduire également la célèbre toile du même maître, représentant: La Ronde de nuit. M. le Ministre prie la Commission de lui indiquer les dispositions qu'elle se propose de prendre pour

l'installation de l'œuvre de Copier. - L'Assemblée reçoit avec plaisir la communication qui vient de lui être faite, mais elle regrette que l'exiguïté des locaux du Musée, déjà insuffisante pour le placement des Collections, l'empêche de réserver une salle spéciale pour la Section qu'il s'agit de former, et d'un autre côté, il ne lui semble pas possible que ces copies figurent parmi les œuvres originales. La Commission en informant M. le Ministre de cette fâcheuse circonstance, appellera de nouveau sa bienveillante attention sur la convenance de donner plus d'extension aux locaux du Musée.

Par sa lettre du 27 Décembre, M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de lui faire connaître si tous les tableaux appartenant au Musée Moderne et dont il a autorisé l'envoi à l'Exposition Universelle de Paris, ont été réintégrés en bon état de conservation. Il a été répondu le 27 Dec même mois, qu'à l'exception des tableaux de M. de Lamoignon & De Caye, les ouvrages dont il s'agit sont restés au Musée et que ceux-ci se trouvent en bon état de conservation.

M. le Ministre de l'Intérieur demande par sa lettre du 27 Dec que la Commission fasse déposer au Palais National les tableaux suivants compris parmi ceux qui, à défaut de place, n'ont pu être exposés dans les Galeries du Musée Moderne et dont le Gouvernement se propose de déposer en faveur du Musée de Province:

- 1° Clype. - Manuscrit sur la robe de St. Abbotland.
- 2° Queq. - Vénus sortant du bain.
- 3° Faber. - Ombre ou repose.
- 4° François Pierre. - Marius assis sur la ruine de Carthage.
- 5° Stoisemyer. - Combat de Beunvershausen.
- 6° Math. Van Briel. - Les Athéniens tirant au sort les victimes destinées au Ministère.
- 7° Le même. - Régulus retournant à Carthage.

La Commission fera remarquer à M. le Ministre que le petit panneau de Faber et les deux esquisses de Mathieu Van Briel ne sont point déposés et d'intérêt et qu'il est désirable de les conserver au

Allusion à ceux des noms et de l'époque qui leur  
rappellent, mais ces peintures pourrissent être remplacées  
par une miniature de M<sup>r</sup> Ellys, intitulée: Rade of  
Newmouth et un sujet religieux de M<sup>r</sup> Robert, que  
ces deux artistes voudraient voir retirés du Musée  
moderne de Paris qui en sont représentés par des  
œuvres d'un mérite supérieur. La Commission  
informera également M<sup>r</sup> le Ministre qu'elle a  
apporté plusieurs modifications dans le placement  
des tableaux modernes et que ce travail a permis  
de faire figurer dans les Salles du Palais National  
les nouveaux achats du Gouvernement, ainsi que  
les tableaux de Lenoir, Jacobs, Jan et Scher, Mathieu  
Wantvoort & Faber, pour lesquels la place manquait  
précédemment.

Comme suite à sa Dépêche du 8 Novembre  
dernier, M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur fait  
parvenir seize planches photographiques repré-  
sentaient des tableaux d'anciens maîtres et qui  
sont destinés à la section nouvelle en vue de  
formation au Musée d'après pour objet la repré-  
sentation des œuvres des grands-maîtres. En  
accusant la réception de ces photographies,  
la Commission informera M<sup>r</sup> le Ministre que  
suivant l'avis qu'elle a émis dans la séance  
du 9 Octobre d<sup>r</sup>, elle se propose de faire confec-  
tionner pour cette Collection des meubles en  
glace qui seront provisoirement déposés dans  
les Salles occupées par les ouvrages des peintres primitifs.

Il est donné lecture du rapport qui a  
été demandé à M<sup>r</sup> Etienne Le Roy, à propos d'un  
Portrait d'Evêque, attribué à Amberger et dont  
M<sup>r</sup> Louis Ganchez offre la copie au prix de  
5000 francs. L'Expert du Musée dit que cette  
peinture peut être considérée comme une produc-  
tion d'une ordre secondaire de l'École Allemande,  
qu'elle est d'un coloris et d'une exécution assez faibles.  
Elle rappelle, sous certains rapports, la figure du maître  
auquel elle est attribuée, mais il serait difficile,  
cependant, d'en constater l'authenticité. Ce tableau

est bien conservé et sa valeur ne peut être portée à  
plus de 1500 francs. L'Assemblée estime qu'il  
serait intéressant de posséder ce portrait dans la  
Collection du Musée, mais la somme qui elle serait  
disposée à consacrer à cet achat ne lui paraissant  
pas devoir dépasser l'estimation de l'Expert, elle  
rejetta de ne pas en acheter de proposition  
qui s'écarterait trop des présentations émise  
par M<sup>r</sup> Ganchez.

La Commission passe à l'ordre du jour  
sur les propositions de vente ci-après :

- 1<sup>o</sup> de S. Spitz, à Cologne, qui propose une petite  
tableau attribué à Watten, mais que la Commis-  
sion considère comme une copie d'après ce maître.
- 2<sup>o</sup> de Sieur Leblays, qui offre de céder pour 500  
francs, une peinture sur verre représentant :  
Notre Dame portant la Date de 1412. L'Assemblée  
exprime des doutes sur l'authenticité de cette œuvre  
indiquant sur cette peinture qu'il n'offre d'autre  
qu'un très minime intérêt.

- 3<sup>o</sup> de Sieur Dykmanne, qui soumet un intérêt en  
peint par Van Beveren et dont il demande 16000 fl.

La Commission examine ensuite un grand  
tableau que M<sup>r</sup> le Général Barthele, à Anvers  
présente sous le nom de Citation et qui il désire  
céder au Musée pour la somme de 60000 francs.  
M<sup>r</sup> le Ministre et les Membres sont généralement d'avis  
que cette toile est une copie qui ne pourrait  
dans aucun cas être acquise par le Musée.

M<sup>r</sup> Willems, à Nisone, fait parvenir,  
au nom de la famille De Brice de Cerdoneg, un  
volume contenant des Dessins de Raphaël et  
dont la copie est proposée au Musée pour la somme  
de 40000 francs. La Commission pense que  
l'authenticité de ces Dessins est très contestable  
et qu'il n'y a pas lieu, du reste, de donner suite  
à la proposition qui lui est soumise par M<sup>r</sup> Willems.

L'Assemblée reçoit communication  
d'un état duquel il résulte que le Musée de  
Catalogne du Musée a produit pendant l'année



1867, une somme de 494 francs qui a été versée au Trésor, comme le constate la quittance de versement jointe à cet état. Le nombre des catalogues restant à vendre à la date du 4<sup>e</sup> Janvier 1868 s'élevait à 562 Ex.

Par suite des observations qui lui sont présentées, la Commission décide qu'il sera écrit à M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur afin de lui faire connaître que les Membres & le Secrétaire de la Commission qui se sont rendus à Paris, au mois de Mai dernier, pour la vente des Galeries Pommersfelden & Salamencas, ont eu à supporter une surcroît de dépenses provenant du renchérissement qui s'est opéré à l'occasion de l'Exposition Universelle & que dès lors, il semble juste de leur tenir compte de cette circonstance exceptionnelle dans la liquidation des frais de déplacement qui leur sont dus. La Commission proposera en conséquence, d'allouer à ces Dilectes le double des frais de séjour que le tarif leur attribue pour les voyages faits à l'étranger.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire  
J. Steiner

Judoux

Séance du 27 Janvier 1868 (26.)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président faisant fonctions de Président; le Comte de Robiano; De Bruu; De Rouge; Ed. Fitis; & Van Bree, Membres.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 8 Janvier dernier. Il est adopté avec la réserve résultant des observations présentées par M<sup>le</sup> Fitis, qu'il n'y a eu intervention de la part de la Commission aucune résolution tendant à proposer au Gouvernement de faire retirer des Musées modernes deux tableaux de M. M. Clays & Robert.

M<sup>le</sup> Versnuyen, à Bruges, propose de céder au Muséum, pour le prix invariable de 5000 francs, un portrait de Van der Helst, représentant, affirmé - t. il, le pape Vendel. L'Assemblée est d'avis de ne pas accueillir la proposition dont il s'agit, par le motif que la ressemblance de ce portrait lui paraît fort douteuse et par ce que cette œuvre indubitablement attribuée à Van der Helst ne présente pas assez de mérite pour que le Muséum en fasse l'achat.

La Commission décide également qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions de vente suivantes :

1<sup>o</sup> par M<sup>le</sup> Godebelle, qui présente la copie d'un tableau de Rubens, ayant pour sujet l'Érection de la croix.

2<sup>o</sup> par M<sup>le</sup> Floore, qui offre de céder pour la Galerie historique une miniature de De Glessen représentant: Marianne de Bellin.

L'Assemblée reçoit communication des catalogues d'une vente de tableaux, qui aura lieu à Paris, le 30 de ce mois. - Sur la nature des tableaux de cette Collection composée, en majeure partie, d'œuvres des Écoles étrangères et considérées d'un autre côté que les collections des Musées sont presque totalement épuisées, la Commission décide qu'il n'y a aucune mesure à prendre à ce propos.

M. M. les Membres sont informés que le tableau de M<sup>le</sup> De Teye, appartenant au Musée moderne et dont l'envoi à l'Exposition Universelle de Paris a été autorisé par le Gouvernement vient d'être réintégré dans les collections du Musée dans un fâcheux état de conservation. Les bords de la toile ont été déchirés et dans le haut du tableau deux parties d'environ 40% sur 60% sont entièrement détachées; en outre, on remarque dans la peinture de nombreuses traces de trous de clous. Comme il résulte des mesures

prises par le Département de l'Intérieur que les œuvres demandées pour l'Exposition de Paris ont été remises aux artistes à la condition d'assurer la responsabilité des accidents qui pourraient y survenir, la Commission et d'avis qu'il conviendrait de présenter à M. le Ministre de l'Intérieur des dispositions que le tableau de M. De Laje a soumis & de le prier de vouloir bien inviter ces artistes à remplir les obligations qu'il a contractées envers l'Etat.

M. M. les Membres prennent ensuite les dispositions nécessaires pour le placement dans la grande galerie, des tableaux de Venise ainsi que des autres œuvres récemment acquies pour le Musée.

La séance est levée à 3<sup>1</sup>/<sub>4</sub> heures.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire  
V. Steiner

Jubourg

Séance du 12 février 1862 (2 heures).

Présents M. M. Doucet, Vice-Président, faisant fonctions de Président; le Comte de Robiano, Dubron; De Rongé; Le Fitis; Madou; Portache & Van Die, Membres; V. Steiner, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 27 Janvier est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Lambert, à Bruxelles propose la cession d'un Hobbesma et de deux Ruysdael et d'un Salvator Rosa. Afin de pouvoir prendre une résolution sur la proposition dont il s'agit, l'Assemblée décide qu'il y a lieu de prier M. Lambert d'envoyer ses tableaux au Musée.

Par sa lettre du 14 Janvier dernier, M. Carl Cripel, à Berlin, signale à l'attention de la Commission une collection de 200 tableaux parmi

lesquels figurent des œuvres des auteurs des maîtres les plus célèbres, tels que Titien, Corrège, Paul Véronèse, André Delbarde, Rubens, Van Dyck, Quinten Metsys, Ruysdael, Berghem, Van Huisum, Claude Lorrain, &c. Le propriétaire dont on n'indique par le nom serait disposé à céder toute la collection pour la somme de 50000 francs. La Commission décide, vu la situation financière du Musée, qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la communication qu'elle a reçue de M. Cripel.

La Commission prend une résolution semblable au sujet d'une proposition qui lui est adressée par M. le Comte de S. Damiano, ayant pour objet la cession, au prix de 125,000 francs, d'un tableau de Rubens, représentant le Jugement de Paris. M. de S. Damiano remet la photographie de ce tableau, actuellement à Londres, et qui pourrait, dit-il, être envoyé à Bruxelles si le propriétaire avait quelque certitude de voir réussir la démarche faite auprès de la Commission.

M. le Ministre de l'Intérieur fait part du désir qui lui a été exprimé par la Commission Administrative du Conservatoire royal des Beaux-Arts, de pouvoir faire établir dans la galerie de gauche du Palais Ducal, deux vitres de boeuf destinés à éclairer le couloir conduisant à la Tribune royale et il demande que la Commission du Musée lui fasse parvenir son avis au sujet de la demande du Conservatoire. L'Assemblée décide qu'elle priera M. Balot de vouloir bien examiner cette question de manière à ne pas négliger les intérêts du Musée.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer un médiocre dessin offert en vente par M. Dumaur et dont la valeur est laissée à son appréciation.

Par sa lettre du 8 février, M. Fierlants informe la Commission qu'il a en sa possession

Deux bustes en marbre, l'un de Gudecharle, ce-  
présentant: Voltaire et l'autre de Janssint,  
reproduisant les traits d'Em. De Coek, pension-  
naire et greffier du Conseil de Brabant. Il  
offre de céder ces deux bustes au Musée pour  
le prix de 4500 francs. Avant de statuer sur  
cette affaire, M. M. les Membres expriment le  
vœu de connaître l'avis de leur Collègue,  
M<sup>r</sup> Eug. Simonis.

M<sup>r</sup> De Douris, à Paris, informe la Com-  
mission qu'il possède une assumption de la  
Vierge, par Rubens, qu'il regarde comme  
l'une des productions les plus remarquables  
de ce maître. Ses prétentions seront très  
modestes si le Musée de Bruxelles est disposé  
à acquiescer cette peinture. M<sup>r</sup> Portael  
fait connaître que des affaires personnelles  
l'obligent à se rendre prochainement à Paris  
et qu'il se chargera bien volontiers de prendre  
des renseignements sur le tableau indiqué par  
M<sup>r</sup> De Douris.

Il est donné lecture, pour information,  
de deux lettres ci-après:

Par la première, portant la date du 4 de  
ce mois, M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur fait  
connaître qu'il a approuvé les propositions  
qui lui ont été soumises par la Commission  
relativement aux frais de séjour à allouer à  
M. M. Etadon et Ed. Fabis, pour leur voyage  
à Paris, à l'occasion du rendez-vous donné  
à Salamanca.

Par la seconde, datée du 5 du même mois,  
M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur présente l'ad-  
ministration du Musée que l'Académie royale  
des Beaux-arts d'Anvers est chargée de lui  
adresser un dessin représentant la madone  
de Foligno, d'après Raphael, qui a été expédié  
à titre d'envoi réglementaire, par M<sup>r</sup> Copman,  
Laurent du grand Concours de Gravure de 1861.

La Commission se trouve actuellement en possession  
de ce dessin qui, d'après les intentions du Gou-  
vernement est destiné à la Section spéciale du  
cabinet du Musée.

Avant de se séparer, l'Assemblée décide  
qu'elle se réunira lundi prochain, à 2 heures,  
afin de désigner la place des tableaux qui  
seront exposés dans les trois pièces qui précèdent  
les salles occupées aujourd'hui par les peintures  
des anciens maîtres.

La Séance est levée à 3 heures 3/4.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire.

V. Stévenne

J. Douay

Séance Du 17 Février 1868 (2 h.)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président,  
fonctionnaire de Président; Le Comte Duf  
Robiano; Balat; De Roncé; Ed. Fabis;  
M. Etadon; Portael; Eug. Simonis et  
Van Brie, Membres; V. Stévenne, Secrétaire.

M<sup>r</sup> Rang fait parvenir au Musée un  
paysage d'Hobbema que M<sup>r</sup> Lambert avait  
signalé à la Commission comme une œuvre  
digne d'être acquise par la Galerie de l'Etat.  
Le prix en est de 7,000 francs. Sans se  
prononcer sur l'authenticité de l'ouvrage  
qui leur est soumis, M. M. les Membres  
sont unanimement d'avis qu'il n'y a pas  
lieu d'acquiescer la proposition de M<sup>r</sup> Rang.

M<sup>r</sup> Eug. Simonis fait connaître qu'il  
a eu l'occasion de voir les deux bustes en marbre  
offerts en vente par M<sup>r</sup> Tierlants. Ces  
sculpteurs ne sont pas sans mérite et leur  
acquisition semble, d'après M<sup>r</sup> Simonis, offrir  
d'autant plus d'intérêt pour la Collection du  
Musée, que celle-ci ne possède aucun ouvrage

en marbre de Godecharle, ni de Janssens.  
 Au surplus, il engage ses Collègues, avant de  
 prendre une décision, à se rendre chez M<sup>rs</sup>  
 Fierlants pour examiner les bustes en question.  
 La Commission agouera en conséquence, à la  
 prochaine séance la résolution à prendre sur la  
 proposition de M<sup>rs</sup> Fierlants.

La Commission spécialement réunie pour  
 cet objet se rend ensuite dans les Salles des  
 Clousés et désigne les places que devront occuper  
 les tableaux destinés à figurer dans les deux  
 pièces qui précèdent les Salles réservées aux  
 ouvrages des anciens maîtres.

La séance est levée à 3 h. 3/4.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire,  
 V. Stévenus

J. Douv

Séance Du 11 Mars 1868 (2<sup>ts</sup>.)

Sont présents: M. M. Doucet, Vice-Président,  
 faisant fonctions de Président; Le Comte Des  
 Robiano; Balat; De Bruen; De Rougé;  
 Ed. Fétis; Portraits; Eug. Simonin et  
 Van der Vliet, Membres; V. Stévenus, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 1<sup>er</sup>  
 et 17 février derniers sont lus et adoptés.

M<sup>rs</sup> Lemon, de Berlin, entretient la  
 Commission d'un tableau de Quentin Metsu  
 représentant: La Sainte Vierge, qu'il offre de céder  
 au Musée. Il joint à la lettre la photographie  
 du tableau, ainsi qu'une déclaration de M<sup>rs</sup> Julius  
 Hubner, de Dresde, attestant l'authenticité du  
 tableau. M<sup>rs</sup> Lemon fait connaître que si la  
 Musée de Bruxelles était disposé à acquiescer cet  
 ouvrage, il consentirait à l'envoyer à Bruxelles.  
 La Commission désire savoir d'abord quelles

sont les dimensions du tableau ainsi que le prix  
 que le propriétaire en demande et charge, en consé-  
 quence le bureau de réclamer ces renseignements.

M. M. De Bruen, De Rougé, Ed. Fétis  
 et Portraits font connaître qu'ils ont examiné chez  
 M<sup>rs</sup> Fierlants les deux bustes en marbre exécutés  
 par Godecharle & Janssens. Ils pensent qu'il y  
 a lieu d'acquiescer en ouvrage et proposent en  
 conséquence d'en offrir la somme de 2000 francs,  
 chiffre auquel se rallie M<sup>rs</sup> Simonin. Il  
 est décidé qu'une proposition dans ce sens sera  
 adressée à M<sup>rs</sup> Fierlants. M. M. Doucet, le  
 Comte De Robiano, Balat & Van der Vliet s'abstiennent  
 par le motif qu'ils n'ont pas eu l'occasion de  
 voir les deux bustes dont il s'agit.

M<sup>rs</sup> le Ministre de l'Intérieur soumet à  
 l'examen de la Commission une copie de la seconde  
 de Leonard de Vinci qui figure au Musée de Louvre  
 et dont la copie est proposée par M<sup>rs</sup> la Baronne  
 Martiny. M<sup>rs</sup> le Ministre désire savoir si cet  
 ouvrage offre quelque intérêt pour la nouvelle  
 section de copies du Musée et dans l'affirmative,  
 il prie la Commission d'indiquer le prix que peut  
 valoir cette peinture. L'Assemblée agouera à  
 la prochaine séance la résolution à prendre au  
 sujet de cette communication et décide de demander  
 l'estimation de M<sup>rs</sup> l'Expert Etienne Le Roy.

M<sup>rs</sup> De Rougé fait connaître qu'il s'est  
 rendu chez M<sup>rs</sup> Veru Mcissin et que les  
 prétendues miniatures que cette Dame offre de  
 vendre à l'Etat ne sont que de médiocres  
 aquarelles exécutées d'après différents maîtres.  
 Il conclut donc au rejet de la proposition de  
 M<sup>rs</sup> Mcissin. La Commission se référant à  
 l'avis qui vient d'être émis décide qu'il n'y  
 a pas lieu de donner suite à cette affaire.

M<sup>rs</sup> Etienne Le Roy fait parvenir au  
 Musée, d'après les instructions de M<sup>rs</sup> le Comte  
 Cornet de Wags-Quart, un tableau de Tilborghe  
 représentant une fête flamande, dont le prix

est de 10000 francs. Les qualités qui distinguent cette belle production fixent l'attention de la Commission qui décide préalablement de demander à M<sup>r</sup> Et. Le Roy, un rapport sur le mérite, la valeur et l'état de conservation du tableau qui lui est soumis.

L'Assemblée émet ensuite un avis favorable sur la proposition qui lui est adressée par M<sup>r</sup> J. D'hoore au sujet de la cession au Musée d'une copie d'un tableau de Lingelbach, représentant une bataille.

M<sup>r</sup> O. Sullivan, Directeur des Ponts et Chaussées de la province de Brabant, fait parvenir à la Commission, en la priant de vouloir bien l'examiner et lui communiquer ensuite ses observations, un plan dressé pour la construction de salles adossées à l'ancienne galerie de statues et destinées à l'agrandissement du local de cet établissement. Après examen du plan, M<sup>r</sup> Et. Le Roy signale particulièrement la trop grande élévation donnée aux salles, l'irrégularité de l'une d'elles et la défecuosité de la communication à établir entre la nouvelle et les anciennes galeries, ainsi que les modifications à apporter aux charpentes afin d'empêcher l'infiltration des eaux. En surplus, la Commission prie M<sup>r</sup> Balat de vouloir bien examiner le projet dont il s'agit et formuler les observations auxquelles il lui paraîtra donner lieu.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire.

V. Stiénon

Le Vice-Président

J. D'hoore

Séance du 8 Avril 1868 (2h.)

Sont présents M<sup>r</sup> Et. Dorcet, Vice-Président, J. D'hoore, Président, Le Comte de Robiano, De Bruin, De Rougé, E. Fétis et Van Bée.

Alphen; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 11 Mars est lu et adopté.

L'Assemblée reçoit communication du catalogue de la Galerie de San Donato, dont la vente aura lieu à Paris, le 18 de ce mois. Cette galerie se compose de 28 tableaux de premier ordre des écoles flamande et hollandaise. La Commission est d'avis qu'il convient à cette occasion de demander au Gouvernement un crédit extraordinaire pour les achats qu'il serait utile de faire à cette vente et M<sup>r</sup> Et. Le Roy décide de se rendre en corps auprès de M<sup>r</sup> Le Ministre de l'Intérieur, si l'effet de solliciter le crédit dont il s'agit.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M<sup>r</sup> Lemm, de Berlin, fait connaître que le prix du tableau de Justin Meys, offert par lui en vente au Musée de l'Etat, serait au moins de 30,000 francs et qu'il est disposé à apporter l'ouvrage à Bruxelles, si la Commission décide en prendre inspection. Les ressources du Musée ne permettant pas de disposer d'une somme aussi importante, la Commission informera M<sup>r</sup> Lemm de cette circonstance, en le remerciant pour la communication qu'il a eu l'obligeance de lui faire.

M<sup>r</sup> Fierlants écrit à la Commission pour la prévenir qu'il accepte l'offre de 2000 fr. qui lui a été proposée par le Musée pour la cession de deux bustes en marbre dus à God. Charles de Janssens.

Par son rapport du 20 Mars, M<sup>r</sup> Etienne Le Roy fait connaître que la copie du portrait de La Joconde, d'après Leonard de Vinci, rend très imparfaitement le type du portrait original. L'incident est également à désirer sous plusieurs rapports. Il faut remarquer en outre, que cette copie a beaucoup souffert et il en fixe la valeur maximum à 300 francs. L'Assemblée est informée ensuite

des notes qui ont engagé le Gouvernement à  
 exister la copie en question à M<sup>me</sup> la Baronne  
 Martiny, qui devait quitter Bruxelles, le 28 Mars d'.

Il est donné lecture d'une lettre par  
 laquelle M<sup>le</sup> le Ministre de l'Intérieur informe  
 la Commission que le Gouvernement se propose  
 de demander prochainement aux Chambres un crédit  
 de 250,000 francs, destiné aux travaux d'agen-  
 dement des musées et des locaux de la Biblio-  
 thèque royale. - Pris pour notification.

Respondant au désir qui lui a été exprimé  
 par la Commission, M<sup>le</sup> Etienne Leroy fait connaître  
 que le tableau de Gilles Van Tilborgh, offert en vente par  
 M<sup>le</sup> le Comte Cornet est un des plus riches et des  
 plus importants du musée et qu'il peut être cité  
 comme son chef-d'œuvre. Cette suite d'une conser-  
 vation parfaite et d'un authentique incontestable  
 est estimée par l'Expert du Musée, à 6000 francs.  
 Après nouvel examen du tableau, l'Assemblée  
 discute l'opportunité d'acquiescer l'œuvre qui  
 lui est présentée et décide ensuite par cinq voix  
 contre une, qu'il y a lieu d'en offrir la somme  
 de 5000 francs.

M<sup>le</sup> Ed. Fétis donne lecture d'une lettre qui  
 lui a été adressée par M<sup>le</sup> Ed. Rombert et de la-  
 quelle il résulte qu'une personne de Louvain  
 est disposée à céder au Musée un tableau portant  
 la marque d'Albert Dever et qui paraît être  
 authentique. A la demande de l'Assemblée,  
 M<sup>le</sup> Fétis veut bien se charger de demander à M<sup>le</sup>  
 Rombert l'envoi du tableau à Bruxelles, avec  
 indication du prix que l'on désire en obtenir.

Ce même Membre remet une lettre adressée  
 par erreur à M<sup>le</sup> Alvin, Conservateur en Chef  
 de la Bibliothèque royale, relative à un tableau  
 de Breughel que M<sup>me</sup> Veuve St. De Coster, de  
 cette ville, propose de céder au Musée. Cette  
 Dame sera invitée à faire transporter son ouvrage  
 au Musée, en indiquant le prix qu'elle en demande.

M<sup>le</sup> Olivier, Libraire de cette ville, soumet  
 un volume in 4<sup>e</sup>, renfermant 23 dessins de vitraux  
 gothiques du 16<sup>e</sup> siècle, qu'il offre de céder pour  
 la somme de 150 francs. Ces dessins présentent  
 un certain intérêt, la Commission décide d'en  
 faire l'acquisition au prix fixé par M<sup>le</sup> Olivier.

M<sup>le</sup> Fierlants & C<sup>ie</sup> soumettent une  
 liste de 76 tableaux du Musée de Bruxelles qu'ils  
 demandent de pouvoir reproduire par la photogra-  
 phie, afin de satisfaire aux engagements qu'ils  
 ont pris avec le Gouvernement et la ville de Bruxelles.  
 Ils sollicitent, en conséquence, le bienveillant  
 concours de la Commission pour la réussite de leur  
 entreprise et ils espèrent qu'elle voudra bien leur  
 accorder les facilités désirables pour l'accomplis-  
 sement de ce travail. L'Assemblée est toute  
 disposée à accueillir favorablement cette demande,  
 mais comme il s'agit de reproduire les œuvres  
 les plus importantes du Musée, il est indispensable  
 de connaître d'abord les moyens d'exécution que  
 ces M<sup>le</sup> se proposent d'employer, afin qu'on  
 puisse s'assurer qu'il n'en résultera aucun  
 dommage pour les peintures à photographier.  
 La Commission décide donc d'inviter M<sup>le</sup> Fierlants & C<sup>ie</sup>  
 Fierlants & C<sup>ie</sup> pourront reproduire dans leur  
 Galerie même, les tableaux dont ils ont fait  
 choix et donner l'affirmative, s'il sera possible  
 d'éviter le déplacement de tableaux de grand  
 dimension. Elle attendra pour statuer que  
 ces renseignements lui soient parvenus.

Par la Dépêche du 30 Mars d', M<sup>le</sup> le Ministre  
 de l'Intérieur transmet une lettre de l'Adminis-  
 tration Communale de Louvain, relative aux  
 photographies que M<sup>le</sup> Fierlants est chargé par  
 elle de prendre d'après les deux tableaux de Chery Bouts.  
 Il sera donné connaissance de cette dépêche à M<sup>le</sup> Fier-  
 lants, en l'informant que la Commission prendra  
 dans la mesure du possible, les dispositions nécessaires  
 pour lui faciliter la reproduction de ces deux ouvrages.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,  
 P. Stierman

Le Vice-Président.

Jedocum

Séance Du 29 Avril 1868 (2 heures)

Sont présents M. Mo. Doucet, Vice-Président ;  
faisant fonctions de Président ; Le Comte Des  
Robiano ; De Brou ; De Rongé ; Ed. Fétis ;  
Lug. Lemerle & Ph. Van Bree, Membres ; V. Hérison,  
Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 8 Avril 68  
est lu et adopté.

M. le Président rappelle que suivant la résolution  
prise dans la dernière séance, la Commission s'est  
rendue chez M. le Ministre de l'Intérieur, le 15  
de ce mois, à l'effet de demander un crédit extraordi-  
naire destiné aux acquisitions qu'il serait utile de  
faire à la vente de la Galerie de San Donato.

M. le Ministre, tout en appréciant les motifs de la  
démarche de la Commission, a laissé entendre pour  
d'espérer sur la possibilité, dans les circonstances  
actuelles, d'obtenir de la Législature le crédit sollicité ;  
il a promis, toutefois, de prendre sur ce point  
l'avis de son Collègue et d'en faire connaître immé-  
diatement le résultat, vers l'époque rapprochée  
de la vente qui doit se faire à Paris. - Il est  
comme ensuite lecture d'une lettre par laquelle M.  
le Ministre de l'Intérieur exprime à M. le  
Président de la Commission les regrets qu'il éprouve  
de ne pouvoir demander aux Chambres des fonds  
pour l'achat de tableaux.

L'Assemblée est informée que le Portrait  
d'Évêque, peint par Christophe Amberger, qui lui  
avait été précédemment offert en vente, au prix  
de 5000 francs, par M. Léon Gauchez, a été  
acquérit au nom de l'État pour la somme 1248 fr.  
avec les frais, lors de la vente qui a eu lieu  
Grand Place le 22 Avril 68.

M. Mo. Fierlandts & Cie ont fait connaître,  
comme suite aux renseignements réclamés par la  
Commission, qu'ils feraient des essais afin de  
s'assurer de la possibilité de photographier dans  
les salles mêmes de l'État, les tableaux qu'ils désirent

reproduire et que dans tous les cas les toiles de  
grande dimension devront être déplacées pour  
l'exécution de ce travail, parce que les Galeries n'offrent  
pas assez de largeur.

Par la lettre du 29 Avril 68, M. Etienne  
Le Roy fait connaître que M. le Comte Cornet Des  
Ways-Ruart n'accepte pas l'offre de 5000 francs  
qui lui a été faite pour la cession du tableau de  
Gilles Van Tilborgh, représentant : une réunion de  
personnages à la porte d'une hôtellerie. L'Assem-  
blée est d'avis qu'il n'y a pas lieu de majorer  
la somme qu'elle désire consacrer à cet achat.  
M. Etienne Le Roy sera prévenu, en conséquence,  
que le tableau conserve à sa disposition les  
tableaux dont il s'agit.

M. Léon Gauchez fait parvenir à la Com-  
mission les deux tableaux suivants qu'il offre de  
céder au Musée : 1° Un Soliel couchant, par  
Clara Vander Meer, du prix de 18,000 francs & 2°  
une marine de Buekhuysen, du prix de 25,000 fr.  
Après examen de ces deux ouvrages, l'Assemblée  
estime qu'ils ne présentent pas les qualités  
nécessaires pour en proposer l'acquisition et  
qu'il n'y a pas lieu conséquemment d'accueillir  
l'offre de M. Gauchez.

Il est donné lecture d'une lettre de M.  
Cornet, à Paris, qui propose la vente d'un  
portrait de Rubens, peint par lui-même, ainsi  
que d'une Assomption due au pinceau d'un  
même maître. La Commission répondra à  
M. Cornet que la situation des ressources du  
Musée ne permet pas, en ce moment, de songer  
à l'acquisition des œuvres qui sont en sa  
possession.

La Commission passe à l'ordre du jour  
sur les propositions de vente qui lui sont  
soumises

1° Par M. Ed. Vander Bossche, à Schaarbeek,  
qui communique quatre tableaux indûment  
attribués à David Teniers - Ad. Van Ostade -

Van Dyck & SchiDone, dont il demande respecti-  
vement 5000 fr - 1000 fr - 800 fr & 5000 francs.  
D. Par M<sup>me</sup> Veuve De Coster, qui envoie une très  
médocre peinture qu'elle présente sous le nom  
de Breughel.

Par sa lettre du 16 Avril, M<sup>le</sup> le Ministre  
informe la Commission qu'il approuve l'acqui-  
sition qu'elle a faite d'urgence, au prix de 2000 fr.  
de deux bustes en marbre, des deux Sculpteurs  
Godschalk & Janssens et provenant tous deux  
de M<sup>l</sup>. Fierlants.

Ce Haut fonctionnaire adresse par sa lettre  
du 15 du même mois 26 photographier reprodui-  
sant des tableaux de l'Ecole flamande qui  
font partie du Musée de Cassel. Ces reproductions  
sont destinées à la Collection de photographier  
à créer au Musée.

Par sa lettre en date du 18 & 23 Avril,  
M<sup>le</sup> le Ministre met à la disposition de la Com-  
mission pour faire partie de la Collection des  
plâtres du Musée: 1<sup>o</sup> une épreuve d'un sur-  
moulage d'une statue de l'époque ogivale  
représentant: St. Fiacre et dont l'original se  
trouve à l'Eglise de St. Jacques, à Louvain,  
2<sup>o</sup> la statue du Comte de Horn, qui a été  
moulée à l'occasion de la restauration d'un tombeau  
de style Renaissance érigé dans l'Eglise d'Andelicht  
à la mémoire de ce personnage & de sa femme.

M<sup>l</sup>. les Membres qui ont examiné les  
Sculpteurs en marbre de Laurent Delvaux, dont  
la vente aura lieu le 5 Mai prochain, sont  
unanimement d'avis qu'aucun de ces ouvrages  
convient au Musée. Un Membre signale  
l'esquisse d'un petit bas-relief en terre-cuite,  
représentant: le Christ au tombeau, exécuté par  
Laurent Delvaux et que le Musée ferait bien  
d'acquies jusqu'à concurrence d'une somme  
de 100 à 150 francs. L'Assemblée approuve  
cet achat et charge le Secrétaire d'assister à  
la vente.

Par sa lettre du 15 Avril D<sup>r</sup>, M<sup>le</sup> le Ministre  
de l'Intérieur communiqué, accompagné d'un rapport  
de M<sup>l</sup>. l'Ingénieur en Chef, Directeur Des Ponts & Cham-  
-piés, les plans dressés pour l'agrandissement de  
la Cour de l'Université, M<sup>le</sup> le Ministre prie la  
Commission d'examiner d'urgence ce projet  
pour ce qui la concerne et de lui faire connaître  
ensuite son avis. Par suite de l'absence de  
M<sup>l</sup>. Balat, M<sup>l</sup>. les Membres remettent l'examen  
de cette affaire à une prochaine séance qui aura  
lieu à bref délai et à laquelle ils espèrent que leur  
honorables Collègues pourront assister.

La séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Vice-Président,  
Le Secrétaire,  
J. Steirman  
J. Debrau

Séance du 8 Mai 1868 (2 heures)

Sont présents M<sup>l</sup>. M. Doreux, Vice-Président,  
faisant fonctions de Président; Balat; D. Bru; De  
Rongé; G. Fétis; Cladon; Postels &  
Ch. Van Brie, Membres; V. Steirman, Secrétaire.

La Commission spécialement convoquée  
pour l'examen des plans dressés pour l'agrandis-  
-sissement des Musées prend lecture d'une lettre  
en date du 15 Avril D<sup>r</sup>, par laquelle M<sup>l</sup>. le  
Ministre de l'Intérieur communiqué avec le  
rapport de M<sup>l</sup>. l'Ingénieur en Chef, Directeur  
des Ponts & Chaussées, les plans dont il s'agit,  
et prie la Commission d'examiner ce projet  
en ce qui concerne l'établissement confié  
à son soin.

Pénalement, M<sup>l</sup>. Balat rappelle que  
l'Assemblée l'avait chargé dans l'une de ses  
dernières séances de transmettre officiellement  
à M<sup>l</sup>. le Conducteur William quelques observa-  
-tions suggérées par l'examen des plans,



moins que d'après l'observation qui lui a été présentée par cet Agent, M. O'Sullivan, Ingénieur en Chef, désirait obtenir de la Commission un avis officiel. M. Balat a fait connaître que dans la pensée de la Commission, le projet lui avait été communiqué officieusement, et que dès lors, il ne pourrait satisfaire au vœu exprimé sans engager la responsabilité de ses Collègues.

D'après le rapport de M. l'Ingénieur en Chef, il semblerait que la Commission n'est consultée que sur le meilleur mode à adopter pour la Division des nouvelles Salles. L'Assemblée est d'avis, cependant, que son examen doit s'étendre à l'ensemble du projet et que même avant de se prononcer sur la question posée par la Direction des Bâtimens civils, elle croit devoir adresser à M. le Ministre de l'Intérieur les observations résultant de l'examen des plans.

La Commission exprimera le regret que le projet ait été conçu sans idée arrêtée de rattacher les nouvelles constructions à un plan d'ensemble satisfaisant aux exigences de toutes les Collections de l'Etat. Elle fera remarquer que la situation de la Galerie de Peinture laisse beaucoup à désirer sous le rapport de son accès et des dangers auxquels elle serait exposée en cas d'incendie, dangers qui viendraient considérablement s'aggraver par la contiguïté d'une construction nouvelle dépourvue de tout dégagement extérieur. Elle demandera donc que l'agrandissement de l'édifice se fasse de préférence vers un point plus accessible à la circulation et que le projet soit étudié au point de vue des ressources que l'on pourrait tirer de la grande étendue de terrain occupée en ce point par la Musée, la Bibliothèque royale, le Musée & l'ancien

Ministère de la Justice. L'attention du Gouvernement sera également appelée sur l'opportunité de donner aux façades à élever éventuellement sur le terrain longeant la rue de Ruy & Brocette un caractère architectural en rapport avec la situation même de ce terrain dominant une majeure partie de la ville et que pour ce motif, il serait fâcheux de négliger l'effet pittoresque que doit produire un édifice élevé dans de pareilles conditions.

Les considérations qui précèdent engageant donc la Commission à émettre un avis favorable sur le projet qui lui est soumis.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Vice-Président,

Le Secrétaire,  
D. Stieven

J. B. B. B.

Séance Du 18 Mai 1868 (1 heure)

Sont présents: M. M. Doucet, Vice-Président faisant fonctions de Président; Le Comte De Robiano; Balat; De Brau; De Rongé; E. Félix; Madou; Portails; et Van Brie, Membres; M. Stieven, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances Des 29 Avril et 8 Mai dernier sont lus & adoptés.

L'Assemblée approuve le projet de lettre à adresser à M. le Ministre de l'Intérieur au sujet des projets dressés pour l'agrandissement des locaux du Musée.

La Commission s'occupe des mesures à prendre à propos de la vente des tableaux de laisus par feu M. le Marquis de Rader, dont la vente aura lieu à Paris, le 30 Mai prochain. Elle est prévenue que ces tableaux qui resteront encore quelques jours à Bruxelles, pourront être vus chez M. Etienne Le Roy. Il est convenu que M. M. les Membres se réuniront spécialement

pour cet examen, mercredi prochain, à 2 heures.  
 Par son apostille du 9 de ce mois, M<sup>le</sup> le Ministre renvoie à la Commission une demande qui lui a été adressée par M<sup>re</sup> De Vleschouwer, de cette ville, à l'effet de voter à l'Etat, pour la somme de 6000 francs, un tableau de Cornille Poelenburg, représentant: Diane surprise au bain par Actéon. Après examen du tableau, la Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accueillir l'offre de M<sup>re</sup> De Vleschouwer, attendu que l'ouvrage qui lui est présenté n'est pas de la belle qualité du maître.

M<sup>re</sup> Penninck fait parvenir à la Commission les deux tableaux suivants qu'il propose de voter pour la Galerie historique du Musée: 1<sup>o</sup> Un Portrait d'Abbe, dont il fixe le prix à 400 francs & 2<sup>o</sup> l'Entrée de l'Archevêque Ferdinand d'Autriche, à Anvers, du prix de 1000 francs. Ce dernier sujet étant déjà convenablement représenté dans la Galerie historique et le Portrait d'Abbe n'offrant guère d'intérêt, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'admettre des propositions pour l'achat de ces ouvrages qui se trouvent d'ailleurs dans un fâcheux état de conservation.

La Commission se rend dans la Salle du Musée & témoigne sa satisfaction pour la manière dont M<sup>re</sup> Etienne Le Roy a attaché la partie supérieure de deux des volets de la triptyque de Bernard Van Orley, représentant: des épisodes de la vie de Job.

Elle exprime ensuite le vœu de pouvoir s'occuper bientôt du placement des tableaux dans la Salle de Rubens; elle pense qu'il conviendrait préalablement de faire terminer le travail qui reste à exécuter pour la mise en état des planchers, attendu que cette opération est de nature à nuire à la conservation des

tableaux. - Des Démarches seront faites, en conséquence, auprès de l'Administration des Bâtimens Civils afin que le travail dont il s'agit puisse être achevé le plus tôt possible.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire.

J. Stievens

*J. Penninck*

Séance Du 20 Mai 1868 (2 heures)

Sont présents M. Mo. Dornet, Vice-Président, faisant fonctions de Président; Le Comte Des Robiano; Balat; De Bruu; De Rongé; Ed. Fehis; Madou; Portuets & Van Noyel, Membres; N. Stievens, Secrétaire.

La Commission spécialement convoquée à cette fin se rend chez M<sup>re</sup> Etienne Le Roy et procède à l'examen des tableaux délégués par M<sup>re</sup> le Marquis De Rodier. Les vœux suivants attirent particulièrement son attention:

- 1<sup>o</sup> Isaac Van Ostade - N<sup>o</sup> 17. La Disidance
- 2<sup>o</sup> Metzger. . . . . 9. Sainte Dame à la ballette.
- 3<sup>o</sup> Cennens. . . . . 23. La filieuse
- 4<sup>o</sup> A. Vander Meer. . . 14. Effet de lune
- 5<sup>o</sup> Berghem. . . . . 2. Paysage; Site d'Italie.

Le Jean Steen (N<sup>o</sup> 22) un joyeux valet et le Philippe Moussemans (N<sup>o</sup> 24) le cheval ébrié, sont également signalés par quelques Membres, mais l'Assemblée est d'avis de limiter la liste provisoire aux cinq tableaux susmentionnés.

Il résulte des communications qui sont faites à la Commission que le Musée pourrait disposer actuellement d'une somme de 22500 francs, comprenant: 1<sup>o</sup> 14000 francs formant le crédit disponible sur le budget de l'année courante. 2<sup>o</sup> 5500 fr. soldes de crédits extraordinaires de 20000 frs & 3<sup>o</sup> 3000 francs restés sans emploi sur le Budget de 1866.

La résolution prise par le Gouvernement de renoncer, pour le moment, à une nouvelle demande de crédit par le Chamber, paraît d'autant plus regrettable à la Commission, que l'ensemble des ressources dont le clergé pourra disposer est à peine suffisant pour l'acquisition d'un seul ouvrage. Elle pense, en conséquence, qu'il convient de demander à M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur l'autorisation de prêter, en ce jour, une somme de 16,000 francs sur le budget ordinaire du clergé pour 1869; de manière que les achats pourraient éventuellement s'élever à la somme de 38,500 francs. Des démarches seront faites dans ce but auprès du Gouvernement.

La Commission suspend jusqu'à la réception de la réponse de M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur les résolutions à prendre relativement au choix des tableaux à acquérir et à la valeur maximum qu'il convient de leur attribuer.

La séance est levée à 4 heures.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire.  
A. Steiner

Jadon

Séance du 26 Mai 1868 (3 h.)

Sont présents. M. de Ducey, Vice-Président  
président d'absence de Président; Balat; Debray,  
De Ronzi; E. Fétis; Portails; et Vautsier,  
Membres; A. Steiner, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des 18  
et 20 de ce mois sont lus et adoptés.

Il est donné communication d'une lettre  
en date du 25 Mai, par laquelle M<sup>r</sup> le Directeur  
général De Soller fait connaître au Secrétaire  
de la Commission administrative du clergé, qu'il a

cause de l'absence de M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur.  
La réponse officielle aux propositions de la Com-  
mission relatives à la vente de Rodier ne  
pourra parvenir avant deux ou trois jours,  
mais vu l'urgence que présente cette affaire,  
M<sup>r</sup> De Soller écrit de son côté, comme autre  
officieusement que l'intention de M<sup>r</sup> le Ministre  
n'est pas d'autoriser un prêt, quel qu'il  
soit, sur les crédits à porter au budget futur. Il prie  
donc le Secrétaire de porter cette information à la  
connaissance de la Commission. L'Assemblée  
est vivement contrariée d'une résolution qui la  
prive de la possibilité d'acquiescer plusieurs  
œuvres importantes. M<sup>r</sup> E. Fétis fait  
remarque que l'intention exprimée par le  
Gouvernement, en cette circonstance crée à la  
Commission une position assez difficile et il  
pense qu'il convient de leur de renoncer à tout  
achat. La question posée par cet honorable  
Assemblée ayant été mise aux voix et résolue  
affirmativement par six voix contre deux.  
(celles de M<sup>r</sup> le Président et de M<sup>r</sup> De Ronzi)

La Commission décide en conséquence, qu'elle  
fera part à M<sup>r</sup> le Ministre de la résolution  
qu'elle vient de prendre.

M<sup>r</sup> E. Leveq, à Louvain, fait parvenir  
le tableau que M<sup>r</sup> Romberg avait signalé  
à M<sup>r</sup> E. Fétis comme une œuvre d'Albert  
Durer, ainsi que cela résulte de la commu-  
nication faite à la Commission dans sa  
séance du 8 Avril dernier. Cette peinture  
représentant une Madone, indubitablement attribuée  
à Albert Durer, est digne de tout  
mérite. La Commission décide donc  
qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la  
proposition de M<sup>r</sup> Leveq.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire.  
A. Steiner

Le Vice-Président  
Jadon

## Séance Du 29 Mai 1868 (10h.)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président  
 faisant fonctions de Président; Le Comte de Robion;  
 De Bruin; Ed. Fétis; Madou; Portaels &  
 Ph. Van Bree, Membres; V. Stieumont, Secrétaire.

M. De Rougé, retenu à la Cour de Cassation,  
 regrette vivement de ne pouvoir assister à la Séance  
 et prie ses honorables Collègues de vouloir bien  
 l'excuser.

M. De Bruin fait connaître que par suite  
 de renseignements qui lui sont parvenus, il y a eu  
 lieu de supposer que le tableau d'Isaac Ostade  
 (N<sup>o</sup> 17 de la Collection de M<sup>me</sup> la Marquise de Roden)  
 n'aurait été guère en vente publique au prix  
 supérieur à 10,000 francs et que si cette pré-  
 vision se réalisait, la Commission pourrait  
 regretter la résolution prise dans sa dernière  
 Séance. Les renseignements fournis par M<sup>rs</sup>  
 Portaels concordent avec ceux produits par M<sup>rs</sup>  
 De Bruin. Ce dernier a donc cru devoir  
 demander que la Commission fut appelée à  
 examiner d'urgence si, en raison des motifs  
 dont il vient d'entretenir l'Assemblée, il n'y  
 aurait pas lieu de revenir sur la question  
 d'abstention votée le 26 de ce mois. Plusieurs  
 membres prennent part à la délibération relative  
 à cette proposition. La Commission voit  
 d'autant moins d'inconvénient à revenir sur  
 sa décision antérieure que lors de son adoption,  
 elle avait bien de croire que le tableau d'Isaac  
 Ostade placé en tête de la liste des achats à  
 faire éventuellement pourrait atteindre un prix  
 qui est dépassé les ressources mises à la  
 disposition du Musée. Elle est donc unanime-  
 ment d'avis de faire acquiescer l'œuvre dont  
 il s'agit et elle décide que les enchères pourront  
 au besoin être portées jusqu'à 12,000 francs.  
 En cas de non réussite, elle fixe à 8,000 francs

le prix maximum qui pourra être consacré  
 à l'achat du tableau (N<sup>o</sup> 9 du Catalogue).  
 La Commission charge son Secrétaire de lui  
 représenter à la vente du 30 de ce mois.

La Séance est levée à 11 1/2 heures.

Le Secrétaire, Le Vice-Président,  
 V. Stieumont J. Doucet

## Séance Du 30 Juin 1868 (2h.)

Sont présents M. M. Doucet Vice-Président  
 faisant fonctions de Président; De Bruin; Ed.  
 Fétis; Madou; Portaels et Van Bree,  
 Membres; V. Stieumont, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances Du 26  
 & 29 Mai dernier sont lus et adoptés.

La Commission est informée que M. M.  
 Balat & De Rougé, retenu à Anvers par le  
 jugement du Concorat venant pour les plans  
 d'un Palais de Justice, regrettent de ne pouvoir  
 assister à la Séance de ce jour.

Il est donné lecture d'une lettre datée du  
 30 Mai, par laquelle M. le Ministre des  
 Aff. Intérieures informe la Commission, en réponse  
 aux propositions qu'elle lui a adressées le 24 du  
 même mois, qu'il ne lui est pas possible de  
 l'autoriser à disposer ainsi patrimonial sur le  
 budget du Musée royal de Peinture des  
 acquisitions prévues, d'une somme de  
 16,000 francs destinée aux acquisitions  
 que la Commission se propose de faire  
 à la vente des tableaux délaissés par feu  
 M<sup>me</sup> la Marquise de Roden.

L'Assemblée est informée ensuite  
 que le tableau d'Isaac Ostade, intitulé:  
 La Dividende, dont elle avait commissionné  
 l'achat, a été adjugé au Musée de l'Etat  
 moyennant le prix de 9,100 francs.

M. Frowein soumet deux petits tableaux peints, dit-il, par Vincent, surnommé Jean Jouver, dont il demande 1800 francs. Et résulte de leur examen que ces peintures ne présentent aucun cachet d'originalité et qu'il n'y a pas lieu de les acquiescir.

Par sa lettre du 3 de ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il approuve l'acquisition qu'elle a faite pour la Musée de l'Etat, au prix de 1298 francs, d'un portrait d'Evêque, peint par Christophe Amberger et que des mesures ont été prises pour hâter la liquidation du prix de cet achat.

L'Assemblée s'occupe ensuite de la formation du budget du Musée royal des Peintures et de Sculptures, pour l'exercice 1868. Elle répartit de la manière suivante, la somme de 36425 francs, formant le chiffre de l'allocation votée par les Chambres pour le service du Musée.

Chap. I <sup>er</sup> Personnel . . . . .	F. 13025.-	
" II Frais d'Ad <sup>on</sup> et matériel. . .	7400.-	
" III Achats :		
1 <sup>er</sup> Tableaux d'anciens maîtres. . .	F. 12,500.-	} 16,000.-
2 <sup>o</sup> Ouvrages pour la Galerie hist. . .	1500.-	
3 <sup>o</sup> Plâtres moulés sur l'antique . . .	2000.-	
Total F.	36,425.-	

Les tableaux d'étude De la corde de Desargues (N<sup>os</sup> 1402 et 1484 de l'inventaire-général) sont signalés comme réclamant des soins immédiats de conservation; la couleur se soulève en plusieurs endroits et menace de se détacher du panneau. Après examen de ces peintures, la Commission constate qu'il y a urgence à les faire restaurer et décide de prier M. Etienne Le Roy de lui soumettre un devis de la dépense à faire pour leur restauration.

La séance est levée à 3 1/2 heures.  
Le Secrétaire                      Le Vice-Président,  
P. Steiner

Séance Du 11 Juillet 1868 (2 heures)

Sont présents M. M. Balat; De Beauve; De Rougé; Ed. Fétis; Madou; Portaels; Van Bree; Almbach; V. Steiner, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 10 juin est lu et adopté.

M. Léon Gauchez fait parvenir les trois tableaux suivants qu'il propose de céder au Musée.

- 1<sup>o</sup> Le génie, par Lieberchts, au prix de 3000 fr.
- 2<sup>o</sup> Paysage, par Haysmann,                      "    1800.-
- 3<sup>o</sup> St. Thérèse intercedant pour les âmes du purgatoire, par Rubens, au prix de 22000.-

M. Gauchez croit devoir prévenir la Commission que les prix ci-dessus ont été fixés à leur dernière limite.

Ces tableaux ayant été examinés, la Commission est d'avis de renoncer à l'achat de Lieberchts et de Rubens et qu'il convient, en ce qui concerne le Paysage d'Haysmann, de demander l'avis de M. l'Expert Le Roy. La séance est levée.

Le Secrétaire                      Le Vice-Président  
P. Steiner                                      J. Doucet

Séance Du 15 Juillet 1868 (2 heures)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président, faisant fonctions de Président; De Beauve; De Rougé; Ed. Fétis; Madou & Van Bree; Almbach; V. Steiner, Secrétaire.

Par son rapport daté du 12 de ce mois, M. Etienne Le Roy fait connaître que le Paysage offert en vente par M. Léon Gauchez est l'original authentique d'Haysmann, de la bonne époque du maître. A part quelques légères restaurations, cet ouvrage est dans un très bon état de conservation et sa valeur ne peut être portée, vu le peu d'importance de la composition, à

plus de 1000 francs. Après délibération, la Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de vente adressée par M. Léon Gaudet.

M. Alphonse, artiste graveur, de cette ville, fait parvenir un tableau portant la date de 1572 et représentant la Vierge et l'Enfant Jésus en proposant la cession de cette peinture, au prix de 500 francs, il fait remarquer qu'il figure dans le Galerie Du Musée, sous le N. 59 Du Catalogue, un tableau reproduisant identiquement les mêmes figures. Statuant sur la proposition qui lui est soumise, la Commission estime que cet ouvrage ne lui semble pas offrir suffisamment d'intérêt pour en proposer l'achat.

Il est donné lecture d'une Dépêche, en date du 8 de ce mois, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a approuvé le projet de budget du Musée royal de Peinture et de Sculpture, pour l'exercice de 1868, tel qu'il lui a été soumis par la Commission.

M. Darras écrit à la Commission pour lui proposer, au prix de 2500 francs, le tableau de Jean Matisy (Suzanne au Bain) au sujet duquel il a entretenu la Commission à différentes reprises. Il exprime l'espoir que la situation financière du Musée ne s'opposera pas à l'acquisition du tableau de Jean Matisy. Il sera répondu à M. Darras que les ressources dont la Commission peut disposer actuellement sont tellement restreintes qu'il lui est de toute impossibilité de lui adresser une proposition d'achat pour son tableau.

La Commission est informée que par sa lettre du 10 Juillet dernier, M. le Ministre de l'Intérieur a fait parvenir, afin d'avis, un projet de réorganisation des Musées. De l'importance que présente cette affaire, il est convenu que ce projet sera communiqué successivement à chacun de M. les Membres

et que la Discussion des nouveaux Statuts organiques des Musées sera portée à l'ordre Du jour d'une séance spéciale.

La séance est levée.

Le Secrétaire,  
V. Stieven

Le Vice-Président.

J. Bouvy

Séance Du 29 Juillet 1868 (2 heures)

Sont présents M. M. Dorez, Vice-Président, faisant fonctions de Président; Le Comte D. Robiano; Balat; De Bruin; Ed. Fétis; Cladon; Portaelu; Eug. Simonin; J. Van Bree, Membres; V. Stieven Secrétaire.

Les procès-verbaux Des Séances Des 11 et 15 Juillet sont lus et adoptés.

M. De Rongé écrit pour faire connaître qu'étant obligé de se rendre à Liège pour un service public, il regrette vivement de ne pouvoir prendre part aux délibérations de ce jour.

L'Assemblée prend communication d'une lettre en date du 10 Juillet, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur entretient la Commission des mesures projetées au sujet de la nouvelle organisation des Musées et de la nomination d'un Conservateur pour l'un des Etablissements.

M. le Ministre fait observer qu'en examinant les mesures qu'il conviendrait de prendre pour assurer l'exécution de la décision prise par les Chambres en vue de la nomination d'un Conservateur du Musée Matisy et du Musée Moderne, il a acquis la conviction qu'elle donnerait lieu à de nombreuses difficultés. En effet, il est à remarquer que le Musée ancien et le Musée moderne contiennent aujourd'hui dans les attributions de la Commission et qu'à moins de soumettre ces deux dépôts à des règles différentes, on ne

Saurait pourvoir à l'organisation nouvelle dans le sens déterminé par le vote de la Législature. Le Musée Wiertz, de son côté, réclamerait peut-être, dit M. le Ministre, un mode d'administration différent, et il ne résulterait que chacun des trois dépôts subirait un régime administratif différent. Il émet donc l'idée d'étendre les attributions de la Commission aux deux Musées et de placer à côté d'elle un Conservateur chargé du service administratif et qui n'interviendrait dans la partie des services relatifs aux achats, échanges, restaurations, placement, etc., qu'en sa qualité de Membre de la Commission dont il serait appelé à faire partie et au même titre que son Collègue. Quant à l'administration même, la Commission conserverait son autorité, en ce sens, que les propositions du Conservateur pour le personnel, le budget, les comptes, etc., lui seraient soumises et qu'aucune mesure importante ne serait prise sans son intervention. — M. le Ministre appelle ensuite l'attention de la Commission sur la disposition du règlement actuel qui interdit à celle-ci l'achat d'œuvres d'artistes vivants et exprime des doutes sur l'opportunité de maintenir cette interdiction. Il ajoute qu'il y aurait peut-être lieu de la part de la Commission à s'immiscer dans les acquisitions de cette nature, en stipulant qu'elle donnerait son avis qu'à la demande du Gouvernement qui ne saurait ainsi être gêné dans son initiative. — M. le Ministre prie donc la Commission d'examiner le projet d'organisation qu'il soumet à son avis, en lui priant de vouloir en faire l'objet d'une prompte instruction.

Il est donné lecture de ce projet.

M. De Beou demande qu'avant d'aborder la discussion des articles du règlement, la Commission s'occupe d'abord de résoudre la question de principe posée par le Gouvernement, à l'égard de la nomination d'un Conservateur dont les attributions

s'étendraient également au Musée ancien. Il prévoit que ce mode d'organisation susciterait beaucoup d'inconvénients et créerait fréquents conflits entre la Commission et le Conservateur. Il désirerait donc que l'Administration du Musée ancien fut confiée aux soins exclusifs de la Commission et que les deux autres Dépôts fussent gérés par le Conservateur; il insiste pour qu'une démarche dans ce sens soit tendue par le Gouvernement.

L'Assemblée est unanime à reconnaître que par l'adoption des nouveaux statuts, l'action de la Commission pourrait être entravée dans certaines éventualités et qu'il importe afin d'éviter des conflits, de limiter l'espèce de suprématie que le règlement accorde au Conservateur, d'autant plus, qu'entre les attributions qui lui sont conférées, il intervient encore comme Membre de la Commission dans les résolutions que celle-ci est appelée à prendre. — Un Membre propose de passer à la discussion des articles et de rechercher si, tout en laissant subsister le principe posé par le Gouvernement, il n'y aurait pas moyen d'opposer quelques restrictions dans les pouvoirs attribués au Conservateur, de manière à laisser à la Commission sa part d'intervention ou de contrôle dans la marche du service administratif. Adoptant cette proposition, l'Assemblée s'occupe de l'examen des articles du projet d'organisation: — Art. 1<sup>er</sup>. Elle admet en principe l'idée de confier à une même administration les trois Dépôts désignés sous les titres de: Musée ancien. — Musée Moderne & Musée Wiertz. — Art. 2 et 3. L'Assemblée estime qu'il est indispensable d'établir une distinction bien nette entre la Direction et la conservation des Musées, exclusivement réservés à la Commission & le service administratif qui forme la part des attributions du Conservateur. Il est à remarquer que les

Membres de la Commission par la nature même de leur mission sont les Conservateurs naturels Des Illusions et qu'il convient de leur en attribuer le titre de Conservateurs que les Statuts actuels leur attribuent. On pourrait, en raison Des caractères de ses attributions, donner le titre de Administrateur au fonctionnaire qui il s'agit de placer par la Commission. Art. 4. Cet article énonce la partie la plus importante des attributions du Conservateur; mais il est à remarquer qu'aucune disposition ne confère à la Commission le pouvoir d'intervenir dans les mesures qu'il pourrait prendre à l'encontre du vœu de la Direction des Illusions. Tenant compte Des craintes exprimées à l'égard de ce sujet, l'Assemblée apprécie l'utilité, afin d'empêcher un excès d'autorité de la part du Conservateur de modifier cet article comme suit: Le Conservateur est chargé, sous la Direction du Président de la Commission, d'assurer l'exécution des arrêtés, règlements, & décisions, et d'exercer la surveillance générale du service. - Il convient de stipuler également que le Personnel est placé sous les ordres immédiats du Président de la Commission et est subordonné au Conservateur. Art. 7. - L'Assemblée propose la rédaction suivante: La Commission a pour mission de compléter les Collections Des Illusions; elle adresse à cet effet, au Ministre De l'Intérieur telles propositions qu'elle juge convenables. Art. 11. Les mots: pour les objets qui rentrent dans ses attributions sont superflus et peuvent être supprimés sans inconvénient. Art. 13. La Commission propose de maintenir le nombre actuel de trois Commissaires-Experts et de supprimer la qualification de Membre Honoraire qui leur est attribuée. Art. 15. - L'Assemblée adopte la rédaction suivante et pense que les art. 15 et 16 concernant la nomination & les attributions du Secrétaire de la

Commission trouveraient mieux leur place immédiatement après l'article 12: Un Secrétaire nommé par le Roi et attaché à la Commission Secrétaire Des Illusions. Il est chargé de tenir les écritures De l'Administration Des Illusions et d'aider le Conservateur dans ses fonctions. Art. 14. Il conviendrait d'indiquer que les Employés et gens de service Des Illusions, sont nommés & révoqués par le Ministre De l'Intérieur sur la proposition de la Commission. - Les autres articles Du règlement ne donnent lieu à aucune observation.

L'Assemblée charge le bureau De modifier ce projet dans la suite Des observations qui viennent d'être présentées et elle décide De soumettre ce Document à une nouvelle lecture. Elle s'occupera immédiatement après de la réponse à adresser à M. le Ministre De l'Intérieur relativement à l'intervention de la Commission dans les achats d'œuvres d'artistes vivants. La prochaine réunion est fixée au Lundi, 3 Août, à 2 heures.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Vice-Président,

Le Secrétaire,  
V. Stieumont

Jubourg

Séance Du 3 Août 1868 (2 heures)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; DeBrou, Ed. Fétis; Madou; Portraits; Simonis & Van Brée, Membres; V. Stieumont, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 29 Juillet est lu & approuvé.

M. DeBrou reproduit la motion qu'il a présentée dans la dernière séance et persiste à demander qu'avant l'envoi Des propositions



de la Commission relative aux changements introduits dans les Statuts organiques de l'Université, une Déclaration fut faite auprès de l'Administration, afin que la Commission soit chargée seule d'administrer l'Université ancienne, à l'exclusion des collèges modernes de la Messine Wertz qui seraient confiés aux soins d'un Conservateur, conformément au vœu exprimé par les Membres. - M. Simonin approuva cette proposition, mais il demanda que la Commission soumette, en même temps à M. le Ministre de l'Intérieur le contre-projet des Statuts tel qu'il a été arrêté dans la précédente réunion, afin de mettre le Gouvernement à même de se prononcer pour l'un ou l'autre alternatif. M. Balat combat les deux propositions et fait ressortir combien il serait regrettable que la Commission renonce à l'Université moderne, surtout après les soins que les Membres ont consacrés à l'arrangement des Collections dont l'ensemble offre incontestablement de l'intérêt et qu'ils pourraient chercher à améliorer encore. - De son côté, M. Ed. Fétis fait remarquer qu'il paraît difficile de ne pas soumettre les Universités ancienne et moderne à une organisation commune, parce que les Collections de ces deux établissements ont une telle affinité qu'elles se complètent l'une par l'autre.

L'Assemblée entend ensuite la lecture du projet d'organisation modifié d'après les résolutions prises dans la séance du 29 juillet dernier. Elle l'adopte définitivement après avoir entendu les explications données par M. Ed. Fétis et qui ont pour but de faire remarquer que ce règlement par suite des restrictions qui y ont été introduites, ne paraît, en aucune manière pouvoir gêner l'action de la Commission.

L'Assemblée s'occupe ensuite de la réponse à adresser à M. le Ministre au sujet de l'intervention de la Commission dans l'acte

d'œuvre d'artistes vivants. D'ailleurs, elle ne peut s'immiscer dans cette délicat question qui paraît devoir rester exclusivement dans les prérogatives de l'Administration des Beaux-Arts. La Commission n'aurait d'ailleurs, sur cette matière qu'une action très limitée, puisqu'elle ne serait pas également consultée et qu'elle s'exposerait ainsi à assumer une responsabilité qui doit incombier uniquement au Gouvernement.

L'Assemblée décide de se réunir mercredi prochain, 5 Août, à 10 heures du matin, pour recevoir communication de la lettre à adresser à M. le Ministre de l'Intérieur, au sujet des modifications qu'il s'agit d'apporter aux Statuts organiques de l'Université.

M. De Brue Diction se rallie à l'opinion de son Collègue en ce qui concerne les règlements de l'Université tel qu'il a été admis ci-dessus.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire.

V. Stiénon

Le Vice-Président.

Jedouin

Séance Du 7 Août 1868 (3 heures)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président, faisant fonctions de Président; Balat; De Brue; Ed. Fétis; Madou & Van Brée, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 3 Août est lu & adopté.

La Commission est prévenue que son service public empêche M. De Rougé d'assister à la séance.

Il est donné lecture du projet de lettre à adresser à M. le Ministre de l'Intérieur

en réponse aux modifications qu'il se proposait d'apporter aux statuts organisés du Musée.  
 M. Ed. Fétis présente un changement de rédaction pour le préambule de la lettre & la réponse à faire relativement à l'intervention de la Commission dans l'achat d'ouvrages d'artistes vivants.  
 Après avoir entendu les observations présentées par plusieurs Membres, l'Assemblée approuve la rédaction de la lettre avec les modifications proposées par M. Ed. Fétis.

La séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire.

*J. St. i. m. v.*

*J. Bouvy*

Séance Du 12 et 13 oct 1868 (2 heures)

Sont présents M. Alb. Doucet; Vice-Président, faisant fonctions de Président; Le Comte D. Robiano; Balat; De Brou; De Rongé; Ed. Fétis; H. Van Brie, Membre; D. St. i. m. v., Secrétaire.

Après la lecture & l'approbation d'un procès-verbal de la séance du 7 de ce mois, il est donné communication d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait parvenir une expédition de l'arrêté royal du 31 Juillet dernier transcrit ci-après, portant à 1200 francs le traitement des surveillants Lamisse, Desselaer, Menu & Mousu, Cressens et Windal.

« Léopold II »

« Roi des Belges »

« A tous présents et à venir, Salut »

« Vu la loi Du 6 Juin 1868, concernant le budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice 1868;

« Vu les articles 120 & 125, Chap. XIX du dit Budget,

« Relatifs au personnel du Musée royal de Peinture et de Sculpture & du Musée Moderne;

« Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur;

« Nous avons arrêté & arrêtons »

« Art 1<sup>er</sup>. Sont fixés à partir Du 1<sup>er</sup> Janvier 1868, savoir: »

« 1<sup>o</sup> Les traitements Des Sieurs Lamisse (J. J.) Desselaers (P. L.) Menu (L.) et Mousu (P. J.) Surveillants Du Musée royal De Peinture et de Sculpture, à fr. 1200. — »

« 2<sup>o</sup> Les traitements Des Sieurs Cressens (Ch.) & Windal (J. B.) Surveillants Du Musée moderne, à Fr. 1200. — »

« Ces traitements seront imputés respectivement sur le premier sur l'article 120, les seconds sur l'art. 125 du Budget Du Département De L'Intérieur. »

« Art. 2. Notre Ministre De L'Intérieur est chargé de l'exécution Du présent arrêté. »

« Donné à Laeken, le 31 juillet 1868 »  
 « (Signé) Léopold. »

« Par le Roi »

« Le Ministre De L'Intérieur. (Signé) Eug. Van Permy »

Par sa lettre Du 8 Juillet dernier, M. le Ministre de l'Intérieur transmet, afin d'avis, un ancien tableau de fleurs que le Sieur L. Hebbette, à Namur, propose de céder au Musée de l'Etat. Cette peinture qui a servi de dessus de cheminée et de pourtour de tout meuble et ne peut, par conséquent, être acquise par le Musée.

Repondant au désir qui lui a été exprimé, M. Etienne Le Roy fait connaître son appréciation au sujet de la restauration des tableaux Du Perugin & Claude Lorraine. - Le premier de ces ouvrages se trouve, dit-il, dans un fort mauvais état de conservation; la préparation qui se détache d'un panneau est prête à tomber en un grand nombre d'endroits. Les travaux à exécuter à cette œuvre consisteraient à refaire les parties de couleur, souligner, sans enlever les restaurations anciennes faites sur de mauvais matériaux et qu'il serait dangereux d'enlever en raison du fâcheux état de la peinture primitive qui paraît très altérée en plusieurs endroits. Les frais de restauration de cet ouvrage pourraient s'élever approximativement à 450 francs.

L<sup>o</sup> Le tableau du tableau d'André DelSarte se souleva également en plusieurs places, notamment dans le bas du panneau où des éclats sont tombés déjà. Il faudrait donc refaire les parties de peinture soulevées & enlever avec soin les mauvaises restaurations à l'huile qui disparaissent cette oeuvre, & d'autres restaurations, de moindre importance mais exécutées avec intelligence devraient être harmonisées. La mise en bon état du tableau d'André DelSarte est estimée à 700 francs. M. Le Roy croit devoir faire remarquer qu'il est très difficile lorsque des peintures ont beaucoup souffert, de juger du temps à consacrer à leur restauration et par conséquent, d'en déterminer exactement le dépôt. Les deux ouvrages ci-dessus ayant été transportés dans la Salle de la Commission, sont soumis de nouveau à un examen attentif de la part de M. et de M<sup>lle</sup> les Membres qui décident qu'il y a lieu de donner suite à la restauration de l'André DelSarte. Quelque Membre soulève des doutes sur les succès durables de la restauration du Pérugin qui a atteint un tel degré de déperissement qu'il est à craindre que le travail qui il s'agit d'exécuter soit à recommencer dans un délai assez rapproché. En conséquence, avant de prendre une résolution définitive à ce sujet, l'Assemblée pense qu'il est utile de consulter de nouveau M. Le Roy & de lui demander s'il a la conviction de pouvoir restaurer le Pérugin avec succès et de manière à en garantir la conservation pendant un grand nombre d'années.

Par la lettre du 10 de ce mois M. le Ministre prie la Commission de lui faire parvenir un certificat constatant que le tableau de M<sup>re</sup> Alexandre Robert, représentant: Luca Signorelli peignant son fils mort par accident, acquis récemment par l'Etat, fait partie de la collection du Musée moderne. La Commission répondra à M. le Ministre qu'elle attendra pour satisfaire au désir qui lui est exprimé

qu'elle soit mise régulièrement en possession du tableau de M<sup>re</sup> Robert et elle témoignera, en même temps, son étonnement de n'avoir reçu aucune information préalable relativement au dépôt de cette toile destinée au Musée de l'Etat. La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire,  
A. Steiner

J. Steiner

